

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIX — ANNEE 2002
3^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>).....	15,24 €
Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>)	30,48 €
Cotisation et abonnement au bulletin	39,64 €
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple	54,88 €
Abonnement au bulletin seul (<i>si vous ne souhaitez pas à être membre</i>)	43,00 €
Abonnement au bulletin pour les collectivités et associations ..	43,00 €
Droit de diplôme (uniquement pour les nouveaux adhérents)	7,62 €

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les personnes de moins de 25 ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à la demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'un justificatif (réservé à un abonnement par foyer).

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 534, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

Notre bibliothèque est à la disposition des membres chaque samedi de 14 heures à 18 heures.

Le secrétariat est ouvert le mercredi, vendredi et un mardi sur deux de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, ainsi que le jeudi de 9 heures à 12 heures.

**Pour tous renseignements : tél./fax : 05 53 06 95 88
e-mail : shap24@yahoo.fr**

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

**Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX**

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIX — ANNEE 2002
3^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2002

● Compte rendu de la séance	
du 15 mai 2002	315
du 5 juin 2002	321
du 3 juillet 2002	326

Thème : Procès et affaires

● Editorial	331
● A Ladouze au XIV ^e siècle : crime et châtement (Louis Grillon).....	333
● Notes sur un procès de l'Hôtel-Dieu (Louis Grillon)	337
● La pénitence d'un ecclésiastique au XVIII ^e siècle (Louis Grillon)	339
● Les tracasseries judiciaires du curé Guillaume Soulier (Jeannine Rousset) ..	345
● L'assemblée protestante au Désert des Baysses (Prignonrieux), nuit du 20 au 21 mars 1753 (René Costedoat).....	349
● Le procédé Gannal, ou l'histoire d'une curieuse affaire médico-légale en Périgord en 1847 (Stéphane Baunac).....	367
● Les Boissarie et la magistrature (Jacques Lagrange).....	375
● L'Hôpital général de Manufacture de Périgueux. 1 ^e partie (Louis Grillon)	385
● Le jardin de Mourcin et le musée de la Cité gallo-romaine de Périgueux (Guy Penaud)	423
● Sur Jean Popineau, préfet de l'État français en Dordogne 16 janvier 1943 - 7 juin 1944 (Jacques Lagrange)	431
● Dans notre iconothèque et les archives : Les découvertes d'art pariétal en Dordogne depuis un demi-siècle (1947-2000). 1 ^e partie (Brigitte et Gilles Delluc).....	439
● Autour de quelques granges monastiques (Louis Grillon)	459
● Excursion du 22 juin 2002 (Jean-Pierre Bétoin)	461
● Notes de lecture : Clairvivre, une ville à la campagne (P. Moreau) ; Diversions rupestres (P. Lasserre et P. Vidal)	465
● Vient de paraître : <i>L'épuration en Dordogne selon Doublemètre</i> , de J.-J. Gillot et J. Lagrange ; <i>Inscriptions latines d'Aquitaine : Pétrucores</i> , de J.-P. Bost et G. Fabre	467
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	475

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Janot, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux-Pradeau

Photo de couverture : Château de Belcayre, tour surplombant la Vézère
(photo S. Pommier)

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2002

Président : le chanoine P. Pommarède, président.

Présents : 92. Excusés : 5.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. Xavier Darcos, nommé ministre délégué à l'Education
- M. Dominique Mortemousque, devenu sénateur de la Dordogne
- Le général-marquis de Bermondet de Cromières, promu commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur
- Mme Corinne Séchet, nommée à la Bibliothèque Nationale
- M. René Corsino, maire-adjoint de Ribérac, nommé chevalier de l'ordre national du Mérite
- M. Jacques Lagrange pour les 20 ans de sa maison d'édition Pilote 24 et pour les 40 ouvrages édités
- Le chanoine Pierre Pommarède, promu commandeur dans l'ordre du Saint-Sépulcre.

NECROLOGIE

- Thérèse Soulié

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Brives (Henri), *Balade dans le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, Périgueux*, Copédit/Henri Brives, 2001 (relié, numéroté, sous coffret) (don H. Brives).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- *Notre histoire*, n° 1 (mai 1984) à n° 186 (février 2001) (sauf n° 135, 177, 183) + tables analytiques (don R. Deltreil)
- Diverses revues d'histoire (don R. Deltreil)
- *Etat général des meubles et ustensiles du château de Jumilhac fait au 1^{er} janvier 1786*, manuscrit (don Gal Bermondet de Cromières)
- Environ mille diapositives (monuments, objets) : en France et en Dordogne (don S. Batut)
- *Cap Forum* (Communauté d'agglomération périgourdine), n° 1, avril 2001 : pèlerins de Saint-Jacques
- Musée de la poterie, les marmites du Périgord, tapuscrite (don du musée)
- Ruines de Reilhac (Saint-Félix-de-Reilhac), schéma de situation (don J. Lagrange)
- Règlement concernant les chanoines de Toulouse, 28 mars 1901, manuscrit sur papier à en-tête de Jean Augustin Germain, archevêque de Toulouse et Narbonne (don L. Vogel)
- Château de Campagne, photographie de la fin du XIX^e siècle (don Ph. Lavaysse)
- Village de Limeuil, photographie de la fin du XIX^e siècle (don Ph. Lavaysse)
- Nalet (Louis), projet de confessionnal, église de Tursac, 23 mars 1872, croquis (don Ph. Lavaysse)
- Anonyme, *Château de Fénelon*, La Roque Gageac, éd. J.-P. Altmann/Société Caramel, 1993, brochure (deux exemplaires, don J.-L. Delautre, propriétaire du château)
- Faille (René), *Deux prestigieuses reliures hollandaises sur Les Aventures de Télémaque in-folio de 1734*, éd. Les Amis du Cambrésis, 2001 (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *La Voix de la Résistance*, mars 2002 : Républicains espagnols et Juifs en Dordogne 1939-1944
- *Périgord hebdo*, 19 avril et 10 mai 2002 : fonderie à Excideuil ; noms des rues à Cognac-sur-l'Isle
- *Périgueux magazine*, mai 2002 : place baptisée Emile-Goudeau, musée gallo-romain
- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, avril et mai 2002 : famille de Jumilhac ; François Augièras

- *Courrier français*, 22 mars et 5 avril 2002 : le jésuite Jean-Jérôme Baiolle (1588-1653) et son rôle dans l'histoire du diocèse (collège de Périgueux, fondation de Sainte-Marthe et Mission), Emile Goudeau, le chemin de croix de la cathédrale Saint-Front

- *Mémoire de la Dordogne*, n° 15, 2002 : sceau en Périgord au XII^e siècle, lettre de bonne année en 1783, révolte des métayers en 1791, perquisition chez Eugénie Nobel en 1940 à Borie-Bru, histoire du mot « Croquant », prêtres croquants, épizootie à Chancelade en 1732, prostitution en Dordogne 1850-1946, le photographe Henry Astre à Périgueux, Républicains espagnols et Juifs en Dordogne 1939-1944, les sources de l'histoire de l'environnement 1940-1945

- *Bulletin de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, n° 131, 2002 : la première liaison aérienne Paris-Nouméa en 1932, dont le pilote était le Périgordin Charles de Vermeilh-Puyrazeau (photographies)

- *Le Journal du Périgord*, n° 87, 2002 : Fernand Dupuy, auteur de *L'Albine* ; restauration de la cathédrale Saint-Front ; Lisle ; château de Puymartin ; l'enlèvement de la secrétaire de la milice en 1944 ; Joséphine Baker ; Armand de Gontaud de Biron et dossiers divers (croix émaillée à Lanouaille, forges, four à pain)

- *Le Journal du Périgord*, n° 88, 2002 : abbé Chabot ; Bertran de Born ; Grellety ; Eugène Le Roy ; Saint-Antoine-de-Breuilh ; château de La Chapelle-Faucher et famille de Bruc Chabans ; meurtre en 1709 à Mensignac ; François Mitterrand en 1967 à Trélassac ; les deux frères d'Abzac, écuyers

- *Sites et monuments*, n° 175, 2001 : classement ou inscription des châteaux de La Chapelle-Faucher (M.H. et I.S.), église Saint-Félicien d'Issigeac (M.H.), église Saint-Christophe à Montferrand-du-Périgord (M.H.), château du Claux à Salignac-Eyvignes (M.H. et I.S.), château de Fraysse à Terrasson-la-Villedieu (I.S.), château de Montastruc à Lamonzie-Montastruc (I.S.).

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance en remerciant de leur fidélité les membres présents malgré les changements de dates en ce mois de mai. Il annonce un somptueux cadeau reçu de M. Riboulet-Rebière : une toile représentant le couvent du Thouin. Elle est exposée sur un chevalet dans notre bibliothèque.

Brigitte Delluc donne de bonnes nouvelles de l'édition de *Léo Drouyn*. En un peu moins d'un an, il a été vendu près du tiers du tirage : près de la moitié de la dépense est couverte.

Nous venons de recevoir un superbe ouvrage publié avec le concours de notre compagnie : *Inscriptions latines d'Aquitaine. Pétrucoces*. Cet ouvrage, signé par Jean-Pierre Bost et Georges Fabre, comprend un premier chapitre très fouillé sur l'histoire de la cité des Pétrucoces et sur l'épigraphie du Périgord antique, une solide bibliographie, et, pour chacune des

156 inscriptions recensées, une notice détaillée, avec description du support, du lieu de découverte, analyse des études anciennes, photographies et macrophotographies et, bien sûr, déchiffrement et interprétation. Un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage sont à la disposition des membres de notre compagnie, au siège, au prix de 53 euros. Mlle Pénisson indique que la majorité des inscriptions appartiennent aux collections du musée du Périgord, les autres sont encore en place dans le rempart du bas Empire, les dernières enfin ont disparu, mais elles sont connues grâce à la publication d'Emile Espérandieu (*Inscriptions antiques*, public. de la S.H.A.P., 1893).

A propos de l'ouvrage très documenté d'André Goineaud-Bérard sur les templiers, Gilles Delluc indique que les sculptures du bas du donjon de Bourdeilles n'y sont malheureusement pas signalées, car l'auteur n'avait pas repéré la publication qu'il leur a consacrée, en collaboration avec Brigitte Delluc, dans un ouvrage pourtant publié par notre compagnie : *La Sculpture rupestre en France (de la préhistoire à nos jours)*, 1989, p. 171-176. Il s'agit des Actes du très intéressant colloque de Brantôme du 14 août 1988, qui fut présidé par André Chastel et Henry de Lumley.

Le jour de la nomination de M. Xavier Darcos comme ministre, Guy Penaud a relevé dans *Sud Ouest* (10 mai 2002) l'histoire de trente-trois périgordins qui ont été ministres de 1762 à 2002 : X. Darcos est le troisième maire de Périgueux, après Antoine Gadaud et Yves Guéna. A côté de noms illustres comme celui de Bertin, il a noté quelques anecdotes : Pierre d'Amblois, de Nailhac, nommé ministre des Affaires Extérieures en 1792, en arrivant à Paris, trouva un autre à sa place ; Pierre Massé, de Ribérac, signa l'exécution de Mata Hari. Gilles Delluc signale que Pierre Massé a fait l'objet d'un timbre de la Poste.

Une discussion s'engage au sujet du saint Antoine qui est représenté avec un cochon. Gilles Delluc indique qu'il s'agit de saint Antoine le Grand, l'ermite, celui qui vécut dans le désert. Il ne s'agit pas de saint Antoine de Padoue. L'intervenant donne des précisions sur ce que l'on appelait au Moyen Age le feu Saint-Antoine ou le mal des Ardents. Il s'agit d'une gangrène des membres, due à la consommation de pain fait avec du seigle parasité par un champignon. Cet ergot de seigle a été accusé d'être la cause d'une intoxication, en août 1951, à Pont-Saint-Esprit (Gard), ayant touché 250 personnes et tué 6.

Le président et quelques membres du conseil d'administration ont participé, le 3 mai, au millénaire de la famille de Cugnac. De nombreux membres de cette famille étaient venus visiter quelques-uns de leurs anciens fiefs (Caussade, Trigonant, Sermet, Saint-Pompon, Loubéjac...). Ils ont été reçus à la mairie de Périgueux en souvenir d'un viguier du XV^e siècle et d'un maire de 1575.

Notre bibliothèque s'est enrichie de deux travaux d'inventaires effectués par Annie Bélingard : « Le Périgord dans le *Bulletin de la Société historique du Limousin* » et « La classification des documents révolutionnaires du Périgord ». Michel Soubeyran continue son travail de classification des documents de notre bibliothèque, commune par commune. Dans le même domaine, Jacques Lagrange, le directeur de notre *Bulletin*,

envisage de publier le travail de Mlle Giteau : *Sources de l'histoire de la Dordogne aux archives de la Gironde*.

Le président a lu avec intérêt une étude de Christiane Chevallier sur Bertrand de Goth, qu'elle vient de déposer à notre bibliothèque. L'auteur reprend en détail l'itinéraire de la visite pastorale de l'archevêque le 1^{er} septembre 1304 (voir aussi *B.S.H.A.P.*, 1883, p. 241 ; 1885, p. 181 ; 1890, p. 297).

P. Pommarède ajoute que Bertrand de Goth, lorsqu'il sera pape en Avignon, sera viticulteur des crus de Graves (château Pape Clément) et son neveu, Arnaud IV de Canteloup, archevêque de Bordeaux, achètera en 1306 le vignoble de Montravel. Pour l'anecdote, c'est le cuisinier de ce pape qui, à Carpentras, eut l'idée de mélanger du caramel, de la menthe et du citron, pour en faire des bâtonnets en hommage à « Bertrand de Goth », des « Berlin got ». P. Pommarède rappelle que c'est ce pape, sous la pression de Philippe Le Bel, qui supprima l'ordre des Templiers au concile de Vienne (1312-1313).

Encore des nouvelles de saint Front. M. Goineaud-Bérard signale une statue du saint dans l'église de Chi-Hoé près de Saïgon, tandis que Stéphane Baunac a photocopié dans le *Journal de la Dordogne* du 10 février 1891 une réclame pour un purgatif, le thé Saint-Front, réservé aux dames et aux enfants, en vente à la pharmacie Saint-Front de Périgueux.

Guy Penaud a trouvé sur Internet des détails sur le décret d'expulsion du 9 juin 1852 qui concernait, outre Victor Hugo et Clément Dulac, châtelain de Chabans, Chavoix d'Excideuil et Lafon de Carves. Marc Dufraisse de Ribérac fut éloigné. Victor Hugo et Clément Dulac, à Jersey, participèrent à des séances de spiritisme.

A noter sur notre agenda : le 12 juin l'excursion de la société des Amis de Sarlat en pays beaumontois et le 22 juin notre excursion dans la vallée de la Vézère (château de Belcayre et de Sauveboeuf, église de Saint-Léon-sur-Vézère, forteresse de Montignac, maison du Dr Blondin).

Jean Ducourtieux présente son autobiographie, qui vient de paraître sous le titre *La Main à la pâte* aux éditions Pilote 24. Il évoque son enfance, sa scolarité à Saint-Joseph, puis à Sarlat, son apprentissage, ses inventions dans le domaine de la pâtisserie industrielle, son usine de Champagnac-de-Bélair, qui fut reprise par l'entreprise Lu.

Gérard de Ramefort parle ensuite de son nouvel ouvrage sur son aïeul Maine de Biran, également édité par les éditions Pilote 24. Il s'agit d'un intéressant choix de textes, classés par thème, réunis à l'intention de ses propres enfants, avec une préface de Dominique Audrerie. Ces textes inédits proviennent du journal intime de Maine de Biran qui est conservé dans les archives familiales de Grateloup.

Mlle Elisabeth Pénisson nous conduit ensuite sur le chantier de la domus des Bouquets, qu'elle nous fait parcourir grâce à des diapositives. L'environnement de la domus, avec la tour de Vésone et la cour Fabert, sera conçu comme un parc archéologique ouvert à la population. La maison Taillefer abritera le service de la conservation. L'impasse des Bouquets sera réouverte à la circulation des visiteurs. Le chêne vert est conservé et intégré

dans l'espace d'accueil du musée. Le bâtiment de l'architecte Nouvel, tout en verre, est encadré par un bel environnement végétal. Le plafond est peint avec un rappel du plan des structures gallo-romaines, immédiatement sous-jacentes. Actuellement les échafaudages ont été enlevés au-dessus des structures archéologiques et l'on procède au nettoyage et aux éventuels remontages à visée muséographique. Ainsi le mur du bassin rectangulaire est remonté pour permettre la mise en place de la fresque aux poissons (elle commencera à l'automne prochain). En revanche, le mur du bassin circulaire, qui, au cours des années 60, avait été élevé suivant des critères discutables, a été abaissé à son niveau d'origine. Des passerelles de circulation vont être aménagées au-dessus des vestiges archéologiques : elles comporteront des panneaux explicatifs et des vitrines thématiques. Une grande maquette de Vésone sera présentée dans l'entrée du musée.

Mlle Pénisson parle ensuite de la cour Fabert, qui abrita des chevaux et qui appartenait à l'Armée jusqu'en 1995 : les deux bâtiments vont être démolis pour libérer la vue sur le rempart. La ligne de chemin de fer, en contrebas, ne gênera pas. Un projet de promenade archéologique est en cours d'élaboration.

Le musée de la domus des Bouquets ne comprend pas de réserves. Pendant quelques années, les bâtiments de la cour Fabert ont servi de réserves, en particulier pour les fouilles de Sainte-Marthe. Toutes ces collections seront réunies dans le dépôt de la rue Paul-Bert.

Guy Penaud demande si des fouilles seront entreprises à l'emplacement des deux bâtiments de la cour Fabert. La réponse est négative. Ce terrain est considéré comme une réserve archéologique.

Guy Penaud demande si l'on connaît bien l'historique de la maison Taillefer. En effet cette maison appartenait, en fait, à Joseph de Mourcin. Mlle Pénisson indique que cette maison passe pour avoir été le bureau de Wlgrin de Taillefer et qu'elle a été habitée par le jardinier de Vésone au milieu du XX^e siècle. Mais on ne connaît pas les détails. Il serait intéressant de connaître mieux cet historique. Appel est fait aux intéressés.

P. Pommarède demande ce que deviendront les mosaïques. Mlle Pénisson indique que les mosaïques, qui proviennent d'habitats privés, resteront au musée du Périgord. Le musée du Périgord, en effet, continuera à présenter les richesses des sites gallo-romains du département, tandis que le musée de Vésone sera consacré à la domus des Bouquets. A Vésone, seuls interviendront les objets qui seront utiles pour enrichir la présentation muséographique. Ainsi il y aura une vitrine consacrée à la villa de Lussas-et-Nontronneau pour expliquer les différences entre une domus et une villa.

Vu le président
Pierre Pommarède

Brigitte Delluc
Secrétaire générale

ADMISSIONS d'avril 2002 (complément)

- P. Bousserie Michel, aumônerie du centre hospitalier, 80, avenue Georges-Pompidou, BP 905, 24019 Périgueux cedex, présenté par le P. R. Deltreil et le P. P. Pommarède.

ADMISSIONS de mai 2002

- M. Dubesset Gilbert, 3, résidence La Boétie, 24200 Sarlat-la-Canéda, présenté par Mme J. Rousset et Mlle S. Bridoux ;
- M. Chièze Germain, La Faye, 24510 Pezuls, présenté par M. G. Fayolle et M. J. Batailler ;
- M. Augereau Cyrille, 6-8, rue au Lait, 28000 Chartres, présenté par Mme J. Rousset et Mlle S. Bridoux ;
- M. Goyer Jean-Louis, 24610 Saint-Martin-de-Gurson (réinscription) ;
- Col. Breffy Bernard, 215, route Combe-Neuve, 24150 Boulazac, présenté par Mme J. Breffy et M. M. Bernard ;
- M. et Mme Ducourtieux Jean, Les Forges, 24360 Etouars, présentés par M. J. Lagrange et le P. P. Pommarède ;
- M. Platon Nicolas, 9, rue du Minage, 24600 Ribérac, présenté par Mme S. Pain et M. J. Pain ;
- M. Delmas Jean-François, 1, rue de Pommard, 75012 Paris, présenté par Mme J. Rousset et M. M. Bernard ;
- Dr et Mme Maleville Jean, 10, rue Capdeville, 33000 Bordeaux, présentés par Mlle B. Darnet et le P. P. Pommarède.

SEANCE DU MERCREDI 5 JUIN 2002

Président : le chanoine P. Pommarède, président.

Présents : 98. Excusés : 8.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. François Braud, promu Premier président à la cour d'appel de Bordeaux
- Mme Sabine Ribadeau Dumas, qui a reçu la médaille de la famille française
- Mlle Sophie Bridoux, qui se marie dans quelques jours et à qui nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur

NECROLOGIE

- Edouard Viollet
- Jacques Cougoul

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Rivet (Lucien) (textes rassemblés par), *Productions régionales et importations en Aquitaine : actualité des recherches céramiques*, Actes du congrès de Libourne, 1^{er}-4 juin 2000, Marseille, Société française d'étude de la céramique antique en Gaule, 2000 : matériel amphorique produit à Périgueux ; céramique à engobe micacé en Dordogne ; atelier de céramique à Saint-Médard-de-Mussidan
- Bost (Jean-Pierre), Fabre (Georges), *Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.) : Pétrucos*, Pessac, éd. Ausonius, Maison de l'archéologie, 2002
- Devalette (Jacques), Barrière (Bernadette), Comet (Georges), Conte (Patrice), *La Peste de feu : le miracle des ardents et l'ergotisme en Limousin au Moyen Âge*, Limoges, éd. Archéa (coll. L'Archéothèque, Les Cahiers d'Archea, n° 3), 1995 (don P. Ortega)
- Félix (Annie-Paule et Christian), *La Navigation sur la Dordogne et ses affluents*, Saint-Cyr-sur-Loire, éd. A. Sutton (coll. Parcours et labeurs), 2002
- Ducourtieux (Jean), *La Main à la pâte*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002 (don de l'éditeur)
- Durand de Ramefort (Gérard), *Maine de Biran*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002 (deux exemplaires) (don de l'éditeur)
- Collectif, *Archéologie en Essonne*, actes de la journée archéologique de Milly-la-Forêt, 18 octobre 1997, Milly-la-Forêt, Groupe d'études, de recherches et de sauvegarde de l'art rupestre, s.d. (don de l'éditeur)
- Collectif, *Monuments en Toulousain et Comminges*, Congrès archéologique de France, 154^e session, Paris 1996, Société française d'archéologie, 2002.

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- Ponceau (Guy) et Secret (Jean), *Plans des églises du Périgord*, rassemblés dans un classeur (don P. Pommarède)
- *Le Périgord agricole*, n° 13 à 72, 1950 à 1954, reliés (don J.-R. Bousquet)
- Lambert (J.), Liste d'ouvrages concernant la Dordogne, le Périgord, Sarlat, Domme, Les Eyzies déposés à la Bibliothèque nationale, tapuscrit (don J. Lambert)
- *Habiter en Dordogne, Lot-et-Garonne et Gers*, éd. Dordogne Libre, 2002
- *Arkheia, revue d'histoire, Histoire, Mémoire du XX^e siècle*, n° 5-6, 2001 : La prison militaire de Mauzac, camp d'internement français sous Vichy

- *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, n° 167 à 218, 1986 à 1998, n° 229 et 230, 2001 (échange avec notre *Bulletin*)

- Plaquette de présentation de l'*ESAG Penninghen* (école d'arts graphiques créée par Guillaume Met de Penninghen, l'auteur du Christ de la chapelle de l'hôpital de Périgueux), photocopies (don R. Alix)

- Chevallier (Christiane), *Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, 1264-1314, Clément V premier pape d'Avignon*, tapuscrit, 2001 (don de l'auteur)

- Bannes Gardonne (Pierre de), *Famille de Banes. Essai généalogique. Compléments et documents* (tapuscrits et photocopies), mai 2002. Dossier comprenant : une présentation commentée de l'*Essai généalogique* écrit par l'auteur en 1957 et analysée par J. Secret (*B.S.H.A.P.*, 1969, p. 298) ; une postface de 9 pages, intitulée « Le point... 40 ans après une intrusion dans le passé » ; une argumentation « en réponse à une brochure fantaisiste et tendancieuse, entrée dans la bibliothèque de la S.H.A.P. en novembre 2001 qui, sous couvert de l'anonymat, s'attaque à la famille de Bannes Gardonne » ; 5 dossiers de pièces jointes (extraits de registres paroissiaux entre 1766 et 1790, contrat de mariage de 1702, textes sur les armes des familles de Banes de Malesse et de Bannes Gardonne

- *Sites littéraires et maisons d'écrivains en Aquitaine*, plaquette réalisée par le Conseil régional d'Aquitaine

- Mercier (Louis), Gisement de Raymonden, notes de fouilles 1927, 1928 et 1929, manuscrit avec dessins, photocopie (don A. Quinsac-Mandeix)

- Hardy (Michel), *La station quaternaire de Raymonden à Chancelade (Dordogne)*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1891, avec de nombreuses annotations de Louis Mercier rendant un particulier hommage à M. Féaux, photocopie (don A. Quinsac-Mandeix)

- Mercier (Louis), Notes biographiques concernant la Préhistoire, début du XX^e siècle, manuscrit, photocopie (don A. Quinsac-Mandeix).

REVUE DE PRESSE

- *Sites et monuments*, n° 177, 2002 : château de Bridoire (Ribagnac), Pombonne (Bergerac) ; classement du château de Bannes (Beaumont-du-Périgord) et de l'église Sainte-Colombe (Lalinde)

- *Sud Ouest*, 30 mai 2002 : la statue de Fénelon, à peine guérie de son amputation d'une main, est menacé de strangulation par un lien ; l'acquisition du château de Bridoire est déclarée d'utilité publique.

COMMUNICATIONS

La lecture du compte rendu de la dernière réunion amène une intervention de Gilles Delluc, concernant l'étymologie du mot Berlingot. Outre la référence à Bertrand de Goth, on trouve toutes sortes d'explications : Littré ne cite pas d'étymologie, Larousse évoque un mascaron italien, le *berlingozzo*, pour Dauzat, ce bonbon, fait sur une table, en tire son nom *berlengozzo*.

A propos d'un don récent de M. René Faille, G. Delluc rappelle qu'Aragon a appris à lire dans le livre de Fénelon et qu'il a publié un ouvrage d'une centaine de pages sur le mythe homérique, *Les Aventures de Télémaque*, en 1922 chez Gallimard. Il est alors l'ami de Louis Delluc (qu'il évoque dans *Aurélien*). Il sera bientôt celui de Léon Moussinac, dont il partage les idées politiques. Ce dernier sera emprisonné à Nontron, enchaîné à Yves Péron et jugé à Périgueux en 1940. Aragon, démobilisé à Nontron, viendra le voir (épisode évoqué dans *Blanche ou l'oubli*) et résidera dans un château qu'il appelle Artémidore, « dans une boucle de la rivière », près de Périgueux. L'ex directeur littéraire de *L'Humanité* trouvera refuge à Plazac, dans la famille de Molènes et rencontrera Marcel Secondat. Puis il ira à Castel-Navol, près de Brive, chez les de Jouvenel.

Le président a lu dans *Le Désespéré* de Léon Bloy une description bien pessimiste de notre cité : « Périgueux, vieille petite cité romaine, envahie par plusieurs armées d'ingénieurs poussiéreux et de limousins prolifiques, s'était accrue du double en quelques années et menaçait de son inondante obésité les montagnes à hauteur d'appui qui l'avaient contenue pendant vingt siècles ».

Il rappelle avec un sourire le *Mea culpa* du baron de Verneilh qui avait en un premier temps daté du XI^e siècle le socle du bénitier de Saint-Jean-de-Côle : il est en fait gravé de 1734 (*B.S.H.A.P.*, 1881, p. 267).

Le président tient à remercier nos sociétaires qui ont réglé leur cotisation, environ les trois-quarts, et invite les autres à suivre leur exemple. Il fait remarquer l'aménagement récent d'une porte de sortie à notre bibliothèque, indispensable à la sécurité de nos séances.

De nombreuses personnes se sont inscrites pour la sortie du 22 juin : les cars sont pleins. Aucune nouvelle inscription ne peut être enregistrée. Nous sommes à la fois heureux d'un tel engouement mais désolés pour ceux qui se décident trop tard.

Gilles Delluc, accompagné par Brigitte Delluc, continue à faire des conférences sur « la nutrition au Paléolithique » : le 6 juin à Castres, le 16 juin à Alviçnac dans le Lot, le 20 juin à Brive (pour le centenaire de l'hôpital), le 29 juin à l'Agropolis Muséum de Montpellier.

Guy Penaud a travaillé sur l'histoire du terrain de la villa des Bouquets. Avant la Révolution, il appartenait à la famille Mie. Il fut acheté ensuite par J. de Mourcin, avant d'être vendu à la ville de Périgueux. Il a transmis son dossier à Mlle Pénisson, conservatrice du musée de la cité gallo-romaine de Périgueux.

Le président rend ensuite hommage à Jean Riboulet-Rebière pour toute son œuvre. Il rappelle qu'il y a un siècle, son oncle le chanoine Rebière fut le directeur de *La Semaine Religieuse* et l'auteur d'une histoire de l'abbaye de Chancelade, qui demeure un ouvrage de référence. Il le remercie très vivement du cadeau qu'il vient de faire à notre compagnie : « un tableau représentant le Thouin, l'une de ces vieilles maisons fortifiées qui formaient un collier de pierres à notre basilique-cathédrale, une demeure devenue, il y a deux siècles, couvent des Visitandines et de Sainte-Marthe ».

En réponse, M. Jean Riboulet-Rebière rappelle qu'il a donné au musée du Périgord un tableau représentant le moulin de Reignac. Aujourd'hui ce bâtiment menace ruines. Il souhaite que ces tableaux soient considérés comme des témoins de l'habitat ancien, menacé de disparition. Il invite chacun à dessiner pour garder des témoignages du petit patrimoine (chemin de croix, puits, pigeonnier), dans le même esprit que le « magistral ouvrage de Léo Drouyn » par B. et G. Delluc. Il prépare, avec Jacques Lagrange, pour notre *Bulletin* une nouvelle série de fiches biographiques sur l'école de Périgueux. Il demande à chacun de nos membres, possesseurs de documents ou de tableaux de cette école, de bien vouloir les leur communiquer.

Jacques Lagrange nous promène ensuite dans ses fiches concernant Périgueux. Il a choisi de nous présenter la lettre G : les deux Antoine Gadaud ; Félix Gadaud, maire jusqu'au 2 avril 1943, lorsqu'il fut destitué par Vichy ; Gambetta, qui présida un banquet avec 25 plats dans la salle des pas perdus du palais de justice et ne put prononcer un seul mot en fin de banquet (son intervention s'appelle pourtant le Discours de Périgueux) ; le premier garde champêtre Lelièvre nommé le 2 juin 1796 ; la *Gauloise*, liqueur à base de gentiane, qui était distillée au milieu du XIX^e siècle dans l'immeuble situé 30, rue Chanzy ; la gendarmerie, dont l'immeuble bâti en 1842 à l'angle de la rue de la Cité et de la place Francheville va disparaître pour laisser place à un nouveau rond-point ; Godoffre, un château situé près du pont Japhet, rasé en 1399 ; la Goutte de lait, œuvre des sœurs de Saint-Vincent de Paul, située au 25, rue d'Angoulême, destinée aux familles des cheminots (1860-1950) ; le Dr Louis Amédée Guilbert, maire de Périgueux, qui se consacra au paludisme dans les marécages du Toulon, mais ne sut pas réprimer la révolte des wagons blindés.

M. Troubat nous présente ensuite comment, au cours de ses recherches pour son doctorat en histoire, « autour du traité de Brétigny de 1360, entre souverainetés françaises et anglaises », il a rencontré quatre personnages périgordins intéressants, partis faire fortune dans le Massif central. Au début de la guerre de Cent Ans, les batailles ont lieu à partir de Calais. A partir de 1355, les chevauchées du Prince noir en Guyenne partent de Bordeaux et le Périgord est tout proche. M. Troubat a rencontré deux brigands (Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, qui passe du camp anglais au camp français mais reste avant tout un routier, et Seguin de Badefol, chef de Grande Compagnie, toujours fidèle aux Anglais) et deux seigneurs (Guillaume de Montpont, rallié du roi de France en 1370, et Guillaume de Neilhac, fidèle du duc de Bourbon et futur officier de la couronne de France).

M. Troubat s'interroge sur l'origine de Seguin de Badefol, car le nom qu'il retrouve en fait est Seguin de Montaud. S'agit-il de Badefols-sur-Dordogne ? Pour répondre à B. Delluc, il indique qu'il n'a pas trouvé mention de Gontaud de Badefol ni de Cadouin.

Vu le président
Pierre Pommarède

Brigitte Delluc
Secrétaire générale

ADMISSIONS de juin 2002

- Dr Villemonte de La Clergerie Antoine, Les Brugis, 07110 Chassiers, présenté par M. F. Villemonte de La Clergerie et M. M. Bernard ;
- Mme Le Moigne Annick, La Maletie, 24380 Creyssensac-et-Pissot, présentée par Mme E. Bergougnoux et Mme M.-N. Reymondie ;
- M. Arrou Tanneguy, 8, rue Saint-Saëns, 75015 Paris, présenté par M. Lamongie et M. S. Avrilleau ;
- M. et Mme Petot Patrick, Maraval, 24430 Coursac, présentés par Mme M. Felloneau et le P. P. Pommarède ;
- Mme Laguionie-Lagauterie Pascale, 2, rue Léo-Lagrange, 24120 Terrasson-la-Villedieu, présentée par Mme J. Rousset et le P. R. Bouet.

SEANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2002

Président : le chanoine P. Pommarède, président.

Présents : 80. Excusés : 11.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. Pierre Villot, élu président de la société Hautefort-Notre patrimoine

NECROLOGIE

- Mme Le Cam

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Pouilloux (Jean-Yves), *Montaigne « Que sais-je ? »*, Paris, éd. Gallimard (coll. Découvertes Gallimard), 2001
- Secret (Jean), *Promenades en Périgord roman*, Paris, éd. Zodiaque (coll. Itinéraires culturels), 2002 (réédition révisée par Anne Grobert de *Itinéraires romans en Périgord*)
- Troubat (Olivier), *La guerre de Cent Ans et le Prince Chevalier le « Bon Duc » Louis II de Bourbon, 1337-1410, volume I, Règnes de Jean le Bon et Charles V*, thèse de doctorat, Montluçon, Cercle d'archéologie de Montluçon et de la région (Etudes archéologiques, nouvelle série, n° 8), 2001 (don de l'auteur)
- La Chevrotière (Jacques de), *Les Chavigny de la Chevrotière en Nouvelle-France, à la Martinique*, Sillery (Québec), éd du Septentrion, 1997 (don de l'auteur, cousin de Elisabeth de Chavigny-Boiry d'Araucanie).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- La Clergerie (François de), Recherches radiesthésiques sur Douzillac et Villars, tapuscrits (don de l'auteur)
- Décret annonçant la liste des expulsés du territoire par Louis Napoléon Bonaparte le 9 janvier 1852 (dont Victor Hugo, Clément Dulac...), document Internet, annoté par le P. Pommarède (don G. Penaud)
- *Le Périgord agricole*, n° 1 à 11, janvier à novembre 1949, et n° 74 à 173 (sauf 100 et 137), février 1955 à mai 1963 (don J.-R. Bousquet, en complément du don effectué en juin 2002).

REVUE DE PRESSE

- *Le Festin*, n° 42, 2002 : châteaux de Rouffiac (Angoisse), de la Pommerie (Cendrieux), de Longa (Saint-Médard-de-Mussidan), de Bannes (Beaumont), église Sainte-Colombe (Lalinde), classés monuments historiques, Biron
- *Le Journal du Périgord*, n° 89 et 90, 2002 : cathédrale Saint-Front, les Périgordins décorés de la Légion d'honneur, Montignac, château de la Marthonie, le dernier Périgourdin guillotiné, A. Malraux et P. Mendès France à Lascaux, soie en Périgord, Richard Cœur de Lion, Saint-Georges-de-Montclar, grotte de Villars, crime à Sarlat en 1726, Bernard Lesfargues, Adrienne Delpit, centenaire, première femme conseillère municipale à Cénac, Drôme ou Dronne
- *Bulletin de l'A.R.A.H. du pays de La Force*, n° 23, 2002 : serment de sages-femmes, jeux et distractions traditionnels, château de Puyguilhem (Sigoulès), inventions de la protohistoire, meule néolithique à Prigonrieux, rapports difficiles entre le château de La Force et la ville de Bergerac à l'Époque moderne, visites du commandeur de Condat
- *Bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer*, n° 11, 2002 : train à vapeur, faire-part de décès de Wlgrin de Taillefer, druides, toponymie celtique, *castrum* de Clermont-de-Beauregard, 9 août 1944 à Saint-Julien de-Crempse
- *Bulletin du cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 67, 2002 : Thonac, Sigoulès, famille Dexant à Bouteilles, famille Esclafer à Nadaillac
- *Archives en Limousin*, n° 19, 2002 : les Duhamel, famille de sculpteurs de Tulle ayant travaillé au château d'Hautefort (XVII^e et XVIII^e siècles)
- *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux*, n° 601, 2002 : famille de Jumilhac (col. 719)
- *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 89, 2002 : la « cellule romane » et les prisons de l'officialité dans le palais épiscopal de Sarlat, évêque à Sarlat aux XIV^e et XV^e siècles, l'école de Brégégère (commune de Saint-Amand-de-Coly) au XIX^e siècle, Henri Mori (1933-1994), sculpteur animalier
- *L'écho du Ribéracois*, n° 2763, 14 juin 2002 : travaux autour de l'église de Saint-Méard-de-Drôme
- *Périszoom*, n° 51, 2002 : la statue de Notre-Dame de la Garde
- *Courrier français*, n° 3012 et 3014, juin 2002 : Jacques-Émile Lafon, Pressignac en 1944

- *Périgord moun país*, n° 786, avril 2002 : Jean-Louis Galet (nécrologie), hôtel Saint-Clar à Sarlat, L'Albine
- *Périgord hebdo*, n° 1489, 14 juin 2002 : moulin de la Veyssière à Neuvic-sur-l'Isle
- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 9, 2001 : La fin de l'âge du bronze en Périgord
- *Lo Bornat*, 2002/2 : Pierre Allemans, de Notre-Dame-de-Sanilhac, et son pouvoir de porte-bonheur en 1907, Robert Benoît, Joseph Vital-Mareille, étymologie de Montpon, château de Puy-de-Chalus, Ménéstérol, Vauclaire.

COMMUNICATIONS

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion, le président donne des nouvelles de la vie quotidienne de notre société.

Avis important. Le conseil d'administration continue à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour que notre compagnie puisse poursuivre ses activités. C'est une tâche difficile. Nous attendons les propositions du nouveau gouvernement concernant les contrats-jeunes au sein des associations. Dans tous les cas de figures, des augmentations des cotisations et des abonnements seront proposées lors de la prochaine assemblée générale. Nous savons que vous êtes tous très attachés à notre *Bulletin* et nous le considérons comme notre priorité. Mais, nous serons certainement contraints de réduire les autres services offerts aujourd'hui. Notre budget s'appuie essentiellement sur les cotisations et les abonnements de nos membres. Nous ne recevons aucune subvention. Le nombre des membres stagne. Il faut donc que chacun d'entre nous ait à cœur de parrainer de nouveaux membres, pour remplacer les départs et les décès des anciens. Pour bien faire, il faudrait environ dix adhésions nouvelles chaque mois. Des bulletins d'adhésion seront insérés dans les prochaines livraisons de notre *Bulletin*.

Mercredi prochain, notre soirée sera animée par M. Le Coq qui nous contera l'histoire de la forteresse ignorée de Mauzens-Miremont. La sortie d'automne aura lieu au cours de l'après-midi du 21 septembre, sous la direction de M. Alain Ribadeau Dumas. Elle nous conduira à Mussidan et à Saint-Laurent-des-Hommes, dans l'église de Sourzac et à Gamenson.

Mme Rousset a visité avec intérêt une exposition sur la conservation et l'histoire du petit patrimoine de Ladouze organisée par notre collègue, Mme Przydryga.

Le président invite les membres présents à consulter les informations et les invitations aux nombreuses manifestations culturelles organisées en Périgord et au-delà, au cours des semaines à venir.

Gilles Delluc revient sur l'évocation de Gambetta et de Daumesnil. Ils ont un point commun. Tous deux ont quitté Paris par voie aérienne durant le siège (1870-1871). Le premier était bien vivant. Pour le second, c'est du ballon nommé « Général Daumesnil » qu'il s'agit. Ce fut un des derniers ballons ayant décollé de la capitale, le 21 janvier 1871, pour atterrir en Belgique. Le général lui était mort du choléra en 1832.

A propos de l'archiprêtre de Vélines, Arnaud de Cervolle, dont M. Troubat évoquait la carrière inhabituelle, au cours de notre réunion de juin dernier, Pierre Pommarède a raconté la triste fin d'un évêque : au retour d'un concile tenu dans l'abbaye de Charroux (Vienne) en 989, le prélat fut proprement étranglé, le 8 décembre 991, dans les bois de Coursac, au lieu-dit Mourcin, proche de Montrem, par ce même Arnaud de Cervolle, prévôt du chapitre de Saint-Front ou du chapitre cathédral de la Cité. Mille ans après, l'évêque de Périgueux, Mgr Poulain, et son vicaire général, Mgr Briquet, partirent pour Charroux célébrer le millénaire du concile. Ce fut l'occasion pour P. Pommarède de leur envoyer un souriant message de prudence en souvenir de ce tragique incident.

M. Bétoin, chroniqueur à *L'Echo du Ribéracois*, nous fait ensuite le récit de la sortie du 22 juin. Le programme était fort bien choisi et les sites visités ont été très appréciés (château de Chabans, église de Saint-Léon-sur-Vézère, château de Belcayre, forteresse de Montignac, château de Sauveboeuf et maison du Dr Blondin). La seule ombre au tableau vient du nombre trop important des participants : il a atteint cette année 120 personnes.

Au cours de l'excursion, nous avons visité exceptionnellement la forteresse de Montignac-le-Comte, rachetée, restaurée de façon contestable par un pharmacien montignacois, appelé Pautauberge. Le président s'est demandé qui était cet homme devenu richissime après avoir inventé une solution miracle qui guérissait toutes les douleurs et il a chargé Guy Penaud de mener l'enquête. Ce dernier a eu quelques difficultés car les Archives départementales étaient fermées du 1^{er} au 15 juillet. Antoine Léon Pautauberge était pharmacien à Montignac à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles. Il a inventé la solution Pautauberge, médicament pour prévenir la tuberculose, dont étaient morts sa première femme et son premier fils. Ce médicament a ensuite été fabriqué de façon industrielle, avec de nombreuses cartes postales publicitaires (illustrées des monuments les plus divers, mais sans autre mention que « Solution Pautauberge »). La solution Pautauberge sert encore de référence à un médicament brésilien (Internet). M. Pautauberge est entré à la S.H.A.P. en 1912 et il est mort en 1928, sans doute à Paris. La mairie de Montignac a été pendant un moment propriétaire de la forteresse. Elle appartient aujourd'hui à Mme Mireille Villeneuve, petite-fille de M. Pautauberge.

Gilles Delluc pense que la solution Pautauberge était un produit désinfectant du genre créosote, favorable aux affections broncho-pulmonaires. A cette occasion il évoque un autre pharmacien de Périgueux, Pierre Chambon, qui, durant la première moitié du XX^e siècle, avait son officine et son laboratoire place Francheville et son usine à la Croix-Blanche, rue Chanzy : il fabriquait différents médicaments, dont un contre la lèpre à base d'huile de chaulmoogra, plante de Birmanie riche en sulfones, qui se vendait beaucoup dans les colonies.

Mme Laguionie-Lagauterie nous raconte ensuite deux lamentables histoires d'émigrations collectives du Périgord vers l'Amérique du Sud à la fin du XIX^e siècle (d'après son travail de maîtrise et de D.E.A., avec une première

publication dans un ouvrage collectif sur *L'émigration Aquitaine en Amérique latine au XIX^e siècle*, Maison des Pays ibériques, Bordeaux, 1995). Elles se situent dans un contexte très particulier : au Brésil, l'esclavage vient d'être aboli et les exploitations agricoles manquent de bras ; la crise du phylloxéra touche durement certaines régions de la Dordogne. La première histoire a pour pivot un certain Firmin Alibert, originaire de Terrasson, déjà bien implanté au Brésil. En 1885, pour remplacer les esclaves, il négocie avec un notaire de Terrasson et recrute par contrat un certain nombre de familles : c'est la catastrophe pour une dizaine d'entre elles qui ont tout vendu en France. Elles ne peuvent s'habituer aux conditions de vie proposées et, finalement, sont rapatriées aux frais du gouvernement brésilien en 1886. La deuxième affaire tourne autour d'un certain Pierre Mouty, sacristain à La Bachellerie. Il réussit à convaincre 400 à 600 personnes. Dix familles sont recrutées par contrat à La Bachellerie, dix à Hautefort, dix à Périgueux, quelques-unes à Sarlat. Elles embarquent en 1888 et 1889, en deux ou trois fois, à Bordeaux vers le Brésil et l'Argentine, malgré les avis défavorables du commissaire spécial de l'émigration. Le 18 décembre 1888, 180 personnes partent de La Bachellerie et, un mois plus tard, 80 d'entre elles sont mortes de la fièvre jaune, 55 personnes sont rapatriées à leur frais et d'autres sont transférées gratuitement à Rouen où elles sont prises en charge par le préfet. En revanche, certaines familles ont bien réussi leur implantation et sont demeurées au Brésil et en Argentine, comme les familles Alibert et Mouty. Sans doute avaient-elles plus de moyens financiers au départ et plus de capacités d'adaptation que les autres.

M. Bousquet croit se souvenir d'une adaptation télévisée sur ce sujet et Claude Michelet l'évoque dans un de ses romans.

Vu le président
Pierre Pommarède

Brigitte Delluc
Secrétaire générale

ADMISSIONS de juillet 2002

- Mme Galet Simone, 4, rue Wilson, 24000 Périgueux, présentée par le P. P. Pommarède et M. G. Penaud (en remplacement de son époux, Jean-Louis Galet, décédé) ;
- Mme Jouhanneaud Marie-France, 1, allées de Tourny, 24000 Périgueux, présentée par Mme A. Bélingard et Mme J. Zimmermann ;
- M. Daudou Jean-Paul, 10, rue Bodin, 24000 Périgueux, présenté par M. X. Darcos et le P. P. Pommarède ;
- Mme Watt Marie-Joëlle, château de Chabans, 24290 Saint-Léon-sur-Vézère, présentée par M. G. Penaud et le P. P. Pommarède ;
- Mme Herpin Marie-Agnès, Les Vidaloux, 24390 Hautefort, présentée par Mme S. Miquel et M. J. Escot ;
- M. Cabriol James, La Peyre, 24420 Antonne-et-Trigonnant, présenté par le P. E. Jardel et le P. P. Pommarède ;
- M. Villemonte de La Clergerie Henry, Le Bourg, 243210 Goûts-Rossignol, présenté par M. D. Audrerie et M. F. Villemonte de La Clergerie.

EDITORIAL

De l'état de notre Compagnie

Mes chers collègues, comme dans les dissertations et les thèses, cet éditorial de rentrée comptera trois chapitres.

Mon premier propos sera pour vous faire partager le souci que nous avons de craindre le départ, l'an prochain, de nos deux emploi-jeunes. Nous sommes tous très conscients de leur travail qui a permis à notre Compagnie d'assurer sa mission d'accueil, de recherche et de rayonnement. Les finances de notre Société ne pourront sans doute pas permettre de remplacer la contribution de l'Etat. Et, malgré leur bonne volonté, les bénévoles n'arriveront pas à relayer, pour le fonctionnement du secrétariat et de la bibliothèque, la réalisation de notre *Bulletin*, leur travail quotidien, laborieux et souriant.

Cette situation nouvelle risque de porter un rude préjudice à notre administration. Depuis 5 ans, nous nous étions habitués à voir notre organisation évoluer à un niveau qui doit être le sien, par sa présence, sa disponibilité, son efficacité.

Nos deux employés tenaient un rôle complémentaire, aujourd'hui devenu indispensable à la poursuite de notre mission de maintien de la mémoire vivante.

Nous cherchons comment ne pas nous priver de leur dévouement. Bien sûr, il y aura le relèvement, en 2003, de l'abonnement et de nos cotisations. Mais nous pensons aussi lancer une recherche de nouveaux membres.

Il appartient à chacun d'entre nous de mettre tout en œuvre pour maintenir l'acquis engrangé depuis tant d'années.

J'entends, à l'avance, les réponses à mon propos : « Votre société ne rassemble que des historiens, des érudits ou des chercheurs. Nous ne sommes ni les uns ni les autres ». C'est une idée inexacte que l'on se fait de nos collègues. De ceux qui assistent à nos séances comme de ceux de l'hexagone ou bien au-delà qui reçoivent et qui lisent nos publications.

Certes, et nous nous en réjouissons, il y a parmi eux des chercheurs, des intervenants, des archéologues et des historiens reconnus comme ceux qui continuent l'œuvre de leurs devanciers ; mais il y a aussi les autres, tous les autres, qui viennent vers nous pour apprendre et échanger. Ils sont tous habités par un seul sentiment : l'amour du Périgord, de son passé comme de son présent. Chaque année un sang neuf compense et agrandit un peu ceux qui nous quittent avec regret par fatigue ou éloignement ou que nous regrettons quand ils nous quittent définitivement.

C'est vers les parents, les amis, les connaissances, qu'il faut jeter un regard et tendre la main - une main qui tiendrait un bulletin d'adhésion à notre Compagnie. Si chacun de nos habitués sociétaires proposait à une personne ou deux de nous rejoindre, nous pourrions conserver, par un contrat définitif, les auxiliaires dont nous avons besoin.

Je témoigne que je suis responsable de l'entrée parmi nous d'un demi-millier de nouveaux adhérents et que je n'ai reçu, en retour, que des témoignages de satisfaction. Merci de réfléchir, un temps, à cette recherche avant de prendre votre stylo ou de décrocher votre téléphone : l'avenir de notre société dépend, en grande partie, de votre souci et de votre recherche.

L'année 2003, en ses séances de janvier et de février, verra aussi le renouvellement du Conseil d'administration. Nous attendons de nouveaux administrateurs ; des femmes et des hommes qui acceptent de participer et d'épauler, pour trois ans, la marche de notre Société. Parmi ceux qui nous lirons, je suis persuadé que de nouveaux collègues se manifesteront ¹ pour faire un bout de chemin avec nous.

Lorsque ce message vous arrivera, les hirondelles seront parties, et la brume succédera au soleil de juillet. Je vous souhaite un bon automne en attendant que, grâce à vous, un nouveau printemps bourgeonne dans la rue du Plantier.

Le président,
Pierre Pommarède

1. Cet appel à candidature se terminera le 15 novembre.

A Ladouze au XIV^e siècle : crime et châtement

par Louis GRILLON

Par un beau jour d'octobre 1331, trois habitants de Ladouze, Pierre Romeni, Bernard Gandassat et son frère Guillaume, s'en revenaient de Périgueux. Avant de se séparer pour rentrer chez eux, ils avaient décidé de tuer trois hommes : Pierre Fabri ; Aimeri Raba, qui avait assigné plusieurs fois Bernard en justice ; Pierre Réginald, damoiseau, qui courtoisait la sœur des Gandassat et que l'on soupçonnait d'avoir eu commerce charnel avec elle.

Quelques jours plus tard, le 24 octobre, Pierre Romeni se rendit, vers le coucher du soleil, chez Bernard au mainement de La Foresterie où se trouvait aussi pour lors le damoiseau. Les deux complices mirent au point la manière dont ils devaient assassiner celui-ci. Ils décidèrent que ce serait pour le lendemain, puisque le damoiseau avait projeté d'aller à Périgueux ce jour-là. Pierre viendrait à l'aurore, Bernard lui ouvrirait sa porte et ils effectueraient de concert le meurtre.

Le lendemain, 25 octobre, Pierre vint à l'aurore chez Bernard. Celui-ci et le damoiseau étaient encore au lit. Pierre se mit à crier devant la porte : « Sus ! sus ! Bernard, il fait jour ! ». Bernard se leva, ouvrit sa porte, fit entrer son complice, et tous deux se précipitèrent sur le damoiseau qui était sorti de son lit et s'était assis pour enfiler ses chausses. Pierre le frappa sur la tête avec une houe. Il tomba à terre en criant : « Bernard ! Bernard ! ». Mais Bernard lui asséna un coup de hache. Pierre fit de même avec le même outil. Ils s'emparèrent alors de la bourse du mort où ils trouvèrent neuf livres périgordines en or et autre monnaie. Ils partagèrent cette somme. Pierre et

Bernard prenant six livres qu'ils remirent à Bru, forgeron, pour le compte de Bernard (à titre de placement ou en acquittement de dette antérieure ?), les trois livres restantes devant être données à Guillaume qui était dans le complot et aurait dû prêter la main au meurtre.

Le corps de la victime demeura dans la maison du vendredi matin au lendemain minuit environ. A cette heure-là, les trois complices le mirent dans un sac qu'ils chargèrent sur l'âne de Bernard tandis que la femme de celui-ci les éclairait avec une chandelle. Pierre et Bernard se dirigèrent alors vers Périgueux tandis que Guillaume, qui s'était approprié le manteau et l'épée du damoiseau, renonçait à les suivre et s'arrêtait chez Montastruc.



Carte de Belleyne (coll. SHAP)



Les deux compères avaient projeté de jeter leur sac dans l'Isle, à Périgueux, du haut du pont de pierre. Le meurtre serait ainsi attribué à des gens de cette ville. Mais le guet devait faire une ronde cette nuit-là. En arrivant à côté de l'église des sœurs Minorisses, Pierre et Bernard entendirent des cavaliers passer sur le pont. Pris de peur, ils jetèrent le corps dans l'eau vers le prieuré cistercien de La Daurade et s'en retournèrent chez eux.

Les coupables furent rapidement découverts puisque, un mois plus tard environ, le 23 novembre, Pierre Romeni fut amené devant le tribunal de Hélié de Périgueux, seigneur de Ladouze, auquel appartenait alors la haute justice du bourg. Le seigneur lui-même était alors absent, mais son parent, Fortanier de Périgueux, seigneur de Lacropte, assistait au jugement. S'y trouvaient aussi maître Hélié de Charantona, légiste et juge, Pierre Pasquaud, procureur, Jean Grangier, sergent royal, tous officiers de la juridiction. Parmi les témoins se trouvaient maître Pierre Bernard, juriste, Hélié Forestier, chevalier, et quelques personnes, sans doute habitants de Ladouze : Aimeri Galajo, Bernard Romeni, Bernard del Ponthel, Hélié de La Besse, Pierre Lacropte, Bernard Culher, Hélié Delthel, Pierre Ebrard, Hélié Dandola, Pierre Ramnulphe et Aimeri Raba.

Guillaume Debord, notaire royal, enregistra la confession de l'accusé principal, Pierre Romeni, telle que nous venons de la connaître. Mais celui-ci avoua spontanément – par remords ? bravade ? peur de la torture ? – d'autres délits commis par lui antérieurement, soit seul soit avec des complices. Avec Guillaume Gandassat, ils avaient volé de nuit chez Hélié Deltelhol six livres

périgordines qu'ils s'étaient partagées équitablement aux Béchades. L'année précédente, toujours de nuit, ils avaient dérobé un mouton à Pierre Vesac et l'avaient mangé ensemble chez Guillaume. Ils avaient fait de même pour un mouton volé à Aimeri Raba. En compagnie de Bernard de Ladouze (sans doute Bernard Gandassat), il avait pris de force à Puy Auriol la bourse d'un marchand et ils avaient partagé les trente sols perigorzsis qu'elle contenait. Avec Jaubert Ronno, il avait pris une oie à Hélie Deltelhol pour la manger. Seul, il avait dérobé à Aimeri Raba un linge qui valait de quatre à cinq sols. Dans le métier de tailleur qu'il exerçait, il n'était pas très honnête : dans le drap à lui fourni pour en faire des habits il coupait des morceaux qu'il revendait plus ou moins cher selon leur taille mais dont le produit n'excédait pas quelques deniers.

Le juge rendit solennellement sa sentence que je traduis : « Au nom de Dieu, ayant mis devant moi les saints Evangiles pour que mon jugement suive la volonté divine et que mes yeux voient la justice, ayant consulté ma conscience, puisqu'il nous apparaît par la confession de Pierre Romeni que Pierre Réginald, damoiseau, est mort assassiné par ledit Pierre et Bernard Gandassat avec le consentement de Guillaume Gandassat, nous condamnons ledit Pierre Romeni à être traîné jusqu'aux fourches patibulaires du seigneur Hélie, où il sera pendu et où demeurera son corps ».

Ainsi fut jugé et châtié Pierre Romeni, voleur et assassin. Quant aux complices de ses délits et surtout de son crime, il n'est pas fait mention d'un châtement pour eux dans le document rédigé par le notaire à la requête du procureur et dont nous avons analysé la teneur.

Des crimes, toutes les époques en ont connu -hélas !- et ils ne méritent point que l'on s'attarde ainsi sur chacun d'eux. Mais celui-ci à plus de six siècles et demi de distance est raconté d'une façon si détaillée, il nous fait si bien connaître les modalités d'un jugement seigneurial que je n'ai pu résister à l'envie de le faire connaître.

L.G.

Notes sur un procès de l'Hôtel-Dieu

par Louis GRILLON

A la suite de mon étude sur l'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux, il m'est parvenu une lettre d'un de nos collègues de la SHAP, Pierre Brulant. Celui-ci m'apprenait qu'il avait sauvé, dans les combles du château de Frugie où ils pourrissaient, divers documents dont il a d'ailleurs déjà versé une partie aux Archives départementales. Il mettait à ma disposition neuf actes concernant un procès fait au marquis de Frugie par l'Hôtel-Dieu.

Ces actes m'ont intéressé pour deux raisons. La première est qu'ils confirment et complètent heureusement la liste et les dates connues des syndics et procureurs-syndics de cet établissement, à savoir :

- Helie Bruchard, 1713-1716, procureur-syndic ;
- Pierre Durouchail, 1739-1746, syndic ;
- J. Baptiste Allemand, 1739-1746, procureur-syndic.

En outre, ce procès est l'un des rares connus avant la nomination comme syndic de Dominique Dupuy de Monferrier qui, pour sa part, répétons-le, avait conservé les actes de plusieurs causes aussi remarquables pour leur durée que celle que nous allons résumer et qui dura près de quarante années, de 1709 à 1746 au moins.

*

* *

Jean Deladoire (ou de Ladoire) descendait d'une famille de robins. Son grand-père était juge de la châtellenie de Saint-Pierre-de-Frugie démembrée en 1600 de celle de Courbefy.

Son fils, Jean, était procureur d'office de la même juridiction. De sa première union avec Suzanne Touresne, celui-ci eut trois enfants. Le second d'entre eux fut baptisé Jean, en 1640, avec pour parrain Jean Deladoire, prêtre, son oncle (ou grand-oncle), et pour marraine demoiselle Jeanne de Frugie de Sainte-Marie. Dans son testament, son père émit le vœu que ce fils devînt prêtre, son aîné Pierre devant quant à lui succéder à leur père dans sa charge.

Ce Jean Deladoire, devenu prêtre selon le souhait paternel, devait s'éteindre au château de Frugie à l'âge de soixante-six ans (l'acte obituaire porte soixante-sept), le 9 mars 1706. Il fut inhumé dans la sacristie de l'église Sainte-Marie de Frugie. Il avait fait un testament par lequel il légua à l'Hôtel-Dieu de Périgueux « une somme de mil cinquante huit livres cinq sols de capital... une croix, une bague... d'argent et meubles et autres effets ».

Le premier mai 1709, le syndic en était à réclamer la somme et les objets à « messire Jean-Jacques Darlot de Frugie, chevalier, seigneur marquis dud. lieu, Sainte-Marie, la Valouze, la Coussière, Saint-Saut, Saint-Romain et autres plasses ».

En vain, puisque, en 1713, un procès était intenté au marquis depuis quelque temps déjà devant la cour sénéchale. Nouvelle réclamation au marquis en 1716. Nouvelle encore en 1730...

Le seigneur trouvait excuse pour sa mauvaise volonté dans le fait que Eyriaud, son fermier pour le château et la terre de Frugie, lui devait à lui-même de l'argent. Celui-ci fut d'ailleurs sommé d'acquitter ses dettes en 1746.

Un feuillet isolé porte les dépens dus à l'Hôtel-Dieu par Monsieur de Frugie. De 1709 à 1717, ils étaient déjà montés à 54 livres 18 sols 2 deniers. Et, jusqu'en 1746, ils ne purent manquer de s'accroître.

Même deux siècles et demi plus tard, il est au moins déplaisant de savoir que des personnes aisées se refusaient à remplir les dernières volontés d'un de leurs proches en lésant ainsi les miséreux... alors que, pendant le même temps, des petites gens se faisaient un devoir de verser leur obole.

La pénitence d'un ecclésiastique au XVIII^e siècle

par Louis GRILLON

Messire d'Alesme, sieur de Vige ¹, eut à se plaindre de l'un de ses enfants, ecclésiastique ². Il s'adressa à l'évêque de Périgueux, Jean Chrétien Macheco de Premeaux ³, pour lui demander d'obtenir contre lui des lettres de cachet, afin de mettre ce fils en pénitence dans quelque établissement religieux approprié.

La Domerie d'Aubrac ⁴ servait-elle habituellement à cette époque de lieu d'exil et de réflexion pour les clercs mis en pénitence ? Ou bien l'idée de ce lieu éloigné du Périgord et très isolé vint-elle spontanément à l'esprit du prélat ? Quoi qu'il en soit, c'est l'évêque qui obtint vraisemblablement de la Cour les lettres de cachet nécessaires et qui fut l'intermédiaire entre la famille et l'abbé de Chancelade, Jean Louis Penchenat ⁵. Il faut, en effet, se rappeler

1. Vige, lieudit, commune de Sorges.

2. Il est difficile de préciser de quel abbé d'Alesme il est ici question. Il en vécut plusieurs à cette époque. Cf. E. Roux, *Les Ursulines de Périgueux*, B SHAP, t. XXXII, 1905 à t. XLI, 1914.

3. J.C. Macheco de Premeaux fut à la tête du diocèse de 1733 à 1771.

4. La Domerie d'Aubrac (Aveyron) fut fondée pour servir d'hospice pour les pèlerins et de lieu de culte pour les bergers qui fréquentaient les hauts pâturages du plateau d'Aubrac à la saison.

5. J.L. Penchenat fut nommé abbé coadjuteur de l'abbé Jean Antoine Gros de Belair en 1757 et devint abbé régulier en 1763 au décès de celui-ci. Il décéda lui-même en 1793, dans sa famille.

que la Domerie était devenue en vertu d'un accord passé en 1699 par l'abbé Valbrune de Belair un des prieurés réguliers de l'abbaye. L'abbé d'Alesme dut rejoindre ce lieu d'exil en décembre 1735. Il devait y résider au moins jusqu'après le mois de mai 1737. Durant ce séjour il écrivit de nombreuses lettres, dont trois seulement nous sont actuellement connues⁶. Elles étaient adressées à un « chevalier », mieux connu sous le nom de Chevalier de Cablanc de la correspondance de qui elles sont extraites⁷. Malgré leur petit nombre, elles présentent suffisamment d'intérêt pour nous permettre de relater une courte histoire et d'avancer quelques réflexions.

Les motifs de la pénitence

Quels étaient les motifs de la vindicte paternelle ? L'abbé écrivait :

*« Vous me marquies dans votre lettre que mon père avoit dit quil y avoit trois ou quatre informations contre moy quil produiroit quant il le jugeroit a propos. De ma vie je nay eu pas une affaire qu'avec Mensignac le tailleur. Vous saves ce que cest et je defie quon en produise dautre »*⁸.

En l'absence de précisions supplémentaires, on pourrait conjecturer qu'il ne se serait agi entre père et fils que d'une question de dettes. L'abbé, quant à lui, invoquait plutôt un arrangement familial avec son frère, arrangement qui aurait déplu à celui-ci ou à leur père :

*« Mon frere devoit se rappeler que le premier et le plus puissant motif de lanimosité de mon père contre moy, vient de laccomodement que jay fait avec luy »*⁹.

Ce motif était sûrement valable puisqu'il y sera fait allusion dans les autres lettres et que le frère lui-même en parlera dans une lettre dont il sera question plus loin. Mais il devait sans aucun doute en exister un autre pour que l'évêque s'en soit occupé. En effet, il paraît qu'il avait couru sur l'abbé une rumeur dont fit état le chevalier auprès de son correspondant. On le conjecture du moins par la réponse que lui fit l'abbé, afin de mettre les choses au point :

« Quant meme la personne a qui je faisois des declarations si tendres dans la lettre supposée dont vous me parles, devoit sen facher, je tombe insensiblement sur une matiere qui mafflige inevitablement, et il est possible que mes ennemis ne se lassent point de me perscuter et la calomnie sera telle toujours dominante. En un mot mon cher chevalier pour vous developper le secret de mon coeur sur cet article et pour me mettre a labry de tout

6. Elles m'ont été communiquées par B. Reviriego, auquel on doit faire confiance pour être à l'affût de tout ce qui intéresse Chancelade et ses prieurés.

7. A.D. Dordogne, 2 E 1812/44.

8. Lettre du 14 juin 1736.

9. Lettre du 14 juin 1736.

reproche dans votre esprit, je n'ay qu'a vous prier de faire attention combien l'hauteur de cette nouvelle doit estre suspect. Cependant quoique je naye rien a me reprocher je ne suis pas justifié puisque je depens encore du caprice de mauvaises langues et que j'en suis la malheureuse victime... Cest a juste titre que vous me faites le proces et je passerois vite condamnation si dans ma situation javois été capable dune semblable etourderie... »¹⁰.

Les rigueurs de l'exil

Quoi qu'il en soit de son véritable motif, l'exil fut ressenti très durement par l'abbé d'Alesme. Le plateau d'Aubrac jouit d'un air fort sain, mais le climat qui y règne en certaines saisons est rigoureux. Aussi l'abbé ne cessait-il de se plaindre :

« La mauvaise sancté que je possède icy... un séjour qui vaut bien des années dans un climat plus temperé »¹¹... « toute sorte de maux maccablent ma sancté est totalement epuisee par les douleurs de poitrine et les rhumatismes que jay contracté dans ce detestable pais »¹².

La solitude la plus pesante fut pour lui la solitude morale :

« le labyrinthe ou je suis prest a succomber sous le poids de mes chaines »¹³... « des peines desprit... je ne dois pas estre fort tranquille de ce coté. J'en ay plus quil nen faudroit pour faire autant de fous quil y en a aux petites maisons »¹⁴.

Le silence de sa parenté lui était aussi fort sensible :

« Tachez je vous supplie de reveiller le reste de mes parents de leur assoupissement. Ils gardent tous avec moy un profond silence »¹⁵.

Ou encore :

« Tout le monde me delaisse, mon cher chevalier, tous mes parents mabandonnent dans le temps que jaurais le plus besoin de leur secours ».

L'attitude de la parenté était dictée par celle, irréductible, du père :

« Vous voyez donc quil est question de tourner mes efforts du costé de mon père. Je nay rien negligé pour tacher de le flechir. Les plus pressantes sollicitations, les soumissions les plus respectueuses, rien n'est capable de lebranler. Livré a mes ennemis il nagit qu'a leur induction »¹⁶.

La mère de l'abbé elle-même ne lui était d'aucun secours :

-
- 10. Lettre du 18 avril 1737.
 - 11. Lettre du 14 juin 1736.
 - 12. Lettre du 1^{er} avril 1737.
 - 13. Lettre du 14 juin 1736.
 - 14. Lettre du 1^{er} avril 1737.
 - 15. Lettre du 14 juin 1736.
 - 16. Lettre du 14 juin 1736.

« J'ay escrit plusieurs fois a Madame de Vige sans pouvoir tirer aucune reponse satisfaisante. Mes lettres ne font qu'irriter mon père » ¹⁷.

Quant au frère de l'abbé, son attitude semble conditionnée par un personnage nommé « Jaques » dont l'identité n'est pas précisée, malheureusement pour notre curiosité :

« Jay escrit il y a quelques jours a Jaques. Jadressay la lettre a Dumoulin marchand vers la porte de Taillefer. Je le presse de toutes les façons pour le mettre dans mon party. Je ne scay ce quil en pense. Tachez je vous supplie de le voir et de scavoir sil est porté de bonne volonté. Comme ma liberté ne depend pas peu de sa sollicitation » ¹⁸.

Ce Jaques mystérieux est aussi celui qui mit au courant le chevalier de la « lettre supposée » évoquée ci-dessus et de la rumeur qui courait sur l'abbé. On peut se demander s'il n'est pas celui qui est désigné comme « l'hauteur suspect de la nouvelle » mentionné dans une lettre. Il semble avoir joué un double jeu. En tout cas, l'abbé écrivait :

« Vous nêtes pas sans doute a vous apercevoir que Jaques fatigué par mes poursuites, et par vos instances ne scachant comment vous satisfaire a pretendu vous en imposer par cette defaite, ou peutestre a til été informé. Pour preuve de ce que javance cest quil ma escrit, et quil me tient un langage tout different, faisant dependre ma liberté d'un accomodement de famille entre mon pere et mon frere ajoutant que la chose ne sera pas plutost terminée que je sortiray du soir au matin. Ce sont ses propres termes. Il me paroît clair quil a pretendu vous marquer les raisons, il insiste beaucoup a s'engager de determiner mon frere a la paix comme sil dependoit de moy » ¹⁹.

L'abbé d'Alesme écrivit à plusieurs reprises à son évêque. Une fois même, il pria le chevalier de remettre sa lettre en mains propres au prélat. On ignore les réponses de celui-ci mais on connaît son sentiment au moins sur un point par la teneur d'une autre lettre :

« Monsieur de Montaut me mande quil scait le sentiment de Monsieur de Perigueux et quil ne fera aucune demarche en ma faveur sans la participation de mon pere netant pas naturel que Monsieur de Perigueux se donne un ridicule en la Cour en demandant la revocation dun ordre sans le consentement de celui qui le luy a fait demander. Ce sont ses termes » ²⁰.

Un autre intermédiaire fut sollicité pour une intervention semblable :

« Jay escrit a Monsieur le marquis de La Douze pour le prier de solliciter ma cause, si vostre complaisance pouvoit vous obliger de le voir de ma part et de prendre des mesures assurees avec luy pour gagner mon pere, je vous en aurois une obligation infinie.

Je suis persuadé que Monsieur de La Douze fera de son mieux pour me rendre justice ».

17. Lettre du 8 avril 1737.

18. Lettre du 8 avril 1737.

19. Lettre du 18 avril 1737.

20. Lettre du 14 juin 1736.

Et en post-scriptum :

« *Ayez la bonté de voir Monsieur de La Douze et de faire faire attention que je suis icy depuis le mois de decembre, séjour qui vaut bien des années dans un climat plus temperé* » ²¹.

Nous n'avons pas pris le temps de rechercher l'identité d'autres correspondants mentionnés dans les lettres : Monsieur Souffron, Monsieur Renier. Sans doute faudrait-il vérifier s'il ne s'agit point des vicaires généraux ou des missionnaires de Périgueux qui pouvaient être, à l'occasion, pour l'évêque des conseillers écoutés.

Quoi qu'il en soit, après tant de peines et d'efforts, le dénouement approchait.

Le dénouement

La solitude avait permis à l'abbé d'Alesme de réfléchir, même s'il ne s'avouait pas aussi coupable que d'aucuns l'auraient souhaité :

« *Dieu me fait la grace de me soutenir ; sil m'afflige parceque je lay merité il me chatie parcequil m'aime. Loin des hommes et de leur secours cest en luy seul que je mets toute ma confiance* » ²².

De tels sentiments sont si rares sous les plumes ecclésiastiques du temps qu'ils méritent d'être soulignés. Il ne s'agissait point là de pures formules conventionnelles, car les chanceladais de la Domerie, qui l'avaient comme hôte, étaient touchés par les sentiments de l'abbé et promettaient de faire tout ce qui serait possible pour le faire revenir chez lui.

Le supérieur, père Sicaire Gintrac, et le professeur de théologie, père Desvergnès ²³, devaient se rendre à Chancelade pour y participer à l'assemblée générale triennale de leur congrégation, qui se tiendrait du 4 au 6 mai. Il était convenu qu'ils en profiteraient pour faire des démarches en faveur de l'abbé.

« *J'aurois fort souhaité que Monsieur le prieur eut pu voir Monsieur de Perigueux et mon père. Mais je crois quil ne fera que trop peu de séjour à Chancellade dans limpatience ou il est de voir ses parens. J'aurois été charmé que vous eussiez une petite conference avec luy. Il arrivera a Chancellade le samedi apres Quasimodo et compte en partir le six* » ²⁴.

A défaut de son prieur, ce serait donc au père Desvergnès à prendre les choses en mains. Il devait, entre autres, rencontrer l'évêque le dimanche après Quasimodo. Et ce ne serait pas tout.

21. Lettre du 14 juin 1736.

22. Lettre du 8 avril 1737.

23. De temps à autre, les chanceladais, étudiants en théologie, recevaient leur cours dans les prieurés conventuels de Chancelade.

24. Lettre du 18 avril 1737.

« Monsieur le professeur verra mon frere et luy fera un detail sincere de ma triste situation... J'ai cependant ecrit a mon frere une lettre des plus pressantes... Je me flatte quil y fera attention ou sans quoy je prendray des precautions differentes. Je le prie de se rendre a Perigueux le dimanche apres Quasimodo pour quil aye lhonneur den conferer avec vous et Monsieur le professeur d'Aubrac. Je crois meme quil passera par Chancelade pour voir Monsieur le prieur d'Aubrac »²⁵.

La réunion ne se tint pas exactement comme prévu, car le frère de l'abbé s'excusa auprès du chevalier, qu'il appelle son « cher cousin » dans une lettre qui nous a été conservée :

Je metois proposé... d'avoir le plaisir de vous voir demain ou apres demain, mais il mest impossible de le pouvoir, ma santé se trouve si derangee que je suis hors detat de faire pas un voyage. Monsieur le prieur d'Aubrac et Monsieur Desvergnès professeur de teologie de cette maison, doivent se rendre a Perigueux en sortant du chapitre de Chancelade ; ils ont bien voulu se charger de parler a Monsieur Devige alegard de labbé mon frere. Il me laprens par une lettre que je viens de resevoir de luy par laquelle il me mande de vous prier de vouloir bien estre de la partie quand ces messieurs iront parler a Monsieur Devige... Mon frere me mande aussi que Jaques luy a ecrit depuis peut. Il luy mande que dabort que Monsieur Devige et moy seront dacort quil peut conter de sortir sur le chan. Si la liberte depan dela je puis vous assurer que je feray de mon mieux pour la luy procurer leplustost que se pourat. Mandezmoi je vous prie ce que vous pourez savoir touchant cette affaire...

A Thiviers ce 4me may 1737 »²⁶.

Conclusion

On connaissait déjà quelques lettres de cachet émises à l'encontre d'ecclésiastiques périgordins. Le motif réel de celles qui furent demandées contre l'abbé d'Alesme nous échappe. S'agissait-il de dettes ? d'affaires familiales ? de réputation ternie à tort ou à raison dans une petite ville de province ? Peu nous importe à plus de deux siècles et demi de distance.

Mais il nous a paru, en revanche, intéressant de ne pas laisser dans les oubliettes un exemple supplémentaire de rigueur dans une mise en pénitence : exil dans une province éloignée, en une solitude naturelle, sous un climat pénible, dans la privation de tout commerce mondain, pour une durée de plusieurs mois. Intéressant surtout de pouvoir recueillir les impressions et les efforts de l'intéressé.

L. G.

25. Lettre du 18 avril 1737.

26. Même fonds que les autres lettres.

Les tracasseries judiciaires du curé Guillaume Soulier

par Jeannine ROUSSET

Dans la première partie de sa thèse La société périgorde au siècle des Lumières consacrée au clergé paroissial ¹, Guy Mandon évoque les difficultés relationnelles entre les prêtres Jean Orfaure et Guillaume Soulier qui eurent successivement en charge la paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac durant la première partie du XVIII^e siècle. Nous allons suivre Maître G. Soulier lors de ses démêlés avec la justice durant son séjour à Chiniac ².

Jean Orfaure, 64 ans, curé de Saint-Pierre-de-Chignac, se sent fatigué. Les derniers actes d'état civil de décembre 1724 sont rédigés d'une main tremblante. Il achète une maison dans le quartier Saint-Silain de Périgueux et, pensant que le travail sacerdotal est moindre dans cette paroisse, il permuté avec le curé Guillaume Soulier. Ce dernier accepte d'autant plus volontiers

1. Mandon (Guy), *La société périgorde au siècle des Lumières*, tome I, *Le clergé paroissial*, Périgueux, Médiapress, 1982, p. 104, 106.

2. Nous avons conservé les expressions des procès et les orthographes : Chignac et Chiniac ; Soulier, Soullier et Soulhier ; Fronsac, Furessac ; Tréry, Téry.

que les bénéfices décimaux sont plus élevés dans sa nouvelle paroisse. Il connaît les rouages de la justice. En sa qualité de syndic fabricant de Saint-Silain, avec d'autres syndics, il a intenté un procès contre Jean de Benoist, seigneur de Manou ³.

Quant à Jean Orfaure, pour compenser la perte de ses revenus et, comme cela se pratiquait souvent lors des permutations, il passe un accord avec son confrère, daté du 12 mars 1726, et se réserve le tiers des revenus décimaux de la paroisse de Saint-Pierre. Pendant plusieurs années, il « jouit pesiblement [sic] et sans trouble du tiers des revenus par luy ou par ses fermiers » ⁴. Il n'était pas question pour ce prêtre de parcourir les hameaux de son ancienne paroisse. Il avait donc acensé « le thiers du dixme » à des fermiers : les sieurs Demaison père et fils, du lieu dit Fayard, et Fronsac dont nous faisons la connaissance au cours du procès de 1736, date à laquelle J. Orfaure porte plainte, le 4 juin, contre G. Soulier. Ce dernier pense que trop de revenus lui échappent et accapare toute la dîme avec fermeté et avec de plus de violence.

Le procureur du roi ouvre une enquête pour information. Il est intéressant d'écouter quelques témoins relater les faits, au cours de ce mois de juin. Ainsi les sieurs Demaison n'ont pu, non seulement percevoir le tiers de la laine que G. Soulier fait enlever, mais sont menacés de ne rien avoir du tiers de la dîme des autres produits. Ceci est confirmé par le laboureur du village de la Bouyge, Jean Larue, qui déclare que « dimanche trois semaines étant sous la halle de Chiniac près de l'église il entendit le fils Demaison demander en vain sa portion de laine qu'il avait affermée ».

Giron Périer, laboureur à Vigounat, raconte qu'étant en compagnie du valet du sieur Fronsac, fermier du curé Orfaure, pour chercher le tiers de la dîme de laine, les femmes lui disaient que le sieur Soulier avait tout pris et lorsqu'il va réclamer son dû le lundi de Pentecôte, le prêtre le menace de l'assigner en justice car il n'a pas à quêter.

Voici un autre exemple révélateur de l'atmosphère qui régnait dans la paroisse. Jean Périer, laboureur à Lagrafeuil, employé de Fronsac, se rend avec le valet du fermier chez le métayer Coufé, de Puygaufier, chercher « le tiers de dixme du bled doré. Coufé montre les deux gerbes du dixme ». Le déposant demande au métayer d'en faire trois parts égales. La scène se déroule très calmement jusqu'à l'arrivée du sieur Soulier et de son valet. Le curé, au milieu des protestations, accapare les deux gerbes en disant que le curé c'est lui et non Fronsac et que si le fermier n'est pas content il n'a qu'à aller voir Orfaure !

3. ADD, B 1066, affaires de 1717-1721.

4. ADD, B 401, quelques pièces du procès.

D'autres dépositions, comme celles de Jean Mallardier et de Jean Vallat, confirment la violence du curé Soulier qui sème « le trouble dans la paroisse » ; la justice lui donne donc tort et il doit aussi payer tous les frais du procès. Rappelons que le fermier d'Orfaure, Demaison, ancien juge de Lardimalie de Chignac, condamné par contumace à être pendu pour assassinat, est revenu vivre chez lui à Fayard ⁵.

Pourquoi cet empressement subit à relever toute la dîme et cette attitude provocatrice ? Le curé Soulier a-t-il un besoin urgent d'argent ? Il est vrai que l'année 1736 ne lui est pas favorable. En effet « sur la requête du procureur du roi, en vertu de l'édit d'avril 1695 concernant la juridiction ecclésiastique, il est ordonné après la visite de Mgr Macheco de Prémieux que [...] le sieur curé Soulier curé titulaire du bénéfice de Saint-Pierre-de-Chignac contribuera pour un tiers aux frais de réparations urgentes et nécessaires à faire à l'église de la paroisse » ⁶.

Les années passent avec sans doute des tracasseries financières si l'on en juge par un fragment de page de son journal de comptabilité. Ainsi, il paie le tisserand avec des boisseaux de froment.

Mais voici qu'en juillet 1744, une nouvelle plainte est déposée contre lui, donnant lieu à un procès ⁷. En effet, le père « Claude Bost, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, syndic du prieuré de la communauté de Saint-Cyprien, demande le paiement d'une pension annuelle de vingt sols avec les arrérages de vingt neuf ans en argent ou en quittance au sieur Soulier conformément à la transaction du 30 novembre 1676 ».

Que s'était-il passé à cette date ? Une transaction est signée devant le notaire Chartrouille ⁸, de Périgueux, entre le sieur Jehan Téry, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Chignac [Jean de Fayolles, chanoine régulier en l'église cathédrale de Saint-Etienne Saint-Front et official du diocèse et Jean Téry de Sarlat, agissant au nom du prêtre] et le prieur conventuel de l'église collégiale de Saint-Cyprien ⁹. Dans la conclusion de l'acte, il est dit que le sieur Téry et ses successeurs devront payer une rente annuelle de 20 sols au prieur de Saint-Cyprien et à ses successeur le jour et fête de Noël en maison du prieur. On rappelle la reconnaissance de 1457 qui, elle-même, fait référence au texte des décimes du 15^e du mois de mars 1426 contenant la

5. Rousset (Jeannine), « Assassinat d'un conseiller du roi au siège présidial de Périgueux à Sainte-Marie-de-Chignac en 1715 », *B SHAP*, t. CXXIII, 1996, p. 207-223.

6. ADD, B 401. Lagrange (Jacques) et Rousset (Jeannine), « L'église de Saint-Pierre de Chignac », *B SHAP*, t. CXXVI, 1999, p. 295-318.

7. ADD, B 452.

8. ADD, 3 E 150.

9. Sadouillet-Perrin (Alberte), « Le monastère de Saint-Cyprien à travers les siècles », *B SHAP*, t. CIII, 1976, p. 16-29. Brugière (abbé H.), *L'ancien et le nouveau Périgord*, archives diocésaines.

liste des établissements qui doivent décimes au prieuré de Saint-Cyprien. Parmi eux figurent, « dans le diocèse de Périgueux, *Ecclesia de Cenhaco ... Oratorium de Podio Aurioli* » (de l'archiprêtré de la Quinte). Cet extrait cité, vidimé, a été « retrouvé dans un livre du trésor de la cathédrale de Saint-Cyprien ». C'est en vertu de tous ces textes que le curé G. Soulier est condamné « le 10 avril 1745 à payer au R.P. Claude Bost la pension annuelle de 20 sols avec les arrérages d'icelle en argent ou en quittance depuis 29 ans » c'est-à-dire depuis 1717. Or, à cette date, c'est le curé Orfaure qui est à Saint-Pierre de Chignac !

En exerçant son sacerdoce, le curé Soulier doit regretter sa permutation !

Pour terminer, on peut remarquer que les actes des registres paroissiaux sont écrits avec beaucoup d'application contrairement à son desservant Durouchail (de 1743 à septembre 1746). Il signe encore deux actes fin septembre 1746 et il est remplacé par le curé Fayolle ¹⁰.

J.R.

Remerciements au père P. Pommarède et à Mme R. Sarlat.

10. Registres paroissiaux de Saint-Pierre-de-Chignac (archives communales).

L'assemblée protestante au Désert des Baysses (Prigonrieux), nuit du 20 au 21 mars 1753

par René COSTEDOAT

Les assemblées au Désert des années 1740-1750 n'ont pas été toutes recensées, ni localisées, dans le triangle Bergerac-Eymet-Castillon ¹, secteur où ce qui reste du protestantisme historique de Périgord et Bas-Agenais ² se manifeste alors : pas seulement « *la vallée* », pas toute « *la vallée* ». L'histoire des assemblées clandestines, de leur environnement, de leurs conséquences, est par définition mal connue dans le détail. C'est pourquoi un

1. Une image plus exacte que celle présentée par Jean Cavignac dans *Les Assemblées au Désert dans la région de Sainte-Foy au milieu du XVIII^e siècle*, FGSO, Bière, Bordeaux, 1968. Cette étude contribue pourtant à bien faire apparaître le triangle, parfois bien loin de Sainte-Foy et de « *la vallée* », notamment dans les vals et coteaux entre Dordogne et Dropt : Eymet, Soumensac (près d'Eymet), Saint-Sernin (près de Duras), Loubès-Bernac, Landerrouat, etc. Jean Valette a signalé dans notre bulletin des persécutions anti-protestantes dans les juridictions de Puiguilhem et Théobon notamment, dans les années 1750. *B SHAP*, t. CII, 1975, p. 294-302.

2. Voir pour « Bas-Agenais », R. Costedoat, *B SHAP*, t. CXXV, 1998, p. 218-221 et R. Costedoat, « Evangéliques et Libéraux en Dordogne au temps de Jules Steeg », in actes du colloque Jules-Steeg, Libourne, 7 novembre 1998, *Revue historique et archéologique de Libourne*, n° 256-257, 2^e-3^e trimestres 2000, et n° 258, 4^e trimestre 2000.

dossier comme celui qui sert de base à cet article est le bienvenu quand il apparaît. Il m'a été présenté par un membre de notre société ³.

Ce dossier (317 pages manuscrites) est celui de la procédure judiciaire qui a été effectuée en avril-mai 1753, à la suite de l'assemblée des Baysses. A la requête de Guillaume Gontier de Biran ⁴, conseiller du roi et son procureur au siège sénéchal de Bergerac, François de Lapoujade ⁵, le lieutenant général, a lui-même assuré l'instruction : visite des lieux, auditions de 11 témoins et de 18 prisonniers, autres actes de procédure.

L'assemblée des Baysses

L'assemblée s'est tenue très tard dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21 mars 1753. Le 6 avril, le lieutenant général, le greffier et le procureur du roi vont enquêter sur place, à cheval, dans les hauts de la paroisse de Prigonrieux, très vallonnés.

D'abord au village de Puimilou (ou Puymilou, aujourd'hui Peymilou), à « *une lieue* » (dit le procès-verbal) au nord-ouest de Bergerac ; de là au vignoble du sieur Beaulieu, distant dudit village d'environ 1 000 pas (direction non précisée) ; de là un vigneron les conduit à environ 1 200 pas dudit vignoble (direction non précisée), au lieu où s'est tenue l'assemblée ⁶.

Le site : « *une colline de pred* », laquelle « *s'étend dans sa longueur du nord au couchant. Et laquelle a environ quarante pas de largeur étant entourée de toutes parts de bois et de coteaux escarpés sans aucune habitation voisine* ».

Ils y trouvent une bergère, gardant un troupeau de brebis. Elle leur apprend que le pré appartient pour moitié à son maître (Ponchut ou Pouchut) de Puimilou et pour moitié au frère de ce dernier.

3. Il a voulu garder l'anonymat, tout en souhaitant que l'étude paraisse dans notre *Bulletin*. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude. J'avais mentionné l'existence de cette assemblée, sans pouvoir la localiser, dans *Le peuple « rebelle » des huguenots de Bergerac*, Périgueux, 1987, p. 94.

4. Il cumula fréquemment cette charge avec celle de maire (nommé) de Bergerac, à laquelle il alternait avec d'autres membres de sa famille, dont son frère Elie-Joseph, le subdélégué. En 1753, son neveu, co-subdélégué, était maire. Guillaume était le grand-père paternel de Maine de Biran.

5. Il avait été plusieurs fois maire de Bergerac. Sa fille, Marie de Lapoujade, avait épousé en 1744 Pierre-Elie-Joseph Gontier de Biran, fils du procureur du roi. Depuis plus d'un demi-siècle, le clan des Biran dominait la ville, grâce à la faveur des autorités catholiques et royales.

6. Non loin de là, à Trimouille, une autre assemblée connue aura lieu, en plein jour, le 4 juin 1758 : voir Omer Baudry, *Prigonrieux, les Trois églises*, 1993, pp. 31-34. Plusieurs prévenus de 1753 (des familles Labrousse et Vacher) ont été accusés d'avoir participé à l'assemblée de 1758.

En parcourant la colline vers l'ouest, les enquêteurs observent que « la ravine avoit répandue de la terre et du sable sur ledit pred sur l'espace d'environ un quart de pogerée en deux différents endroits » dans lesquels se sont imprimés « nombre de traces de souliers tant d'hommes que de femmes ainsi que des pas de chevaux qui avoient passé et repassé ».

Un homme « qui bechoit une vigne du costé du levant dudit pred » est interrogé : Jacques Fourneau, bordier du nommé Lacant habitant du village de Puymilou. Il dit que ce lieu s'appelle « les Baysses ».



Audition et réponse
 rendue par devant nous François
 de la Joyade conseiller du roy
 lieutenant general en la
 Seneschauerie civile de poitou
 siege de Bergerac par audit
 piteur accusé de contrevention
 aux ordonnances du roy et
 arrets de la cour en assistant
 avec assemblee pour la cause
 de la religion pretendue reformee
 qui eut lieu la nuit du vingt
 au vingt un du mois de
 mars dernier au lieu des
 Baysses par de Puymilou

Un autre homme, Bertrand Bonnamy, 37 ans, originaire d'Eglise-Neuve, domestique du sieur Planteau de la Tour, bourgeois de Bergerac, et qui garde la Tour, « *son maître étant avec sa famille à Bergerac depuis la fin des vendanges* », déclare :

« étant audit lieu de la Tour ayant entendu du bruit le vingt dudit mois de mars sur les trois heures de nuit, et étant sorti, il remarqua au clair de lune un nombre de personnes, tant hommes que femmes, qui se rendaient de tous côtés audit lieu des Baysses ou Combe et dans ladite colline de pred du nommé Ponchut de Puimilou et sa curiosité l'ayant porté de voir ce que c'étoit qu'un si grand nombre de personnes assemblées dans un tel endroit et à une telle heure, il fut jusques au delà des vignes de son maître où il remarqua une très nombreuse assemblée dans ladite colline et y entendit parler une haute voix sans pouvoir distinguer ce qu'elle disoit et ensuite il entendit encore une voix qui chantoit et plusieurs qui repondoient, ce qui continua pendant environ deux heures, après quoi il entendit une voix qui cria très fort à l'assemblée de se sauver, que les dragons étoient là. Lors il remarqua une partie des personnes assemblées qui prirent la fuite, et dans l'instant, il entendit une autre voix qui crioit à ceux qui fuyoient de n'avoir point de peur et de revenir, cependant la majeure partie continuèrent leur fuite et les autres furent rejoindre l'assemblée. Après quoi il se retira mais dit n'avoir reconneu personne et ne pouvoit sçavoir des personnes qu'il y avoit ».

Le lieu choisi pour l'assemblée – qualifiée de « *nombreuse* » – ne manquait pas d'intérêt. Il était relativement proche de la ville, mais pas trop : il y a 6 à 7 km entre le vieux Bergerac et Peymilou. Ce pré isolé était protégé par des bois, on y accédait après plusieurs carrefours permettant de brouiller les pistes ; et, dans ce secteur, les vignes appartenant à des Bergeracois ne manquaient pas. Des détails précieux pour d'éventuels alibis, on le verra. Ce sont probablement ces avantages qui expliquent le choix du lieu. Prigonrieux avait été une paroisse très huguenote à la fin du XVII^e siècle ⁷, mais plus d'un demi siècle plus tard elle ne l'était plus, la normalisation avait durement fait son œuvre.

Dragons, valets de ville, magistrats, dure prison préventive, libération sous caution

Dès le 20 mars au soir, la tenue imminente d'une assemblée à proximité de la ville était connue des autorités. Deux « *valets de ville* » ayant participé à la chasse avec la « *compagnie de dragons en quartier en la présente ville* » ⁸, en témoignent, le 7 avril.

7. R. Costedoat, *B SHAP*, t. CXXI, 1994, p. 411.

8. Il s'agissait probablement d'une compagnie du régiment des Dragons Dauphin. M. Talouet, lieutenant-colonel de ce régiment, était présent ce soir là à Bergerac. Henriette Martin-Labrousse dit qu'il vint chez elle, en compagnie du maire, vers dix ou onze heures du soir.

Elie Lafargue, dit Bitou, valet de ville à Bergerac, 39 ans, déclare que :

La nuit du 20 au 21, « *M. de Biran subdélégué l'ayant envoyé avec des dragons pour aller du costé de La Beaume où l'on disoit que se tenoit l'assemblée dont s'agit et n'y ayant trouvé personne... il revint avec la troupe des dragons et les ayant quitté vers le Mercadil* », il alla trouver Pierre Hugon, dit Sac, autre valet de ville. Ils se postèrent « *place de Bellegarde* ». Ils virent « *revenir vers les trois heures après minuit quantité de gens hommes et femmes et s'étant avancé il en saisit un au col de ceux qui venoient de l'assemblée [le] nommé Jarre qui est actuellement en prisons et le donna à garder audit Sac qui le tint et après cella il fut dans la troupe de ceux qui revenoit de l'assemblée et parmi lesquels il reconnut le nommé Pelou dit xxx, le nommé Blondet et Bouyssavy fils épinglier, et une demoiselle qu'il ne peut pas tenir ny reconnoitre attendu qu'elle avoit son tablier sur sa tête* ». Le déposant « *n'a signé pour ne sçavoir* ».

Pierre Hugon, dit Sac, valet de ville à Bergerac, 40 ans, déclare que :

La nuit du 20 au 21, « *étant allé par ordre de M. le subdélégué accompagner la compagnie de dragons en garnisons en cette ville du costé de Labeaume, et ne pouvant pas marcher aussi vite il s'en revint et s'étant retiré ches luy le nommé Bitou autre vallet de ville lui dit que le capitaine des dragons lui avoit dit de rester sur le chemin pour voir ceux qui reviendroient de l'assemblée* ». Ils se postèrent à Bellegarde, où « *il vit venir beaucoup de monde et il en prit un qui se trouva être le nommé Jarre me thonnellier et n'en connut pas d'autre attendu qu'ils prirent la fuite* ». Le déposant « *n'a signé pour ne sçavoir* ».

Cinq autres témoins, dont la déposition écrite fut prise le 7 avril au tribunal par le lieutenant général, fournirent d'autres noms de gens rencontrés sur le chemin du Bout des Vergnes, le mardi soir. Mais ces témoignages avaient probablement été déjà donnés au subdélégué, qui avait des pouvoirs de police et justice : c'est lui qui avait ordonné aux forces de l'ordre d'intervenir les 20-21, c'est lui qui fera procéder aux arrestations, par les dragons, de bon nombre de prisonniers, les jours suivants (voir l'annexe).

Au total, 19 personnes furent inculpées, 18 furent incarcérées et interrogées par le lieutenant général : 9 femmes et 9 hommes. Leurs âges s'échelonnent entre 17 et 60 ans (âge moyen : 35 ans pour les hommes, 33 ans pour les femmes). Aucun noble, aucun bourgeois « *vivant noblement* » parmi eux. A l'exception d'un marchand et de deux marchandes, tous appartiennent à des familles d'artisans. Il est intéressant de constater qu'un seul des artisans ne sait pas signer son nom en 1753, alors que beaucoup étaient dans ce cas à la fin du XVII^e siècle. Du côté des femmes par contre, trois seulement signent y compris Marie Franchemont, marchande, qui

« n'a signé pour ne sçavoir de ce par nous enquisse » le 13 avril, mais dont on trouve la signature le lendemain au bas de sa requête d'élargissement...

La punition avait commencé durant l'instruction, avec l'emprisonnement systématique, à des dates diverses, de tous les prévenus, dans des conditions mises en évidence par le dossier. Plusieurs femmes s'en plaignent, comme Marie Borie, 28 ans.

Prisonne apine peut on
 -ly tournée une foule de
 prédominés de toute espèce
 Car ma Malades les
 autres pleins de mort prêt
 à tous moments à se lier
 dans leur discours sans
 garder aucune modération
 pour la différence du sexe
 Couter Car circonstance
 et bien d'autres que la
 prison de la supriante
 laisse prendre sans
 oser entrer dans un plus
 grand détail ne leur permettant
 par ^{de parler} ~~de parler~~ que votre justice
 ne s'gate par pour

Dans la « *confusion où se trouvent actuellement tous ceux qui sont dans les prisons, à peine peut-on s'y tourner, une foule de prisonniers de toute espèce, les uns malades, les autres pleins de vin et prêt à tout moment à se licencier dans leur discours sans garder aucune modération pour la différence du sexe, toutes ces circonstances, et bien d'autres que la pudeur de la suppliante laisse à penser, sans oser entrer dans un plus grand détail ne luy permettant pas de douter que votre justice...* »

« *Les prisons royaux* » de Bergerac : un pluriel qui paraît bien singulier au vu de ce texte ⁹ ; mais il faudra attendre 1789 pour voir proclamer comme l'un des Droits de l'Homme la présomption d'innocence. Et combien de siècles ensuite, pour que ce droit soit enfin respecté ?

Les « *auditions et réponses préventionnelles* » débutèrent seulement le 2 avril – soit le onzième ou le treizième jour de détention provisoire pour certains –, quand le procureur du roi demanda l'ouverture d'une information. Cela donnera une formule apparemment assez surréaliste : le procureur du roi requiert, le 11 avril, que six prévenus « *détenus dans les prisons soient décrétés de prise de corps* » ; en d'autres termes, que des prisonniers soient arrêtés ! Mais il s'agit en fait de les faire passer de l'état de prisonniers par ordre du subdélégué à celui de prisonniers par ordre du tribunal, dans la même prison, toujours sans avoir été jugés.

Certains disaient être emprisonnés depuis plus de trois semaines, quand ils crurent pouvoir solliciter une libération par l'intermédiaire de leurs procureurs, en affirmant leur innocence et en demandant, au cas « *où vous feriez difficulté de luy accorder son élargissement pur et simple* », d'ordonner cette libération sous « *condition juratoire [serment] ou sous autre bonne et valable caution bourgeoise* » ¹⁰. Le procureur du roi ne s'opposa pas à leurs requêtes, à condition qu'ils fournissent « *bonne et suffisante caution* », en prenant l'engagement « *de se remettre dans les prisons quand il en sera ordonné pour subir le cours de la procédure* ». Mais sa réponse arriva parfois vingt jours après la demande de libération, faite par des gens qui étaient seulement soupçonnés ! Le lieutenant général ordonna l'élargissement de chaque prévenu, en présence de son cautionnaire, « *lequel bien averti de son fait après lui avoir fait connaître les suites de son engagement a déclaré moyennant serment qu'il a fait, au cas requis entre pleige et caution* » pour celui ou celle qu'il contribuait à faire libérer conditionnellement. Il n'est pas question, dans le dossier, de sommes réclamées par la justice.

9. La répétition du même texte dans les requêtes de plusieurs plaignantes porte, certes, la marque de leurs procureurs. Mais on a également le témoignage du curé de Bergerac – qu'on ne saurait soupçonner d'indulgence à l'égard du peuple « *rebelle* » – en 1760 : depuis plus d'un an une femme, accusée de « *concubinage* », croupit alors dans cette prison sans avoir été jugée, cohabitant, jour et nuit, avec plusieurs soldats punis... *Le peuple « rebelle »*, op. cit., p. 116.

10. Dans les coutumes de Bergerac (1334), la liberté sous caution, pour bourgeois et étrangers, est prévue dans plusieurs articles (IX, XI, XIII). Ce principe n'était pas seulement local.

Tous de la RPR, tous ignorants, tous innocents. Omerta

Tous les prévenus reconnaissent faire profession de la religion interdite. Les procès-verbaux disent généralement « religion *prétendue réformée* », mais aussi parfois « religion protestante » ou même « religion des nouveaux convertis » ! Seul Pierre Escat dit « *qu'il a été à l'église, quand il a le temps il y va* », tout en reconnaissant qu'il n'a jamais « *fait son devoir pascal* ». Tous déclarent avoir été baptisés à l'église catholique. On leur demande alors pourquoi ils n'ont pas suivi la religion de leur baptême, en ajoutant quelquefois « *sachant que le Roy n'en veut pas d'autre* ». Ils répondirent le plus souvent en invoquant l'éducation donnée par leur père et leur mère ¹¹. Dans deux cas, le père est seul cité (une fois, la mère va à l'église). La mère n'est jamais citée seule, c'est un sujet d'interrogation : qui transmettait la petite flamme ?

La réponse de Charlotte Vacher, 18 ans, se distingue des autres : elle dit « *qu'elle est née en Christ et qu'elle veut mourir en Christ* ». Qui l'a élevée dans cette religion ? « *C'est son père, sa mère, ses sentiments et Dieu* ».

De la RPR, certes, mais très légalistes si l'on en croit ces réponses, faites sous serment. Savent-ils que le roi interdit ces assemblées ? Bien sûr, répondent-ils, et certains ajoutent même que c'est bien pourquoi ils ne les fréquentent jamais ! CQFD. Aucun n'était au courant de l'assemblée ni de l'éventuelle présence d'un ministre. Et quand les questions se font plus insidieuses, aucun des prévenus « *ne connoit personne de ceux qui avertissent par les maisons lorsqu'il y a quelque assemblée* », aucun « *ne connoit personne de ceux qui vont faire la lecture dans les maisons* ».

Tous proclament leur innocence, leur fidélité à la loi et au roi. Jean Dupuy, réclamant sa libération, pense qu'il « *n'a besoin que d'exposer ingénument la conduite qu'il a tenu ledit jour vingt mars pour prouver son innocence* ». Plusieurs, se disant « *fidelle sujet de sa majesté* », se faisant « *un point essentiel de se conformer en tout à sa volonté* », affichent leur confiance, d'autant plus « *que sa majesté ne scauroit vouloir luy faire expier un crime qu'il n'a pas commis et dont il supporte cependant la peine comme s'il étoit coupable* ». Certains ajoutent même parfois qu'ils comptent sur le procureur du roi pour punir « *une dénonciation aussi calomnieuse* », etc.

Protestants : oui. Mais sur les structures clandestines, c'est la loi du silence, l'omerta est sans faille.

11. La Déclaration royale du 14 mai 1724, ravivant les textes anciens, menaçait les participants aux assemblées de peines très lourdes : galères à perpétuité pour les hommes, femmes rasées et emprisonnées à vie, confiscation des biens (art. I). Les articles IV à VII imposaient aux parents de donner à leurs enfants une éducation catholique, sous peine de poursuites et d'amendes. En 1753, au-dessus des questions et des réponses : l'épée de Damoclès.

Les alibis de la vigne et du vin. Bergerac, la « *Genève du Périgord* » ?

Vigne et vin sont quasi omniprésents parmi les alibis invoqués par les prévenus, même s'ils ne sont pas tout à fait seuls.

Où étiez-vous la nuit du 20 au 21 mars ?

A cette question, Jean Martin répond qu'à cause de la négligence de son vigneron, il a dû se rendre à son bien de Queyssac pour vérifier si le travail commandé était bien réalisé. Qu'il y a couché, et qu'il a parlé au petit matin « *de son lit étant* » avec le vigneron... Le sieur Jean Dupuy est parti le 20 au matin à son vignoble de Puymilou pour « *chercher des ouvriers pour resuivre une jeune plante* » ; sur le chemin du retour, l'après-midi, il rencontra sa femme, qui apportait des « *greffes de prunier* » qu'elle s'était procurées chez les R.P. Récollets¹², qui pouvaient en témoigner. Ils revinrent donc ensemble au vignoble où ils couchèrent, et le lendemain Dupuy fit lui-même « *les antes* »... Pierre Escat, tonnelier, s'est rendu le 20 chez son père à Lamonzie, pour accommoder une cuve à faire la lessive ; il en repartit à onze heures du soir. Pourquoi si tard ? Il devait repartir le lendemain « *pour aller voir du merrain du costé de Ver* », c'est au retour, en passant par Bellegarde, qu'il fut malencontreusement capturé... Charlotte Vacher, sa sœur et sa mère sont parties vers cinq heures, l'après-midi du 20, pour leur vignoble situé vers la Catte. Pourquoi alors les a-t-on aperçues prenant le direction du Bout des Vergnes, c'est-à-dire de Peymilou en allongeant ainsi leur trajet ? Parce que « *sa mère ne sortant pas souvent de sa maison, elle étoit bien ayse de se promener un peu et elle trouve ce chemin le plus beau* ».

Plusieurs répondent simplement qu'ils ont veillé chez eux avec des amis avant d'aller se coucher.

Mais d'autres présentent un alibi plus crédible. André Pelou a pu être vu chez un cabaretier, buvant une bouteille de vin en compagnie de deux dragons et d'un ami ; les dragons se sont retirés « *vers les huit heures lors de l'appel* », son ami et lui sont restés jusque « *vers les neuf heures pour finir la bouteille* ». Claude Mounet se coucha vers neuf heures, mais auparavant il était allé « *boire chopine* » avec deux autres, chez Grenier dit Prince, autre boucher. David Cavalier était lui aussi allé « *boire chopine de vin après avoir soupé* » ; puis ayant rencontré quelqu'un, il alla avec lui « *au fond du Bourg boire bouteille* » avant de rentrer se coucher. Bernard Bonnet se rendit assez tardivement chez la nommée Veyri « *pour boire roquille de vin* ».

Bergerac, la « *Genève du Périgord* » ? La recherche du pittoresque facile est toujours tentante. Mais la référence à Genève la puritaine est

12. Installés au cœur du quartier du Terrier, les Récollets pratiquaient le commerce, on le constate à plusieurs reprises. Voir R. Costedoat (ouvrage collectif), *Bergerac et le Bergeracois*, F.H.S.O.-S.H.A.P., 1992, note 18, p. 355.

imprudente pour des huguenots « *extravertis* » du Sud ¹³. A Genève, en 1553, un homme fut puni pour avoir dit « *que avant que Calvin fusse en ceste ville l'on beuvoit de bon vin : encore feroit on pour qu'il s'en seroit alle au dyable* » ¹⁴. En Bergeracois, de très longue date, le vin était bon et apprécié, et si certains étaient condamnés à ne pas en boire ordinairement à leur soif, c'était seulement faute de moyens... Mal entraînés, les pauvres, buveurs ordinaires d'eau ou de piquette, avaient parfois des éclipses de lucidité, sanctionnées par la justice, les jours de fêtes, quand ils pouvaient enfin accéder au précieux nectar. En période de vendange, les cultes protestants se faisaient rares ou même cessaient complètement, au Désert comme dans la légalité au début du XIX^e siècle. Le vin n'était pas seulement un produit, objet de beaucoup de soins, mais aussi un très vieil élément culturel, resté commun à tous, catholiques et protestants, on le constate bien souvent ici.

Dernier report quel estoit
 Avoir le nommé Harvey
 Cabaretier pour s'occire
 une bouteille de vin avec
 le nommé Guitote et Barlemagne
 Dragona d'ipolendan
 C'ordemmes lesquelz Dragona
 se firent avec herba
 buer hors delapelle et
 Il resta dans le cabaret
 avec ses dits potendants
 Judque vers les nuif
 buer pour finir re
 reste de la bouteille
 de la Il fu dans

13. E. Labrousse, *La révocation de l'édit de Nantes*, Payot/Labor et Fides, 1985, p. 77-78.

14. *Ioannis Calvinii Opera qua supersunt omnia*, XXI, Brunswick, 1879, col. 555.

Le pasteur Jean-Louis Gibert et les Baysses

Le pasteur Jean-Louis Gibert fut, on le sait ¹⁵, à partir du 26 mai 1752 de façon certaine, l'animateur principal de ces assemblées. Il fut pour cela condamné à mort par contumace, le 21 avril 1753, par le tribunal de Bergerac. Était-il présent aux Baysses ? On n'en a pas la certitude. Ses actes, enregistrés dans son « *Quatrième cahier* » ¹⁶, ne mentionnent rien à cette date, entre l'assemblée du 17 mars 1753 (8 mariages, dont 3 pour des gens du secteur de Bergerac et 2 pour celui d'Eymet) et celle du 3 avril suivant (1 baptême et 3 mariages, pour des gens du secteur de Sainte-Foy-Pessac-Sainte-Aulaye). Mais ces assemblées ne s'accompagnaient pas obligatoirement de baptêmes ou mariages, surtout à cette époque. Et Gibert était alors le seul pasteur dans la région.

Le « *Quatrième cahier* » montre, avant et après la nuit du 20 au 21 mars 1753, que plusieurs des personnes inculpées pour l'assemblée des Baysses ou leurs proches, fréquentaient ces assemblées. Le 24 novembre 1752 : mariage de Claude Borie, frère (mêmes parents) de Marie Borie (inculpée), et mariage de Marguerite Mounet, sœur de Claude Mounet (inculpé). Le 17 mars 1753, mariage de Jacques Martin, garçon cordonnier, frère de Marie Martin (inculpée). Le 11 août 1753 (à Rouillac), mariage de Claude Mounet (inculpé) avec Marie Vacher, fille de Gabriel, et de Jeanne Fournat (inculpée), *etc.* Plusieurs, après l'assemblée du 11 août 1753, seront condamnés le 17 avril 1754 par le tribunal de Bergerac à de lourdes peines. Ainsi, la fille aînée de Vacher fut condamnée par contumace à être rasée et enfermée à vie à la manufacture de Bordeaux ¹⁷. Les curés de Bergerac et de la Madeleine, quand ils dénonceront 86 couples illégitimes ou suspects à leurs yeux, le 22 décembre 1757 ¹⁸, aideront la justice à faire le point. Certains de ces couples affirment alors, preuves à l'appui, qu'ils se sont unis devant un prêtre... Mais comment faire le point exactement quand on constate le mariage de Claude Mounet et de Marie Vacher, d'abord le 29 novembre 1750 devant un curé de Bordeaux, puis le 11 août 1753 devant le pasteur Gibert ? Celui de Marguerite Mounet et d'Isaac Courtine, d'abord le 28 janvier 1752 devant le curé de Saint-Laurent-des-Combes, puis le 24 novembre de la même année devant le même pasteur ?

Le lieudit des Baysses, semble aujourd'hui inconnu à Prignonrieux ; il est introuvable dans les cartes de Cassini, de Belleyme, et dans l'atlas cadastral de la commune de 1838. On doit s'en tenir aux indications incomplètes du dossier : un lieu « *au Désert* », dans les hauts de Prignonrieux, assez proche de Peymilou et voisin de La Tour. Vers l'actuelle Cloucaude ?

15. R. Costedoat, *B SHAP*, t. CXXII, 1995, note 11, p. 737.

16. Archives municipales Sainte-Foy-la-Grande, GG 63.

17. Sentence du 17 avril 1754. ADD, B 1861-10.

18. ADD, B 1783.

Vers Trimouille ? En attendant mieux, on pourrait brasser le brouillard, mais sans espoir d'en voir sortir forme définitive.

Les autorités s'en tinrent, dans l'immédiat, à la décision d'élargissement. On le sait par une requête du procureur du roi au lieutenant particulier de Bergerac : il rappelle que « *divers particuliers arrêtés dans les prisons de la présente ville soupçonnés d'avoir été dans une assemblée tenue le 20 au 21 mars* » avaient été « *élargis sous l'assurance que ces assemblées finiront* ». Après l'assemblée du 11 août 1753, il réclame la réincarcération de plusieurs d'entre eux, en rappelant les engagements pris par leurs cautionnaires. Le lieutenant particulier donne son accord ¹⁹.

Tous à l'assemblée ? En tout cas, tous présumés coupables, otages de pouvoirs aux yeux desquels ils ne sont pas des justiciables à part entière. Une pièce ajoutée au dossier le montre encore (et l'on trouve ailleurs d'autres traces). Il s'agit d'un placet adressé au procureur général du roi au parlement de Bordeaux, par Pierre Franchemont, « *pauvre bourgeois de la ville de Bergerac* ». Il poursuit au conseil du roi la mainlevée d'une portion de bien appartenant à une grand tante « *fugitive* » à la fin du XVII^e siècle. Seul de sa famille, il s'est converti à la religion catholique, douze années auparavant, lors d'une mission de l'évêque de Périgueux. Depuis, dit-il, il est devenu « *l'horreur de sa famille [...] il est privé de tous les secours qu'il en retiroit avant* ». Et il est « *des plus opprimés et persécutés par un de ses beaux frères nommé Dupuy dont le fanatisme et la conduite licentieuz luy ont attiré des poursuites sérieuzes de la part de Monsieur votre substitut au sénéchal de Bergerac* ». Il réclame les copies des pièces de la procédure de 1753 contre Jean Dupuy, pour réutilisation en recyclage. Le procureur général, Du Vigier, renvoie le 16 juillet 1760 le placet au greffier de Bergerac, en y inscrivant un mot ordonnant de remettre ces copies à Franchemont, à charge pour ce dernier de le payer « *de salaire compétent suivant les reglemens* ».

R.C.

Annexe

Prévenus

1. BLONDET Daniel, maître épinglier, habite Bergerac, 29 ans, signe.
xxx : emprisonné par ordre du subdélégué
4 avril 1753 : « *auditions et réponses préventionnelles* », en prison, par devant le lieutenant général.
8 mai 1753 : demande de mise en liberté, rejetée.
11 avril 1753 : détenu, décrété de « *prise de corps* » par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventionnelles des accusés* ».

19. ADD, B 1840-43.

12 avril 1753 : second interrogatoire, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

7 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Pierre Graut, « *habitant de cette ville* ».

2. BONNET Bertrand, M^e teinturier, fils de feu Joseph Bonnet et Jeanne Duegne, habite Bergerac, 18 ans, signe.

23 mars 1753 : emprisonné par ordre du subdélégué.

3 avril 1753 : « *auditions et réponses préventives* », en prison, par devant le lieutenant général.

11 avril 1753 : le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventives des accusés* », décide qu'il sera interrogé de nouveau.

13 avril 1753 : second interrogatoire, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

14 avril 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

14 avril 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Jean Bonnet, « *habitant de cette ville* ».

3. BORIE Anne, fille de Pierre Borie, M^e cordonnier, et d'Ester Bertin, habite Bergerac, 25 ans, ne sait pas signer.

11 avril 1753 : décrétée de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».

11 avril 1753 : emprisonnée.

12 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

6 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Pierre Borie « *habitant de cette ville* ».

4. BORIE Marie, fille de Pierre Borie, maître cordonnier, et d'Ester Bertin, habite Bergerac, 28 ans, ne sait pas signer.

11 avril 1753 : décrétée de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».

12 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par devant le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

6 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Pierre Borie, « *habitant de cette ville* ».

5. BOUYSSAVY fils, épinglier.

11 avril 1753 : décrété de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « pour répondre sur le contenu es dite information ».

aucune autre pièce dans le dossier.

6. CAVALIER David, M^e sellier, fils de Jean Cavalier et de Marie Géraud, habite Bergerac, 26 ans, signe.

xxx : emprisonné par ordre du subdélégué.

4 avril 1753 : « *auditions et réponses préventives* », en prison, par devant le lieutenant général.

11 avril 1753 : le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventives des accusés* », décide qu'il sera interrogé de nouveau.

13 avril 1753 : second interrogatoire, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

18 avril 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

18 avril 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Jean Cavalier, « *habitant de cette ville* ».

7. CROUX Jean, maître lanternier, habite Bergerac, 35 ans, signe.

xxx : emprisonné par ordre du subdélégué.

4 avril 1753 : « *auditions et réponses préventives* », en prison, par devant le lieutenant général.

8 avril 1753 : demande de mise en liberté, rejetée.

11 avril 1753 : détenu, décrété de « *prise de corps* » par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventives des accusés* ».

12 avril 1753 : second interrogatoire, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

6 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Pierre Chamelot, « *habitant de cette ville* ».

8. DUPUY Jean, marchand, mari de Marie Franchemont, habite Bergerac, 39 ans, signe.

11 avril 1753 : décrété de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».

30 avril 1753 : écroué.

1 mai 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.

5 mai 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

7 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Jean Monbocher, « *bourgeois et habitant de cette ville* ».

9. ESCAT Pierre, dit Jarre, tonnelier, habite Bergerac, 35 ans, signe.

xxx : emprisonné par ordre du subdélégué.

4 avril 1753 : « *auditions et réponses préventives* », en prison, par devant le lieutenant général.

8 avril 1753 : demande de mise en liberté, rejetée.

11 avril 1753 : détenu, décrété de « *prise de corps* » par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventives des accusés* ».

12 avril 1753 : second interrogatoire, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

7 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Pierre Chancogne, « *habitant de cette ville* ».

10. FOURNAT Jeanne, femme de Gabriel Vacher, boucher, habite Bergerac, 48 ans, ne sait pas signer.

23 mars 1753 : emprisonnée par ordre du subdélégué.

2 avril 1753 : « *auditions et réponses préventives* », en prison, par devant le lieutenant général.

11 avril 1753 : détenue, décrétée de « *prise de corps* » par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventives des accusés* ».

12 avril 1753 : second interrogatoire, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

18 avril 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

18 avril 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Bertrand Grozet, « *habitant de cette ville* ».

11. FRANCHEMONT Marie, marchande, femme de Jean Dupuy, marchand, habite Bergerac, 42 ans, signe.

11 avril 1753 : décrétée de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».

13 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

7 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Jean Monbocher, « *bourgeois et habitant de cette ville* ».

12. MARTIN, Henriette, fille de Jean Martin, femme de Jean Labrousse maître boucher, habite Bergerac, 36 ans, signe.

11 avril 1753 : décrétée de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».

1 mai 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.

13. MARTIN Jean, maître cordonnier, habite Bergerac, 60 ans, signe.

xxx : emprisonné par ordre du subdélégué.

4 avril 1753 : « *auditions et réponses préventionnelles* », en prison, par devant le lieutenant général.

11 avril 1753 : le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventionnelles des accusés* », décide qu'il sera interrogé de nouveau.

13 avril 1753 : second interrogatoire, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.

14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.

14 avril 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.

14 avril 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Jean Labrousse, « *habitant de cette ville* ».

14. MARTIN, Marie, fille de Jean Martin et de Anne Rochier, habite Bergerac, 34 ans, ne sait pas signer.
- 11 avril 1753 : décrétée de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».
- 13 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », par devant le lieutenant général.
- 14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.
- 6 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.
- 6 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Jean Labrousse, « *habitant de cette ville* ».
15. MESCLOP Anne, femme de sr Jacques Pinet marchand, habite Bergerac, 54 ans, signe.
- 11 avril 1753 : décrétée de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».
- 27 avril 1753 : se présente « *volontairement* » pour être écrouée.
- 28 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.
- 5 mai 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.
- 5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.
- 7 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Jacques Pinet, « *habitant de cette ville* ».
16. MOUNET Claude, boucher, fils de Pierre Mounet et de Marie Galvan, habite Bergerac, 28 ans, ne sait pas signer.
- 23 mars 1753 : emprisonné par ordre du subdélégué.
- 3 avril 1753 : « *auditions et réponses préventionnelles* », dans « *la chambre de la geolle des prisons* », par devant le lieutenant général.
- 11 avril 1753 : le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventionnelles des accusés* », décide qu'il sera interrogé de nouveau.
- 13 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.
- 14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.
- 14 avril 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.
- 14 avril 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Pierre Mounet son frère, « *habitant de cette ville* ».

17. PELOU André dit Limannais (?), maître cordonnier, habite Bergerac, 46 ans, signe.
 11 avril 1753 : décrété de prise de corps par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, « *pour répondre sur le contenu es dite information* ».
 1 mai 1753 : écroué.
 1 mai 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.
 xxx : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.
 5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.
 6 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Pierre Potensant, M^e cordonnier, « *habitant de cette ville* ».
18. VACHER Charlotte, fille de Gabriel Vacher, boucher, et de Jeanne Fournat, habite Bergerac, 18 ans, ne sait pas signer.
 23 mars 1753 : emprisonnée par ordre du subdélégué.
 2 avril 1753 : « *auditions et réponses préventionnelles* », en prison, par devant le lieutenant général.
 11 avril 1753 : détenue, décrétée de « *prise de corps* » par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventionnelles des accusés* ».
 12 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.
 14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.
 5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.
 6 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Gabriel Vacher, « *habitant de cette ville* ».
19. VACHER Magdelaine, fille de Gabriel Vacher, boucher, et de Jeanne Fournat, habite Bergerac, 17 ans, ne sait pas signer.
 23 mars 1753 : emprisonnée par ordre du subdélégué.
 2 avril 1753 : auditions et réponses préventionnelles, dans « *la chambre de la geolle des prisons* », par devant le lieutenant général.
 11 avril 1753 : détenue, décrétée de « *prise de corps* » par le lieutenant général, sur requête du procureur du roi, vu « *le verbal fait et les réponses préventionnelles des accusés* ».
 12 avril 1753 : auditions et réponses, « *dans la chambre de la geolle des prisons* », devant le lieutenant général.
 14 avril 1753 : le lieutenant général transmet au procureur du roi la demande de libération conditionnelle.
 5 mai 1753 : le procureur du roi ne s'oppose pas à cette libération.
 6 mai 1753 : le lieutenant général décide l'élargissement, caution de Gabriel Vacher, « *habitant de cette ville* ».

Le procédé Gannal, ou l'histoire d'une curieuse affaire médico-légale en Périgord en 1847

par Stéphane BAUNAC

Cet article est un extrait d'un ouvrage en cours d'élaboration qui se propose de mieux faire connaître les médecins périgordins de la première moitié du XIX^e siècle, non seulement par leurs activités professionnelles, mais aussi par les traits les plus divers et parfois les plus étranges de leur quotidien.

L'un des aspects de la vie des membres du corps médical fut de faire reconnaître le caractère indiscutable de leur spécialité aux tribunaux, dans le cadre d'affaires médico-légales, parfois à travers des pratiques dont l'aspect scientifique semble aujourd'hui archaïque, mais qui excitent toujours la curiosité.

En 1841, alors que la Dordogne était ravagée par une épidémie de suette miliaire, la plupart des journaux de l'époque firent paraître sous couvert d'informer une curieuse notice qui ressemblait beaucoup à une publicité déguisée. Était-ce dû au hasard, ou cela faisait-il partie d'un plan élaboré ? On peut imaginer que la mortalité en progression en Dordogne

explique la floraison de ce genre d'article à vocation commerciale, s'appuyant sur la douleur des familles, pour certaines cruellement affligées par plusieurs décès en leur sein en peu de temps.

« Nous devons ranger le procédé de M. Gannal pour les embaumements parmi les découvertes les plus utiles de notre siècle. A part les résultats incontestables qui nous autorisent à affirmer sa supériorité sur tous les procédés d'embaumements connus, celui de M. Gannal est aussi simple que sûr dans ses effets. Jusqu'à lui, on était dans l'usage et dans la nécessité de mutiler horriblement le cadavre d'un mort : il fallait extraire le cerveau par une couronne du trépan, enlever les poumons, le cœur, les entrailles ; entailler les muscles, les réduire en lambeaux ; et, par une opération longue et pénible, être acteur et témoin d'un spectacle hideux et révoltant, qui remplissait d'une juste répugnance les familles réduites à se servir d'un pareil procédé, malgré leur désir de conserver les restes précieux d'une personnes chère.

Mais aujourd'hui, plus de mutilations, plus de profanation sur le cadavre d'un mort ; plus rien de révoltant, de hideux ! Une légère incision, faite au cou, reçoit l'injection qui fait pénétrer dans tous les tissus la matière de l'embaumement, et par cette préparation si simple, le corps se conserve indéfiniment.

Nous pouvons dire ici que cette belle découverte a reçu l'approbation du corps médical, qui d'abord avait montré la plus grande incrédulité, et que les hautes notabilités de l'art y ont donné leur adhésion la plus complète et la moins équivoque. Ce procédé présente encore à nos yeux un autre avantage inappréciable. Combien de personnes réputées mortes, dans les localités privées des ressources de l'art, sont sorties de leur léthargie au moment où on allait rendre leur corps à la terre ! Combien qui ont été même enterrées vivantes ! L'embaumement Gannal met à l'abri de toute crainte sous ce rapport ; il n'est pas possible que le malade en léthargie puisse être blessé même légèrement sans être aussitôt rappelé à la vie.

MM. Carré frères viennent de doter le département de la Dordogne de ce procédé qui préserve les restes périssables de cette décomposition rapide qui suit la mort. Il y a huit jours, M. Carré aîné en a fait devant nous une heureuse application, assisté qu'il était de quelques docteurs de notre cité qui l'ont aidé de leurs conseils et de leurs lumières. C'est le cœur plein de la plus vive émotion que nous venons raconter à nos concitoyens ce que nous avons vu de nos yeux, sans avoir ressenti la plus légère répugnance, inséparable jusqu'ici d'une pareille opération. M. Cosme de Sanzillon était comme de passage dans notre ville, quand la mort est venue ravir à sa tendresse paternelle un jeune enfant qui l'accompagnait avec le reste de sa famille. Instruit par le médecin qui a prodigué des soins à son enfant que M. Carré possédait le procédé Gannal, il s'est empressé de l'appeler auprès

de lui, heureux de pouvoir conserver encore longtemps ce jeune enfant avec lui, et d'accoutumer sa douleur à une perte si sensible. Aussi, au milieu de cette douleur, le cœur de M. Cosme de Sanzillon a été ému d'une douce consolation. L'opération finie, c'était encore un enfant qu'il possédait ; rien n'avait altéré son visage : c'était lui, toute sa ressemblance, tous ses traits ; le souffle de la vie s'était retiré, et ne l'animait plus, il est vrai : on aurait dit un enfant dans le sommeil.

Honneur donc à celui, par ses laborieuses recherches, a su conserver aux familles désolées, sinon la vie qu'il appartient à Dieu seul de nous garantir, du moins un membre qui nous fut cher, en le dépouillant de tout ce que la mort a de plus hideux jusque dans la tombe ».

Cette notice mériterait à elle seule une étude de texte, tant sa construction est efficace et subtile, tant le choix des mots et des exemples est toujours judicieux. Cependant, aucun document ne nous permet actuellement d'établir si les arguments ci-dessus énoncés produisirent l'effet recherché et arrivèrent à convaincre des familles endeuillées à confier le corps de leurs proches aux bons soins des frères Carré, et aussi de mesurer l'impact publicitaire de cette formule sur les rites et traditions funéraires alors en usage.

A l'origine du « procédé Gannal » tant loué par ce texte se trouve Jean-Nicolas Gannal, ancien officier de la Grande Armée, et médecin. Loin d'être considéré par ses pairs comme un original ou un illuminé, il consacra la plus grande partie de son existence à mettre au point un procédé moderne et fiable d'embaumement. Le monde scientifique de l'époque s'avérera totalement convaincu par la méthode préconisée par Gannal lorsqu'en 1840, ses expériences, traduites par des exhumations, montrèrent de manière irréfutable l'efficacité de sa technique. On venait de passer de pratiques proches des descriptions d'Hérodote sur les embaumements des anciens Egyptiens à la maîtrise d'une chimie éprouvée et surtout peu onéreuse dans son application, dont la formule comprenait du phosphate de chaux, du nitrate de potasse, du chlorure de sodium, de l'alun, et de l'acide arsénieux, qui devait disparaître de la composition quand l'Etat, à partir de 1848, réglementa plus sévèrement l'usage de l'arsenic ; seuls furent alors retenus l'acétate d'alumine à 10° et le chlorure d'alumine à 20°, en parts égales.

La formule Gannal ne se vendait pas alors sous une forme prête à l'emploi et celui qui en achetait les droits d'exploitation devait par conséquent obligatoirement se prévaloir de bonnes connaissances en chimie afin d'en réaliser lui-même la composition et le dosage exact. Tout naturellement, ce produit s'adressait aux pharmaciens et chimistes plus qu'aux médecins ; dans le département de la Dordogne, en cette première moitié du XIX^e siècle, bien peu étaient ceux, comme les frères Carré, qui possédaient ce savoir.

Le plus jeune des deux frères, Jean-Casimir Carré, reçu le 20 octobre 1823 par un jury médical à Paris, exerce la profession de pharmacien à Bergerac en compagnie de son frère aîné, Pierre Carré, l'homme-clé des événements de 1846-1847 ; celui-ci semble porter le même second prénom que son frère et on lui donne le qualificatif d'aîné pour les distinguer. La biographie de Pierre Carré, sur laquelle s'étend un voile opaque, nous révèle néanmoins qu'il avait la fibre inventive et ouverte aux innovations, puisqu'il déposa en 1843 un brevet d'invention pour ce qu'il nomme « *un moule-filtre de Carré de Bergerac* », à utilité pharmaceutique. Toujours dans le registre des inventions, nous retrouvons sa trace le 3 avril 1849, lorsqu'il dépose au ministère de l'Agriculture et du Commerce une demande de brevet d'invention pour le « *carréotype-hostie cire froide* », une sorte de pain à cacheter les produits et les prescriptions médicales qui présente l'indéniable avantage de se manipuler sans avoir recours à une flamme, comme c'est le cas pour la cire, et donc d'être un procédé parfaitement sécurisé dans les officines qui abritent des produits hautement inflammables.

Quelques phrases extraites des journaux de l'époque parlent en outre de lui comme un « *habile chimiste, dont le zèle pour son art et pour l'intérêt de la société ne peut être comparé qu'à ses profondes connaissances* ». C'est ainsi que, bénéficiant d'une excellente réputation en matière de toxicologie, Pierre Carré se voyait régulièrement mandaté par la justice pour des affaires relevant entre autre, d'empoisonnement, ce qui faisait dire à la presse, lorsqu'il était appelé à la barre en qualité d'expert : « *Sa déposition orale comme ses rapports directs ont démontré que sans aller chercher au loin comme autrefois les princes de la science, on peut trouver dans notre département même des hommes capables de résoudre les problèmes de médecine légale les plus ardues et les plus utiles à la justice* »¹.

Pierre Carré a donc très largement contribué aux progrès de la médecine légale en Dordogne. Cette spécialité en était en effet à ses grands débuts, car la toute première affaire criminelle dans laquelle un jury d'assises se soit déterminé en fonction des analyses toxicologiques dans un cas d'empoisonnement à l'arsenic ne datait alors que de septembre 1840².

La curiosité de Pierre Carré le porta tout naturellement à s'intéresser au procédé Gannal, et c'est en qualité de techniciens expérimentés qu'en 1842, les frères Carré se déplacèrent à Angoulême pour embaumer selon cette méthode le corps de l'évêque qui venait de décéder.

En 1846, Pierre Carré eut l'occasion de marier ses deux spécialités.

1. Audience de la cour d'assises de la Dordogne du 18 juillet 1846 : affaire Pierre Clédat et Marie Dufé, accusés d'empoisonnement à l'arsenic sur la personne de Marie Bourguès, épouse Clédat.

2. Affaire Laffarge, à Tulle.

L'histoire de Marie Piberson, d'une banalité effrayante, eut des conséquences tragiques. Au XIX^e siècle, lorsqu'une jeune fille « fautait », elle savait qu'elle subirait toute sa vie durant l'opprobre de sa famille et de ses voisins, à moins de se résoudre à des actes extrêmes : ainsi, dans la première moitié du XIX^e siècle, il ne se passe pas une semaine sans que les journaux ne relatent une affaire d'infanticide. Ces pauvres femmes n'avaient guère d'autre choix pour conserver leur statut et s'insérer dans les cadres rigides et inflexibles d'une société soumise au poids de la tradition, souvent représentée par la religion, et où le bon droit est toujours du côté de l'ordre moral.

Marie Piberson, dans son village de Ginestet près de Bergerac, s'était liée avec un certain Pierre Garel ; au mois de novembre 1845, Marie se rendit compte qu'elle était enceinte. C'est probablement à ce moment précis que le dénommé Pierre Garel décida de s'évanouir dans la nature, laissant à Marie Piberson le soin de se sortir seule de la situation dans laquelle elle se trouvait. Pour elle, il n'existait qu'une possibilité capable de résoudre son problème : se marier au plus vite. C'est ce qu'elle fit au mois de janvier suivant avec un cultivateur répondant au nom de Pourtout. Mais les difficultés de Marie Piberson étaient loin d'être résolues ; son époux se rendit en effet vite à l'évidence que l'enfant qu'elle portait n'était pas le sien. La situation entre les deux époux empirait de jour en jour, suite à d'incessantes disputes à ce sujet. L'accouchement eut lieu le 18 août 1846, et Pourtout déclara qu'il allait aussitôt voir le maire de la commune pour désavouer l'enfant et le faire porter à l'hospice. Deux heures après l'enfant avait cessé de vivre.

Trois jours plus tard, pour répondre à la rumeur publique, le procureur du roi diligenta une enquête de police au village de Ginestet. Les investigations menées par les gendarmes ne tardèrent pas à mettre en évidence que Marie Piberson avait toutes les raisons de vouloir se débarrasser de son enfant, et la découverte du cadavre du nouveau-né scella définitivement son sort : elle fut incarcérée sous l'inculpation d'infanticide.

L'autopsie fut pratiquée par un docteur resté anonyme, mais presque sûrement exerçant à Bergerac ; l'examen médico-légal confirma tout d'abord que l'enfant était né à terme, viable et bien formé. Le praticien mit ensuite en évidence des contusions ecchymosées sur la partie inférieure du nez et sur la lèvre supérieure et en conclura que cette partie du visage avait été comme fortement compressée avec les doigts. De plus, quelques érosions de l'épiderme furent observées sur la partie latérale gauche du front et du menton. Les dégâts causés à la boîte crânienne étaient importants : le crâne, dit le rapport d'autopsie, cédait sous la pression des doigts, de telle sorte que les os qui forment cette cavité osseuse étaient presque broyés, et l'on voyait qu'il y avait un épanchement sanguin considérable entre le crâne et le cuir chevelu.

Comme si cela n'était pas suffisant pour obtenir la condamnation de Marie Piberson à son procès en assises qui s'ouvrit le 28 janvier 1847, le mari déclara qu'avant de partir prendre ses dispositions avec le maire de Ginestet, il avait prié une voisine dénommée Audouin de rester auprès de sa femme afin de prévenir les inquiétudes qui planaient autour de la survie de l'enfant si on laissait ce dernier seul avec sa mère. A peine fut-il parti que Marie remercia sa voisine, la rassura sur les intentions que lui prêtait son époux et lui signifia qu'elle pouvait maintenant se retirer sans crainte : elle le fit et, au retour de Pourtout, le nouveau-né avait cessé de vivre...

Marie Piberson soutiendra toujours la même version ; elle n'avait pas donné la mort intentionnellement à son enfant. Les blessures et le décès résultaient du fait qu'elle avait accouché debout, et que c'est en chutant, aussitôt sorti de son ventre, que l'enfant avait trouvé la mort. C'est ce système de défense qui sera également retenu par son avocat maître Laurière. Marie Piberson risquait gros, car la justice n'était pas très encline à l'indulgence envers les femmes accusées d'infanticide, et son avocat le savait bien. Pour la sauver, restait une possibilité : celle de démontrer qu'effectivement les traces relevées par l'autopsie étaient bien conformes aux déclarations de l'accusée, c'est-à-dire que la mort de l'enfant résultait de sa chute advenue aussitôt après sa venue au monde.

Maître Laurière dut batailler ferme pour convaincre le jury, mais un argument de poids allait faciliter le dénouement de cette affaire : à la demande du procureur du roi, président de cette session des assises, M. Courtois, on avait fait procéder par les frères Carré à l'embaumement de la tête de l'enfant. Ainsi pouvait-on provisoirement oublier les témoignages accablants pour l'accusée et placer la tenue des débats sur le plan strictement scientifique, retournant grâce à cette pièce à conviction extraordinaire les conclusions médico-légales défavorables à la défense. On imagine facilement le frisson qui parcourut les jurés lorsqu'ils eurent à considérer le visage tuméfié du nouveau-né exhibé sous leurs yeux dans la salle du tribunal, ce qui à notre connaissance reste un cas unique dans les annales de la justice. *« Cette tête était non seulement belle, mais encore elle était d'une grande vérité. En effet, sur les chairs qui sont d'une blancheur et d'une finesse admirables, les contusions pouvaient se juger aussi bien que si elles étaient récentes, et les ecchymoses, qui ont été conservées intactes, ainsi que la déformation du nez, des lèvres et du crâne, ont prouvé que la méthode suivie pour conserver tout cet ensemble est la meilleure possible, lorsqu'elle est pratiquée avec soin »*³. La stratégie mise en place par maître Laurière fonctionna au-delà de toute espérance : le jury, ébloui par cette démonstration

3. *Echo de Vésone* du 5 février 1847.

magistrale, rendit un verdict d'acquiescement, et l'on parla même d'un triomphe de l'avocat. Marie Piberson fut aussitôt remise en liberté.

La conclusion du procès Piberson incita certainement les émules de Jean-Nicolas Gannal à faire de la publicité pour une méthode de conservation des cadavres, puisque le 2 avril 1847, dans le quotidien *Le Conservateur*, on pouvait lire que « *ce procédé, soumis à de nombreuses expériences, a réuni tous les suffrages en sa faveur, et, d'après les conclusions d'un rapport adopté à l'unanimité par l'Académie Royale de Médecine, il est de beaucoup supérieur à ceux que l'on employait jusqu'ici.*

Il consiste à injecter dans les artères une dissolution, dans l'eau, de chlorure de zinc. Un corps, embaumé par M. Sucquet, et déterré au bout de dix-huit mois, s'est trouvé dans un état parfait de conservation. La peau avait gardé sa blancheur, les tissus leur souplesse, comme si la mort ne datait que de quelques jours. Des corps embaumés par d'autres procédés, et placés dans les mêmes circonstances, ont été retirés complètement putréfiés ».

De même, nous savons par la presse que Jean-Antoine Ducluzeau-Pasquy, membre à la fois de l'assemblée législative et du conseil général de la Dordogne, mort à Paris le 7 avril 1851, bénéficia du traitement Gannal avant qu'il ne soit inhumé à Ribérac le 11 avril. Cette fois-là il s'agissait de conserver un corps le temps nécessaire pour le rapatrier dans son pays d'origine.

Jean-Nicolas Gannal vendra son brevet d'invention, qui s'ouvrait sur des perspectives pécuniaires des plus intéressantes, à plusieurs pays, mais c'est surtout aux Etats-Unis que sa technique connaîtra le succès, tout en étant améliorée, en particulier par le docteur Holmes : celui-ci pratiquait lui aussi les injections à l'artère fémorale et la carotide, et les associa plus tard avec un drainage veineux, ce que ne faisait pas un titulaire du brevet Gannal en 1847. A la formule de Gannal, Holmes ajoutera un mélange de phénol, de sulfate de créosote, d'alun, d'acétate de plomb, de sulfate ou chlorure de zinc, l'ensemble présentant semble-t-il de notables avantages sur la formule initiale, et surtout sur le procédé qui consistait entre autre aux Etats-Unis à injecter dans les artères rien moins que du whisky pour conserver les cadavres... Durant la guerre de Sécession, on pratiqua très largement ce traitement pour restituer aux familles le corps de leur proche tué au combat.

Quant à Pierre Carré, ses compétences ne se limitèrent pas à la seule exploitation d'un brevet d'embaumement ; il continua dans la voie qu'il s'était tracée, souvent en parallèle avec la justice qui ne manqua pas à l'occasion de le solliciter lorsque le besoin d'une analyse chimique requit ses connaissances.

Boddart (Francis-A.), « Inventeurs périgourdins (1791-1844) », in *B SHAP*, t. CXIV, 1987, p. 221-227.

Gannal (Jean-Nicolas), *Histoire des embaumements*, Paris, 1841.

Manque le Nom de l'auteur, « Nouvelle manière de conserver les cadavres », in *Revue Médicale*, novembre 1825, p. 320-321.

Saumande (Pierre), « Le génie inventif des pharmaciens périgourdins », in *B SHAP*, t. CXXIII, 1996, p. 475-479.

Remerciements au musée de la Médecine d'Hautefort et particulièrement à Sandrine Bonis.

Les Boissarie et la magistrature

par Jacques LAGRANGE

Le président Jean Boissarie est décédé à Périgueux en juillet dernier, à l'âge de 97 ans. Ce magistrat à la brillante carrière fréquenta notre Compagnie lorsque l'exercice de sa profession, et sa santé, le lui permirent. Il m'honorait de sa confiance et avait bien voulu me conseiller pour certaines évocations relatées, en particulier, dans mon ouvrage 1944 en Dordogne (Pilote 24 édition, Périgueux, 1994).

A l'occasion de nos rencontres, nous nous étions entretenus de l'ancienneté de sa famille. Sa modestie n'eut pas souffert que notre Bulletin retrace tant de brillantes carrières. Aujourd'hui, il est opportun de rendre un juste hommage au président Jean Boissarie en évoquant, grâce aux documents et aux souvenirs confiés, cette lignée d'hommes intègres et droits.

Le premier magistrat cité est : Pierre-René Boissarie, (* Le Château, Lacassagne 1798 - + Lacassagne avril 1868). Il est d'abord avocat au barreau de Sarlat en 1831 ; puis, juge de première instance en 1846 à Sarlat.

Son frère, Lucien Boissarie (* Le Château, Lacassagne 1805 - + 1888), choisit de devenir médecin à Sarlat, rue Fénelon.

Le fils de ce dernier, Gustave (* Le Château, Lacassagne 1836 - + 1917), entre dans la même profession. Il sera interne des Hôpitaux de Paris, puis médecin à Sarlat, à la suite de son père. Nous le retrouvons président du

bureau des constatations médicales de Lourdes. Parmi ses cinq fils, l'un d'entre eux, Jacques Boissarie, sera le fondateur et l'infatigable animateur du Festival des jeux du théâtre de Sarlat.

Alfred Boissarie (* Le Château, Lacassagne 28 janvier 1836 - + Limoges 1902) est le fils de Pierre-René et de Flavie Dubousquet. Il est successivement avocat au barreau de Sarlat en août 1860 ; juge à Lesparre (Gironde) en 1868 ; juge à Périgueux en août 1869 ; vice-président du tribunal de grande instance de Périgueux en janvier 1879.

Président en 1888 une affaire civile, défendue par M^e Monis, avocat, député de la Gironde, ancien et futur ministre de la III^e République, il est la victime d'une tracasserie politicienne. A maintes reprises, le défenseur avait demandé le renvoi de l'affaire. Ne pouvant y surseoir une nouvelle fois, le président refusa et fixa les plaidoiries à une date précise. Se considérant outragé, M^e Monis adressa alors un télégramme offensant pour le magistrat : « *Insiste pour remise ; si refusez, saurai vous atteindre* ». Alfred Boissarie demeura intransigeant, réclama des sanctions pour outrage à magistrat et exigea des excuses publiques. Il obtint gain de cause, mais sa carrière fut bloquée à Périgueux durant vingt années.

En 1897, alors âgé de 61 ans, il fut nommé conseiller à Limoges. Bien longtemps après, la presse ne manquait pas de saluer la figure de ce magistrat « *qui sut, en une heure délicate, défendre sa dignité et garder son indépendance* » (*Le Courrier du Centre*, le 3 avril 1914). En 1935, lors de la réception de Jean Boissarie au palais de justice de Périgueux, le bâtonnier Amédée de Lacrousille rappela « *le magistrat austère, dont l'intégrité de conscience et la droiture de caractère imposaient le respect* ».

Le fils d'Alfred, René Boissarie (* Sarlat février 1865 - + Périgueux mars 1921) fut d'abord élève au lycée de Périgueux, prix d'honneur en rhétorique et en philosophie ; études de droit à Paris, thèse de doctorat sur « La notion de l'ordre public en droit international privé » ; avocat au barreau de Périgueux en 1888 ; bâtonnier à deux reprises.

Maire de Beauregard, conseiller général du canton de Thenon, réputé pour sa « *parole faite de clarté, d'éloquence et de rare distinction* », il établit en 1920 un rapport précurseur sur le régionalisme. Capitaine d'artillerie incorporé à sa demande durant la guerre de 1914, il reprit la robe à son retour. Il décéda à la barre de ce tribunal en cours de plaidoirie.

André Boissarie (* Périgueux juin 1903 - + Brignac (Corrèze) septembre 1983) est le fils aîné de René et de Thérèse Froidefond (descendant du dernier bailli de Versailles). Il fut élève au lycée de Périgueux, prix d'honneur en philosophie, licence ès-lettres et licence en droit à la faculté de Bordeaux. Il prend la robe d'avocat en 1925, au cabinet parisien du bâtonnier Raoul Rousset, d'origine périgordine, considéré comme « *un des plus grands avocats de tous les temps* », auquel il succède en 1935.

Prisonnier durant la guerre de 1939, il est rapatrié dans un état de santé grave.

En 1942, il peut reprendre ses activités au palais de justice de Paris. Il adhère au « Front national des juristes », rédige des articles pour la revue *Palais libre*, milite au sein du « Comité national judiciaire ». Dénoncé, il est arrêté par la Milice en avril 1944 et emprisonné aux Tourelles. Hospitalisé, il réussit à s'évader et gagne la clandestinité. Le Gouvernement provisoire de la République lui confie, dès la Libération, le poste de procureur général à Paris. Il doit se prononcer sur de multiples affaires qu'entraîne devant les tribunaux cette période très trouble. Consulté sur le recours présenté par la défense de Robert Brasillach, il conclut sur un avis favorable à l'octroi de la grâce présidentielle en faveur de l'écrivain. Ses pairs reconnurent son courage par ces paroles : « *Avec des moyens déficients, il a la tâche délicate de restaurer la justice et d'assurer la répression efficace de la collaboration qui avait trahi la France.* »

Toute la droiture du personnage est contenue dans ces lignes : « *La justice est une tâche toujours difficile et qui l'est plus encore quand il faut adapter des textes à des situations nouvelles sans précédent. Qu'elle était loin l'application facile et simple des textes toujours appliqués à des situations toujours semblables. Quelle interprétation faire des textes du Code pénal, puisqu'on ne voulait pas de rétroactivité ? Il fallait sans cesse réfléchir et repenser. La difficulté venait de l'existence de fait du gouvernement de Vichy et de la nécessité de travailler malgré l'occupation. La collaboration n'était pas la continuité du travail, mais le travail fait avec un zèle particulier, en tenant compte des conditions de ce travail et de la situation de celui qui l'accomplissait ; il restait toujours la frange de ceux qui, invoquant la nécessité de travail, participaient à certains efforts favorables à l'occupant, distinction subtile qui ne pouvait être tranchée que subjectivement et selon les circonstances de l'espèce.* »

Un discours prononcé en son honneur témoigne de ses préoccupations. « *C'est à préciser ces limites qu'André Boissarie s'emploie. Il est immédiatement célèbre par son extraordinaire capacité de travail et son labeur incessant. Il arrive au palais en fin de matinée, reçoit, discute, examine les rapports ; à la nuit tombante, il abandonne ses rendez-vous, qui l'interrompent sans cesse dans son labeur, rentre chez lui et reprend son travail une partie de la nuit. Sa science juridique et la clarté de son jugement ainsi que la lucidité de son propos seront toujours très remarquées. Il est toujours prêt à entendre les arguments de ses anciens confrères et des magistrats. Sa loyauté est totale.*

Le problème que posait la collaboration ne comprenait pas seulement la collaboration économique, mais se posait aussi celui de la collaboration intellectuelle et matérielle sous la forme de problèmes posés par ceux qui avaient aidé les Allemands dans leur domination. Quelles devaient être

d'identité au départ et à l'arrivée. Le tribunal, attendu que dans la nécessité où se trouvait l'inculpé de quitter Paris, s'analyse en une véritable contrainte morale destructive de la responsabilité pénale et constitue un véritable cas de force majeure... ». De plus, le prévenu arrêté quelques heures après son arrivée en zone libre, « *le délit ne saurait être instantané et qu'un délai minimum doit être accordé pour l'accomplissement des formalités administratives...* », le tribunal relaxe Kornfeld sans dépens et, ordonne la restitution des sommes consignées. On demeure confondu devant la limpidité de tels propos juridiquement irréfutables, qui plus est, à l'époque où tant de Français s'empressent de crier haro sur le juif. Jugement du 4 mars 1942 : L. Emile, cultivateur, poursuivi pour avoir prononcé en public les paroles suivantes : « *... vive la République ! à bas Pétain !* » propos de nature à nuire au moral des populations prétend la prévention. Le tribunal relaxe L., sans dépens. Jugement du 12 août 1942 : Ch. Marie « bonne à tout faire » à Périgueux, a signé le 22 juillet 1942 un contrat de travail pour l'Allemagne, a reçu la somme de mille francs comme prime d'engagement, ne s'est pas présentée au départ. Le bureau de placement allemand la poursuit du chef d'abus de confiance. Les faits reconnus accomplis pour payer des dettes pressantes sans intention de partir, la prévenue est relaxée sans dépens. Jugement du 15 décembre 1943 : André M., de nationalité espagnole, dentiste à Périgueux, poursuivi pour « *exercice illégal de l'art dentaire* », la section dentaire du conseil de l'ordre des médecins de la Dordogne s'étant constituée partie civile. M. appartient à la franc-maçonnerie, il ne peut exercer cette profession selon un arrêté en date du 25 février 1943 du secrétaire d'Etat à la Santé. L'inculpé ne conteste pas avoir poursuivi son activité professionnelle malgré l'arrêté qui lui a été signifié. Le tribunal déclare l'arrêté « *illégal et arbitraire* », relaxe M. sans dépens et déboute la partie civile en laissant à sa charge les frais engagés.

Il est évident qu'après de telles décisions rendues publiquement, et dont chacun se fait l'écho à Périgueux, l'occupant, ou ses collaborateurs, ne peuvent les considérer que comme des actes de résistance. La Milice de la Dordogne fiche Jean Boissarie : « *sectaire – très réticent vis-à-vis du gouvernement du Maréchal. Profondément anti-allemand. Gaulliste – ne prend aucune décision sans avoir consulté son greffier Jeammet (franc-maçon) sur la peine à appliquer – A chasser du tribunal pour une obstruction systématique* ». Ne pouvant retenir contre Jean Boissarie les griefs habituels de franc-maçon, juif ou communiste, on le déclare sous la dépendance de son greffier. Or, pour le magistrat, il ne s'agit pas « d'obstructions systématiques » mais d'une application, en conscience, de la loi, lorsque les inculpations retenues n'étaient pas fondées en droit, au péril – ce faisant – de déplaire aux pouvoirs en place.

Pour l'éminent juriste, dans un pays qui se veut un Etat de droit, la légitimité juridique n'est pas un aspect superflu de la validité d'une activité spontanée et d'une initiative volontairement assumée.

Après juin 1940, le peuple français, seul détenteur de la souveraineté nationale, soumis à un occupant, qui agissait en maître absolu – directement ou indirectement – sur l'ensemble du territoire, n'était plus en mesure de manifester une volonté libre. Il était, en fait, dessaisi de tous ses pouvoirs politiques fondamentaux, en même et semblable état qu'un prisonnier au secret, se trouvant sous contrôle intégral et interdit de toute action concernant l'expression de ses choix et de ses volontés, il était comme bâillonné.

Le Code civil a prévu cette situation en droit privé, et a institué la « gestion d'affaires » – art. 372 et suivants – lesquels s'appliquent aux actes matériels, comme aux actes juridiques, et dont elle accorde le bénéfice à celui qui a pris l'initiative de se substituer à autrui, d'agir en son nom et pour son compte, lorsque les biens ou les droits du légitime propriétaire se sont trouvés, en fait, en déshérence par suite d'une carence insurmontable frappant ce dernier, qu'il convint alors se référer à l'opportunité de l'intervention, au caractère justifié de l'initiative et à l'utilité finale de la gestion ; le gérant ayant, en même temps contracté l'engagement tacite de continuer « *la gestion qu'il a commencée et de l'achever jusqu'à ce que le propriétaire soit en état d'y pourvoir lui-même* » ; une ratification ultérieure de la part de ce dernier, valant approbation et confirmation de toutes les actions, interventions, décisions prises par le gérant, non seulement pour le principal, mais aussi pour toutes ses « dépendances » utiles.

L'extension de règles du droit privé au droit public se trouve admise, lorsque ces règles sont reconnues conformes au « Principes généraux du droit » ; la souveraineté – individuelle et collective – étant le plus grand de ces principes. Ce qui permet de dire, qu'en juin 1940, le général de Gaulle a été l'opportun et utile « gérant des affaires » de la France, laquelle a ratifié cette gestion salvatrice, lorsqu'elle est redevenue libre de son destin. Le fondement juridique de cette légitimité apparaît ainsi incontestable aux termes mêmes du Code de 1804.

Le 12 mai 1944 au matin, la Milice vient arrêter Jean Boissarie à son domicile. Le chef départemental commande lui-même l'unité chargée de la rafle ordonnée par les autorités de Limoges. Le téléphone est coupé, le poste de radio est confisqué alors que l'automobile est réquisitionnée. Le magistrat demeure impassible face aux accusations proférées par Victor Denoix. Pire, ce dernier est impressionné par la dignité qu'affiche son « otage » sûr de ses jugements irréfutablement motivés en droit. Les miliciens se retirent attendant de nouvelles instructions de leurs supérieurs, après avoir consigné Jean Boissarie à son domicile. Les chemins de la déportation n'ont pas croisé sa route ce jour-là.

La Libération intervient avec toute sa logique de guerre. Des éléments de la Résistance prennent possession, de leur propre chef – mais ne détiennent-ils pas tout le pouvoir ? – de la salle de la cour d'assises. Dès les premiers jours de septembre, une cour martiale s'installe au palais de justice de Périgueux et se conduit en véritable tribunal révolutionnaire : méconnaissant le rôle d'une véritable instruction préalable ; qualifiant les faits d'une manière imprécise et sans souci de leur caractère juridique ; autorisant seulement quatre avocats et deux stagiaires à prendre connaissance des dossiers vers 11 heures pour l'audience de l'après-midi ; aucun témoin à charge ou à décharge n'étant cité ; les possibilités de la défense étant quasi inexistantes et même réduites encore, parfois, par la menace ; les condamnations à mort, peine quasi-générale, étaient exécutées dans les 24 heures, ce qui supprimait toute possibilité de recours en grâce.

Ne disposant d'aucun moyen d'action pour mettre fin à cet arbitraire, et assistant impuissants et consternés au fonctionnement de cette juridiction de fait dans les locaux du palais, dont ils avaient la garde, le vice-président et le procureur multiplèrent leurs interventions, non seulement auprès des autorités judiciaires de Bordeaux, mais aussi auprès de l'autorité préfectorale et de l'état-major, pour tenter d'assurer le respect de la loi. Enfin, le 22 septembre, parvint un télégramme du garde des Sceaux suspendant sans délai l'exercice des cours martiales et tribunaux militaires. Mais le pouvoir central n'avait pas encore établi son autorité dans le sud du pays, et spécialement dans la région. Aussi cette injonction étant restée sans effet, Jean Boissarie se rendit à la préfecture, le 29 septembre, pour déposer une protestation solennelle avec menace de démission. Au moins un des condamnés de ce jour ne fut pas exécuté ; il eut la vie sauve, car par la suite des faits nouveaux établirent qu'il avait été « condamné par erreur ».

Cependant, excipant d'instructions transmises par les chefs militaires de Limoges, et contraires à celles du garde des Sceaux, la juridiction de fait continua à fonctionner. L'ordre, donné le 16 octobre par le commissaire de la République lui-même, de cesser toute activité, fut également méconnu et le 19 octobre plusieurs condamnations à mort furent encore prononcées.

Tout ceci peut donner une idée de l'état de désorganisation et de confusion dans lequel se trouvait le pays, libéré mais en guerre (ce qui évidemment était la principale préoccupation) ; ainsi que la lenteur et les difficultés avec lesquelles la légalité républicaine se remettait en place dans certaines régions, avec l'exploitation de cette situation qu'en faisaient les éléments révolutionnaires des F.F.I.

Enfin, le 20 octobre, la liste de vingt jurés de session de la « cour de justice », dont la création avait été décidée par le gouvernement, fut tirée au sort dans la liste générale établie avec le concours du Comité départemental de Libération et, après la nomination du président de la cour de justice et du

commissaire du gouvernement, cette juridiction put faire place à la cour martiale en décembre 1944 et rétablir toutes les garanties ordinaires données, par la loi, aux accusés en matière pénale, et bien évidemment toutes les possibilités d'un recours en grâce.

Mais, pour bien marquer la rupture avec les excès antérieurs, la chambre criminelle de la cour de justice, présidée par Jean Boissarie, assisté de quatre jurés, « *qui n'avaient pas cessé de faire preuve de sentiments nationaux* », prit à huit reprises de décembre 44 à janvier 45, des arrêts d'incompétence, afin de renvoyer devant la « chambre civique », juridiction ne pouvant se prononcer que sur l'indignité nationale, les accusés à la charge desquels « *ne pouvait être rapporté aucun fait précis constituant une infraction quelconque à la législation en vigueur au 16 juin 1940* », et auxquels il pouvait seulement être reproché d'avoir adhéré à la Milice sans participation active à ce groupement (accusation qui quelques semaines auparavant entraînait la mort dans les 24 heures).

En raison des circonstances de fait, il apparaissait en effet opportun de préciser d'une manière non équivoque les limites dans lesquelles il appartenait au commissaire du gouvernement de saisir la chambre criminelle de la cour de justice, car il était localement nécessaire de souligner la volonté du législateur de ne pas considérer l'adhésion à un groupement de collaboration comme un acte susceptible d'entraîner – à lui seul – une peine privative de liberté. Et ces décisions ordonnaient la mise en liberté de ces accusés (arrêt B... Marcel 29 décembre 1944 n° 46).

Une fois cette jurisprudence bien établie, la justice suivit son cours, à l'égard de ceux qui avaient, de propos délibéré, soit dénoncé des Français, soit arrêté et livré des Français, soit combattu des Français pour le compte de l'occupant, en appliquant l'échelle des peines suivant la gravité de chaque cas et suivant la législation en vigueur à l'époque.

Et puis cette tâche terminée et la paix revenue, le palais de justice de Périgueux reprit normalement son activité sous la présidence pendant quatorze ans de Jean Boissarie. A ses côtés, MM. Legorju et Jossand.

En 1959, Jean Boissarie est nommé président de chambre à la cour de Bordeaux.

En 1967, il est premier président à la cour de Bourges : il prit sa retraite en 1973.

Une fraternité, doublée de liens familiaux anciens, lia Jean Boissarie et Rémy Sérager. Chose curieuse, le grand-père de Rémy était président du tribunal de Périgueux, alors qu'Alfred Boissarie en était le vice-président : son père et René Boissarie étaient l'un et l'autre avocats à Périgueux : et ce parallélisme se continue avec Rémy et Jean, tous les deux du même âge et tous les deux magistrats. La mère de Jean était pour Rémy « sa seconde mère ». Il légua à Jean sa maison familiale du cours Tourny.

En 1973, Jean Boissarie accepta à la demande de la Chancellerie, un poste de débutant, non pourvu par défaut de candidat, celui de juge d'instance à Ajaccio. Il y resta trois ans.

Marié le 26 novembre 1938 avec Aline Chesneau, originaire de Montignac d'où trois filles. L'un de ses gendres, notre collègue François Braud, a été récemment installé au siège de premier président de la cour d'appel de Bordeaux.

Sa retraite le reconduisant à Périgueux, il mit à profit ces temps de loisir pour écrire ses *Mémoires* (à usage exclusivement familial). Il s'intéressa à des points de droit décisifs dans la conduite des affaires de la France. Ainsi en est-il d'une parfaite vie d'honnête homme digne d'une grande lignée de Périgordins au service des leurs.

J.L.

L'Hôpital général de Manufacture de Périgueux

1^e partie

chap. I. La fondation, les débuts

chap. II. Les locaux et leur mobilier

chap. III. L'administration de l'Hôpital général

par Louis GRILLON

Pendant quelques années, j'ai eu le privilège d'avoir à ma disposition les archives du Centre hospitalier de Périgueux qui comprenaient, entre autres, des documents sur l'ancien Hôpital général de Manufacture de la ville. J'ai profité de cette facilité pour analyser ceux-ci à loisir. Par la suite, j'ai pu accroître ces données grâce à la consultation des pièces conservées par la congrégation de Sainte-Marthe et le dépôt des Archives départementales de la Dordogne.

Ces notes et extraits sont demeurés en sommeil dans leur classeur depuis un demi-siècle. Lorsque j'ai pu les revoir, que devais-je en faire ? Les reprendre et les compléter par mille autres détails colligés au cours des années ? Je me sens trop âgé pour mener à terme une tâche suffisamment satisfaisante. Les détruire ? Ce serait priver de références les chercheurs et les amoureux du passé de notre ville.

J'ai donc choisi de livrer mon travail brut, tel quel, en en soulignant ici ou là les lacunes. Mon souhait le plus vif serait que quelque étudiant en mal de maîtrise ou de doctorat l'utilisât comme départ pour une

recherche plus extensive, plus profonde et, partant, plus féconde. Il reste tant à dire sur la misère à Périgueux sous l'Ancien Régime et les tentatives privées ou publiques qui essayèrent de les pallier !

Chapitre I : la fondation. Les débuts

La misère était grande en France au dix-septième siècle. Afin d'y remédier, le roi avait ordonné, en 1662, la création dans les villes importantes d'établissements charitables qualifiés d'Hôpitaux généraux. Ceux-ci devaient servir au « *renfermement des pauvres* » auxquels serait, de ce fait, rendu impossible le vagabondage. On y accueillerait en outre des enfants orphelins des deux sexes qui pourraient y apprendre un métier. D'où le nom de « Manufacture » qui fut accolé au titre de cette institution.

A Périgueux des projets avortés

Périgueux projeta, à diverses reprises, la création en son sein d'un Hôpital général. Un bourgeois de la ville, Pierre de Bessot, notait dans son journal qui nous est parvenu le décès, survenu à Paris le 18 mars 1652, de Monsieur de Bassencourt, frère et vicaire général de Mgr Philibert de Brandon qui fut évêque de Périgueux de 1648 à 1652. « *Monsieur de Bassencourt* », écrivait-il, « *avait pris de très grands soins au rétablissement des séminaires et y fait de très belles réparations et avait dessein de faire faire des manufactures pour faire apprendre des métiers aux enfants trouvés et abandonnés et aux fils des pauvres artisans de la ville et de la province* »¹.

Ce dessein de Monsieur de Bassencourt n'eut pas alors le moindre commencement d'exécution. Peut-être à cause du décès de son frère. Mais l'idée fit toutefois son chemin.

En 1652, en effet, on parlait de créer un établissement pour y « *recevoir les enfants pauvres, les élever dans les principes du christianisme et leur apprendre un état* ». Le 2 juin de l'année suivante, les maire et consuls prenaient connaissance d'un arrêt du parlement enjoignant à toute ville épiscopale ou siège de sénéchaussée de pourvoir au plus tôt à l'établissement d'un Hôpital général de Manufacture. Les édiles convoquèrent une assemblée publique pour le dimanche suivant et prièrent les citoyens de vouloir bien prêter la main à cette œuvre charitable. En fait, cette assemblée ne déboucha sur aucun résultat immédiat. « *On ne peut trouver aucuns moyens pour reussir un si louable dessein* »².

1. B SHAP, t. XX, 1883, p. 240.

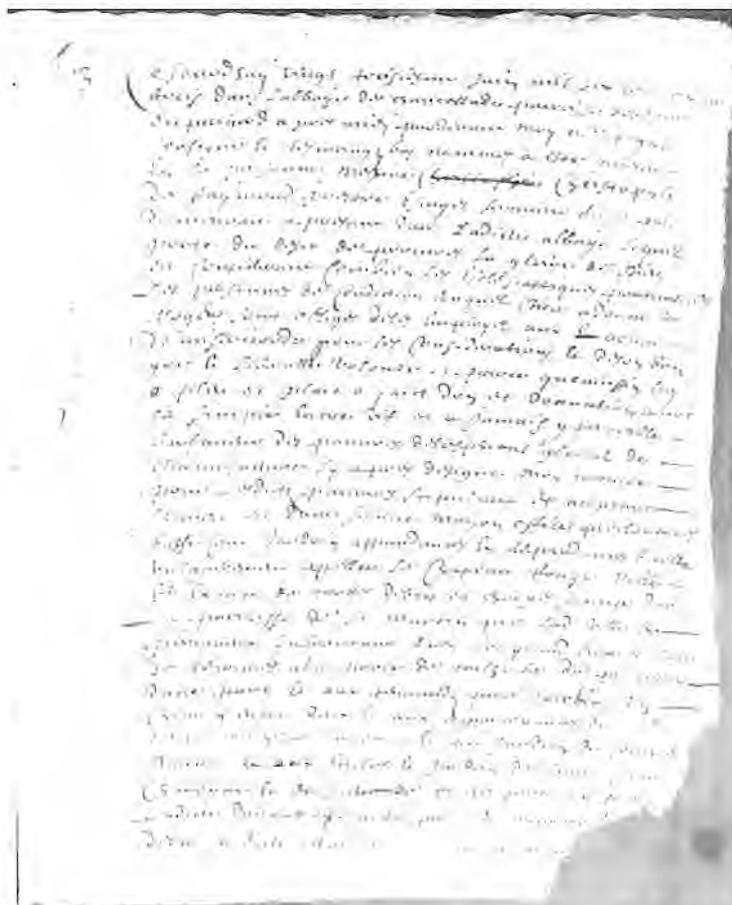
2. Livre vert de Périgueux, aux dates indiquées.

Un document mentionne que c'est Mgr Cyrus de Villers-Lafaye qui érigea officiellement l'Hôpital général le 26 novembre 1664. C'est donc que, une douzaine d'années plus tard, le projet avait fini par prendre définitivement corps.

Une généreuse donation

Le 23 juin 1663, en effet, un prêtre, messire Christophe de Reymond, avait fait donation de sa propriété du Chapeau Rouge afin d'y créer cette manufacture tant attendue.

Messire Christophe de Reymond se titrait d'écuyer et de sieur de Saint Paul. Il était curé primitif de Varetz en Bas-Limousin. Il se retirait parfois à l'abbaye de Chancelade qui connaissait alors un fort rayonnement spirituel et qui offrait l'hospitalité à des hôtes venus s'y recueillir.



23 juin 1663. Messire Christophe de Reymond, prêtre, écuyer, sieur de Saint Paul, lègue aux pauvres de la Manufacture sa maison du Chapeau Rouge

Le 11 janvier 1663, messire de Reymond avait déjà passé à Chancelade un acte par lequel il nommait un procureur qui devait prendre à sa place possession du prieuré Saint-Sauveur de Pavancelles en Angoumois. C'est dire qu'il cumulait les bénéfices comme le faisaient de nombreux ecclésiastiques de son temps. C'est dire aussi qu'il devait jouir d'un revenu personnel solide.

C'est toujours à Chancelade qu'il passa l'acte de donation d'une « *sienne maison, offices, preclautures, basse-cour, jardin, appandances et dependances d'icelle vulgairement appelée le Chapeau Rouge, noble et exemte de toutes debtes et charges, située dans la paroisse de Saint Martin pres ladicte ville de Perigueux confrontant avec le grand chemin alant des Terrieres a la porte de Tailhefer de Perigueux, d'une part, et aux appartenances de messire Helies Faugerie... et aux enclos et jardins du sieur Faure chanoyne et du sieur de Rochefort son fraire.*

*La dicte donation faite par ledit seigneur de Saint Pol de la susdite maison et meubles estant auedans le tout a luy appartenants pour servir a letablissement d'un Hôpital Général audit lieu pour y eslever les pauvres dans la pieté et diverses matieres conformemant aux établissements des Hospitaux Generaux de Manufacture en diverses villes du royaume »*³.

Le rôle de la compagnie du Saint-Sacrement

Il s'agissait donc d'une générosité personnelle envers les pauvres, générosité traditionnelle dans la famille de Makanam. Celle-ci n'avait-elle pas eu une part éminente dans la gestion et sans doute la fondation de l'ancien hôpital Saint-Silain ?⁴

Mais on devine que derrière la personne de Christophe de Reymond œuvrait la compagnie secrète du Saint-Sacrement dont le but était « *de faire tout le bien possible et d'éviter tout le mal possible* ». Cette institution fut, en effet, à la base de la fondation de plusieurs manufactures du royaume⁵.

La preuve nous en est fournie par l'annaliste de la compagnie du Saint-Sacrement de Paris dans la séance du 17 décembre 1664 : « *J'y fis le rapport de l'état de quatre Compagnies que j'avais visitées dans le cours du voyage que j'avais fait. Ce furent celles de Perigueux, d'Angoulême, de Poitiers et d'Orleans. J'y donnai avis de l'établissement de deux Hôpitaux Généraux par les soins des Compagnies de Perigueux et d'Angoulême et j'assurai que ces quatre Compagnies etaient dans tous les bons sentiments que l'on pouvait desirer dans l'état present des affaires.* ».

3 Les deux actes ci-dessus ont été dressés par Delagarde, notaire royal à Chancelade. Nous donnons intégralement en pièce justificative n° 1, à la suite de ce chapitre, celui qui nous intéresse.

4 Bibl. nat. de France, Fonds Périgord, t. 50, f° 255vo-256ro.

5 Voir L. Grillon, « La compagnie secrète du Saint-Sacrement à Périgueux », in *B. SHAP*, t. LXXXIV, 1957, 1^{re} livraison.

Si nous remontons un peu dans le passé nous trouvons que Chancelade fut le berceau de la compagnie du Saint-Sacrement de Périgueux. En effet, la réunion fondatrice s'était tenue dans l'abbaye même, le 12 septembre 1640, sous la présidence de Alain de Solminhac, alors évêque de Cahors.

Parmi les noms connus des membres de la compagnie de Paris qui nous intéressent nous relevons ceux de Mgr Philibert de Brandon et de son frère Monsieur de Bassencourt. Celui que l'on appelait alors l'abbé de Jassin y fut admis lui aussi avant d'être nommé évêque de Périgueux sous le nom de Mgr Cyrus Villers-Lafaye. Sans doute messire Christophe de Reymond appartenait-il lui-même à cette bienfaisante compagnie.

Quoi qu'il en soit, contentons-nous pour l'instant de dire que l'influence de la compagnie se fit sentir longtemps à Périgueux, même après la suppression de toutes les compagnies du royaume par l'autorité de Mazarin. Cette influence persista, en effet, sous le manteau de l'une des nombreuses confréries pieuses de la ville, la confrérie du Saint-Sacrement.

C'est pourquoi l'Hôpital général de Périgueux fut parfois appelé dans les documents hôpital du Saint-Sacrement. Comme nous le verrons plus loin, on y faisait des prières spéciales « *tous les premiers jours de chaque mois à l'honneur de l'institution de cet adorable sacrement. Après la prière du soir, les pauvres tous rassemblés chanteront dans l'église les litanies du très Saint Sacrement ; ils diront le verset et l'oraison propre et y ajouteront toujours l'oraison et le verset pour le roy et des prières pour les bienfaiteurs de l'hospital* ». On solennisa à l'Hôpital général la fête annuelle du Saint-Sacrement ; on y instaura les Quarante Heures de réparations contre les outrages commis envers le sacrement de l'autel. Enfin le sceau de l'Hôpital général que nous allons décrire apporte une preuve supplémentaire de l'action des confrères.

Le sceau de l'Hôpital général

La matrice en cuivre du sceau de l'Hôpital général de Périgueux est conservée au musée du Périgord sous le numéro 469 de l'inventaire.

Ce sceau est de forme ovale et mesure 32 millimètres de hauteur sur 26 de largeur. Une empreinte sur cire en fut présentée dans une séance de la SHAP qui en reproduisit l'inscription dans son *Bulletin* de 1888. De Bosredon avait alors trouvé ce sceau particulièrement intéressant car il était le seul connu de nos anciens établissements hospitaliers.



Ce sceau représente deux anges auréolés, agenouillés chacun d'un côté d'un grand ostensor dont la lunule porte le monogramme du Christ : I H S. La petite croix surmontant cet ostensor marque le début et la fin de la légende qui entoure le tout.

+ L HOSPITAL.GNAL.DE.PERIGX.SOUBS LE TITRE. DU S
SACREMAN +

Le E du DE est accolé au D ; de même le A au M du mot
SACREMAN.

Enfin le sceau porte encore, disposée sur trois lignes une autre légende :

PAUPERES
EVANGELI
SANTUR

Ce qui signifie : « La Bonne nouvelle est annoncée aux pauvres », devise tirée de Matthieu, chapitre XI.

Les clauses de la donation de Christophe de Reymond

La généreuse donation de messire Christophe de Reymond était assortie de quelques conditions. « *Ledit seigneur de Saint Pol c'est réservé et reserve l'uzufruit de ladite maison et luzage des dicts meubles donnés sa vie durand* ». Plus loin, le même acte précisait que sa réservation se portait sur l'usage d'une chambre, une cuisine, un grenier et une cave.

C'est dans ce petit logis personnel qu'il devait décéder à l'âge de soixante ans, le 10 juin 1669. L'année précédente, il avait joint à sa première donation celle de sa propriété de Saint Victour. Dans ce dernier acte il était stipulé à nouveau que les pauvres devraient prier pour le salut de son âme et de celles de toute sa parenté.

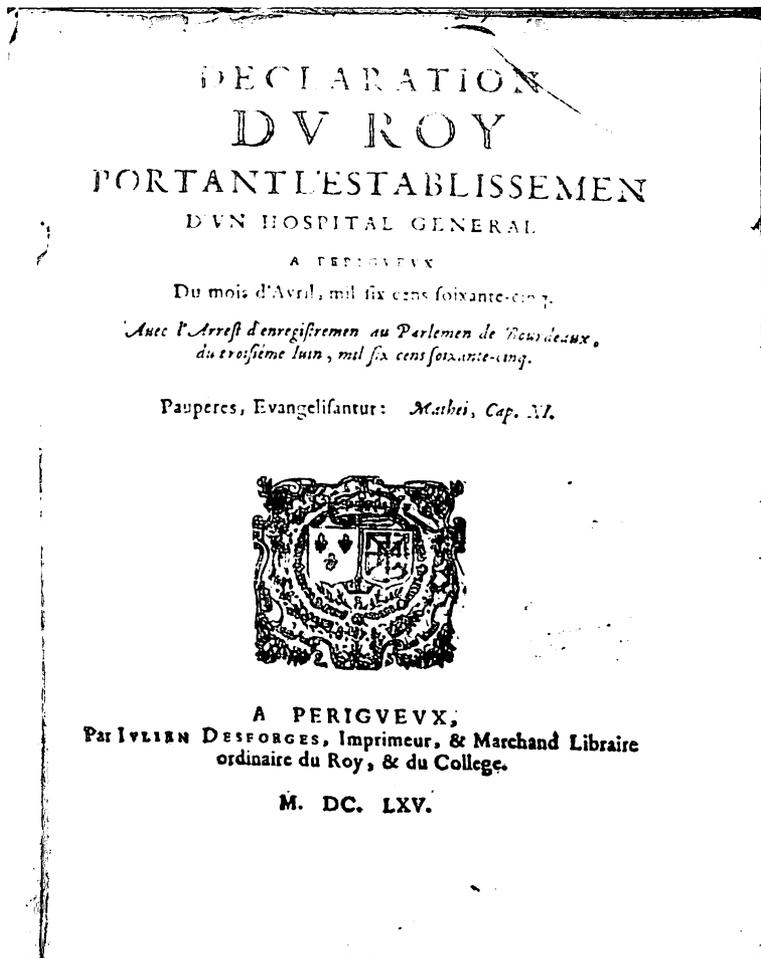
La déclaration royale

La compagnie du Saint-Sacrement de Périgueux dut s'employer très vite à obtenir la confirmation royale pour la fondation de l'Hôpital général et pour ses statuts. Sans doute le fit-elle par l'intermédiaire des confrères parisiens qui se chargèrent des démarches auprès de la Cour comme c'était leur habitude.

Une déclaration royale fut délivrée en avril 1665. Le parlement de Bordeaux en notifia l'arrêt d'enregistrement le 3 juin suivant. La déclaration invoquait une supplique présentée par douze directeurs déjà nommés. supplique appuyée par l'évêque de Périgueux.

« ... *Nous avons departy nostre protection, en faveur de ces ouvrages de pieté, et par ce moyen excité la charité et le zèle de plusieurs personnes de qualité et de mérite, Ecclesiastiques, Nobles, et autres, dans nostre Province de Perigord, a contribuer a l'establissement d'un Hospital General dans la ville de Perigueux ou Fauxbourgs d'icelle et a disposer les moyens necessaires*

pour parfaire cet ouvrage, lequel ne pouvant subsister ny estre assureé sans lapuy de nostre autorité ; et s'il n'estoit favorisé de nos graces et de pareils privilèges a ceux que nous avons accordé aux autres Hospitaux Generaux establis dans quelques villes de nostre Parlement de Bourdeaux, Nous avons d'autant mieux receu les tres humbles supplications qui nous ont esté faites par les directeurs nommez pour l'administration dudit Hospital General que nous avons reconnu que c'est un moyen d'oster l'oysiveté d'où procedent quantité de desordres qui se commettent dans ledit pays de Perigord... de l'avis de nostre Conseil qui a veu le consentemen du sieur Evêque de Perigueux... ».



Copie de la déclaration royale d'avril 1665 établissant la Manufacture de Périgueux et son enregistrement au parlement de Bordeaux (originaux disparus)
(Archives Centre hospitalier de Périgueux, A 1)

La lecture de cette déclaration est indispensable à qui désire comprendre le fonctionnement de l'Hôpital général. On en trouvera le texte complet dans notre pièce justificative n° II mais nous en donnerons des extraits importants au fur et à mesure des besoins de notre présent travail.

L'inauguration

La date du 22 février 1669 est retenue comme celle de l'inauguration de l'Hôpital général par Mgr Guillaume Le Boux, alors évêque de Périgueux. Sept années séparaient donc cette date de celle de la première donation de Christophe de Reymond. Avait-on eu le temps en un délai si court de bâtir tous les locaux adaptés à la réception des pauvres de l'un et l'autre sexe et des enfants ? S'était-on contenté de prolonger ceux que le donateur laissait à la disposition des pauvres ? Celui-ci, en tout cas, eut la consolation, avant de mourir, de voir que sa générosité n'avait pas été vaine.

L'inauguration, cependant, ne concernait pas l'église dont la construction fit l'objet d'un contrat passé avec le maître-maçon quelques mois plus tard, le 27 mai 1669 seulement. Ce travail de construction de l'église dura des années comme nous le verrons plus loin et fut achevé seulement plus de vingt ans après !

Quelques noms de bienfaiteurs

Nous sommes loin de connaître tous les noms de ceux qui firent don de tout ou partie de leurs biens en faveur de l'Hôpital général de Manufacture. Bien des documents ont disparu. Beaucoup d'autres restent à découvrir.

Mais je peux déjà relever ceux de Messire Philippe de Laborie et d'Anne Brouilhet son épouse et ceux de leurs enfants. François de Laborie, leur fils, prêtre de l'Oratoire, que nous allons retrouver comme aumônier et directeur de l'hôpital, légua tous ses biens à celui-ci. Sa sœur, Anne de Laborie, fit de même et finit sa vie au sein de cet établissement : une messe y fut dite chaque mois à perpétuité pour elle et ses parents. Marie Nouallis fit une donation ainsi que sa parente, Bertrande Nouallis, dame de Beauséjour. Une demoiselle Bouchier favorisa le Refuge pour filles repenties.

Le « règlement des pauvres » comprenait un catalogue de messes à célébrer à date fixe et de prières quotidiennes à réciter en faveur des bienfaiteurs. Une messe de Requiem devait être dite chaque semaine pour Mademoiselle d'Ayts de Meymy, une « messe haute » de Requiem devait être chantée chaque année pour Anne Rousseau et ses parents. Une messe du Saint-Sacrement et une autre de la Vierge seraient dites chaque année à l'intention de Monsieur Bessot de Lamothe ; une messe de Requiem suivie du *Libera me* pour Monsieur Dumonteil ; une autre pour Monsieur de Saint Germain des Prés ; trois messes en octobre pour Paschal Ducluzel sieur des Essards etc.

Je relèverai un exemple parmi tant d'autres. Un jeune Périgourdin, Joseph Gerbeaud, fils de Jean et de demoiselle Marie Albert, était entré à l'abbaye de Chancelade en 1666. La règle voulait que, quelque temps avant leur profession solennelle, les novices qui allaient devoir prononcer le vœu de pauvreté, renonçassent devant notaire à leurs biens personnels. C'est ainsi que, le 25 janvier 1667, le frère Joseph Gerbeaud fit son testament devant Delagarde notaire royal à Beauronne. Entre autres legs, il donna cinquante livres aux pauvres de la Manufacture.

La liste serait trop longue des prières que devaient réciter les pauvres aux intentions de leurs bienfaiteurs. Mais, parmi ceux-ci, on peut relever encore les noms du sieur Guay de la Ligerie, de mademoiselle de Bellisle, du chanoine Lolière, de l'avocat Aumassip, de Monsieur Dumas de Champagnac *etc.*

Pièce justificative n° I

Ce jourdhuy vingt troisieme juin mil six cens soixante trois dans labbaye de Chancellade paroisse de Beauronne en Perigord apres midy par devant moy notaire royal sousigné et tesmoings bas nommés a esté present en sa personne messire Christofle de Raymond prestre escuyer seigneur de Saint Pol demeurant a present dans ladite abbaye lequel en considerant combien les esclésiastiques particulierement les personnes de condition auquel Dieu a donné des moyens sont obligés de les employer aux œuvres de misericorde pour ses considerations et de son bon gré et liberalle volonté et parce que ainssin luy a plu et plait a faict don et donation pure et simple entre vifs et a jamais yrrevocable en faveur des pauvres de l'ospital general de Manufacture sy apres designé moy notaire pour lesdicts pauvres stipulant et acceptant scavoir est d'une sienne maison offices preclatures basse cour jardin appandances et depandances d'icelle vulgairement appelée le Chapeau Rouge noble et exante de toutes debtes et charges située dans la paroisse de Saint Martin prés la ville de Perigueux confrontant avec le grand chemin alant des Terrieres a la porte de Tailhefer de Perigueux d'une part et aux Reverands Peres Jacobins un chemin entre deux et aux appartenances du jardin de messire Helies Faugerie et au jardin du... et aux enclos et jardins des sieurs Faure chanoyne et du sieur de Rochefort son fraire.

Ladicte donation faite par ledit seigneur de Saint Pol de la susdite maison et meubles estant au dedans le tout a luy appartenants pour servir a letablissement d'un hospital general audit lieu pour y instruire et eslever les pauvres dans la pieté et divers metiers conformement aux etablissements des hospitaux generaux de Manufacture en diverses villes du royaume sous les conditions suivantes :

1°) que ledit seigneur de Saint Pol c'est reservé et reserve l'uzufruit de ladite maison et luzage desdicts meubles donnés sa vie durand

2°) secondement que pour le bien spirituel desdicts pauvres il y aura un aumosnier prêtre pris de la communauté de la Mission dudit Perigueux et

choisy dicelle alternativement par le superieur dicelle pour l'instruction continuelle des pauvres et administration des sacremens sepultures et necessités spirituelles

3°) troiziement que ledit hospital general sera regy et gouverné par des personnes de pieté et de zelle au service de Dieu choizies de tous les cors de ladite ville de Perigueux suivant la direction presente et observance dans lhospital de Sainte Marthe de ladite ville chargeant lhonneur et la conscience des directeurs de travailler avec soin a letablissement et entretenement dudict hospital qui sera dirigé et gouverné par dautres deputés que des definiteurs dudicte hospital de Sainte Marthe en la charge neangmoins que lhors quil y aura des pauvres de lun et lautre sexe malades dans ladite Manufacture ils seront portés et reçus dans ledit hospital de Sainte Marthe dudit Perigueux pour y estre traités et nourris pendant leur maladie ainsin quil est accostumé et uzitté audit hospital priant et desirant ledit sieur donateur quil soit entretenu une bonne correspondance entre lesdits hospital et leurs directeurs sans confusion ny meslange de leurs revenus

4°) quatriement a la charge que lesdits pauvres dudict hospital de Manufacture prieront Dieu pour le repos de lame dudict seigneur donateur et de feu le seigneur et dame de Vigniole ses pere et mere ensemble pour le salut des seigneurs et dames ses fraires et sœurs et autres parans proches dudict seigneur de Saint Pol donateur

5°) que pour letablissement et entretenement perpetuel dudict hospital general ledict seigneur de Saint Pol veut et antant et prie Messire Reverend Pere en Dieu Monsieur labbé de Chancellade et ses successeurs reguliers prieur ou autre deputé de ladicte abbaye de Chancellade davoir soin et veiller a ce que la susdicte volonté et donation dudict seigneur de Saint Pol soit exactement observée et executée en tous ses poingz au plustot et au cas que ledit hospital general de Manufacture ne fut estably ou que ladicte œuvre vient a cesser par quelque accident incurie ou autremant ledict seigneur de Saint Pol veut et entent que ladicte donatioon en faveur dudict hospital general demeure pour nulle et revoquée et partant que besoin seroit en fait audict cas des a presant don et donation pure et simple entre vif et a jamais yrrevocable en faveur du chapittre des chanoynes reguliers de Saint Augustin de Chancellade voulant que lesdits meubles et immeubles sy dessus donnés soient acquis et unis a la mansse dudict chapittre de Chancellade pour en user comme des autres biens propres de ladicte mansse sans que pour raison de toutes les susdictes condicions ledict seigneur de Saint Pol soit tenu de fournir autre chose en argent fonds ni revenus sous quel pretexte que ce soit que les susdits biens maison et meubles sy dessus donnés audit hospital general et pour requerir linsignation de la presant donation au greffe royal de la presente seneschaussée de Perigueux ledict seigneur de Saint Pol a constitué pour son procureur messire François Lavandier ou a son desfaud chascun des autres procureurs de ladicte cour de

la presant seneschaussée et moy dit notaire audit non pour accepter ladicté donation et aux fins de ladicté insignuation messire... Laubarede procureur en ladicté cour ou a son desfau chascun des autres procureurs dicelle promettant avoir pour agreable tout ce quy sera par eux fait et negocié audict affaire et les en ... indempnes a peine de tous despens dommages interes de laquelle donation et constitution du procureur

Ledict seigneur de Saint Pol ma requis acte ce que luy ai concedé soubz le scel royal es presances de Monsieur mettre François de Simon escuyer sieur de Chatillon conseiller du roy en ses conseils destat et privé president au siesge presidial dudict Perigueux et y habitant et de Fronton Lagorsse clerck habitant de present du village de las Grezas susdictze paroisse de Beauronne tesmoings quy ont signé avec ledict seigneur donateur et moy

C. Raymond donateur susdict

Desimon present

F. Lagorsse present

Delagarde notaire royal

Pièce justificative n° II ⁶

DECLARATION
DU ROY
PORTANT L'ESTABLISSEMENT
D'UN HOSPITAL GENERAL
A PERIGUEUX

Du mois d'Avril, mil six cens soixante-cinq
Avec l'Arrest d'enregistremen au Parlemen de Bourdeaux
du troisième Juin, mil six cens soixante-cinq

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU Roy de France et de Navarre ; A tous presens et advenir ; SALUT. C'est avec une grande satisfaction, que Nous avons accordé à quelques villes de nostre Province de Guyenne, nos Lettres patantes en forme de Declaration, pour establir des Hospitaux generaux, et y eslever les Pauvres dans la crainte de Dieu, et faire parmi nos sujets de bons Artisans, de bons Citoyens et de bons Chrestiens ; Et que nous avons departy nostre protection, en faveur de ces ouvrages de pieté, et par ce moyen excité la charité, et le zele de plusieurs personnes de qualité et de merite ; Ecclesiastiques, Nobles, et autres, dans nostre Province de Perigord ; à contribuer à l'establissement d'un Hospital general dans la ville de Perigueux ou Faux-bourgs d'icelle ; et à disposer les moyens necessaires pour parfaire cet ouvrage, lequel ne pouvant subsister, ny estre assuré, sans l'apuy de

6. La présentation, l'orthographe et la ponctuation de ce document ont été reproduits intégralement dans la mesure du possible.

nostre autorité ; et s'il n'estoit favorisé de nos graces, et de pareils Privileges, à ceux que nous avons accordé aux autres Hospitaux generaux, establis dans quelques villes de nostredite Province de Guienne, et dans le Ressort de nostre Parlement de Bourdeaux ; Nous avons d'autant mieux receu les tres-humbles supplications, qui nous ont esté faites par les Directeurs nommez pour l'administration dudit Hospital general ; que nous avons reconnu, que c'est un moyen d'oster l'oysiveté, d'où procedent quantité de desordres qui se commettent dans ledit Pays de Perigord.

A CES CAUSES ; De l'avis de nostre Conseil, qui a veu le consentemen du Sieur Evesque de Perigueux ; ensemble les autres actes concernan l'establisemen dudit Hospital general, et de nostre certaine science, pleine puissance, et autorité royalle, NOUS avons par ces presentes signées de nostre main, Dit, Declaré, et Ordonné, Disons, Declarons, statuons, ET ORDONNONS ; VOULONS et Nous plaist qu'il soit establi, un Hospital general, dans les lieux, et fonds donnez pour servir audit établissement pres la ville de Perigueux, pour y eslever les Pauvres, en la crainte de Dieu, et leur faire apprendre des Mestiers ; duquel nous voulons estre le Protecteur, et Conservateur.

VOULONS, que l'administration, gouvernemen, et juridiction, dudit Hospital, tant pour l'instruction, nourriture, entretien, et correction des pauvres enfermez ; que pour le soing des Manufactures, des ouvrages, et generalement de tout ce qui concernera le bien dudit Hospital general ; soit entieremen confié à douze notables bourgeois, choisis, et esleus de tous les corps et compagnies de ladite ville ; conformémen à ce qui se pratique, pour la direction de l'ancien Hospital des malades dans ladite ville. Et pour obvier aux contestations qui pourroient naitre pour raison des rangs, et sceances, ORDONNONS ; que si aucunes en surviennent, elles seront reglées par le sort.

VOULONS, que la charge des Directeurs dudit Hospital general ; dure quatre années sans que pendant l'edit temps il puissent estre changez, sinon en cas de mort, absence ou autre empeschemen legitime, d'aucun d'iceux ; auquel cas il en sera subrogé d'autres nouveaux en leur lieu et place, et neanmoins, afin que dans la succession des personnes, qui entreront dans ladite administration, il y ait tousiours quelqu'un qui soit informé de l'estat dudit Hospital, et qui puisse instruire, ceux qui seront esleus de nouveau, qu'il en soit nommé six de deux en deux ans, apres lesdites premières quatre années ; VOULONS que la nomination , en soit faite le premier iour du mois de May ; pour entrer en charge le premier de Juuin suivant ; auxquelles assemblées du Bureau pourra et aura droit de se trouver, toutesfois et quantes que bon luy semblera, le Sieur Evesque de Perigueux, et ses successeurs audit Evesché, et y avoir la presceance.

DONNONS pouvoir, ausdits Administrateurs, et Directeurs de faire des Reglemens de Police, et Statuts non contraires au contenu des presentes, pour le gouvernement, et direction dudit Hospital general ; tant au dedans d'iceluy, qu'au dehors, et es lieux en dependans ; soit pour l'establissemen,

subsistance, et direction des pauvres ; ou pour enpescher la mendicité, publique, et secrette, et la continuation de leurs desordres à ces fins pourront appeler tel nombre de personnes des corps de laditte Ville qu'ils jugeront à propos.

COMME pour le bien, et avantage des Pauvres ; lesdits Administrateurs pourront nommer un Scindic, un Receveur, un Secretaire, et un Econôm, choisis entre tous les Habitans de ladite ville, de quelque qualité, condition, qu'ils puissent estre ; Ensemble un Advocat, un Medecin, un Procureur, un Chirurgien, ou plusieurs, qui auront droit de représenter audit Bureau les choses qui regarderont les fonctions de leurs charges seulement ; destituables à volonté. Et seront lesdits status, et Reglemens, gardez, et observez ; par tous ceux qu'il appartiendra.

OCTROYONS ausdits Administrateurs dudit Hospital, pendant le temps, qu'ils seront dans cet employ ; exemption de toutes Tutelles, Curatelles, garde aux portes, et généralement de toutes charges publiques, de quelque qualité qu'elles soient ; quoy que non exprimées, ou spécifiées.

FAISONS Inhibitions et deffences, à toute sorte de personnes, de quelle qualité, et condition, qu'elles puissent estre, de faire aucunes questes, dans les Eglises, ou dans les maisons, pour les Pauvres, si non par la permission, des administrateurs dudit Hospital general. Dans lesquelles deffences, n'entendons comprendre les questes ordinaires, pour l'hospital des malades, pour les Prisonniers, ny celles des Religieux Mendians.

ORDONNONS, que tous les Pauvres, valides et invalides, de quelque âge, qualité, et sexe, qu'ils soient de ladite ville de Perigueux, Faux-bourgs, Banlieüe, et Iurisdiction d'icelle, spécialement les orphelins, les Aveugles, et les Extropiez, demeureront à l'advenir r'enfermez dans ledit Hospital, pour y estre employez, au travail dont ils seront capables.

FAISONS inhibitions, et deffances, à toute sorte de personnes, de mandier dans ladite Ville, Faux-bourgs, Banlieüe, et Iurisdiction d'icelle, à peine contre les contrevenans du Carcan, ou Pillori.

DEFANDONS à toutes personnes, de quelque qualité, et condition qu'elles soient, de donner l'aumosne, manuellement aux Vagabons, Mendians dans les rues, Eglises, et maisons, sous quelque pretexte que ce puisse estre, et à tous propriétaires, ou locataires, des maisons dans ladite Ville, Faux-bourgs, Banlieüe, et Vilages, dependans de la Iurisdiction dudit Perigueux : de donner retraicte ausdits Vagabons, dans leurs logis, ny les y recevoir à coucher sous quelque cause, et pretexte que ce soit : à peine de quatre livres d'amande, payables sans desport, en vertu des presentes ; applicables, au profit dudit Hospital general.

DONNONS, et attribuons, ausdits Administrateurs, et à leurs successeurs, droit de tenir Bureau, en la forme accoustumée, dans l'ancien Hospital dudit Perigueux ; et en iceluy exercer, tout pouvoir, autorité, direction, et administration, connoissance, jurisdiction, police, correction, et chastiemens, sur tous les Pauvres renfermez, et Mendians, et mesme de les pouvoir faire mettre en prison, au Carcan, et autre peine, par forme de

chastiemen et correction, sans autre forme, ny figure de proces : Et pour cet effet leurs permettons, d'avoir dans ledit Hospital General, des prisons, un poteau, et un carcan, à la charge neanmoins, que si les pauvres meritent peine inflictive, lesdits Administrateurs, seront tenus les r'envoyer ; par devers les luges, ausquels la conoissance, en appartient.

PERMETTONS, ausdits Administrateurs, et Directeurs dudit Hospital general, d'establi des Archers, en tel nombre, qu'ils jugeront necessaires, pour vacquer au r'enfermement des Pauvres, si mieux ils n'ayment se servir des Officiers et Sergens de la Maison de Ville : avec pouvoir d'en mettre aux portes de ladite ville, pour recevoir les Pauvres, passans, et r'envoyer les Vagabons, sans faire neanmoins aucuns exploits de justice ; ny sans qu'ils puissent pretendre aucune chose des pauvres, ny les favoriser, ou maltraicter, en façon quelconque.

DEFANDONS à toute sorte de personnes, de quelle qualité, qu'elles puissent estre ; de molester, injurier, ou maltraicter lesdits Archers, ou Commis dudit Bureau, qui seront employez pour prendre, conduire, r'envoyer, r'enfermer, et accompagner les Pauvres : à peine d'estre enprisonnés sur le champ, et d'estre procedé contre eux criminellemen : à la requeste du Scindic dudit Hospital, et aux pauvres de faire aucune resistance, sur peine d'estre punis, ainsi que lesdits Administrateurs adviseront.

VOULONS, qu'il soit fait visite, de trois mois en trois mois, par les Maire, et Consuls, ou par les Directeurs dudit Hospital, dans les lieux de ladite ville, et desdits faux-bourgs de Perigueux, où lesdits Vagabons ont accoûtumé de se retirer, et loger ; Voulons que les lits, paillasses, matelats, et couvertures, dans lesquelles lesdits Vagabons auront couché plus d'une nuit ; soyent enlevées et apliquées au profit dudit Hospital general, sans esperance de repetition.

VOULONS : que tant nos Officiers de judicature, et de finances, ensemble les Advocats, Procureurs, Greffiers Commis, Huissiers, Sergens, Notaires, que tous autres Officiers, qui seront receus dans ladite ville de Perigueux, lors de leur reception, ou instalation, en leurs offices, donnent audit Hospital general, quelques sommes modiques, suivant la taxe qui en sera faite, par les compagnies, de nos officiers, châcun en ce qui les regardera, eu égard à la qualité, faculté desdits officiers. FAISONS tres-expresses inhibitions, et deffances, aux Greffiers des Iustices, de ladite ville, de delivrer aucunes Matricules, ou actes de reception ou instalation, que la quittance du Receveur dudit Hospital general, ne leur soit mise entre les mains, à peine d'en repondre, en leur propre et privé nom.

DEFANDONS aux Maire et Consuls, de ladite ville : d'accorder aucunes Lettres de nouveaux Habitans d'icelle ; ny permettre à aucuns Marchands, Patissiers, Boulangers, Cordonniers, Seruriers, et autres gens de mestiers, de quelque qualité qu'ils puissent estre, de lever boutique, mettre enseignes, et banieres, qu'ils n'ayent payé, au prealable audit Hospital, quelque somme modique, suivant la taxe, qui en sera faite par lesdits Maire, et Consuls.

DECLARONS, appartenir audit Hospital, les meubles qui y auront esté portez par les Pauvres, qui y decederont, et qui y auront esté gaignez par eux, à l'exclusion de leurs heritiers, suivant l'inventaire qui en sera fait aux diligences desdits Administrateurs, dans le temps de l'entrèe desdits Pauvres audit Hospital general, et de leur decez, ou de leur transport en cas de maladie, dans l'hospital de Sainte Marthe, dudit Perigueux ; suivant le concordat d'entre lesdits Hospitaux : lesquels meubles, le decez desd. Pauvres arrivan, dans l'un desdits Hospitaux, seront censez propres audit Hospital general.

COMME aussi Permettons, de faire faire, et fabriquer dans l'estandüe dudit Hospital general, toute sorte de manufactures, et de les faire vendre, et debiter, sans payer aucun droit de visite, à ceux qui les visiteront.

VOULONS : Que tous dons, legats, institutions d'heritiers, en faveur des Pauvres, en general ; par contracts, testamens, et autres dispositions, adjudications d'amandes, aux Pauvres en termes generaux : quoy que les dispositions precedent les presentes, et toutes celles qui se trouveront cy-apres soient et appartiennent, audit Hospital general ; lesquelles à cet effet pourront estre vendiquées par lesdits Administrateurs, dans l'estandüe de la Jurisdiction de ladite Seneschaussée dudit Perigueux, auquel Hospital, en temps que besoin seroit nous en avons fait Don, par ces presentes.

DECLARONS, exempt, et dechargeons, ledit Hospital general, et les lieux qui y seront en apres unis, pour quelque cause que ce soit, de tous les logemens, passages, et contributions de gens de guerre ; et serviront ces presentes de Sauvegarde particuliere, avec deffences tres-expresses, aux Officiers, Commissaires et Conducteurs des Troupes, et Soldats, d'y loger : et aux Echevins, Consuls, Scindics et autres d'y delivrer aucuns billets, de logemen, taxes, aydes et contributions. ENJOIGNONS aux Gouverneurs de nos Provinces, Villes, et Chasteaux, nos Lieutenans generaux, Echevins, Consuls, et autres officiers, d'y tenir la main, et afin que personne n'en pretende cause d'ignorance ; seront mis aux portes des maisons, fermes, et metairies dudit Hospital, les Panonceaux de nos Armes, contenant les Sauvegardes, et exemption cy-dessus.

NE VOULONS, que les Fermiers dudit Hospital general, ou Metayers, faisant valoir le bien des Pauvres, soient taxez au Rolles des contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires pour raison des Domaines, et revenus, dudit Hospital general ; mais seulement pour leurs biens particuliers, pour lesquels ils seront raisonnablement taxés par les Esleus.

ACCORDONS en faveur dudit Hospital general le quart des Amandes, et restitutions, qui nous seront adjudées, pour Crimes et Delits ; A CES FINS, ordonnons que tous actes, pour les affaires des Pauvres de l'Hospital general, seront expediés gratuitement, sans aucun salaire, ny droit pour les Iuges, Greffiers, Notaires, et autres officiers de Justice, et que les Sentances, Iugemens, Testamens, Donations, Contrats, et Traitez, don lesdits Greffiers,

Notaires, ou autres, seront chargéz, et ausquels les Pauvres auront interest, soient délivrez par extrait gratuitement aus Directeurs dudit Hospital general.

PERMETTONS, ausdits Directeurs, et Administrateurs, d'establiir Troncs, Bassins, grandes et petites Boetes ; dans les Eglises, lieux publics, Bureaux, Boutiques des Marchands, et en toutes occasions et lieux, où la charité peut estre excitée, comme ez Baptesmes, Mariages, et Convoits, Services funebres, et autres semblables.

COMME aussi permettons, ausdits Administrateurs de faire faire toutes Questes, dans la Ville, Campagne, Bourgs, Vilages, et autres lieux dependans, de la Iurisdiction de la Seneschaussée de ladite ville, en faveur des Pauvres dudit Hospital.

ORDONNONS que les aumosnes, qu'on a accoutumé de distribuer, es enterremens des morts, et autres convoits, et honneurs funebres, dans ladite ville, et lesdits faux-bourgs ; seront delivrées au Receveur dudit Hospital general.

DONNONS, et unissons, audit Hospital general, tous autres Hospitaux, Maladeries, Leproseries, Hospices, lieux, maisons, fonds, droits, et revenus, cy-devant donnez, pour les Pauvres, dans l'estandüe de ladite Seneschaussée de Perigueux ; qui se trouveront divertis, à autres usages ; qu'à ceux de leur fondation, et toutes les aumosnes generalles et particulieres, dont il constera, par fondation, ou pocession legitime, les revenus des Confreries esteintes, ou qui s'esteindront à l'advenir, en satisfaisan, sur les lieux par les Administrateurs ; aux charges des fondations à proportion du revenu d'icelles, et en recevant s'il y échoit les pauvres desdits lieux, et logean dans un lieu separé les Lepreux, ou pourvoyan autremen, à leurs necessitez, n'entendant donner lesdits lieux destinez aux Lepreux qu'en cas qu'ils fussent abandonnez ou inhabitez.

ET DESIRAN gratifier les Pauvres dudit Hospital general ; Voulons, que ceux qui auront enseigné, et travaillé en qualité de Maistres pendant dix ans ; dans ledit Hospital general, sous le congé et Certificat des Administrateurs d'iceluy puissent apres ledit temps, jouyr des Privileges des autres Maistres et habitans de nostre dite ville de Perigueux tout ainsi que s'ils avoient obtenu des Lettres des Magistrats ordinaires de ladite ville.

APPROUVONS, et Authorisons, la corespondance entre les Directeurs de l'ancien Hospital des Malades dans ladite ville de Perigueux ; suivant leur Concordat, avec les Directeurs de l'Hospital general ; sans melange, neanmoins, ny confusion de leurs revenus ; en sorte que les Pauvres renfermez de l'un et l'autre sexe venans à estre malades, de maladie formée ; soient receus, et traictez, audit ancien Hospital de Sainte Marthe ; comme les autres malades, iusques à entiere convalescence, et apres reconduits dans ledit Hospital general ; à ces fins sera tenu Registre des malades qui y seront envoyez, et d'où ils ne pourront estre congediez, sans qu'auprealable lesdits Directeurs du Bureau des Pauvres de l'Hospital general, soient advertis, de

leur convalescence, pour estre par eux pourveu à les remettre dans l'Hospital general.

N'ENTENDONS ; que ledit Hospital general soit chargé de faire alaicter, ny nourir, les enfans exposez, attendu que dans l'ancien Hospital de sainte Marthe, cette charité est exercée. ENJOIGNONS aux Magistrats de Police, et Seigneurs justiciers, d'y pourvoir suivant nos Ordonnances, et mesme de procurer, à ce que Iustice soit faite, contre les exposeurs, Voulons neanmoins, que lesdits Enfans exposez estant en âge pour estre instruits, et capables de quelque travail puissent estre receus dans ledit Hospital general comme les autres Mendians.

SI DONNONS en mandemen, à Nos Amez, et Feaux, les Gens tenans nostre Cour de Parlemen de Guyenne, et chambre des Contes à Paris, Cour des Aydes de Guyenne, Presidens, et Tresoriers generaux, de France à Bourdeaux ; Presidiaux, Baillifs, Seneschaux, et tous autres NOS iusticiers, et Officiers, qu'il appartiendra : que ces presentes ils facent lire publier, et enregistrer, icelles executer, garder, et observer, selon leur forme et teneur, cessant, et faisant cesser tous troubles, et enpeschemens, au contraire CARTEL EST NOTRE BON PLAISIR ; Nonobstant Ordonnances quelconques, deffences, Reglemens, et Lettres à ce contraires, ausquelles et aux Derogatoires d'icelles, Nous avons pour ce regard seulement Derogé, et Derogeons, par ces présentes : Et afin qu'elles soient fermes, et stables, à tousiours Nous y avons fait mettre nostre Scel, sauf en autres choses nostre droit, et celuy d'autruy en toutes.

DONNE A PARIS ; au mois d'Avril, l'an de grâce mil six cens soixante-cinq, et de nostre regne le vingt-deux ;

Signé, LOUIS

et plus bas, PAR LE ROY, Phelipeaux

et à costé Visa, SEGUIER

pour servir aux Lettres patantes d'establissement d'un Hospital general en la ville de Perigueux,

et plus bas ; *Registrées suivant l'Arrest huy donné, à Bourdeaux, en Parlemen le troisième Iuin mil six cens soixante-cinq ;*

Collationné, et Signé SUAU

Extrait des registres du parlemen

Veue par la Cour, la Requeste à elle présentée, par les Directeurs, de l'Hospital general de Manufacture de Perigueux, tendant à ce qu'auyant établi sous le bon plaisir de Sa Majesté, et de la Cour, un Hospital general dans la ville de Perigueux, pour y eslever les Pauvres de l'un et de l'autre sexe, dans la crainte de Dieu ; et de les instruire dans des Mestiers propres, à gagner leur vie, et les oster de loysiveté ; lequel establissement il auroit pleu à Sa Majesté d'approuver, authoriser, et confirmer, par ses Lettres

Patantes, du mois d'Avril dernier ; que les Suplians presentent à la Cour, aux fins qu'il luy plaise ordonner l'entregistrement de ladite Declaration, pour estre observées et executées, selon leur forme, et teneur sous les conditions, privileges, et avantages, accordez, par Sa Majesté ; en faveur dudit Hospital, ladite Requête Signée Souc scindic dudit Hospital general, et Barraud son Procureur : Et respondüe de l'ordonnance de la Cour, par le Procureur general ; que VEU les Lettres Patantes, cy attachées : il n'empêche estre enregistrées, au Greffe de la Cour, pour estre executées ; selon leur forme et teneur. Signé DUSAULT, et aussi lesdites Lettres et Declaration du mois d'Avril mil six cens soixante cinq Signées LOUIS, et plus bas par le Roy, PHELYPEAUX, et Scellées du grand Sceau de Cire verte. DIT A ESTE : Que la Cour ayant esgard à ladite Requête, du consentement du Procureur general du Roy ; A ORDONNE, et ORDONNE que les Lettres Patantes, et Declaration de Sa Majesté, portanyt confirmation, de l'establissement de l'Hospital général de Manufacture de Perigueux, du mois d'Avril dernier, seront Enregistrées, ez Registres, de la Cour, pour estre executées, selon leur forme et teneur, conformemen à la volonté du Roy. PRONONCE A BOURDEAUX en Parlemen, le troisieme juin mil six cens soixante cinq. Collationné, et Signé SUAU

DE PONTAC, Premier Presidan

Messieurs

GENESTE, Rapporteur

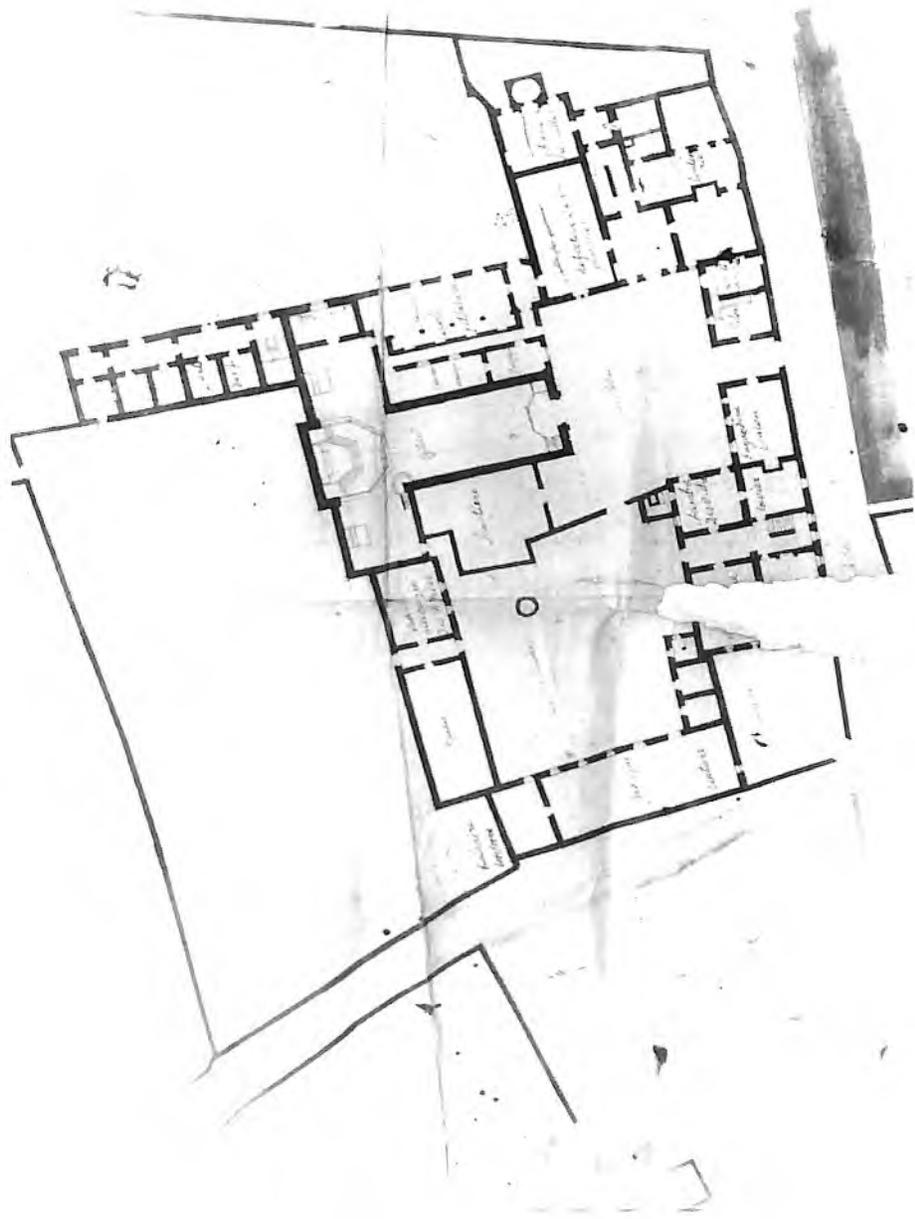
Chapitre II : les locaux et leur mobilier

Un plan de l'Hôpital général

Jadis conservé dans les archives du Centre hospitalier de Périgueux, ce plan n'a jamais fait, à notre connaissance, l'objet d'une publication ni d'une reproduction. Il est pourtant digne du plus grand intérêt puisqu'il ne reste plus rien actuellement de cet Hôpital général, pas plus d'ailleurs que de l'hôpital mixte reconstruit autour de 1854 sur son emplacement.

Ce plan, dessiné à l'encre sur papier fort de 115 centimètres de long et 60 centimètres de large se trouvait dans un état de conservation médiocre puisque le coin supérieur gauche manquait. Une déchirure affectait en outre une partie intéressante de la base.

En illustration de notre présent travail, on en a reproduit le tiers inférieur seulement, montrant l'Hôpital général à l'angle fait par « *le grand chemin de Bordeaux à Limoges* », c'est-à-dire notre rue Wilson actuelle. La partie supérieure présentait seulement des jardins avec de rares habitations esquissées au lavis : jardin du sieur Constant, huissier ; jardin du sieur Desveaux, aubergiste ; jardin appartenant à la cure Saint-Silain ; grand jardin enfin de la Manufacture elle-même.



Plan de l'hôpital général de la Manufacture de Périgueux

Ce plan a le mérite de nous indiquer l'emplacement exact – inconnu jusqu'ici sauf par la gravure de Belleforest – de l'église des Jacobins, dont on aperçoit une partie sur la gauche. Cette église a disparu, de même qu'a disparu l'église des Ursulines bâtie au XIX^e siècle sur son emplacement.

Ce plan a surtout le mérite de nous présenter la disposition des divers locaux de l'Hôpital général. Mais il le fait – malheureusement – de façon imparfaite, car les inscriptions indiquant l'affectation des pièces ont été parfois rayées et surchargées par d'autres mentions. Il est vrai que des changements d'attribution ne pouvaient manquer de survenir au cours des années. Mais certains de ces changements paraissent fantaisistes, comme, par exemple, pour cette petite pièce qui jouxtait le four à pain et qui perdit son premier nom pour devenir une « *chambre des vieilles* ». Mais sait-on jamais ?

Quoi qu'il en soit, ce plan qui possède son échelle en toises nous fournit une foule de renseignements sur les locaux, la chapelle notamment. Il est possible en outre de le compléter par telle ou telle note puisée dans les divers registres de délibérations qui nous sont parvenus.

Les registres en question nous permettent aussi de le dater approximativement. L'inventaire des archives du Centre hospitalier le disait seulement « *antérieur à la Révolution de 1789* ». Ce serait trop vague si un examen attentif ne nous permettait de serrer la vérité de plus près. Il est certainement postérieur à 1767 puisque l'on y voit les pièces destinées aux fabrique, teinture, filature *etc* qui virent leur essor à cette date seulement.

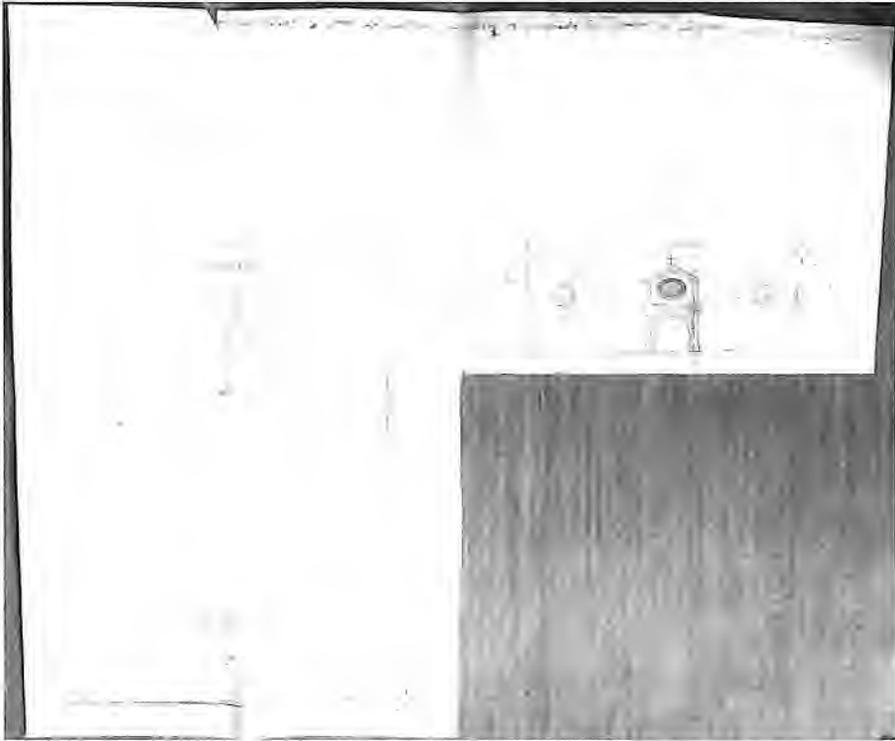
Des plans pour l'église

Plusieurs contrats pour la construction de l'église de l'Hôpital général furent passés de bonne heure entre messire de Laborie, prêtre de l'Oratoire, à la fois aumônier et directeur de l'établissement, et Antoine Montastier architecte, notamment les 7 et 27 mai 1669⁷. Des contestations furent toutefois soulevées par celui-ci au sujet du « *devant et frontispice de ladite esglise* ». Un nouvel accord fut dressé entre les mêmes parties le 26 février 1670.

Aux termes de cet acte, le frontispice dont il était question « *devoit estre revestu de pierre de tailhe et tout ainsin que le devant et frontispice de lesglize des pères Cordeliers de la present ville* ». Les frais devaient atteindre la somme de quatre-vingt livres qui fut immédiatement versée par messire Jacques Martinis en présence du syndic Raymond Reynaud et de deux témoins : Gaspard Seguy et Martin Gouyou, praticiens.

Les archives du Centre hospitalier conservaient aussi un « *plan et levation pour la bastise que lon se propose de faire a l'opital general de perigueux* » qui date donc sûrement de la même époque.

7. Archives personnelles, copie d'acte sans nom de notaire. Il faut remarquer que le titre d'architecte accordé à A. Montastier est un peu pompier ; en fait il sera dit ailleurs et souvent maître-maçon.



« Plan et levation pour la bastise que lon se propose de faire a lopital general de perigueux ». *Bâtiment projeté comme entrée de l'Hôpital général*

La construction de l'église

Certains généreux bienfaiteurs avaient précisé que leurs dons devraient être affectés aux dépenses de la construction de l'église. « *Leurs institutions estoient que le prix de leurs biens et avoires fut employé surtout a la batisse d'une eglise située entre les appartements des pauvres de l'un et l'autre sexe restant a construire pour l'accomplissement de l'Hôpital Général* »⁸.

Malheureusement les murs ne s'élevèrent qu'à la hauteur de deux toises et les travaux s'arrêtèrent bien que déjà on se servit du sol pour y inhumer quelques défunts.

Cette situation ne pouvait que créer de la gêne pour les administrateurs conscients du fait que des engagements pris n'avaient pas été respectés. Ce n'est toutefois que le 18 mai 1690 – vingt ans plus tard ! – que fut passé un nouveau contrat avec le même architecte que précédemment.

8. Par exemple legs de Marie Noalis, demoiselle, reçu Roubert le 14 août 1664 et de Bertrande Noalies, dame de Beauséjour et sœur de la précédente, reçu Roubert, en juin 1670.

Mais les travaux durent attendre encore quelques mois avant de pouvoir commencer.

Le 9 septembre 1690, « ayant reconnu que si la batisse de la même église étoit plus longtemps différée ce seroit laisser deperir les murailles de ladite église soit de la nef soit des chapelles faites pour y contenir separement les pauvres de l'un et l'autre sexe, lesquelles murailles deja faites y comprenant les fondements font 141 brasses a raison de 12 livres la brasse laquelle église ne pourroit se parachever a même prix au cas que le maître architecte vint a mourir avant l'accomplissement de la batisse et qu'il est juste de satisfaire a l'intention des personnes qui nous ont donné leurs biens pour batir ladite église laquelle est absolument necessaire pour l'accomplissement de l'Hôpital Général » les définites décidèrent d'employer trois mille livres à cet effet et signèrent un nouveau contrat, le 23 octobre 1690, avec Antoine et Martin Montastier, père et fils, maîtres maçons, et avec les maîtres charpentiers Verneuil et Fremond.

Les paiements échelonnés se succédèrent sur le registre. Ils nous font assister à la croissance régulière de l'édifice : 27 janvier 1691, 300 livres pour achat de matériaux ; 21 avril « achat a Me Salleton sieur de Lagarde de 375 douzaines de latefeuille a raison de deux sols neuf deniers la douzaine montant 51 livres 12 sols conduits dans l'Hôpital General pour servir a elever la charpente de l'église et chapelles qui se construisent » ; « en outre a été employée la somme de 60 livres pour payer les manœuvres qui creusent les fondements du devant de l'église » ; 28 avril, 300 livres à Montastier ; autant les 2 juin et 9 juillet ; 22 juillet, 26 livres 13 sols aux manœuvres « qui ont creusé les fondements du devant de l'église » et « 20 livres a Jean Grangier maître menuisier... sur le prix fait du portail de ladite église » ; « 20 livres pour acheter des clous a batir la charpente », « 24 livres au couvreur » ; 10 août, 200 livres aux Montastier ; 2 juillet, 51 livres et le 21 juillet, 43 livres à Bernard Langlade maître tuilier au Pas de l'Anglais ; le 22 août et le 4 septembre, 10 livres chaque fois au menuisier pour le portail de l'église ; 8 septembre, sur la somme de 1000 livres offerte par Anne de Laborie aux directeurs, le premier terme fut utilisé soit 250 livres affectées à la bâtisse de l'église selon le désir de la donatrice.

Le 3 novembre les comptes furent arrêtés ; ils donnaient les totaux suivants : 2 197 livres aux Montastier, 600 livres à Verneuil et Fremond ; le reste des 3 000 livres prévues allait aux autres articles, par exemple à la latefeuille pour 111 livres 12 sols.

Mais les Montastier, qui s'étaient obligés à creuser d'une brasse seulement pour les fondements du frontispice, le reste jusqu'au roc devant être à la charge de l'hôpital, réclamèrent un supplément pour leur travail ainsi que pour la maçonnerie des murailles de ce frontispice qui devaient atteindre un plus grand nombre de brasses que prévues.

En novembre, toutefois, les murailles et les chapelles étaient terminées « *a la reserve du haut du frontispice au dessus de l'entablement auquel on travaillait incessamment. La charpente était montée sur lesdites murailles... elle était lattée et couverte de tuiles* ». On demanda aux Montastier de continuer « *particulièrement le travail dudit frontispice pour être parfait avant la fin de l'automne* ».

Les paiements reprirent alors sans discontinuer. Le 22 décembre, 6 livres au menuisier pour le portail ; le 23 février 1692, 17 livres 2 sols 9 deniers à Pierre Gaignerie maître serrurier « *sur la somme a lui promise pour ferrer le portail, faire la serrure et la clef* » ; le 29 mars, 40 livres aux Montastier, 10 livres à Gaignerie, 4 livres 10 sols à Montastier ; pour neuf charretées de pierre menue, 50 sols au même pour cinq charretées de terre à bâtir à 10 sols la charretée ; 5 livres pour charretées de quartiers nécessaires pour faire le marchepied du grand portail de l'église à 5 sols par quartier ; 6 livres pour quatre charretées de sable dont deux ont servi « *a crepir au dedans de l'église du côté du grand autel* » à 20 sols la charretée. Le 20 mai 1692, on arrêta le compte de Jean Gaignerie habitant du faubourg de Tournepiche et de Jean Grangier, menuisier, pour leur travail respectif. L'hôpital devait encore au premier 46 livres et au second 17 livres ; sur ces sommes 11 livres 12 sols devaient être mis sur le compte du Refuge dont nous parlerons plus loin et qui était alors en construction.

L'église de l'Hôpital général

L'église était en forme de croix latine d'une quinzaine de toises de longueur pour à peu près autant de l'extrémité d'un bras du transept à l'autre.

Bâtie « *entre les appartements de l'un et l'autre sexe* », son transept abritait deux chapelles ayant chacune leur autel respectif. Hommes et femmes avaient donc un accès facile à partir de leur quartier particulier par une petite porte à deux battants. Il existait en outre une arcade grillagée donnant sur le Refuge « *par laquelle les personnes du sexe pourront sans être reconnues ou aperçues oïr la messe, recevoir au besoin les sacrements* ».

En ce qui regarde l'élévation de l'église, les documents nous donnent peu de détails. On sait toutefois que la façade extérieure avait un frontispice surmonté d'un entablement. Une marche permettait d'accéder à un portail clouté à deux vantaux. Un clocher, sans doute modeste, abritait une seule cloche dont il fallait périodiquement changer la corde usée jusqu'à ce que l'on ait fini par la remplacer une bonne fois pour toutes par une chaîne.

En entrant dans l'église, on s'approchait du bénitier de cuivre, on passait sous une tribune, on découvrait le plafond sans doute à charpente apparente ou lambrissée. Les murs crépis étaient percés de six baies dans la nef et d'une au moins dans chacune des chapelles du transept. Elles étaient closes par des fenêtres (plutôt que par des vitraux) dont on pouvait filtrer la lumière par des rideaux. Les comptes font apparaître chassiss, carreaux, céruse, litharge nécessaires à leur entretien.

A la croisée du transept se trouvait la chaire, d'où le prédicateur pouvait être vu de tous les côtés. Les jours de fête, elle était habillée d'une garniture et d'un dossier à point de Hongrie alors que son rebord supportait une dentelle « *d'or ou d'argent faux* » sur taffetas rouge.

Les chapelles logées dans les croisillons du transept étaient fort ornées. Celle de saint Louis, du côté des hommes, avait un autel couvert d'un tapis de bergame. Un tapis à fleurs doublé de toile de brin en recouvrait le marchepied. La « *figure de saint Louis* » était ordinairement cachée par un rideau de toile de brin. Quelques reliquaires complétaient l'ameublement de cette chapelle.

Dans la chapelle de Notre-Dame, donc du côté des femmes, devait se trouver la « *petite statue de Notre-Dame en sculpture sur bois doré avec une petite croix d'argent à pouvoir mettre les reliques* ». L'autel était couvert d'un tapis vert à bande jaune. Plusieurs tableaux étaient accrochés aux murs : « *un grand, deux médiocres, un petit de nulle valeur* », tous habituellement recouverts de toile de brin.

Le chœur était entièrement séparé par une grille de communion pouvant recevoir des nappes plus ou moins travaillées selon les jours. Il abritait un grand pupitre de noyer, un grand chandelier du même bois pour le cierge pascal.

Le mur de chevet était orné par sept tableaux : un grand au milieu, deux de chaque côté de celui-ci, quatre tableautins encadrés de bois doré. Les jours de fête ils devaient être cachés par des draperies et « *tours de ciel* ».

Le maître autel surélevé par quelques marches supportait un tabernacle habituellement recouvert de « *linceuls en toile de brin à bouquets et oiseaux* » qui pouvait se vêtir aussi de dentelle. Il était surmonté d'une grande croix d'argent à pied doré. A côté de l'autel, une petite table de noyer était couverte d'une nappe à dentelles. Il y avait en outre deux crédences.

La sacristie et l'entretien

La sacristie devait être située dans le prolongement du bras droit du transept. Le mobilier en était simple : deux prie-dieu, dont l'un de châtaignier, l'autre de sapin ; un fauteuil de noyer couvert de drap mauve à galon d'or ; un « *demi cabinet de noyer* » à deux battants, deux coffres de noyer, une grande caisse spéciale pour serrer les devants d'autel ; enfin le grand cabinet à un battant dans lequel étaient rangés les ornements liturgiques dont se revêtaient les officiants et dont le dessus était couvert de cadis vert à franges de même couleur.

Les Dames qui administrèrent l'Hôpital général dans les premiers temps – nous les retrouverons – s'attachèrent à fournir l'église et la sacristie des ornements nécessaires. L'inventaire qui fut dressé à leur départ, le 29 mars 1701, précise bien qu'« *elles ont travaillé à avoir des ornements pour la chapelle et employé des cotillons qui leur appartenaient en propre comme de fait elles nous ont représenté un devant d'autel, chasuble, bourse,*

voile de gros taffetas violet garni de passements couleur jaune et blanc ». Les religieuses de Sainte-Marthe qui leur succédèrent firent preuve de la même activité puisque l'inventaire de 1704 énumère une grande quantité d'ornements acquis ou fabriqués par elles.

De même le registre des comptes de 1739 à 1761 nous fait assister aux travaux que les religieuses demandèrent pour l'église ou aux achats qu'elles firent pour la sacristie : « *deux reparations et deux actions de grace... un plat d'étain... un bénitier de cuivre... un missel... deux chandeliers d'étain fin... deux assiettes de faïence... du galon pour chasuble... une natte de jonc pour la sacristie... corporaux, amicts, manuterges, purificatoires... une lampe de verre... toile de Cambrai pour deux surplis et autres linges... toile de Flandre pour deux amicts... du tissu pour un rideau pour l'église* » etc. Sans parler des comptes d'innombrables travaux d'entretien nécessaires pour une église qui n'avait pourtant alors traversé que quelques décennies.

Le registre de comptes note encore de fréquents achats d'encens, d'hosties, de cierges dans oublier le « *lumen Christi* » du Samedi saint ni le cierge pascal.

Le Refuge. Les divers offices

Si l'on s'en tient aux locaux qui figurent sur le plan de l'Hôpital général et dans la mesure où les inscriptions de chaque pièce sont lisibles, on peut énumérer pour le seul rez-de-chaussée et dans le désordre : bûcher, magasin des hardes, fabrique, teinture, cuvier, calandre, buanderie, deux salons dont l'un qualifié de « *direction* », cuisine, boulangerie, réfectoire des femmes, chambre des vieilles, école de filature, magasin, boutique etc.

Il existait une cour d'entrée pour accéder à l'église depuis la rue ; la cour des hommes était à gauche de celle-ci. Tout cet ensemble était alors entouré de grands jardins, nous l'avons déjà dit.

Le Refuge

La construction d'un refuge pour les filles repenties n'avait pas été prévue dans la déclaration royale. Les directeurs durent toutefois y songer assez rapidement. On ne la voit pourtant figurer que dans le premier des registres conservés, c'est à dire seulement autour de 1692, où l'on règle les comptes des artisans qui ont œuvré à son achèvement.

Le Refuge était donc destiné à « *l'enfermement des filles repenties* ». Les deux termes enfermement et repenties ne sont pas en parfaite harmonie. En effet, repenties, ces filles l'étaient-elles vraiment ? On relève à plusieurs reprises des achats de cadenas pour leur quartier. L'une de ces acquisitions est très révélatrice : « *dix livres pour quatre cadenas... pour les portes de quatre chambres du Refuge et quatre petits pour les guichets* ». Les filles étaient amenées à l'Hôpital général par les archers de la ville et étaient donc logées dans une vraie prison.

Où était situé exactement le Refuge ? Le plan ne l'indique pas mais on voit au nord-est du chevet de l'église un bâtiment isolé de tous les autres et donnant sur le petit jardin clôturé qui conviendrait parfaitement à cet usage.

Les quatre chambres verrouillées par de gros cadenas et leurs guichets condamnés par des petits se trouvaient au rez-de-chaussée puisqu'une arcade grillée devait permettre aux filles de suivre les offices et de recevoir éventuellement les sacrements.

Les documents toutefois, les registres de comptes notamment, mentionnent durant très peu de temps ce bâtiment et son usage. J'incline à penser que les sœurs de Sainte-Marthe ne tenaient pas à s'occuper de cette catégorie sociale. D'ailleurs, puisque leur contrat de 1701 prévoyait que les religieuses occuperaient le rez-de-chaussée du Refuge, c'est sans doute que les pensionnaires avaient quitté les lieux.

Les divers offices

Pour connaître vraiment les autres pièces de l'Hôpital général et leur usage, il vaut mieux mettre le plan de côté. Il faut feuilleter les registres comme nous l'avons fait patiemment, puis par l'imagination, s'en représenter les êtres.

C'est l'imagination qui pousse pour nous les vantaux du grand portail, dont le seuil était fait de « *quartiers* » usés par les charrois. C'est elle qui arpente les deux cours pavées et séparées par une muraille percée d'une porte cintrée. Voici dans la seconde, dite cour des hommes, le puits et son treuil de bois, son seau, sa corde qui s'effrite et qu'il faut remplacer périodiquement, la manivelle, le cercle et l'étrier, la margelle fatiguée par l'usage et qu'il faut resserrer par des crampons de fer.

Poussons quelques portes au hasard. Le salon de la « Définition » est meublé de six chaises. Voici l'appartement des hommes avec sa salle généreusement éclairée de larges fenêtres. Les femmes ont leur salle particulière à laquelle on accède par un « *courroir* » dallé. Ces salles sont meublées de tables et de bancs. Les pauvres y travaillent, s'y récréent, y mangent dans leur vaisselle d'étain périodiquement refondue, et avec leurs cuillers de bois achetées à la centaine.

Il nous faut ensuite pénétrer dans quelques « *services* » : la roberie avec ses étagères et ses porte manteaux ; la buanderie pavée avec ses salles à laver et leurs chaudrons de cuivre ; la boulangerie avec un four et son attirail complet : comportes et longues pelles, maie à pétrir, gamme de tamis à fond de toile, mesures diverses en bois cerclé de fer ; la cuisine et tous ses ustensiles : « *marmite neuve* » donnée en contrepartie « *de deux anciennes* » qui ne pouvaient plus servir, grande bassine, bassin, chaudron, poëlon, plats et pots de terre, panier à pain, panier aux herbes, « *tortière* », grand couteau courbe pour tailler les soupes au pain etc.

Voici, en passant, les « *lieux vôtés* » qu'il faut périodiquement vidanger ; la cave à vin éclairée par trois lucarnes dont une « *donnant sur la*

porte du parterre » sera grillagée, c'est là que se trouvent la cuve, toute la gamme de barriques qui sont réparées sur place et le bassin à vin en fer blanc ; diverses réserves fermées à clef : bûcher, réserves de sel et d'huile, celle-ci avec son alignement de cruches etc.

N'oublions pas les dépendances : l'étable aux chèvres ; l'étendoir dont il faut un jour « *remuer et aplanir la terre* », et pour lequel on installera plus tard, lorsqu'il aura changé d'emplacement cent trente perches avec cordes et anneaux de fer pour faire sécher le linge des pauvres

Plus loin, ce sont les jardins traversés par un canal conduisant les eaux à une carrière. On y cultive toutes sortes de légumes et du lin. Lorsqu'elles se retirent en 1704, les religieuses le laissent « *en bon estat y ayant dans celui du costé des Jacobins un carreau mis en parterre, les autres carreaux presque tous garnis de choux, ognions, mongettes... dans l'autre du costé des murailles de la ville garny d'un grand carreau de chanvre, les autres carreaux tous garnis de choux, melons et concombres* ». Quelques « *perches* » supportent une vigne qui donne un vin appréciable.

Somme toute, cette visite personnelle par la pensée ne nous laisse pas l'impression d'un établissement très important mais plutôt celle, rassurante, d'une maison, d'un « *ménage* » bien gouverné où chaque chose est prévue et ordonnée dans l'économie domestique et la propreté.

Quelques modifications de locaux

Le registre comporte, sous la date du 9 juillet 1750, la délibération suivante : « *A été représenté par le sieur syndic du present Hôpital qu'a l'occasion des operations publiques qui se font sous les ordres de Monsieur le Marquis de Tourny, intendant de la Generalité de Bordeaux, il a été ... pris une partie du jardin de l'Hôpital a l'aspect des fossés de la ville et encore les batiments qui etoint sur la même ligne où pour la commodité du dit Hôpital, on plaçait le linge sale et autres choses comme aussi il a été pris la chambre de la buanderie et autres deux chambres contigües, l'étable des chèvres et l'endroit qui servait a etendre et secher le linge, tous lesquels batiments ont été detruits et comme il est d'un objet interessant pour le bien des pauvres qu'il soit pourvu au remplacement de toutes ces choses le syndic requiert être deliberé*

Orfaure, syndic

Le Bureau de la Direction après que lecture a été faite du requis du sieur syndic a été arrêté que Messieurs Dufraysse et de Lachèze directeurs ou commissaires sont priés de faire la visite des endroits où il conviendra le mieux de construire des batiments convenables pour remplacer ceux qui ont été detruits pour les susdites operations publiques et de faire procès-verbaux et devis estimatif dudit nouveau batiment qui est a faire, pour ce fait être plus complètement deliberé »

Et sous la date du 13 février 1751 :

« a été représenté par Messieurs Dufraysse et de Lachèze directeurs du present Hopital que, suivant l'arreté du Bureau du 9 juillet 1750, les exposants commissaires députés se sont rendus au present Hôpital assistés du nommé Miton maître architecte, le 11 dudit mois de juillet où apres avoir parcouru l'enceinte dudit Hôpital pour trouver un terrain convenable au bâtiment qui est a faire pour le remplacement de ceux qui ont été pris pour les operations publiques, les sieurs exposants se sont fixés sur le lieu marqué dans leur procès-verbal dudit jour, les batiments a construire sont aussi détaillés dans le devis estimatif fait par ledit Miton tant pour ce qui regarde les murs extérieurs et postérieurs que les charpentes. Lequel devis estimatif a été a la diligence du sieur syndic du present Hopital publié et affiché aux trois places publiques de la presente ville les 11, 15 et 22 dudit mois de juillet avec avertissement que les ouvrages sont mis a prix fait et seront delivrés au rabais en faveur du moins disant. Au bruit desdites criées se sont présentés plusieurs architectes, charpentiers et menuisiers mais ledit Miton a été le moins disant dans sa soumission en rabais pour le fait desdits murs qu'il a offert de faire matériaux sur place, en ce qu'il sera tenu de faire le demolissement de la maison venant du sieur Faure et de transporter les pierres et quartier qui setont pris a la carriere, le tout moyennant la somme de cinq livres la toise tant plein que vide ; et le nommé Bergerac charpentier a offert de faire la charpente desdits batiments pour 180 livres matériaux sur place en ce qu'il sera obligé de couper les bois de charpente qui seront pris dans les bois de la metairie de La Salle ; et le nommé Helies maître menuisier a offert de faire les planchers a raison de deux sols six deniers la planche, les portes simples a raison de 25 sols piece, les portes doubles et a deux battants a 50 sols, la porte croisée six livres, les grandes croisées six livres, les demi-croisées 3 livres, les contrevents 20 sols par feuille.

Lesquels procès-verbal et devis estimatif les sieurs Dufraysse et Lachèze ont remis sur le bureau aux fins qu'il y sera delibéré et ont signé avec le sieur syndic ».

Le lecteur nous excusera de nous être attardé sur la transcription de ces deux délibérations mais elles nous paraissaient intéressantes pour tenter de dater le plan de l'Hôpital général. Il aura noté le temps écoulé entre la première de ces délibérations et la seconde. Il ne reste aucune preuve que le bâtiment en question ait été construit.

Chapitre III : l'administration de l'Hôpital général

Le bureau

La déclaration royale indique de façon parfaite tout ce que l'on doit savoir sur le bureau de l'Hôpital général et sur les administrateurs, appelés indifféremment directeurs ou définiteurs, qui le composaient.

« *Voulons que tout ce qui concerne le lieu dudit Hôpital soit entièrement confié a douze notables bourgeois choisis et élus de tous les corps et compagnie de ladite ville conformément a ce qui se pratique par la direction de l'ancien Hôpital des malades de ladite ville* »⁹.

L'évêque de Périgueux

« *Auxquelles assemblées* », précisait la Déclaration royale, « *pourra et aura droit de se trouver toutes fois et quantes que bon lui semblera le sieur eveque de Périgueux et ses successeurs audit évêché et y avoir la preseeance* ».

Si nous n'avons aucun exemple précis de la présence aux assemblées de la définition de tous les évêques de cette période, il n'est pas indifférent de rappeler que le rôle des évêques était, entre autres, caritatif et que, à Périgueux notamment, ils l'exercèrent pleinement.

Rappelons ici, le souci de Mgr Philibert de Brandon et de son frère Monsieur de Bassencourt, pour la création d'un Hôpital général. S'ils n'aboutirent pas dans leur dessein, Mgr Cyrus de Villers-Lafaye réussit pour sa part à mettre le projet à exécution.

Son successeur, Guillaume Le Boux (1667-1693), ouvrit le palais épiscopal aux indigents durant les années de disette, les abrita et les nourrit. Il favorisa la culture du maïs, ce « *blé du pauvre* ». C'est lui qui inaugura l'Hôpital général de Manufacture le 22 février 1669.

Daniel de Francheville, évêque de 1693 à 1702 fut surnommé « *le Père des pauvres* » tant sa générosité envers ceux-ci fut légendaire, durant les crises qui affectèrent le dix-septième siècle surtout les années 1694 et 1698. Il visitait les pauvres de la Manufacture cinq ou six fois l'an et leur laissait des aumônes. Par son testament, il légua ses biens aux hôpitaux de Sainte-Marthe et de la Manufacture¹⁰.

Le prélat sur lequel nous avons le plus de renseignements en ce domaine, est Mgr Jean Chrétien Macheco de Premeaux (1732-1771) qui tenait à signer toutes les délibérations du bureau. Assistait-il à toutes les réunions ou lui portait-on seulement le registre des délibérations pour qu'il le signât ? En tout cas, quelques réunions, celles notamment – nous le verrons – qui concernaient le bureau de charité de la ville, se tinrent en sa présence dans le palais épiscopal. C'est là une preuve supplémentaire de l'intérêt porté par lui à l'extinction du paupérisme dans la ville¹¹.

9. Pour mieux comprendre cette pratique du choix des administrateurs, je me permets de renvoyer à mon essai sur « L'hôpital de Sainte-Marthe de Périgueux », in *B SHAP*, 1996 et 1997.

10. L. Entraygues, *Monseigneur Daniel de Francheville...*, Périgueux, 1923.

11. Voir G. Mandon, *Les curés du Périgord au XVIII^e siècle*, Université de Bordeaux III, 1979, t. IV, Annexes. A signaler, page 136, une lettre de Monseigneur Macheco de Premeaux à l'intendant dans laquelle le prélat parle des secours en nature pour les pauvres.

Enfin nous trouverons plus loin les visites que fit à l'hôpital le dernier évêque d'Ancien Régime de Périgueux, Mgr Emmanuel Grossoles de Flammarens (1773-1801).

Un président modèle

Nous avons vu plus haut, la part importante tenue par Messire François de Simon, sieur de Châtillon en Saint Paul Lizonne, conseiller du roi en ses conseils d'Etat public et privé, premier président du présidial de la sénéchaussée. Il fut témoin, nous l'avons vu, de la donation de Messire Christophe de Reymond. Nul doute qu'il n'ait joué un rôle de premier plan pour la fondation de l'Hôpital général.

François de Simon mériterait d'être mieux connu. C'était un personnage très en vue dans la ville dont il soutint, jusque devant la Cour royale, les intérêts. On trouve son nom mêlé à toutes les entreprises pieuses et charitables de Périgueux ; il en était de même pour ses enfants.

Il fut longtemps président de l'Hôpital général. Un document nous le montre en 1691, où il est dit avoir souhaité démissionner de cette fonction à plusieurs reprises. Bien qu'un article de la déclaration royale ait prévu le changement de présidence à des termes déterminés, les membres du bureau le supplièrent de continuer à remplir son rôle « *ladite continuation ayant été jugée si nécessaire qu'il seroit à craindre que ledit Hopital General qui est particulièrement fondé sur la charité publique pourroit echouer s'il n'etoit soutenu par l'autorité et l'intelligence de Monsieur le President qui a une parfaite connaissance des affaires et qui a toujours marqué son affection pour soutenir les interets et les avantages dudit Hopital General* ».

Nous avons relevé jadis dans les Annales manuscrites de la Visitation de Périgueux et dans l'article nécrologique d'une des filles de François de Simon qui appartenait à cette communauté, les lignes suivantes :

« *François de Simon etoit un homme d'une pieté et d'une probité qui le rendoient respectable à tout le monde ; il se distinguoit encore plus par sa vertu que par sa qualité ; surtout il s'adonnoit a la charité pour les pauvres : c'est par ses grandes aumônes et ses soins que fut etabli l'Hopital General de la Manufacture. Il sembloit qu'il s'oubloit des interets de sa propre famille pour soutenir ceux de cet Hopital s'en etant rendu le protecteur et le solliciteur auprès de notre Roi Louis XIV pour en obtenir tous les privileges dont il jouit presentement.* »

Quelques présidents et définiteurs

Les documents concernant l'Hôpital général sont trop rares pour que l'on puisse dresser une liste continue des présidents successifs du bureau depuis l'origine. Le nom de deux de ces personnages, outre celui de François de Simon, ont pu, jusqu'à présent, émerger de l'oubli. Il s'agit de Germain Faure qui occupait la fonction en 1724 et Fournier de Lacharmie, juge mage, que l'on trouve en 1777.

J'ai pu relever les noms de quelques définiteurs au cours de la lecture des documents et actes isolés. Il faut faire une place à part à Messire François de Laborie qui fut qualifié longtemps, et sans doute jusqu'à son décès, de directeur.

Voici une liste de définiteurs fatalement incomplète :

En 1690, siégeaient au bureau, Chabanier conseiller ; Bayne ; Aumassip ; Chantut ; Audebert ; Vincenot ; Orfaure ; du Cluzel des Essarts.

Pour 1724, nous possédons une énumération complète : outre le président Germain Faure, siégeaient : de la Brousse, premier avocat du roi ; Jean François de Lacharmie, juge-mage ; Fargeot ; Meredieu ; Eymard ; Mazeau ; Rey ; Aubertie ; Soulier.

A partir de 1730, un registre nous permet de connaître quelques noms avec quelques détails sur les personnages concernés ; nous retrouverons quelques-uns d'entre eux plus loin : Chignac de Lamorelie, conseiller au sénéchal, démissionnaire de sa fonction de directeur à l'Hôpital général en juin 1746 ; Etienne Coeuille président à l'élection, décéda en 1746 ; Chaminade, avocat, mourut en 1753 ; Fournier du Murat, avocat, démissionna en juin 1746 ; Laulanié, procureur, décéda en août 1747 ; Foulcon, procureur, décéda en mai 1748 ; Vidal, avocat, se démit en 1745 ; Durouchail, avocat, fit de même la même année 1745 ; Tamarelle de Lagrave, avocat, fut élu définiteur en mai 1748 ; Dalby, procureur, fut choisi de même en mai 1748 ; Nadal de Saintrat, conseiller, prit place en juin 1756 ; Dessales de Lagélestie, conseiller à l'élection, coopté en juin 1756, décéda au début de 1758 ; Gilles, bourgeois, fut nommé en juin 1756 ; Orfaure en 1754 ; François Gros de Beler en 1758 ; Allabé, bourgeois en 1758 ; Dufraisse, avocat, fut nommé en août 1745. En 1777, on trouve réunis le nom des douze définiteurs en exercice : ce sont Boisset et Mater conseillers, Dufraisse et Lacharmie avocats, Leyjarnie consul, Forestier médecin, Mourcin et Gueydon bourgeois. Duclaud marchand, Brachet chirurgien, Foulcon et Choury procureurs.

A ces noms, on peut en ajouter quelques autres glanés, sans précision de date, ici ou là : Etienne Ventou de Lapeyrière, conseiller ; Rousseau ; Séguy.

J'ai tenu à faire défiler tous ces noms en vrac, pour montrer que les membres de la classe moyenne s'occupaient du sort des pauvres dans leur ville. On aura noté que la majorité de ces noms appartenait au corps de la magistrature. Puisque la déclaration royale le prescrivait, on peut voir que les définiteurs cooptaient aussi des membres d'autres corps de la ville, comme cela se pratiquait à l'Hôtel-Dieu, pour qu'ils rejoignissent leurs rangs.

Le renouvellement des définiteurs

La déclaration royale prévoyait que la fonction de définiteur durerait quatre années et ne cesserait durant ce délai que par « *la mort, absence ou autre empechement legitime* ». Il y aurait nomination de six nouveaux directeurs de deux ans en deux ans, afin qu'il y ait toujours quelqu'un qui soit

informé de l'état de l'hôpital. Ces nominations auraient lieu le premier mai et les nouveaux élus prendraient rang le premier juin suivant.

La première partie de cet article semble avoir été respectée. Au décès d'un membre du bureau, les définiteurs pourvoyaient sans tarder à son remplacement. Il en était de même si l'un des directeurs se démettait volontairement de sa charge. En revanche, le renouvellement de deux ans en deux ans ne paraît pas avoir été appliqué de façon régulière. De 1739 à 1761, période pour laquelle il nous reste des documents, c'est-à-dire sur plus de vingt ans, on peut voir des définiteurs se maintenir longtemps en fonction. Sur cette même période, on connaît une seule nomination de définiteur en 1748.

Un exemple, l'élection de 1748

Le 16 mai 1748, Lidonne, procureur du roi, représenta au bureau que *« comme aux termes des Lettres patentes du roi et suivant les statuts et reglements qui ont toujours été pratiqués on a accoutumé de temps à autre et particulièrement dans le cours de ce mois, quand les cas l'exigent, de procéder à une nouvelle election par rapport à quelques-uns de Messieurs les Definiteurs et d'en substituer d'autres pris des corps notables pour remplacer ceux qui doivent sortir de leur charge... il soit... procedé a une nouvelle election de definiteurs telle que le Bureau le trouvera a propos »*.

Seront alors nommés Tamarelle de Lagrave, avocat, et Dalby, procureur du roi.



A gauche : nomination de trois nouveaux définiteurs et choix d'un nouveau notaire.
A droite : présentation et serment des nouveaux définiteurs (15 mai 1748) (Registre des délibérations (13 août 1739 à 22 juin 1761, Centre hospitalier de Périgueux)

Des droits et des devoirs

Les définiteurs devaient prêter serment de bien remplir leur charge à la première assemblée du bureau qui suivait leur élection. Pourtant, certains, comme ce fut le cas pour Dufraysse ou Seguy, ne prêtèrent serment que longtemps après leur nomination, sans qu'aucune raison ne soit invoquée pour ce retard. En revanche, certains élus, prévenus de leur nomination à venir, ou avertis de celle-ci sur-le-champ, prêtèrent serment incontinent. Ce fut le cas, notamment, du sieur Jean Gabriel Merlhes, docteur en médecine : « *d'autant que le sieur Merlhes est actuellement dans la salle des pauvres pour faire les visites des malades il sera averti de se rendre au présent Bureau* ».

La déclaration royale ne précisait pas quelle devait être la fréquence des assemblées du bureau. Elle disait seulement « *Donnons et attribuons audits administrateurs de tenir bureau en la forme accoutumée* ». Ces assemblées se tenaient dans un salon réservé à cet effet dans l'hôpital. Les administrateurs présents devaient y réciter une prière avant chaque séance et à la fin de celle-ci. Lorsqu'il y eut un aumônier à demeure et quand celui-ci était admis à la séance, c'est lui qui commençait la prière. Après quoi, les définiteurs délibéraient suivant un ordre du jour préétabli.

Les administrateurs avaient le droit de regard sur tout ce qui concernait la vie de l'hôpital : les admissions des pauvres, leurs punitions éventuelles, la gestion économique *etc.*

La contrainte que représentait cette fonction, pour des gens occupés par ailleurs, chargés de famille et bénévoles, était tempérée par quelques avantages. « *Octroyons auxdits administrateurs dudit Hopital pendant le temps qu'ils seront dans cet emploi exemption de toute tutelle, curatelle, garde aux portes et généralement de toutes charges publiques de quelque qualité qu'elles soient quoique non exprimées ou spécifiées* ».

Si l'un des définiteurs mourait en exercice, comme cela arriva quelquefois, un service funèbre solennel était célébré pour lui dans l'église même de l'hôpital.

Une querelle de préséance

L'assemblée du 16 août 1748, dont nous avons parlé plus haut, faillit provoquer un drame et coûter aux administrateurs un procès avec messire d'Ambois, maire perpétuel de la ville. Il avait été invité à assister à cette séance par Chiniac de Lamorélie. Celui-ci avait cru bon de le prévenir qu'il pourrait surgir une querelle de préséance entre lui et Messieurs les officiers du présidial invités eux aussi.

Le 18 mai, le maire, que l'on sait avoir été chatouilleux, avait fait porter au bureau par Valette, sergent royal, une réquisition par laquelle il se plaignait qu'une assemblée avait été tenue à son insu, qu'on lui en contestait l'entrée, que l'on méprisait les édits et déclarations de Sa Majesté *etc.* Le

bureau avait chargé Chiniac de Lamorélie de rédiger un acte responsif que le sous-syndic avait présenté au maire, deux jours plus tard, le 20 mai.

Messire d'Abois s'était contenté d'écrire au bas de ce papier que le sous-syndic « *n'avoit pouvoir ni caractere pour faire l'acte* » et de le retourner à l'envoyeur.

L'affaire fut close seulement le 25 juin 1748. Les définiteurs reconnurent qu'ils n'avaient point « *cru ni entendu blesser la probité dudit sieur d'Ambois universellement reconnue et qu'il n'avait tenu qu'a lui de jouir des privilèges de sa charge* ». Ils déclarèrent en outre, qu'ils consentaient « *a ce que le sieur d'Ambois continue a entrer dans bureau de la definition toutes fois et qantes que bon lui semblera* »¹².

Une assemblée particulière

Les définiteurs de l'Hôpital général dont le rôle était de s'intéresser à ce qui regardait les pauvres au sein de l'établissement ne négligeaient pas pour autant les besoins extérieurs pressants. C'est ainsi que l'on relève dans le registre à la date du 19 janvier 1741 :

« Le Bureau extraordinaire et de la Charité de Périgueux assemblé dans la salle du palais episcopal avec le Bureau ordinaire de l'Hopital Général, président Monseigneur l'Evêque, après avoir murement delibéré sur l'etat et la misère extrême des pauvres de cette ville, fauxbourgs, cité et banlieue, et apres avoir tres exactement examiné de prés et en detail le nombre et qualité desdits pauvres en même temps que le montant... des charités volontaires de plusieurs particuliers de cette ville et ayant trouvé ces secours si faibles, si inferieurs aux besoins presents qu'il est impossible d'alimenter en pauvres sur lesdits fonds ont d'une commune voix arrêté que Messieurs les maire et consuls seront priés d'émettre sans delai une ordonnance en conformité de celle qui fut rendue dans le même cas en 1694 et de solliciter sans perdre de temps l'autorité naturelle a laquelle ils ressortissent pour le faire immédiatement executer ». Signèrent l'évêque, un député du chapitre cathédral, les curés de la ville, quelques définiteurs de l'Hôpital général et Chevalier de Cablans.

La décision prise ce jour-là ne demeura pas lettre morte. Trois mois plus tard, le 18 mars 1741, elle se concrétisa :

« Les députés du corps de cette ville composant le Bureau de la charité assemblés dans le palais episcopal, delibérant sur les avantages qu'on peut retirer des pauvres en les occupant a certains ouvrages publics et necessaires ont d'un commun consentement arrêté de mettre les dits pauvres incessamment en œuvre pour racommoder les entrées et issues de cette ville pour la commodité des voitures publiques et du commerce.

12. Messire d'Ambois était très chatouilleux. Voir L. Grillon, « L'Hôpital Sainte-Marthe de Périgueux », in *B SHAP*, 1997, p. 94

Pour cet effet, Messieurs les maire et consuls ici presents sont instamment priés de faire commencer les ouvrages lundi prochain pour tous ceux desdits pauvres qui se trouveront en état d'y être employés et autres journaliers qu'ils jugeront a propos.

A ces fins a été arrêté qu'en y comprenant que lesdits pauvres reçoivent journallement pour l'aumône qui leur a été ci-devant réglée on leur donnera six sols par jour et, quand le depouillement de cette aumône sera fait, le Bureau de la charité fournira la moitié de l'exedent pour faire les six sols et Messieurs les maire et consuls fourniront l'autre moitié sur les revenus patrimoniaux de la Maison de ville.

Et, pour cet effet, a été remis copie de la présente deliberation a messieurs le Maire et consuls ».

Signèrent les membres du bureau, le maire et les consuls.

On ne peut conclure, sans autre preuve, de la présence de ces deux actes dans le registre de l'Hôpital général que les pauvres de cet établissement furent employés eux aussi à des travaux de voirie.

Les syndics et sous-syndics

La charge de syndic de l'Hôpital général était généralement remplie par un avocat élu par le bureau. Il devait « lever la main à Dieu » avant son entrée en fonction. Le syndic sortant devait lui remettre papiers et documents nécessaires.

Le syndic demeurait longtemps en fonction mais, si la mort ne venait interrompre brutalement ses activités, il pouvait invoquer son état de santé ou des affaires personnelles pour se démettre en demandant l'élection d'un successeur.

La liste des syndics de l'Hôpital général est, comme celle des définiteurs, très lacunaire.

En 1665 le syndic était messire Souc. En août 1669, c'était Raymond Reynaud, avocat en la cour. C'est sans doute le même que l'on voit figurer vingt années plus tard dans cette charge bénévole.

« Depuis plusieurs années [il] fait avec beaucoup de probité et d'honneur la fonction et charge de syndic dudit Hopital Général avec beaucoup d'assiduité, de probité et d'affection au bien des pauvres ». Il fut emporté par une maladie. Le 9 novembre 1691, les directeurs arrêterent que « les pauvres continueront pendant l'année leur prière chaque jour pour le repos de son âme et il sera fait un service funèbre dans la chapelle dudit Hopital General et prié Dieu pour ledit feu sieur Reynaud ». Le même jour fut élu son successeur en la personne de messire Pierre Girard, sieur de Puylibaud, avocat lui aussi, « qui est d'une probité et capacité reconnue pour faire la charge de syndic ». D'autres noms sont connus par leur signature au bas d'inventaires ou de contrats : en 1701, Bernard Fargeot, sieur de Daille ; la

même année, sans doute, son successeur ou un sous-syndic, Aumassip ; en 1704, Louis de Meredieu, sieur de Saint Geyrat. Tous les trois étaient avocats.

Plusieurs noms de syndics ont été glanés ensuite. En 1724, Chaminade est en charge ; en 1725, Moysson.

Le registre, allant de 1739 à 1761, nous offre une plus riche moisson. En 1739, Guischard de Pougeol était en charge ; il décéda le 10 février 1742. Pierre-Joseph Moisson (un parent du Moysson de 1725 ?) lui succéda dès le 9 mars et prêta serment quelques jours plus tard. Celui-ci démissionna le 12 août 1745. Dès le 19 août sa place fut donnée à Jean-Baptiste Charles, sieur de Puymartin de Peyssard, avocat au parlement, qui prêta serment le même jour. Il se démit le 20 février 1749. Ce même jour, Germain Orfaure, un bourgeois cette fois-ci, le remplaça avant de se démettre à son tour le 20 mai 1754 pour devenir définitiveur quelques jours plus tard. François Gros de Beler, avocat, fut alors élu. Il se retira pour devenir définitiveur lui aussi, le 30 mars 1758. Le même jour, Robert des Isles, avocat, fut nommé en sa place.

Le procureur sous-syndic

Le procureur sous-syndic était chargé des affaires et des procès des différentes juridictions.

En 1665 le procureur sous-syndic était messire Barraud Entre 1690 et 1691, Garreau « *procureur au siège de la présente ville* » occupait la place. C'est à ce jour, le seul dont le nom soit conservé en cette qualité. Le procureur sous-syndic était élu par les définitiveurs. En 1739, le sieur Allemant, procureur lui aussi, était sous-syndic. Il fut déposé par le procureur du roi dans la séance du 16 mai 1748 et Desveaux des Mottes fut élu pour prendre sa place. Celui-ci prêta serment dès le lendemain et remplit ses fonctions jusqu'à son décès survenu au début de 1755. Le 10 avril de cette même année, le sieur Louis Dujarric, procureur à la cour sénéchale, prit sa place.

Le receveur et l'économe

La fonction de receveur, que l'on appelait encore comptable ou trésorier, était tenue avant 1690 par le sieur Bouchier ; son nom est mentionné comme « *ci devant receveur de l'Hôpital General* ». En 1690, Jean Bazinet « *marchand de la presente ville* » était receveur. Il tomba malade en août 1691 et fut remplacé par Gaspard Seguy.

En 1739, Allabé « *bourgeois et marchand* » remplissait la fonction. Il devait la conserver jusqu'au 30 mars 1738, où il fut élu définitiveur. Avant de siéger dans le bureau, il demanda que fussent examinés ses comptes ; ceux-ci furent arrêtés le 15 juin 1758. A partir de cette date, les comptes furent tenus par Loubet, lui aussi « *bourgeois et marchand* » jusqu'en 1761 au moins.

On remarque en 1739, un nommé Elie Caillou qui est qualifié d'« *économe* ». Ses fonctions ne sont pas précisées. Il résidait dans l'Hôpital

général même, puisque l'on y fit refaire son matelas, à moins que ce travail n'ait été confié à l'un des pauvres. Il recevait une paye de trente livres par trimestre. On ne le voit plus figurer après 1739 et on ne lui connaît pas de successeur.

Registre de la Recette & Dépense du Trésorier de l'hôpital général de Paris.	Recette. Dépense
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de quatre cent quarante cinq livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1736 cy	445 ⁶ 15
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1737 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1738 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1739 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1740 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1741 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1742 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1743 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1744 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1745 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1746 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1747 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1748 cy	301
Le 1 ^{er} de Paris par le Bureau de la Santé de la somme de cent cinquante livres six sous six deniers de la somme de l'ancien compte de la Santé par le Bureau de la Santé de Paris le 1 ^{er} de Paris le 1749 cy	301
	6862
	740310

même année, sans doute, son successeur ou un sous-syndic, Aumassip ; en 1704, Louis de Meredieu, sieur de Saint Geyrat. Tous les trois étaient avocats.

Plusieurs noms de syndics ont été glanés ensuite. En 1724, Chaminade est en charge ; en 1725, Moysson.

Le registre, allant de 1739 à 1761, nous offre une plus riche moisson. En 1739, Guischarde de Pougeol était en charge ; il décéda le 10 février 1742. Pierre-Joseph Moisson (un parent du Moysson de 1725 ?) lui succéda dès le 9 mars et prêta serment quelques jours plus tard. Celui-ci démissionna le 12 août 1745. Dès le 19 août sa place fut donnée à Jean-Baptiste Charles, sieur de Puymartin de Peyssard, avocat au parlement, qui prêta serment le même jour. Il se démit le 20 février 1749. Ce même jour, Germain Orfaure, un bourgeois cette fois-ci, le remplaça avant de se démettre à son tour le 20 mai 1754 pour devenir définitiveur quelques jours plus tard. François Gros de Beler, avocat, fut alors élu. Il se retira pour devenir définitiveur lui aussi, le 30 mars 1758. Le même jour, Robert des Isles, avocat, fut nommé en sa place.

Le procureur sous-syndic

Le procureur sous-syndic était chargé des affaires et des procès des différentes juridictions.

En 1665 le procureur sous-syndic était messire Barraud. Entre 1690 et 1691, Garreau « *procureur au siège de la présente ville* » occupait la place. C'est à ce jour, le seul dont le nom soit conservé en cette qualité. Le procureur sous-syndic était élu par les définitiveurs. En 1739, le sieur Allemand, procureur lui aussi, était sous-syndic. Il fut déposé par le procureur du roi dans la séance du 16 mai 1748 et Desveaux des Mottes fut élu pour prendre sa place. Celui-ci prêta serment dès le lendemain et remplit ses fonctions jusqu'à son décès survenu au début de 1755. Le 10 avril de cette même année, le sieur Louis Dujarric, procureur à la cour sénéchale, prit sa place.

Le receveur et l'économe

La fonction de receveur, que l'on appelait encore comptable ou trésorier, était tenue avant 1690 par le sieur Bouchier ; son nom est mentionné comme « *ci devant receveur de l'Hôpital General* ». En 1690, Jean Bazinet « *marchand de la présente ville* » était receveur. Il tomba malade en août 1691 et fut remplacé par Gaspard Seguy.

En 1739, Allabé « *bourgeois et marchand* » remplissait la fonction. Il devait la conserver jusqu'au 30 mars 1738, où il fut élu définitiveur. Avant de siéger dans le bureau, il demanda que fussent examinés ses comptes ; ceux-ci furent arrêtés le 15 juin 1758. A partir de cette date, les comptes furent tenus par Loubet, lui aussi « *bourgeois et marchand* » jusqu'en 1761 au moins.

On remarque en 1739, un nommé Elie Caillou qui est qualifié d'« *économe* ». Ses fonctions ne sont pas précisées. Il résidait dans l'Hôpital

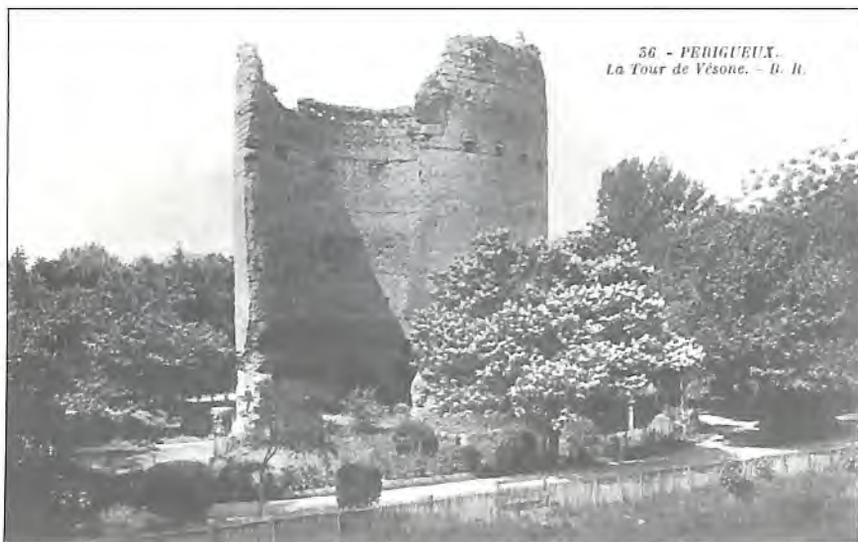
Le jardin de Mourcin et le musée de la Cité gallo-romaine de Périgueux

par Guy PENAUD

Contrairement à l'idée un temps avancée, le jardin où fut découverte la domus des Bouquets et la maison du jardinier, improprement appelée la « Maison Taillefer » (aujourd'hui occupés par le musée de la Cité gallo-romaine de Périgueux), n'appartinrent jamais au célèbre archéologue, Wlgrin de Taillefer. Tous deux firent en fait partie du patrimoine d'un autre archéologue, principal collaborateur de ce dernier, Joseph de Mourcin.

A l'ouest et jouxtant le square de la tour de Vésone, sur un terrain proche de l'ancien « Vieux Cimetière », se trouve le remarquable site des Bouquets, c'est-à-dire les ruines d'une demeure urbaine romaine se développant autour de son jardin, le tout englobé aujourd'hui dans le musée de la Cité gallo-romaine de Périgueux. Dite *domus* des Bouquets (du nom de la rue qui la longeait au nord) ou *villa Pompeia* (du nom d'une famille de notables périgourdins attestée par l'épigraphie), cette maison romaine, la mieux connue de Périgueux, reste cependant énigmatique.

Située entre la tour de Vésone (I^{er} siècle) et le cimetière Saint-Pierre (ou « Vieux Cimetière » datant au moins du IV^e siècle et désaffecté en 1833), cette demeure devint, au fil des siècles, un jardin clôturé de murs.



La tour de Vésone (coll. SHAP)

Le jardin

A la fin de l'Ancien Régime (comme l'atteste l'acte mentionné ci-dessous), ce jardin était la propriété de la famille Mie de La Roche-Chalais, alors représentée à Périgueux par l'avocat Jacques Mie. A son décès, le partage (daté du 5 juillet 1834) attribua ce jardin à l'un de ses fils, Justin Mie, ardent républicain et polytechnicien.

Le jardin (« consistant en Maison et autres bâtiments, situé à la Cité, commune de Périgueux, entièrement fermé par des murailles et confrontant vers le nord, au chemin de Périgueux à la Caserne, vers le Levant, à celui qui descend à la Rivière, vers le Midi, au jardin du Sr Michelet et du coté du Couchant au cimetière ») fut vendu par Justin Mie (avec pour mandataire son frère, le célèbre avocat Louis Mie), par acte du 20 septembre 1835 passé devant M^e Jean Baptiste Beleymes, notaire à Périgueux, à Joseph Jean Théophile de Mourcin (1784-1856), célèbre linguiste et archéologue, fidèle second du comte Wlgrin de Taillefer (A.D.Dordogne 3 E 12353).

Peu avant 1848, la jeune fille du jardinier de Mourcin, Marguerite Batailler, entra à son service, comme **gouvernante, maniant tantôt la cuiller à pot, tantôt le porte-plume**. Elle devint en fait sa secrétaire, son écrivain, à lui,

étant devenue difficile à déchiffrer, par suite de l'accentuation d'un « *tremblement de la main* ». Par son testament du 14 septembre 1841, il avait institué pour son héritier, Charles de Menou, son « *petit-neveu à la mode de Bretagne* ». En novembre et décembre 1848, il ajouta deux codicilles à son testament. Par le premier, il attribuait à Marguerite Batailler, dont il avait déjà su apprécier les qualités, une rente viagère de 200 francs, des meubles, du linge et la jouissance d'un appartement. Le second amplifiait ces dispositions en lui donnant l'usufruit d'un jardin dit de Campniac. « *Je veux aussi que ma succession reste administrée par elle, ajoutait-il, si elle reste fille et ce jusqu'en 1868... Je prie M. Léon Lapeyre d'aider Marguerite Batailler dans l'administration de mes biens et le prie d'accepter une rente de 200 francs ; il voudra bien veiller à mes antiquités et à mes notes, il en fera un inventaire* ».

Après la mort de Joseph de Mourcin le 6 juin 1856, l'ouverture de son testament allait encore réserver des surprises. Un troisième et long codicille y avait été adjoint le 22 mai 1856. Le document initial, rédigé quinze ans plus tôt, n'étant pas annulé, Charles de Menou restait légataire universel... mais il n'avait plus que la nue-propriété des biens. En effet, l'usufruit était dévolu en totalité à Marguerite Batailler. « *Ledit usufruit durera toute sa vie si elle reste célibataire ; si elle se marie, il cessera...* »

La situation n'évolua qu'en 1867, la demoiselle Marguerite Batailler (née le 26 décembre 1826 à Périgueux de François Batailler et de Léonarde Coulaud) ayant décidé d'épouser le sieur Jean François dit Jouanem Eyssalet (1825-1902), « *entrepreneur de constructions* » (on lui doit en particulier la construction de la Loge maçonnique de la rue Saint-Front et du château de Trélissac). On l'a vu au-dessus : l'usufruit dont elle bénéficiait devait cesser si elle se mariait. Afin qu'elle puisse garder ces biens, par acte du 27 décembre 1867, passé devant M^e Hilaire Léon Gilles-Lagrange, notaire à Périgueux, Charles de Menou vendit tous les biens dépendant de la succession de Joseph de Mourcin aux deux futurs époux. Parmi tous ces biens, se trouvait « *un jardin situé à la cité rue des vieux cimetières [ancien nom, avant 1890, de la rue des Bouquets], exploité par le sieur Batailler, y compris la maison et autres bâtiments en dépendant* » (A.D.Dordogne 3 E 10730).

Marguerite Batailler décéda à Périgueux le 8 juin 1894. Par acte reçu le 27 novembre suivant par M^e Gérard, notaire à Périgueux, Jean François Eyssalet, devenu veuf, céda « *à titre de dation en paiement* » le jardin à François Batailler fils.

Par nouvel acte passé le 21 août 1901 devant Pierre Ernest Guillier, maire de Périgueux (agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 23 août 1900 et d'un arrêté du préfet de la Dordogne du 10 juin 1901), François Batailler vendit à la ville de Périgueux « *l'entier jardin qu'il possède à Périgueux rue des Bouquets, confrontant dans son ensemble la rue des Bouquets, la Caserne du 50° de ligne, la rue Claude-Bernard et la rue de*

Vésone (partie longeant le square de la Tour de Vésone) d'une contenance d'environ quatre mille neuf cent trente quatre mètres carrés (4 934 m²) et figurant au plan cadastral sous les nos 1690, 1691, 1693 et 1692 section E ensemble toutes constructions et dépendances » (Archives municipales de Périgueux).

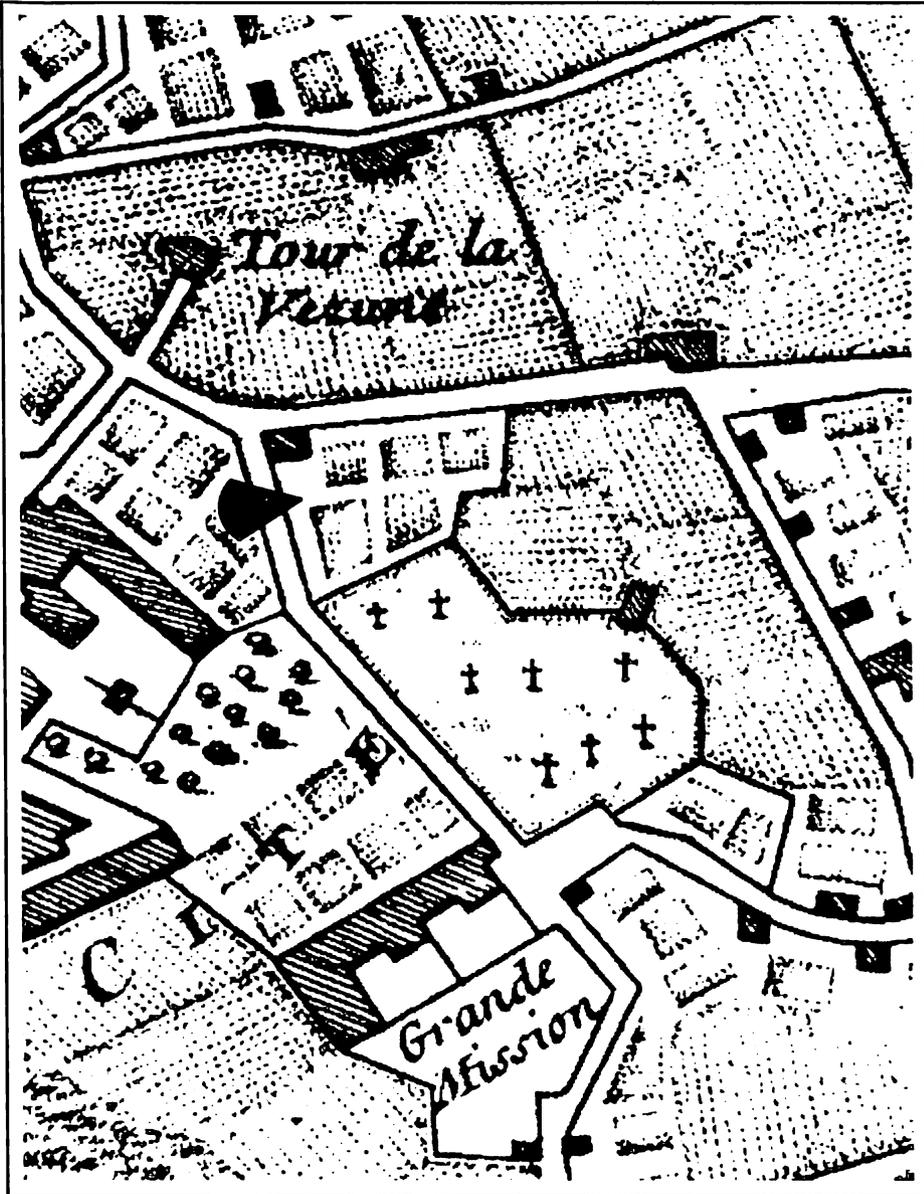
La ville de Périgueux installa peu après dans ce jardin ses haras (démolis en 1972) et ses pépinières.

La villa romaine

En 1958 (le conseil municipal avait envisagé le 28 juillet de céder gratuitement le terrain), un projet immobilier à cet emplacement (l'office départemental d'H.L.M. avait envisagé la construction de quarante logements) provoqua, en 1959, la réalisation de sondages, puis de fouilles entraînant la découverte le 14 novembre 1959 de traces de murs romains. Le projet de construction des H.L.M. fut abandonné suite à une lettre du ministre au préfet du 7 janvier 1960. Le site a d'abord été fouillé par Max Sarradet et Pierre Barrière de 1959 à 1968. Ces premières fouilles ont mis au jour un ensemble de deux grandes demeures urbaines successives organisées autour d'un jardin à péristyle. Le site a fait l'objet de nouvelles fouilles en 1973 et 1977 par Anne et Jean-Luc Tobie et Marc Gauthier (mise au jour d'un bassin entouré d'un péristyle et sortie d'une grande pompe en bois d'un puits). D'autres fouilles (en 1992 et 1995 par Claudine Girardy-Caillat et en 1999 et 2000 par Luc Wozny) ont préparé la construction du musée.

On a finalement retrouvé un grand *triclinium* pourvu d'une cheminée, un petit *triclinium*, tous deux richement décorés de peintures murales, une cuisine, une salle de réception et diverses pièces, le tout autour d'un jardin. Si Claudine Girardy-Caillat avance que cette *domus* sur un plan classique se développant autour d'un jardin fut construite dès la première moitié du I^{er} siècle, J.-L. Tobie, de son côté, prétend qu'une première *domus* (maison) a pu être construite dans le dernier quart du I^{er} siècle. Une seconde demeure aurait été élevée au cours de la seconde moitié du II^e siècle (145-160) sur une hauteur d'environ 1,20 m, ce remblai ou rehaussement ayant permis la conservation des enduits peints du I^{er} siècle, trouvés en place sur plus d'un mètre de haut. Certains chercheurs ont récemment avancé que cette *domus* aurait pu être une *schola*, c'est-à-dire le siège d'une association professionnelle ou religieuse.

Cette construction (cadastre E 1687p, 1688 à 1691, 1692p, 1693), dont les vestiges ont été classés au titre des Monuments historiques par arrêté du 25 octobre 1963 (la ville en avait fait la demande dès 1962) est d'une surface de 4 000 m² au sol. Elle a été englobée en 2001/2003 dans le musée gallo-romain. L'ensemble est répertorié comme site archéologique (24 322 6 AH).



Situation du jardin (extrait du plan Lallié de la Tour, 1764).

Le musée

Dès son adolescence, le jeune comte Henri François Athanase Wlgrin de Taillefer (1761-1833) avait constitué une importante collection d'objets allant de la préhistoire au Moyen Âge, présentée dans un « *Cabinet d'antiquités* » établi dans l'une des salles du château familial de Villamblard. Durant son exil en Allemagne, la majorité des pièces de sa collection furent pillées et dispersées. Après la Révolution, il fut obligé de reconstituer sa collection. En 1804, il obtint du maire de Périgueux, Jean Baptiste Pascal Vidal, l'autorisation d'installer son musée dans la chapelle désaffectée du collège des Jésuites, place Hoche. W. de Taillefer, après la démolition de la chapelle, transféra, en 1807, les vestiges antiques qu'il avait rassemblés dans le grand vomitoire nord de l'amphithéâtre, à la Cité. Cette collection prit alors le nom de « *Musée Vésunien* » ou « *Muséum d'Antiquités de Vésone* ». On le retrouve à cet endroit sur le plan de 1828. C'est également ce que représente une gravure sur bois parue en 1851 dans le *Périgord Illustré*. Dès 1828, il avait songé à transférer une nouvelle fois son muséum dans la tour de Vésone (il avait, en effet, acheté en 1826 le jardin de M. Maly, qui avoisinait la tour et avait obtenu, le 28 décembre 1828, de la municipalité, le droit d'abattre les murs qui servaient d'accès à la tour pour la clore dans sa propriété, après s'être engagé à en laisser l'accès libre au public et à remettre plusieurs clefs à la mairie). Il voulait créer, tout autour, un jardin paysager où seraient disposés les monuments antiques capables de résister aux intempéries. A sa mort, survenue le 2 février 1833, le nouveau musée n'avait pas encore vu le jour. Dans son testament, publié par Suzanne Gendry, il est toutefois fait mention du « *Musée qu'on finira par bâtir vis-à-vis la tour de Vésone* ». Il faudra encore attendre de longues années pour que son projet voie le jour.

Par courrier du 21 novembre 1957, le conservateur du musée du Périgord, M. Soubeyran, transmet au maire de Périgueux la proposition de vente d'un immeuble, situé 5, rue Romaine, présentée par M. G. de Lestrade, pour le transformer en musée gallo-romain. Par courrier du 10 janvier 1958, le maire fit savoir à M. de Lestrade « *que la ville de Périgueux ne pouvait envisager la création d'un tel projet* ».

Toutefois, en 1975, il fut de nouveau envisagé de construire un musée gallo-romain englobant cette fois-ci la *domus* des Bouquets. En 1984, la municipalité décida définitivement de créer ce musée. Philippe Oudin, architecte en chef des Monuments historiques, fut chargé de la préservation et de la restauration des vestiges archéologiques. En 1990, Xavier Darcos, maire-adjoint chargé de la culture, étudia le projet de construction du musée recouvrant les vestiges. Le projet de l'architecte Jean Nouvel a été sélectionné en juin 1993. Le permis de construire a été délivré le 27 novembre 1998. Les travaux préparatoires du nouveau musée ont commencé à la fin des années

1990. Le chantier de construction du bâtiment principal a été attribué en mai 2000 aux entreprises (Vidal, de Trélissac, pour le lot principal). Les travaux ont commencé en août 2000 et la première pierre a été posée le 6 septembre suivant, en présence de M. Christian Poncelet, président du Sénat. L'ensemble (4 000 m² au sol) se présente sous la forme d'une vaste verrière suspendue (surface des vestiges présentés de 2 400 m²) et d'un grand préau couvert d'un large parapluie de métal, porté par 14 piliers de 9 m de hauteur. A l'ouest, un bâtiment en béton dit « *mur épais* » longe et ferme le site : sur deux niveaux de mezzanines de 1 250 m², il offre une vue plongeante sur la *domus*. A l'intérieur, le visiteur circule parmi les vestiges sur un platelage de bois (plancher) posé sur des ossatures métalliques. Le plafond a été peint : il présente le tracé des vestiges, pour créer comme un effet miroir entre le sol et le haut de l'édifice. En périphérie, deux constructions ont été aménagées, à partir de juillet 1999 : la maison dite improprement Taillefer, du XVII^e ou XVIII^e siècle (elle abrite l'administration et le service culturel) et la cour Fabert (avec aménagement paysager incluant une aire de stationnement pour les autocars). En 2002, ont été réalisés la restauration des vestiges et l'aménagement muséographique.

Le musée, dont l'entrée est située rue du 26^e Régiment d'Infanterie, accueille des collections du musée du Périgord ainsi que des objets recueillis à Lussas-et-Nontronneau par Louis Le Cam, qui en a fait don en 1999. Le mobilier archéologique y est présenté en deux circuits complémentaires : « *ville et vie publique* » d'une part, « *maison et vie privée* » d'autre part. Le musée est officiellement appelé « *Domus de Vesuna* » depuis septembre 2000. Le conservateur du site et du musée est Elisabeth Pénisson. Les travaux du bâtiment se sont terminés au printemps 2002 ; l'aménagement des abords (avec création de parkings) et réalisation de la muséographie doivent être effectués au cours de l'année 2002, l'ouverture du musée au public étant programmée pour l'été 2003.

Propriétaires successifs

Avant 1789	Jacques Mie
1834-1835	Justin Mie
1835-1856	Joseph de Mourcin
1856-1867	Charles de Menou (nue propriété) Marguerite Batailler (usufruit)
1867-1894	Jean François Eyssalet et Marguerite Batailler
1894	Jean François Eyssalet
1894-1901	François Batailler fils
1901	Ville de Périgueux

Références :

Archives départementales de la Dordogne

Archives municipales de Périgueux

Gendry (Suzanne), « Joseph de Mourcin, Homme curieux et curieux homme. 1784-1856 », *B SHAP*, 1973, p. 81 à 122.

Lagrange (Jacques), « Louis Mie (1831-1880) : un républicain sous le second Empire », *B SHAP*, 1992, p. 65 à 84.

Penaud (Guy), *Le grand livre de Périgueux* (à paraître)

Sur Jean Popineau

préfet de l'Etat français en Dordogne
16 janvier 1943-7 juin 1944

par Jacques LAGRANGE

Dans la 3^e livraison 2001 de notre Bulletin, tome CXXVIII, page 389, évoquant la récente disparition du préfet Popineau, et tout en mentionnant son décès dans « son château de l'Oise », nous avons écrit que l'action de ce fonctionnaire de Vichy se singularisa par son zèle à combattre les résistants.

M. Jean-François Popineau a tenu à nous préciser, dans une lettre fort courtoise, que son père était mort « dans la résidence familiale de son épouse [...] dans le département du Cher ». De plus, il livre à notre connaissance un important dossier (qui sera versé à notre bibliothèque) permettant, selon notre correspondant, de gommer une série de contre-vérités imputables au défaut d'information. Notre Bulletin se doit d'en rendre compte en toute objectivité.

Pour ce faire, nous avons rédigé la présente communication en deux parties distinctes :

I - L'action du préfet Popineau durant son séjour en Dordogne, du 16 janvier 1943 au 7 juin 1944 (d'après les textes publiés).

II - Des témoignages délivrés par des résistants, des juifs, des juristes, favorables à Jean Popineau (d'après le dossier constitué par Jean Popineau pour sa défense devant le Conseil d'Etat).

La carrière préfectorale, débutée en 1923, par Jean, Albert Popineau, né en 1902 à Romorantin (Loir-et-Cher), le conduit à la tête du département de la Dordogne, le 16 janvier 1943. Rien de suprenant, car, en 1928-1929, il avait été mis à la disposition du Conseil pour le Service général d'Alsace-Lorraine. A ce poste, il avait établi un plan d'évacuation d'éventuels réfugiés strasbourgeois en Dordogne. Ces perspectives seront utilisées en 1939 par l'administration française.

I. En Dordogne

1. Son action

Depuis le 11 novembre 1943, les troupes allemandes sont présentes en zone libre. La défaite qu'elles viennent de subir à Stalingrad laisse entrevoir la possibilité d'un débarquement des Alliés en Europe. Pour la population périgordine, déjà saignée par l'absence de ses fils, frères, pères ou maris retenus comme prisonniers de guerre outre-Rhin, l'appel au service du travail obligatoire (STO) en Allemagne est vivement contesté. Des jeunes réfractaires s'organisent en maquis dans les forêts du Périgord. Ils veulent apprendre à résister et s'appêtent à combattre à l'appel de « ces voix venues de Londres ».

Cependant, le pays ne parle pas dans l'union. D'autres jeunes, d'autres hommes, en suivant le pouvoir incarné par le maréchal Philippe Pétain, sont tentés par l'esprit de révolution nationale et la collaboration avec les Allemands de Hitler.

Pour sa part, Jean Popineau est en place à Périgueux pour faire respecter les ordres imposés par l'Etat de Vichy.

En Dordogne, le *Sicherheitspolizei* Hambrecht est chef du SD (Gestapo). Entre lui et les fonctionnaires français règne un climat de suspicion. Le 3 juin 1943, il demande au préfet de région à Limoges de lui fournir des fiches signalétiques sur les personnels de la préfecture de Périgueux : le préfet Jean Popineau, le secrétaire général Vaugon (pour cette personne, il est mentionné : « indiquer également la date et lieu de naissance, la situation de famille, la religion, les examens subis et décorations obtenues »), le chef de cabinet Verdier. Pour le chef nazi, « rien ne sert, en effet, de retrouver la trace des chefs de l'Armée secrète si le « ménage » n'est pas fait dans les préfectures »¹.

Quelle attitude adopter ? « Le préfet Popineau, fonctionnaire dévoué, pressé par les Allemands, ne tolère plus les actes, sabotages, enlèvements et

1. Sylvain Le Bail, *Mireille, premier chef départemental du maquis AS*, Editions Le Chêne Vert, 2001, p. 13.

exécutions de miliciens, qualifiées d'opérations terroristes, auxquelles se livrent les réfractaires. Aidé par ses informateurs, le préfet va mettre tous les moyens à sa disposition pour enrayer cette adversité grandissante. [...] Il va entreprendre son action de répression contre l'Armée secrète et le maquis. Pour réussir dans sa mission, il s'appuie sur une police et une administration soumises à son autorité. Et sur des lois abjectes, les lois de Vichy. » ²

Au mois de septembre 1943, le sous-préfet Callard est en place à Bergerac. Il donne des instructions au commissaire Félix Landry et à ses services de police afin de « mettre tout en œuvre pour disperser le maquis de « Mireille » ³, car son supérieur, le préfet Popineau, a l'intention de « faire table rase ». En effet, la vague noire de décembre 1943 fera tomber de nombreux résistants entre les mains de la police française et des Allemands ⁴.

Des renseignements parviennent aux oreilles du préfet Popineau : « Des groupes de réfractaires encadrés et abondamment armés se trouveraient dans la région de Cendrieux, Sainte-Alvère et Trémolat. Leur effectif serait de trois cents jeunes gens qui porteraient l'uniforme des Chantiers de jeunesse. » Le préfet envoie des inspecteurs des Renseignements généraux dans le secteur. Il envisage « une opération de police importante dans cette contrée ». Popineau en rend compte à son préfet régional, le 11 octobre 1943. Le 20 octobre, les escadrons motorisés de la Garde (6/6, 7/6, 8/6), le Groupe mobile de réserve quittent Périgueux, accompagnés des policiers français des Renseignements généraux. Sur les lieux, des négociations ont lieu entre les parties pour éviter un combat franco-français. A un point de rencontre, les parlementaires réussissent. Ailleurs, les forces de l'Etat français, arrêtent des jeunes patriotes. Certains ne reviendront pas des camps de la mort ⁵. Dans son courrier du 4 mars 1944, Jean Popineau commente la situation au préfet régional de Limoges : « Comme il fallait s'y attendre, le nombre des attentats s'est encore accru par rapport à ceux du mois précédent. [...] Heureusement, des effectifs de police sont maintenant en place dans le département. Les opérations de nettoyage ont déjà commencé. Aussi j'espère que le nombre des attentats ira en diminuant. [...] *Post scriptum* : Votre note du 8 courant, par laquelle vous aviez bien voulu me faire connaître que M. le Chef du Gouvernement avait désigné M. de Vaugelas pour une mission temporaire dans la région de Limoges, ayant pour but le rétablissement de l'ordre, m'avait donné un espoir que j'avais communiqué autour de moi. Il y a dix jours de cela et la situation est toujours la même. Je n'ai vu depuis cette date, apparaître dans mon département ni Gardes mobiles, ni GMR, ni Francs-

2. Sylvain Le Bail, *op. cit.*, p. 13.

3. Ndlr : basé à Grun-Bordas.

4. Sylvain Le Bail, *op. cit.*, p. 259 et 277.

5. Sylvain Le Bail, *op. cit.*, p. 221 et suiv.

Gardes. Je désespère, dans ces conditions, de voir prochainement l'ordre rétabli en Dordogne. [...] La plus vive inquiétude persiste dans la population, les maires démissionnent, c'est l'anarchie, l'abdication de l'autorité gouvernementale devant les hommes de main du maquis. »

Lettre du 17 avril 1944 au préfet de région à Limoges : « Ainsi que vous avez pu le constater par mes comptes rendus quotidiens, le terrorisme reprend en Dordogne. Comme je le prévoyais, la récente opération de la Wehrmacht n'a pas supprimé le maquis. Celui-ci recommence son action. Des groupes ont bien été disloqués, mais l'ensemble subsiste. » ⁶

« [...] Au début du maquis, celui-ci rencontrait la complicité presque totale de la population, qui porte à cet égard une très grande responsabilité dans la situation actuelle. Aussi était-il très difficile pour les policiers d'obtenir des renseignements. Actuellement, la situation est renversée dans de nombreuses régions. Notamment dans celles où les troupes allemandes sont passées. Les gens en ont assez. Ils voient à quels événements le maquis les a entraînés. C'est donc le moment d'entreprendre une action importante de police. On a attendu trop longtemps. Il faut agir tout de suite. » ⁷

2. Le départ

Le 6 juin 1944 à l'aurore, les troupes alliées débarquent en Normandie. Dès cette annonce, l'effervescence règne partout en France. Dans le pays, comme à la préfecture de la Dordogne. De son côté, Jean Popineau a un entretien avec des membres de son administration qui seraient « en relation avec certains groupes de la Résistance ». « Cédant aux injonctions pressantes » de ses collaborateurs, il décide de quitter Périgueux. D'autant qu'« il aurait été prévenu que les maquisards s'apprêtaient à l'égorger lui-même dans son lit » ⁸. Le 7 au matin, il demande à son chauffeur Guimbeau de préparer la 15 CV Citroën. Les valises de son épouse et leurs deux enfants sont placées dans le véhicule et la famille quitte la Dordogne. Pour le Périgourdin Guimbeau, interrogé à ce sujet par nos soins dans les années soixante-dix, il aurait conduit directement le préfet et les siens à Paris. Il serait revenu seul à Périgueux, le lendemain. D'autres témoins évoquent le départ de Périgueux pour Vichy ; Jean Popineau souhaitait y rencontrer le chef de l'Etat. Le Maréchal étant lui-même à Paris, le préfet aurait alors modifié son itinéraire, sans toutefois revoir Pétain, semble-t-il ⁹.

6. Ndlr : A la même période, les éléments nazis exécutent des otages à Brantôme et incendient Rouffignac.

7. Textes d'archives cités in : Association nationale des combattants de la Résistance, *Les Francs-Tireurs et Partisans français en Dordogne*, 1990, p. 392.

8. Robert Aron, *Histoire de la Résistance*, cité par Guy Penaud.

9. Informations largement répandues, mais non recoupées par nos soins.

3. Les mesures de justice

Après la Libération de Périgueux (le 20 août 1944), l'attitude du préfet a été vivement critiquée et sévèrement jugée dans différents milieux locaux. « Il fut en effet un exécutant fidèle des ordres du gouvernement de Vichy et un témoin navré des excès commis par les troupes d'occupation. »¹⁰

Le 26 mai 1945, le nouveau régime ordonne la révocation sans pension de Jean Popineau.

II. Des témoins favorables

Pour Jean-François Popineau, l'ancien préfet « loin de combattre les Forces françaises de l'intérieur, [son père] a fait porter ses efforts, au niveau de responsabilités qui était le sien dans cette période épouvantable, pour les aider et pour protéger les habitants du département dont il avait la charge (y compris les réfugiés d'Alsace-Lorraine regroupés en Dordogne par suite de l'occupation et quasi-annexion allemande de leurs départements) ».

Le préfet Jean Popineau, après la Libération, avait pris soin de colliger des témoignages en sa faveur. Les voici.

1. Les témoignages des Résistants

De M. Alfred Dutheillet de la Mothe (capitaine « Fred » au maquis RAC) : « Hommage de l'auteur à M. Jean Popineau qui a été très chic pour la Résistance quand il était préfet de la Dordogne en 1944. Il a cependant bien fait d'éviter le contact avec certains éléments FTP. » (dédicace de 1975)

De René Tallet (commandant « Violette ») : A Monsieur le Préfet Jean Popineau qui était en poste à Périgueux lorsque le bataillon Violette a occupé la ville¹¹. Tout s'est très bien passé. Très respectueusement. » (dédicace de 1975)

Du capitaine Aumale, du bureau de l'état-major interallié de Bordeaux, le 30 octobre 1944 : « [...] En novembre 1943, deux jeunes gens de Limeuil, réfractaires aux Chantiers de jeunesse, étaient arrêtés au cours d'une opération contre un « maquis » des environs de Mortemart dont ils faisaient partie. Aussitôt averti, j'intercédaï en leur faveur auprès de Monsieur Popineau qui, malgré l'opposition violente de l'Intendant de Police de Limoges, les faisait remettre en liberté, moins d'un mois après, sans avoir permis qu'ils aient à subir le moindre sévice, et sans leur avoir fait quitter la Maison d'Arrêt de Périgueux. J'ajoute que M. Popineau était au courant de mes idées et de mes

10. Guy Penaud, *Dictionnaire biographique du Périgord*, Fanlac, 1999, p. 763.

11. Ndlr : Etonnante dédicace, le préfet Popineau ayant quitté son poste le 7 juin 1944 alors que la Libération eut lieu le 20 août, soit deux mois et demi plus tard.

attaches, et qu'il a toujours facilité, dans la mesure où le lui permettait sa charge, les déplacements indispensables à l'accomplissement des missions dont j'étais chargé. »

Du capitaine Pierre Bernardi, de l'état-major, SP 50 513, le 26 mars 1945 : « Avant la dissolution de l'état-major interallié dont je faisais partie, j'avais préparé à votre intention, et à celle de quelques amis dont nous avons pu apprécier l'attitude vis-à-vis des Résistants, quelques attestations dont le cachet authentifie mieux qu'une signature la régularité. »

Du président départemental de Libération de la Moselle, le conseiller général Pierre Rouprich, ex-capitaine Maurice, AS Dordogne : « [...] le préfet Popineau était au courant de la confection de fausses cartes d'identité dans les bureaux de la préfecture à Périgueux par le NAP et n'a jamais rien intenté à notre égard au contraire, s'est prêté à notre action. Il a tenté plusieurs interventions pour faire libérer les otages incarcérés dans les bâtiments de la caserne du 35^e à Périgueux, ainsi qu'en faveur d'ouvriers en partance pour le STO, nous facilitant la tâche de les récupérer dans nos différents groupes de résistance. A Metz, le 2 novembre 1949. »

Du maire de Saint-Germain-du-Salembre, Albert Bourland. Son fils a été arrêté par la Milice, en tant que résistant. Le 10 avril 1944, alors que ce dernier doit être dirigé vers un camp de concentration, il en informe le préfet Popineau qui fait le nécessaire pour écarter tout danger. Le 2 mai 1944, Pierre Bourland retrouve son père à la porte de la centrale d'Eysses où il était détenu. « C'est avec plaisir que je signe cette attestation de bonne action de M. Popineau envers un patriote. »

2. Des israélites

Le 31 décembre 1943, Madame Anne-Marie Popineau, l'épouse du préfet, se rend au domicile de M. Frey, maire de Strasbourg pour l'informer d'arrestations imminentes dans les milieux israélites de Périgueux.

Reconnaissance du locataire du domaine de Garrigue, à Bergerac, qui est informé par le préfet des recherches dont il fait l'objet par la Gestapo. « Grâce à vous, j'ai pu ainsi me mettre en lieu sûr. Votre avertissement m'a d'ailleurs permis de mettre en garde nombre de mes coreligionnaires qui ont pu échapper à une déportation certaine. Le 14 décembre 1944. »

De M. Yvan Weill, industriel à Nancy : « Je suis israélite et malgré l'abominable politique raciale de Vichy, je n'eus qu'à me louer de mes excellentes relations avec M. Popineau, dont j'usais même, lorsqu'il s'agissait d'entraide vis-à-vis d'expulsés lorrains. Le 10 mars 1945. »

De Laure Joseph : « Vous m'avez prévenue, ainsi que ma famille, sans cela nous aurions tous été déportés, d'une rafle qui a eu lieu le 26 août 1942... Le 13 mars 1945. » Même attestation de la part de H. Lippmann et de Fernand Lippmann.

Joseph Haguenauer, industriel à Besançon, complimente, le 19 mars 1945 : « ... M. Popineau comme ayant été un résistant de la première heure, profitant à l'époque des pouvoirs qu'il possédait de l'autorité de fait de Vichy. »

3. Des Alsaciens-Lorrains

De Charles Frey, maire de Strasbourg en 1949 : « D'une manière générale, je tiens à affirmer que M. Popineau envers les nombreux Alsaciens et Lorrains réfugiés en Dordogne a toujours été très compréhensif et plus que correct. »

De Charles Ruch, évêque de Strasbourg, résidant à Tréllissac (Dordogne) durant la guerre : « Jamais n'est arrivée à ma connaissance une seule critique contre sa personne [celle de Jean Popineau] ou son administration. Au contraire, il m'a été donné de constater personnellement et d'entendre louer l'intérêt affectueux porté par lui aux réfugiés ou évacués d'Alsace et de Lorraine, spontanément et dès son arrivée [à Périgueux]. Le 30 mars 1945. »

4. Des Périgordins

Le docteur Charles Duvillard, maire de Brantôme, cité martyr : « L'attitude courageuse, humaine de bon Français de M. Popineau m'a profondément touché, mais ne m'a pas surpris étant donné que j'avais pu apprécier à la suite de ma collaboration administrative avec lui, le loyalisme de ses sentiments non équivoques de patriote, auquel je conserve, avec ma gratitude, mon affection et ma confiance de vieux républicain. Le 10 mars 1945. »

Du maire de Terrasson Labarthe, de Jean Rouby (futur maire), du notaire Vieillecroze : « La dénonciation dont nous étions les victimes de la part du président cantonal de la Légion et du président de la Milice n'a pas eu de suites défavorables pour nous. Nous avons estimé que nous devons cela au fait que vous n'avez pas voulu [Monsieur le Préfet Popineau] pousser plus loin cette affaire et que le dossier a été enterré. Le 12 mars 1945. » ¹²

Epilogue

Après son départ de Périgueux ¹³, au lendemain du débarquement du 6 juin 1944 et de son retrait volontaire de la carrière préfectorale, Jean

12. L'ensemble de ces écrits, favorables au préfet Popineau, ont été versés au dossier instruit par le Conseil d'Etat. Les copies nous ont été communiquées par M. Jean-François Popineau auquel nous sommes redevables.

13. En fait, la Milice de Périgueux aurait déclaré au préfet de région Freund Valade que « M. Popineau était recherché pour être arrêté et traduit devant la cour martiale pour abandon de poste », d'après M. Mecheri, préfet des Basses-Alpes, le 9 décembre 1946.

Popineau s'installe à Paris. Il loge avec sa famille dans un appartement rue Clément-Marot, dans le 8^e. L'ancien préfet prend un emploi de directeur administratif d'une société de négoce « Les tissus Armand Hallenstein », une entreprise située rue du Sentier dans le 2^e arrondissement. Il y demeure jusqu'à sa retraite.

Dès la Libération, il entreprend de réunir des documents attestant de sa bonne foi au service des Français. A sa demande, et après des années de procédure, le 28 octobre 1961, la mesure prise à l'encontre de Jean Popineau, ancien préfet de la Dordogne, est rapportée par le Conseil d'Etat. Sa mise à la retraite d'office est prononcée, à compter du 26 septembre 1944, date à laquelle est déclarée la vacance de son poste administratif. Les juges de la V^e République en ont ainsi décidé.

J.L.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

Les découvertes d'art pariétal en Dordogne depuis un demi-siècle (1947-2000)

(1^{ère} partie)

par Brigitte et Gilles DELLUC

Les découvertes de sites ornés en Dordogne depuis la dernière guerre, c'est-à-dire depuis le début de l'explosion de la pratique de la spéléologie, sont le plus souvent le fait des spéléologues et, bien sûr, des membres du groupe local (créé en 1948 sous le nom de Spéléo-Club Périgourdin et nommé, depuis 1949, Spéléo-Club de Périgueux). Les seules découvertes importantes sans liens avec le S.C.P. sont celles de Bara-Bahau en 1951 et de La Forêt en 1952.

Les découvertes d'art préhistorique antérieures à 1945 ont été dues à des préhistoriens (La Mouthe, Font de Gaume, Les Combarelles, Le Cap-Blanc, Bernifal...) ou ont été fortuites (Lascaux et Gabillou).

Nous avons choisi de détailler les circonstances de découverte, peu connues, de quelques sites et de mettre en évidence le mérite des spéléologues. Ainsi, par exemple, la reconnaissance officielle du caractère orné de Rouffignac par L.-R. Nougier et R. Robert est un cas particulier : les découvertes initiales des spéléologues n'avaient pas été prises au sérieux par l'autorité réputée compétente.

Il y a découverte et découverte. Voici quelques exemples. Il peut s'agir de :

- la découverte pure et simple d'une grotte ornée jusque là inconnue : c'est le cas de Villars, dont la pénétration a nécessité une désobstruction
- ailleurs, c'est l'exploration d'une galerie jusque là non pénétrée qui permet la découverte, comme à La Forêt, La Martine ou Cussac
- mais le plus souvent, la cavité (grotte ou parfois abri) est depuis longtemps connue et l'examen des parois met en évidence les manifestations graphiques pariétales, comme à Rouffignac, Fronsac, La Cavaille ou Jovelle
- en outre, on doit compter avec les nombreuses découvertes effectuées secondairement – mais néanmoins importantes – dans des sites ornés connus : ainsi à Bernifal, Comarque, Le Poisson, La Mouthe, La Grèze, Bara-Bahau, pour ne citer que quelques exemples. Elles sont le fruit de l'étude méthodique (ou parfois de travaux de conservation) dans les sites. Dans notre liste, ces cavités sont indiquées par un astérisque.

L'apport des spéléologues ne se limite pas à la découverte. L'étude des sites ornés débouche sur de nombreuses applications dérivées, en liaison avec l'art pariétal. Ainsi les nombreuses topographies effectuées, les importantes mesures de protection et de conservation mises en œuvre (dans le cadre du Laboratoire de recherche des Monuments historiques) et les études géomorphologiques, trop peu nombreuses. Dans ces pages, on ne détaillera pas les travaux consacrés à la traduction graphique des informations recueillies et aux techniques de relevé, les comptes rendus de fouille ou d'examen des objets recueillis, l'interprétation des dispositifs topo-thématiques, les tentatives de datation des vestiges pariétaux, les analyses stylistiques, les travaux de conservation menés à bien... Ce sont des recherches de spécialistes, qui prennent place à distance de la découverte et n'ont guère leur place ici.

Les références citées ici ne concernent pas, bien sûr, que les découvertes et travaux effectués, en tout ou partie, par les spéléologues. Des préhistoriens, comme C. Barrière et A. Roussot, ont parfois travaillé sur des découvertes effectuées par des spéléologues. Nous-mêmes avons constamment travaillé en étroite liaison avec le S.C.P. durant ce demi-siècle.

Notre bibliographie ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle se limite aux références les plus récentes. Nous n'avons pas répertorié tous les inventaires commentés, tels les résumés de la *Préhistoire de l'art occidental* (1965, 1971 et 1995) ni les publications anciennes. Ne sont pas fichées ici, sauf exceptions, les petites notes parues dans *Spéléo-Dordogne*, revue du S. C. P. Les références aux notices de *L'Art des cavernes* ont été conservées : bien que souvent succinctes et dépassées, elles montrent bien l'état de la recherche au début des années quatre-vingt, il y a deux décennies.

Plusieurs **listes et inventaires** de ces découvertes pariétales de Dordogne ont été publiées. En voici les références par ordre chronologique :

- ROUSSOT A. 1965 : Les découvertes d'art pariétal en Dordogne, in : *Centenaire de la Préhistoire en Périgord (1864-1964)*, supplément au *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 91, p. 99-125, ill.
- VIDAL P. 1967 : Grottes et abris ornés de la vallée de la Vézère, *Spelunca*, n° 3, p. 194-201, ill.
- DELLUC G. et VIDAL P. 1970 : Vingt ans de découvertes archéologiques, *Spéléo-Dordogne*, n° 33, p. 274-276
- DELLUC B. et G. 1975 : Graphismes rupestres non paléolithiques du Périgord, in : S. AVRILLEAU et B. et G. DELLUC. *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, Archéologie 24, Périgueux, p. 157-186, ill.
- NABER F.B., BERENGER D.J. et ZALLES-FLOSSBACH C. 1976 : *L'Art pariétal paléolithique en Europe romane*. Instituts für Vor-und Frühgeschichte der Rheinischen Friedrich-Wilhelms Universität, 3 vol.
- BITARD J.-P. 1979 : Contribution du Spéléo-Club de Périgueux à la découverte de l'art pariétal préhistorique, *Spéléo-Dordogne*, p. 9-13
- VIDAL P. 1981 et 1987 : *Cavernes en Périgord*, supplément à *Spéléo-Dordogne*, bulletin du S. C. de Périgueux, Fanlac, Périgueux, ill.
- DELLUC B. et G. 1989 : L'art pariétal paléolithique en France. Aperçu bibliographique des travaux 1976-1986, *L'Anthropologie*, 93, n° 2, p. 363-388, ill.
- DELLUC B. et G. 1991 : Après un siècle de fréquentation des grottes et abris ornés, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 128, p. 233-241, ill.
- BITARD J.-P. 1994 : L'apport du Spéléo-Club de Périgueux aux découvertes d'art pariétal préhistorique, *Spéléo-Dordogne*, p. 67-68
- DELLUC B. et G. 1999 : Contribution du Spéléo-Club de Périgueux à la connaissance de l'art pariétal de Dordogne, *Spéléo-Dordogne*, n° 13, numéro spécial publié à l'occasion du cinquantenaire du S.C.P., p. 25-54, ill.
- GUICHARD F. 2001 : Les découvertes d'art pariétal paléolithique dans les grottes et abris du Périgord noir, *Art et histoire en Périgord noir, Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du Périgord noir*, n° 84, p. 5-28¹.

Voici en outre **quelques ouvrages sur ces découvertes** récentes (ordre chronologique) :

- SONNEVILLE-BORDES S. de 1960 : *Le Paléolithique supérieur en Périgord*, Delmas, Bordeaux, ill.

1. Cet article de F. Guichard s'inspire, pour le Sarladais, de celui, multigraphié, de B. et G. Delluc paru en 1999 dans *Spéléo-Dordogne*, ébauche de la présente publication.

- DELLUC B. et G. 1978 : Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies (Dordogne), *Gallia-Préhistoire*, 21, p. 213-438, ill.
- LEROI-GOURHAN Arl., ALLAIN J., et al 1979 : *Lascaux inconnu*, XII^e supplément à *Gallia Préhistoire*. C.N.R.S., Paris, ill.
- COLLECTIF 1984 : *L'Art des Cavernes, Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises*. Ministère de la Culture, Paris, ill.
- BRUNET J., VIDAL P. et VOUBE J. 1985 : Conservation de l'art rupestre. Deux études. Glossaire illustré. *Etudes et documents sur le patrimoine culturel*, n° 7, U.N.E.S.C.O., ill.
- DELLUC B. et G. (sous la dir. de) 1989 : *La Sculpture rupestre en France de la Préhistoire à nos jours*. (actes du colloque de Brantôme, août 1988, sous la présidence des Prs A. Chastel et H. de Lumley). Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux
- DELLUC B. et G. (sous la dir. de) 1990 : *Le Livre du Jubilé de Lascaux, 1940-1990*, Société historique et archéologique du Périgord, supplément au tome CXVII du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*
- BRUNET J., VIDAL P., VOUBE J. (sous la direction de) 1990 : *50 ans après la découverte de Lascaux, journées internationales d'étude sur la conservation de l'art rupestre* (actes des journées du Périgord, 20-23 août 1990). Office départemental du tourisme de la Dordogne
- BARITAUD T. et GAUTHIER-BARITAUD J. 1990 : *L'Aventure souterraine du Périgord*. Spélnca-Librairie
- DELLUC B. et G. 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*. XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*. C.N.R.S. Paris, ill. (préface de A. Leroi-Gourhan)
- LEROI-GOURHAN A. (nouvelle édition revue et augmentée par DELLUC B. et G.) 1995 : *Préhistoire de l'art occidental*, Citadelles et Mazenod, Paris, ill. (préface de Y. Coppens). De nouvelles notices et photographies concernent les récentes découvertes
- BRUNET J. et VOUBE J. (et collaborateurs dont VIDAL P.) 1996 : *La Conservation des grottes ornées*. Ministère de la Culture et C.N.R.S., Paris, ill. On consultera sa bibliographie sur les grottes périgordines traitées, qui dépasse le cadre des présentes pages
- VIDAL P. 2001 : *L'Art rupestre en péril*, Pilote 24, Périgueux, ill.

Notices des découvertes

La liste des découvertes d'art pariétal en Dordogne comporte une cinquantaine de noms. Les sites sont ici classés par ordre chronologique des découvertes effectuées entre 1947 et 2000. Il s'agit soit de découvertes de grottes ou de sites ornés, soit de découvertes de graphismes inédits dans des cavités déjà connues comme recelant des manifestations d'art pariétal : le nom du site est alors flanqué d'un astérisque*.

1947 : La grotte de Rouffignac (Rouffignac)

La grotte de Rouffignac (ou grotte de Miremont), ou du moins le réseau supérieur du réseau, est connu depuis toujours. L'histoire, en deux étapes, de la découverte, mérite d'être contée.

Le père de la spéléologie E.-A. Martel et le préhistorien H. Breuil eurent au moins un point commun. Tous deux visitèrent en effet, tour à tour, la grotte de Rouffignac et tous deux passèrent à côté des dessins et des gravures sans les voir. Martel topographie la cavité pendant deux jours en août 1893 : Breuil la parcourt sur 400 mètres environ, durant une ou deux heures,

le 4 août 1915, avec l'entomologiste Charles Alluaud. Il a le nez au sol, à la recherche d'un *Trechus cavernicole*, « spécial à cette caverne et depuis longtemps connu ». Il observe seulement – comme il le dira plus tard – « des traces digitales sur plafond dans une petite galerie, probablement anciennes ». Longtemps après, il fit part de cette observation à l'abbé A. Glory, « qui n'y fit à son tour qu'une courte et très incomplète exploration » (en 1948 avec F.-E. Koby, selon C. Barrière) (Breuil, 1957, 1958 et 1960). Comme le note A. Leroi-Gourhan, « il faut avoir beaucoup fréquenté les cavernes pour savoir qu'on peut très bien ne voir qu'au bout d'un temps très long certains détails qui crèvent les yeux et devant lesquels on est passé cent fois » (Leroi-Gourhan, 1965).

Juste après la fin de la dernière guerre, les spéléologues explorent les parties profondes du réseau. Au moins dès décembre 1947, ils observent, dans les galeries supérieures, plusieurs dessins, en particulier la frise des trois rhinocéros (fig. 1). Notre regretté ami Bernard Pierret, le président du Spéléo-Club de Périgueux, les signale à Séverin Blanc, alors directeur des Antiquités préhistoriques. L'un de nous (G.D.) se souvient parfaitement avoir admiré cette frise en février 1949 (planche 1, fig. a et b). Tout le monde connaissait cette grande grotte et, pour S. Blanc, les dessins ne pouvaient être que modernes.

Dix années plus tard, le 26 juin 1956, les dessins et les gravures de Rouffignac sont pompeusement révélés par le Pr L.-R. Nougier et R. Robert. Une malheureuse polémique éclate entre les inventeurs officiels et les spéléologues de Périgueux. Après que L.-R. Nougier ait annoncé la découverte au Congrès préhistorique de Poitiers, le 20 juillet 1956, B. Pierret essaya de faire entendre sa voix, évoqua la visite de Martel et émit quelques doutes sur certains dessins qui lui paraissaient nouveaux. Mal lui en prit, car L.-R. Nougier, sans concertation ni indulgence, se lança dans une agressive « guerre des Mammouths », par presse interposée.

L'abbé H. Breuil, appelé en renfort pour authentifier les dessins le 17 juillet 1956, n'a rien oublié de ses démêlés avec E.-A. Martel au début du siècle (Delluc, 1998). Ses commentaires retrouvent toute leur violence malgré le temps écoulé : « Martel, que j'ai très bien connu, est resté, en matière d'histoire naturelle et de préhistoire, un primaire prétentieux et un très mauvais observateur [...]. J'ai dû le remettre à sa place de telle manière qu'il ne s'y est plus frotté [...]. Les spéléologues de Périgueux l'ont, à tort, considéré comme un demi-dieu : rien d'important n'aurait pu lui échapper » (Breuil, 1958). L'abbé reconnaissait pourtant clairement les mérites des spéléologues, puisqu'il écrivait que « M. Pierret a rendu compte dans son premier livre des travaux purement spéléologiques de ces explorateurs. [...] Une photographie de leur camp [à Noël 1947] a été publiée [*in* : Pierret, 1953, reprise par H. Breuil, 1959] [...] : trois figures de rhinocéros peintes en

noir se trouvent prises dans sa photographie ». Il poursuit : « M. Pierret, mieux informé, en avertit, comme il convenait, M. S. Blanc. Directeur de la Province préhistorique, alors très fatigué, [qui], ayant péniblement poussé jusqu'au rhinocéros, [...] en toucha la couleur du bout du doigt et, comme elle y laissait une trace noire, il l'a injustement déclarée fausse » (*ibid.*). « M. Blanc, peu qualifié, [...] ne m'en a dit mot, ni au Ministère » (Breuil, 1957 et 1958). Heureusement notre maître André Leroi-Gourhan apportera une conclusion définitive et sans passion à cette triste affaire, en écrivant dans *Préhistoire de l'art occidental*, à propos des œuvres pariétales de Rouffignac : « Les premiers à les remarquer furent les membres du Spéléo-Club de Périgueux [...]. Ne pouvant juger de l'âge des peintures, les spéléologues s'adressèrent au directeur de la Circonscription préhistorique qui, peut-être hâtivement, les jugea fausses. Les amateurs s'inclinèrent » (Leroi-Gourhan, 1965). A. Leroi-Gourhan revint visiter la grotte au cours de son dernier voyage en Périgord (planche I, fig. c).

De 1990 à 1994, des travaux méticuleux, sous la direction de J. Brunet et de P. Vidal, aboutirent à l'élimination des graffiti au noir de fumée maculant les grands panneaux, notamment le grand plafond : une véritable re-découverte des dessins. Cela avait déjà été le cas à La Baume-Latrone (Gard) et à Niaux (Ariège), sous la direction des mêmes spécialistes. C. Barrière a effectué une étude exhaustive de la caverne et les relevés des figures et des signes (Barrière, 1982). Tout récemment J. Plassard, en charge de la grotte, découvre un nouveau cheval gravé (Plassard, 1992). Il vient de lui consacrer un très beau et intéressant livre, avec, notamment, les clichés des panneaux nettoyés (Plassard, 1999).

- BARRIERE C. 1982 : *L'Art pariétal de Rouffignac*. Picard, Paris, ill.
- BARRIERE C. 1984 : Grotte de Rouffignac, in : *L'Art des cavernes...*, p. 201-207, ill.
- BREUIL H. 1958 : La caverne ornée de Rouffignac, Cro de Granville (Dordogne), découverte par M. le Professeur L.-R. Nougier et M. R. Robert, in : *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 44, p. 147-167, ill. (texte analogue : La Caverne ornée de Rouffignac, *Gallia*, 1957, 15, fasc. 3, 17 p., ill.).
- DELLUC B. et G. 1998 : Les mésaventures du spéléologue Edouard-Alfred Martel dans la préhistoire du Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 125, p. 627-655, ill.
- LAGRANGE J. 1998 : La guerre des mammoths, *le Journal du Périgord*, juin 1998, p. 62-63, ill.
- LEROI-GOURHAN A. 1965 et 1995 (3^e édit., revue et augmentée par DELLUC B. et G.) : *Préhistoire de l'art occidental*. Mazenod, Paris
- NOUGIER L.-R. 1957 : *Rouffignac ou la guerre des mammoths*. La Table ronde, Paris, ill.
- PIERRET B. 1953 : *Le Périgord souterrain*. Leymarie, Montignac (avec un cliché de la frise des rhinocéros de Rouffignac-Miremont pris à Noël 1947 et une préface de Norbert Casteret)
- PIERRET B. 1957 : *Les Cavernes touristiques du Périgord*, imprimerie périgourdine, Périgueux (avec des précisions sur Miremont-Rouffignac)
- PLASSARD J. 1992 : Réflexions sur l'art de Rouffignac, *L'Anthropologie*, 96, p. 357-368, ill.
- PLASSARD J. 1999 : *Rouffignac, le sanctuaire des mammoths*, éditions du Seuil, Paris.



Planche 1 : a - Rouffignac : La frise des rhinocéros a été découverte dès 1948 par le Spéléo-club de Périgueux (Noël 1948. Au premier plan : B. Pierret) (cl. B. Pierret) ; b - Un groupe de spéléologues en février 1949. Debout de g. à dr. : G. Delluc, Duroueix, G. Gérin, Mistaudy. Assis : M. Fourcaud et X ; c - J. Plassard présente les dessins à A. et Arl. Leroi-Gourhan et à B. Delluc (1-09-1982) ; d - Le porche de La Forêt (1952). De g. à dr. : Mme Le Dren, Mme Lacorre, M. Lacorre, D. Le Dren, E. Jardel (au second plan) (coll. E. Jardel) ; e - Le Dr J. Gaussen présente des détails de Gabillou à A. Leroi-Gourhan et à B. et G. Delluc (30-08-1982).

1949 : La grotte de La Sudrie (Villac)

La biche gravée de cette petite grotte creusée dans les grès rouges a été découverte par G. Peyrille et J.A. Delmas en 1932. H. Breuil en a effectué un calque en 1937 et a renoncé à relever les autres traits. Il a publié une notice dans les *Quatre cents siècles* (1952). C'est le 14 avril 1949 que l'abbé A. Glory effectue et publie un second relevé et une photographie de la figure rubriquée à la craie. Deux autres études suivront.

ARCHIVES A. GLORY, Institut de Paléontologie humaine, Paris

AUJOULAT N. 1984 : Grotte de la Sudrie, in : *L'Art des cavernes...* p. 245-247, ill.

DELLUC B. et G. 1986 : La grotte ornée de la Sudrie à Villac (Dordogne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 113, p. 271-282, 3 fig. (avec la collaboration de B. Galinat et F. Guichard)

DELLUC B. et G. 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 289-292, ill.

GLORY A., BAY R. et KOPY F. 1949 : Gravures préhistoriques à l'abri de La Sudrie (Dordogne), *Rivista di Scienze Preistoriche*, IV, p. 97-100, ill.

1951 : La grotte de Bara-Bahau (Le Bugue)

La grotte est connue depuis toujours. Naguère encore, les enfants du Bugue venaient jouer ici. Norbert Casteret, accompagné de sa fille et de son fils, fut convié à visiter la cavité. Le 1^{er} avril 1951, Maud Casteret, se reposant allongée sur le sol, aperçut les premiers traits gravés : un cheval, puis « une vache aux belles cornes ». Les Casteret identifièrent une quinzaine d'animaux. Ils présentèrent le soir même leur trouvaille à leur hôte, un temps sceptique compte tenu de la date de l'événement.

H. Breuil et A. Glory attribuèrent les gravures, assez rudimentaires, à un moment reculé du Paléolithique supérieur. A. Glory en effectua les relevés durant l'été 1955 (fig. 2). Habitué des relevés au calque, qu'il employait à la même époque à Lascaux, il ne put utiliser cette technique ici, en raison de la fragilité toute particulière de la paroi, et opéra, à distance, en projetant l'image observée sur une vitre elle-même recouverte d'un calque. Le résultat en est mauvais. En outre, A. Glory a cherché à « voir » des figures animales là où il n'y avait que quelques traits, d'où un bestiaire d'un graphisme élémentaire, peuplé d'animaux qui n'existent que dans l'imagination de l'auteur des relevés (Glory, 1955 et 1956 ; Aujoulat, 1984). Un peu plus tard, A. Leroi-Gourhan a observé que les images animales lui paraissaient simplement magdaléniennes et a insisté sur les signes quadrangulaires du registre inférieur (Leroi-Gourhan, 1965).

Le relevé des figures, des signes et des griffades d'ours demeurait à faire et nous l'avons effectué en 1986 et 1987. Deux équipes de la S.H.A.P. nous ont aidés pour la mise en place des très nombreuses griffades d'ours. Il convenait aussi de prendre parti au sujet des nombreux tracés digitaux qui

méandrent sur la paroi molle : nous les pensons aujourd'hui modernes. Ainsi relevés, les figures et les signes cadrent bien avec ce que l'on sait du Magdalénien des environs des Eyzies et les signes sont bien proches des tectiformes du Magdalénien moyen. Chemin faisant, nous avons pu éliminer de l'inventaire bon nombre des « figures » observés par A. Glory et présenter un relevé complet des œuvres. Notre principale découverte est un grand cheval gravé au registre inférieur (plus de 2 m de long). F. Guichard a rédigé la description spéléologique de la cavité, levé le plan et mis au net nos coupes (Delluc *et al.*, 1997 1 et 2).

- ARCHIVES A. GLORY, Institut de Paléontologie humaine, Paris et Le Bugue
 AUJOULAT N. et DAURIAC N. 1984 : Grotte de Bara-Bahau, in : *L'Art des cavernes...*, p. 92-95, ill.
 DELLUC B., DELLUC G., GUICHARD F. 1997 : La grotte ornée de Bara-Bahau, Le Bugue, Géologie et préhistoire, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 124, p. 31-62, ill.
 DELLUC B., DELLUC G. 1997 : Les gravures de la grotte ornée de Bara-Bahau, Le Bugue, Dordogne, *Gallia Préhistoire*, 39, p. 109-150, ill.
 GLORY A. 1955 : *Caverne ornée de Bara-Bahau, Le Bugue-sur-Vézère*, Imprimerie spéciale de banque, ill.
 GLORY A. 1956 : La caverne ornée de Bara-Bahau au Bugue-sur-Vézère, in : *Congrès préhistorique de France*, XV^e session Poitiers-Angoulême, p. 529-534, ill.

1952 : La grotte de La Forêt (Tursac)

L'entrée de cette petite grotte a été désobstruée par un vacancier, D. Le Dren, en 1952, en rive gauche de la Vézère, non loin de l'abri du Facteur (planche 1, d). L'abbé A. Glory, accompagné de l'abbé E. Jardel en ont relevé, au calque, les gravures : au moins trois rennes et trois chevaux. L'abbé Glory a cru y lire aussi d'autres traits dont un félin, mais son relevé, comparé au modèle, est peu convaincant. Un sondage fut conduit à l'entrée par D. Le Dren sans grand résultat. L'abbé H. Breuil n'avait pu pénétrer dans cette cavité très exiguë. Une seule photographie a été publiée. Avec l'aide du chanoine E. Jardel, nous avons essayé récemment de rassembler archives, notes et documents graphiques sur cette grotte ornée, incomplètement étudiée et aujourd'hui rebouchée (Delluc, 2002).

- ARCHIVES A. Glory, E. Jardel, D. Le Dren, H. Breuil et B. et G. Delluc
 AUJOULAT N. 1984 : Grotte de La Forêt à Tursac, in : *L'Art des cavernes...*, p. 239-241, ill.
 DELLUC B. et G. (à paraître) : La grotte de La Forêt (Tursac), archives et documents, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*.
 LE DREN D. 1959 : La grotte de la Forêt à Tursac, *Bulletin de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies*, 9, p. 46-48, ill.
 LE DREN D., GLORY A. et JARDEL E. 1953 : Grotte à gravures préhistoriques de la Forêt près Reignac, à Tursac, in : *Congrès préhistoriques de France*, 14, Strasbourg-Metz, p. 371-373, ill.

1953 : La grotte de Saint-Cirq (Saint-Cirq-du-Bugue)

La grotte de Saint-Cirq est située en aval de la zone majeure Montignac-Les Eyzies, juste avant la dernière grotte vézérienne connue, celle de Bara-Bahau.

En mai 1952, M. Noël Brousse, propriétaire, crut voir une gravure de mammoth (en réalité des impacts de pic métallique) dans l'entrée de la grotte. Il avertit son cousin, le préhistorien Séverin Blanc, qui confia l'exploration de la cavité au spéléologue Bernard Mortureux. Ce dernier, le 22 mai, distingua le bison sculpté n° 1 (Jardel, 1987). Le 6 juin (et en compagnie de l'abbé H. Breuil), S. Blanc, M. et Mme B. Mortureux visitèrent la caverne ; l'abbé Breuil aurait identifié le cheval n° 2 (baptisé « renne » par lui, selon S. Blanc) et S. Blanc observa le bison n° 1 (Blanc, 1955) et « deux autres gravures, possibles... mais l'abbé étant pressé, nous n'avons pas poursuivi plus loin, ni plus longuement l'examen des parois » (lettre du 10 juin 1952 de S. Blanc, citée par Sarradet, 1980). Cette visite, non mentionnée dans les éphémérides de H. Breuil, a été confirmée par A. Roussot.

Une nouvelle visite de la grotte, décisive, eut lieu le 4 mai 1953. L'abbé E. Jardel en a donné un récit précis (presse locale des 13, 16, 18 et 20 mars 1957). « Cette équipe comprenait les Mortureux, l'abbé Glory, R. Constant, B. Pierret, président du Spéléo-Club de Périgueux, instituteur à Peyzac, que l'abbé Glory avait pris au passage, et moi-même [...]. Une observation un peu plus attentive et un éclairage plus judicieux [E. J.] nous révélaient notre fameux *sorcier* [sic] ». L'abbé Glory fit immédiatement un calque sur cellophane.

S. Blanc présentera ce calque et publiera une photographie de cette figure, ainsi qu'une première description au Congrès préhistorique de France de Strasbourg, le 8 juillet 1953, avec B. Mortureux. Mais il signe seul la publication (Blanc, 1955). Il conteste le calque de l'abbé Glory.

Une première campagne de calques des figures est prestement exécutée par l'abbé A. Glory, le 29 août 1957 (avec M. Rivière), mais non publiée. Il y fit d'autres travaux, notamment le 10 août 1960 et le 14 septembre 1965 : calques des gravures, (avec J.-L. Villeveygoux, J.-P. et D. Vialou) et topographie. A. Glory conduit une mission de moulages les 12 et 13 avril 1966, à l'initiative et en présence de L. Balout, avec la collaboration de J.-L. Villeveygoux et de B. Passet (de la société industrielles des Silicones). Les surfaces moulées conservent les auréoles blanc bleuté laissées par le produit mouillant. Le procédé fut efficace sur trois des surfaces moulées, mais la quatrième a malencontreusement perdu une grande partie de son épiderme (Glory, archives).

A la suite de la publication d'une monographie fantaisiste, faisant « apparaître » de nombreuses « figures » imaginées (Dams, 1980), nous avons effectué l'étude systématique des gravures pariétales en 1982 (Delluc, 1987). En outre, nous avons fait un examen complet des figures de la grotte avec Mme Dams, sur l'initiative de A. Roussot et en compagnie de J. Vertut. En plein accord avec cette personne, il ne sera pas fait référence ici à son ouvrage. Il comporte de très nombreuses erreurs indépendantes de la volonté de l'auteur (Delluc, 1988, note 6).

Dans la zone d'entrée, les animaux ont un style qui évoque le début du Magdalénien. Dans la zone profonde, les gravures s'organisent en une composition très symbolique autour d'une représentation masculine, complète. Cette figure exceptionnelle, complétée par une tête de bison et une tête de bouquetin, des signes géométriques (signe triangulaire, bâtonnets parallèles), deux têtes humaines bestialisées : l'une d'elles n'est plus visible que sur le moulage que nous avons retrouvé dans les collections Glory ; l'autre est associée à un cheval et à une figure féminine schématique, très classique, en une scène terminale. Les éléments stylistiques et symboliques de la zone profonde, évoquent le Magdalénien moyen ou supérieur.

- ARCHIVES A. Glory, Institut de Paléontologie humaine, Paris, et E. Jardel
 BLANC S. 1955 : Une nouvelle grotte ornée près des Eyzies. La grotte Noël Brousse à Saint-Cirq. *Congrès préhistorique de France, Strasbourg-Metz 1953*, p. 178-182, ill.
 BREUIL H. 1960 : Ma vie en Périgord (1897-1959). *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 87, p. 114-131
 BRUNET J. et VIDAL P. 1978 : Grotte Sous-le-Roc de Saint-Cirq-du-Bugue (Dordogne). Etudes des conditions climatiques. Intervention. Conservation, *Spéleo-Dordogne*, n° 66, p. 2-10, ill. (texte analogue dans *Spelunca Bulletin*)
 DAMS L. 1980 : *L'art pariétal de la grotte du Roc Saint-Cirq*, BAR Series 79, Oxford, 149 p., ill.
 DELLUC B. et G. 1982 : Les trois figures humaines de la grotte de Saint-Cirq (Dordogne). *Ars Praehistorica*, 1, p. 147-150, 1 fig.
 DELLUC B. et G. 1984 : Grotte de Saint-Cirq, in : *L'Art des cavernes...*, p. 210-213, ill.
 DELLUC B. et G. et GUICHARD F. 1987 : La grotte ornée de Saint-Cirq (Dordogne). *Bulletin de la Société préhistorique française*, 84, p. 364-393, ill.
 DELLUC B. et G. 1994 : Inventaire iconographique des figures féminines schématiques du Périgord. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 131-137, ill.
 DELLUC B. et G. 1995 : Les figures féminines schématiques du Périgord. *L'Anthropologie*, 99, n° 2/3, p. 236-257, ill.
 JARDEL E. 1987 : Note manuscrite pour accompagner le relevé de l'homme de Saint-Cirq par l'abbé Glory (déposé au Musée national de Préhistoire des Eyzies) ; documents et archives recueillis par B. et G. Delluc.

1955 à 1964 : La grotte de Gabillou (Sourzac)

Cette petite grotte, ornée de plus de deux cents fines gravures du Magdalénien ancien, a été découverte à la fin de 1940, lors de la réparation d'un mur. La grotte est acquise par le Dr J. Gaussen, médecin de campagne (planche 1, c). Ses travaux (nocturnes) d'abaissement du sol, sa fouille et l'étude des parois se situent entre 1955 et 1964, jusqu'à la publication de sa grande monographie. Il fournira ensuite plusieurs articles et notes. Une éventuelle étude technologique des traits compléterait bien cette belle étude.

- DUHARD J.-P. 1990 : Les humains gravés de Gabillou. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 117, p. 99-111, ill.
 GAUSSEN J. 1964 : *La Grotte ornée de Gabillou*, Institut de Préhistoire de l'université de Bordeaux, n° 3, ill.
 GAUSSEN J. 1960 : Nouvelles fouilles dans la grotte de Gabillou. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 87, p. 58-67, ill.
 GAUSSEN J. 1984 : Grotte de Gabillou, in : *L'Art des cavernes...*, p. 225-231, ill.

- GAUSSEN J. 1988 : La couleur à Gabillou, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 115, supplément à la 3^e livraison, p. 21-26, ill.
- GAUSSEN J. 1988 : Lascaux, Gabillou, même école, mêmes conventions, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 115, p. 195-201, ill.
- GAUSSEN J. 1991 : Gabillou et la signification de l'art pariétal. *Paléo*, n° 3, p. 113-117
- GAUSSEN J. 1992 : Figures étranges à Gabillou, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 119, p. 215-220, ill.

1957 : La grotte du Bison (Meyrals)

Cette grotte fait partie des cavités qui s'ouvrent dans la falaise, en rive gauche de la Petite Beune. Sa décoration a été reconnue en trois temps. Une première main négative noire a été découverte à la fin des années cinquante par C. Huguet (probablement en 1957), sur la paroi droite au niveau du sol sableux, au fond de la galerie principale. Une seconde main a été repérée par A. Deschamps en 1974 à quelques mètres de la première, sur la même paroi. Chr. Archambeau, J. Beaufort et A. Roussot ont découvert des vestiges gravés dont un mammoth et peut-être un ou deux signes tectiformes en 1976 dans une galerie secondaire (Roussot, 1984).

- DESCHAMPS A. 1970 : Grotte du Bison (Meyrals) : une nouvelle main négative, *Bulletin du Spéléo-Club de Périgueux*, n° 54, p. 4-5, ill.
- ROUSSOT A. 1970 : La grotte du Bison, commune de Meyrals : une nouvelle main peinte, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 97, p. 46-51, ill.
- ROUSSOT A. 1984 : Grotte du Bison, in : *L'Art des Cavernes...*, p. 175-177, ill.

1957 : La grotte de Villars (Villars)

La grotte de Villars est la plus vaste des cavités anastomosées en réseau qui s'ouvrent sur le flanc du massif du Cluzeau. Son entrée a été découverte, en décembre 1953, par cinq membres du Spéléo-Club de Périgueux : B. Pierret, R. de Faccio, P. Vidal, M.-C. Fères et Y. Jézéquel. A travers quelques pierres sourdait un nuage de buée cet hiver-là, par un minuscule orifice comblé, qu'il fallut dégager. L'exploration commença et, en 1956, les spéléologues remarquèrent, dans cette cavité vierge, des traces de passages anciens (griffades d'ours et concrétions cassées, dont certaines avaient repoussé).

A la fin de 1957, les spéléologues observaient, après un parcours difficile, la première figure sous calcite, peut-être un bovin. Ils notent aussi un long trait noir sur une draperie cassée de la salle des Cierges, à une cinquantaine de mètres de l'entrée. Le 19 janvier 1958, une équipe de ce même groupe (dont J. Bordes, R. de Faccio, J. Lagrange, A. Sylvan et P. Vidal), accompagnée d'A. Glory et de A. Versaveaud, propriétaire, désobstruait une chatière, scellée par des concrétions, faisant communiquer la salle des Cierges à la salle des Peintures proprement dite. P. Vidal fut le premier à s'engager dans la chatière et à apercevoir les dessins de la Rotonde des chevaux. C'est ainsi que fut découverte la zone la plus ornée de la grotte (planche 2, a-d).

A. Glory et le S.C.P. accueillent F. Bordes et H. Breuil (dont ce fut là, sans doute, la dernière incursion souterraine profonde), le 24 août 1958.



Planche 2 : a - Villars : l'entrée primitive de la salle des Peintures (cl. J. Lagrange, 1958) ; b - L'abbé A. Glory effectue un calque (cl. J. Lagrange, 1958) ; c - J. Lagrange contemple la scène Homme-bison (cl. J. Lagrange, 1958) ; d - A. Leroi-Gourhan étudie la grotte avec J. Vertut et R. de Faccio (cl. J. Lagrange, mars 1959) ; e - La Martine à Domme : R. Berry en 1963, inventeur des figures dessinées en noir et de l'ossuaire.

A. Glory publie, avec B. Pierret, un article préliminaire avec un inventaire rapide des œuvres principales (Glory et Pierret, 1960). Venu en mars 1959 (fig. 3), A. Leroi-Gourhan consacre à ce sanctuaire souterrain une courte notice de *Préhistoire de l'art occidental* (1965). Nous avons effectué l'étude minutieuse de la grotte ornée durant l'année 1970 (Delluc, 1974).

Dans les salles ornées, des traces de passage des hommes préhistoriques avaient été observées et divers objets recueillis par les spéléologues ou lors des travaux d'aménagement : nombreuses concrétions cassées ; godets naturels de calcite ; éclats de silex, dont un rubéfié et éclaté au feu ; vestiges osseux, notamment de renne (omoplates) ; un bois de renne ; fragments d'ocre et de manganèse. Nous avons recueilli et présenté sur place ces objets.

La zone ornée dans Villars est une galerie profonde, d'accès malaisé mais jalonné de ponctuations. Le sanctuaire est organisé en ensembles bien délimités : accès, salle des Cierges, salle des Peintures. Les thèmes animaux (chevaux, bisons, bouquetins) et les signes (bâtonnets, points, signes barbelés, croix, figures féminines schématiques) sont isolés ou, le plus souvent, regroupés.

Les caractéristiques stylistiques observées sur les animaux et les éléments thématiques évoquent des œuvres du Solutréen et du début du Magdalénien, période à laquelle ce petit sanctuaire est attribué habituellement (Leroi-Gourhan, 1965 et 1995 ; Delluc, 1974).

Les panneaux dépourvus de voile de calcite ont parfois connu, depuis la découverte, quelques modifications : menues retouches apportées au bison et à l'homme de la scène, estompage progressif des traits du panneau gravé, effacement du signe cruciforme, comme l'attestent les photographies anciennes (Delluc, 1974).

- DELLUC B. et G. 1974 : La grotte ornée de Villars (Dordogne), *Gallia-Préhistoire*, 17, p. 1-67, ill.
- DELLUC B. et G. 1984 : Grotte de Villars, in : *L'Art des cavernes...* p. 246-251, ill.
- DELLUC B. et G. 1986 : Une note inédite de l'abbé Glory sur la grotte ornée de Villars (Dordogne), *Spéléo-Dordogne*, Bulletin du Spéléo-Club de Périgueux, n° 99, p. 2-3
- GLORY A. et PIERRET B. 1960 : La grotte ornée de Villars, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 57, p. 355-361, ill.
- LAGRANGE J. 2002 : Dans le labyrinthe de Villars, *Le Journal du Périgord*, n° 90, p. 36-38, ill.
- LEROI-GOURHAN A. 1995 : *Préhistoire de l'art occidental*, Citadelles et Mazenod, Paris (nouvelle édition mise à jour par B. et G. Delluc ; 1^{re} édition : 1965), ill.
- PIERRET B. 1959 : *La Caverne de Villars*, Imprimerie périgourdine, Périgueux, ill.
- PIERRET B. 1969 : *Villars, caverne périgourdine*, Bernard et Lalorette, Périgueux, ill.
- SPELEO-CLUB DE PERIGUEUX (s.d. 1985) : *La Grotte préhistorique de Villars*, imprimerie Lo Trebuc, Bonnut (textes de P. Vidal et de B. et G. Delluc), ill.
- VIDAL P. 2002 : Souvenirs d'une découverte : les chevaux bleus de la grotte préhistorique de Villars (Dordogne, France), in : *Archéologie primitive, Homme et art* (hommage au Pr J. A. Sher), p. 39-41, ill.

1958 : La grotte de la Mouthe* (Les Eyzies-de-Tayac)

La partie terminale de la caverne, protégée par une châtière et réputée inexplorée, est visitée le 23 mars 1958 par l'abbé A. Glory, accompagné de huit spéléologues. Ils découvrent trois dessins peints incomplets. A. Glory

revient en 1959 travailler dans cette zone avec un assistant et le propriétaire Lapeyre. Il croit distinguer, à la lueur d'une bougie, de multiples tracés gravés superficiels, bien peu convaincants, qu'il publie (Glory, 1965). Cette publication devait induire en erreur A. Leroi-Gourhan (Leroi-Gourhan, 1965, p. 295).

Nous avons relevé en 1971 et 1972, seulement trois tracés noirs vestigiaux, dont deux bisons, et deux points rouges, sans aucune gravure (Delluc, 1973) ². Un graffiti de la galerie principale permet de préciser la date de la première exploration de La Mouthe (8 avril 1895) et la liste des quatre explorateurs. Un autre, dans la galerie terminale, porte un seul nom et une date : Armand Laborie, 11 avril 1895. Il est assez probable que c'est ce dernier qui informa H. Breuil de l'existence de traits peints dans cette galerie profonde : A. Glory tenait cette indication de H. Breuil.

La découverte des gravures préhistoriques de la grotte de La Mouthe en avril 1895, après désobstruction à la demande de E. Rivière, occupe une place fondamentale dans l'étude de l'art rupestre : La Mouthe est la première grotte ornée reconnue comme paléolithique par le monde savant en 1902. L'abbé H. Breuil releva les œuvres pariétales de la galerie principale avec de brefs commentaires (Breuil, 1952), se proposant de publier un jour un long texte dans la suite des *Quatre cents siècles*. Nous avons retrouvé, à l'Institut de Paléontologie humaine, le manuscrit inédit de cette monographie complète, et l'avons publié à l'occasion du centenaire de la découverte de la grotte ornée (Delluc et Vialou, 1995).

En 1984, nous avons conduit une étude systématique des gravures vigoureuses de la première salle (5 grands animaux de style archaïque) et découvert, à cette occasion, que le pigment qui soulignait leur contour était en réalité une retouche à l'ocre rouge effectuée au début du siècle pour en favoriser la lecture, et mis en évidence les dégradations subies par le grand bovin de la paroi gauche, au cours des tentatives de moulages (Delluc, 1991).

ARCHIVES H. Breuil. Institut de Paléontologie humaine. Paris

AUJOULAT N. et GENESTE J.-M. 1984 : Grotte de La Mouthe, in : *L'Art des cavernes...*, p. 144-147, ill.

BREUIL H. 1952 : La Mouthe, in : *Quatre cents siècles d'art pariétal*. Centre d'études et de documentation préhistoriques. Montignac, p. 292-303, ill.

DELLUC B. et G. 1973 : Quelques figurations inédites des environs des Eyzies (Dordogne) (dont celles de la galerie terminale de la grotte de La Mouthe). *Gallia Préhistoire*, 16, p. 201-209, 9 fig.

DELLUC B. et G. 1988 : Emile Rivière accueille les membres de notre Compagnie à La Mouthe le 10 août 1896. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 115, p. 374-375, 1 fig. (voir aussi *B.S.H.A.P.*, 129, 2^e livraison, couverture).

DELLUC B. et G. 1991 : La grotte de la Mouthe, in : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 271-287, ill.

2. Dans cette publication de 1973, nous avons signalé une empreinte de main négative rouge dans une petite grotte voisine, la grotte Archambeau. Nous la considérons aujourd'hui plutôt comme une image d'origine naturelle (Delluc, 1978, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 105, p. 246).

- DELLUC B. et G. et VIALOU D. 1995 : La grotte de la Mouthe (Les Eyzies). Une étude de l'abbé Breuil, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 523-536 et 645-668, ill.
- GLORY A. 1965 : Une nouvelle galerie ornée de la caverne de la Mouthe, in : *Congrès préhistorique de France, Monaco 1959*, p. 608-612, ill.
- LEROI-GOURHAN A. 1965 : La Mouthe, galerie terminale, in : *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod, Paris, p. 295.

1958-1986 : L'abri Pataud-Movius-Vignaud* (Les Eyzies-de-Tayac)

Son entrée domine la vallée de la Vézère aux Eyzies. Les fouilles de H. Movius (1958-1964) ont fourni d'innombrables plaquettes portant des traits et aplats de pigment et des traits gravés, provenant de la voûte desquamée de l'abri. Plusieurs gros blocs gravés (vulve, ovales, serpents) ont été découverts, très analogues à celle de Laugerie-Haute, ainsi qu'une figure féminine de face en bas-relief sur un petit bloc.

Seul demeure en place, de sa décoration ancienne, un bas-relief sur la voûte de la cave Pataud ou abri Movius. Il représente un bouquetin, complet et détaillé. Nous l'avons découvert le 7 février 1986, durant les travaux d'aménagement de l'abri, à la faveur d'un éclairage bien orienté, en compagnie de M. Laroche, maçon. Il présente (Delluc, 1991, p. 305-307) des détails de gabarit particuliers (gros ventre et petites pattes), une perspective assez singulière avec deux longues cornes superposées, des membres antérieurs juxtaposés et des postérieurs en perspective normale et des sabots triangulaires. L'une des cornes se recourbe sur le flanc. Les membres postérieurs sont animés et la tête fléchie sur le poitrail. La sculpture est aujourd'hui isolée.

Il est proche des bas-reliefs bien datés du Solutréen supérieur du Fourneau-du-Diable et, surtout, de Roc-de-Sers (Charente). On note simplement qu'ici les deux antérieurs sont juxtaposés d'une manière encore très archaïque. A plusieurs reprises, il a été découvert des pièces solutréennes et notamment des feuilles de laurier à proximité immédiate, sur le sol, naguère plus haut de quelques dizaines de centimètres. Le bouquetin de la cave Pataud nous paraît devoir être rangé parmi les plus belles œuvres solutréennes moyennes ou supérieures.

Une fouille ancienne, non publiée, dans le talus en contrebas de l'abri Movius, dans le prolongement aval de l'abri Pataud, sur la propriété Vignaud, a livré un petit fragment de paroi décoré d'une tête de cerf peinte en noir avec traits et aplats. La tête est de profil, avec des bois complexes, une saillie de l'arcade sus-orbitaire et peut-être une oreille fichée dans le cou. L'œuvre est datée par le niveau très riche du Périgordien V à burins de Noailles dans lequel elle fut découverte. Nous avons retrouvé ce petit élément inédit d'art pariétal dans les collections de S. Blanc où il était oublié³.

3. On ne peut tout noter ici. En particulier, nous avons observé, sur le gros bloc sculpté du Fourneau du Diable, une image vulvaire qui avait jusqu'ici échappé aux regards (Delluc, 1989 : Le bloc sculpté du Fourneau du Diable (Bourdeilles, Dordogne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 116, p. 233-240, ill.

- BRICKER H. M. (sous la dir. de) 1995 : *Le Paléolithique supérieur de l'abri Pataud (Dordogne) : les fouilles de H. L. Movius jr.* Documents d'archéologie française, n° 50, La Maison des Sciences de l'homme, Paris, ill.
- DELLUC B. et G. 1986 : Un bouquetin sculpté de style solutréen dans la cave troglodytique Pataud (Les Eyzies, Dordogne), *L'Anthropologie*, 90, n° 4, p. 603-612, ill.
- DELLUC B. et G. 1987 : Petit bloc portant une tête de cerf de l'abri Vignaud aux Eyzies, *Bulletin Société historique et archéologique du Périgord*, 114, p. 258-259, ill.
- DELLUC B. et G. 1991 : L'abri Pataud, la cave Pataud ou abri Movius, l'abri Vignaud, in : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 203-211, 226-227 et 305-306, ill.
- DELLUC B. et G. 1992 : Les poissons gravés de l'abri Pataud, aux Eyzies, Dordogne, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 119, p. 439-454, ill.
- DELLUC B. et G. 2000 : La Vénus sculptée de l'abri Pataud : oui !, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 127, p. 43-72, ill.
- MOVIUS H. L. 1977 : *Excavation of the Abri Pataud, Les Eyzies (Dordogne). Stratigraphy.* American School of Prehistoric Research, Peabody Museum, Harvard University, bull. n° 31, 1 vol, ill.

1963 : La grotte La Martine (Domme) ⁴

La grotte La Martine s'ouvre par un escalier maçonné, dans le jardin d'une maison à Domme. Elle a toujours été connue des habitants de ce village. Mais sa décoration pariétale n'a été découverte qu'en 1963 et 1964 grâce à la ténacité de Raymond Berny (planche 2, e).

Durant le deuxième semestre de 1963, aidé par quatre jeunes spéléologues, A.-H. et M. Cortès, M. Ozanne et J. Six, R. Berny effectue de

4. En 1963 il faut mentionner la grotte de La Batusserie* (Thonac). L'entrée de la grotte avait été découverte en 1962 par René Castanet (fils du fouilleur de Sergeac) (Magne, 1965). Elle a été dégagée en fin juillet-début août 1963 par les frères J.-M., D. et D. Voltz qui remarquèrent des traits gravés (« mammouth » et « tête d'ours »), dont ils exécutèrent et fournirent un dessin (*ibid.*), à vrai dire peu convaincant. Le directeur régional des Antiquités préhistoriques (F. Bordes) aurait été prévenu dès la fin de 1963. Deux ans plus tard, le Groupe spéléologique des Campeurs universitaires, dirigé par Yann ou John Druet, observait également des traits gravés (*Sud Ouest*, 23 août 1965 et 2 septembre 1965), alertait l'abbé Glory, « qui authentifia, le 19 août 1965, le dessin d'un mammouth tracé au doigt sur le plafond de la dernière salle ». Il l'a attribué à l'Aurignacien (Glory, 1965). Il en effectua un relevé par calque demeuré inédit. Nous visitâmes le site en 1965 ou 1966, puis à l'occasion d'une recherche sur *L'Art pariétal archaïque* (Delluc, 1991, p. 266-268). Avec justesse, il a été observé que le seul dessin publié, très médiocre pour un mammouth, laissait sceptique bien des préhistoriens. Nous avons recherché et retrouvé un tirage du calque de A. Glory à l'Institut de Paléontologie humaine : le dessin représente bien un mammouth tourné vers la gauche. Le seul ennui, c'est que les traits observés sur la paroi, que nous avons relevés et publiés (Delluc, 1986-1987), ne ressemblent guère à ce dessin, nettement optimisé dans le sens d'une figure animale. A. Glory, à qui on doit les remarquables relevés de Lascaux, n'était pas toujours rigoureux. Il s'est laissé aller, de temps en temps, à « relever », par calque direct voire à distance, des figures imaginaires ou imaginées. Cela a été le cas par exemple à Lascaux (« gravures » du panneau du Puits), à La Mouthe (« gravures » de la galerie Laborie), sans oublier Bara-Bahau ni les abris de Tayac. Nous pensons donc qu'il convient d'extraire cette cavité de la liste des grottes ornées paléolithiques. Voici les références : ARCHIVES GLORY, Institut de Paléontologie humaine, Paris. AUJOULAT N. et ROUSSOT A. 1984 : Grotte de La Batusserie, in : *L'Art des cavernes...*, p. 83. DELLUC B. et G. 1986-1987 : A propos de la grotte de La Batusserie, *Ars Præhistorica*, V/VI, p. 215-220, ill. DELLUC B. et G. 1991 : La Batusserie, in : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 266-268, ill. GLORY A. 1965 : Grotte ornée de la Batusserie en Dordogne, *Bulletin Société préhistorique française*, LXII, p. CCLXIII. MAGNE, 1965 : Dans la grotte de la Batusserie, journal *Sud Ouest*, 2 septembre 1965, ill.

nombreux et durs travaux de désobstruction et, notamment, pénètre dans la galerie du Bison par l'étroit boyau de la Découverte. Ouvrier boulanger montmartrois, il explorait cette grotte depuis une dizaine d'années et avait même songé à y installer une champignonnière. La figure de bison est découverte le 23 septembre 1963 par G. Montet. Au-delà, au terme de la désobstruction d'un étroit boyau, R. Berny débouche, fin octobre 1963, dans l'Ossuaire. Cette grande salle d'effondrement, très proche de la surface (quelques mètres), avait fonctionné en piège à l'époque pléistocène et les ossements d'un cheval, d'une hyène, d'un mammoth et de trois rennes seront recueillis et étudiés. F. Bordes et J. Prat visitent la grotte le 1^{er} novembre 1963 (Lachastre, 1964).

Dans la nuit du 11 au 12 janvier 1964, R. Berny découvre le panneau du bouquetin et du mammoth. Les 30 et 31 août 1965, l'abbé Glory vient faire un relevé des dessins avec, notamment, J. Lachastre et M. Ozanne. Ils découvrent et relèvent un dessin dans la salle du Cône, qu'ils pensent être un « cheval debout devant un poteau ? » [*sic*], ainsi que des traits gravés, dans lesquels ils pensent reconnaître un « renne avec ses bois ? », dans le boyau Raymond, au bout de la grande galerie, et des tracés digitaux sur la paroi orientale de la galerie du Bison. Notre étude en 1981 montrera que ces tracés sont en fait historiques : un graffiti du XVII^e siècle pour le premier, des traits sans doute récents pour les seconds (Delluc *et al.*, 1983).

Non loin de là, J. Lachastre observe, dans un recoin, à l'entrée de la galerie du Peintre « contre la paroi », quelques fragments de revêtement de calcite. Il pense que l'un a pu servir de palette et les autres de lampes. Le plus caractéristique est conservé au musée Paul-Reclus de Domme, comme le reste des objets découverts au cours des fouilles.

J. Lachastre a consacré de nombreux étés, depuis 1961, à l'étude de la caverne, aidé par P. Bourrat et M. Ozanne : topographie, relevés de signes et peintures, dégagement des ossements de l'Ossuaire avec J. Prat et, surtout, fouille du cône d'éboulis protohistorique, où il a dégagé une stratigraphie allant du Néolithique au Haut Moyen Age (Lachastre, 1963, 1964 ; Bordes, 1966 ; Delpech *et al.*, 1970). A. Leroi-Gourhan vint visiter la grotte avec nous durant l'été 1980.

Nous avons effectué une étude systématique de l'art pariétal de cette cavité durant l'année 1981 (Delluc *et al.*, 1983). La grotte La Martine est une caverne profonde, d'accès difficile par un petit gouffre d'effondrement, obligeant à progresser parfois accroupi, voire en rampant. Les cinq figures et signe sont peints dans deux galeries différentes, éloignées l'une de l'autre de 60 m, constituant deux petits sanctuaires séparés. L'un occupe la salle terminale de la galerie du Bison. Le bison peint y occupe une place singulière, presque théâtrale, au fond d'une petite salle dans laquelle on pénètre par un passage étroit. Le bouquetin et le mammoth occupent un recoin étroit, en contrebas de la galerie de la Mort. Si ces deux petits sanctuaires sont séparés sur le plan topographique, ils sont réunis par l'étonnante ressemblance des figures avec

celles de la frise noire de la grotte du Pech-Merle, à Cabrerets, à 50 km à vol d'oiseau. Les traces noires charbonneuses pariétales (au nombre d'une centaine) évoquent des traces de ravivage de torches, mais aussi des marques de passage. La complexité de quelques-unes fait évoquer des signes, de même que leur remarquable concentration dans les zones ornées de la caverne ou dans de minuscules recoins.

- BORDES F. 1966 : Informations archéologiques. Circonscription d'Aquitaine, *Gallia Préhistoire*, 9, p. 536
- DELLUC B. et G. (avec la collaboration de E. BAZILE-ROBERT, B. GALINAT, F. GUICHARD et M. OZANNE) 1983 : Les grottes ornées de Domme (Dordogne) : La Martine, Le Mammouth et Le Pigeonnier, *Gallia Préhistoire*, 26, p. 7-80, ill.
- DELLUC B. et G. 1984 : Grotte La Martine, in : *L'Art des cavernes...*, p. 100-101, ill.
- DELPECH F., LACHASTRE J., PRAT F., SUIRE C. 1970 : Un gisement à faune pléistocène : la grotte de La Martine à Domme (Dordogne), *Quaternaria*, XIII, p. 141-168, ill.
- LACHASTRE J. 1963 : Sur les traces du sorcier. Un boulanger découvre un bison, *Journal des chefs-d'œuvre de l'art*, 45, 2 p., ill.
- LACHASTRE J. 1964 : Découverte de peintures préhistoriques à Domme (Dordogne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 91, p. 19-24, ill.

1963-1969 : L'abri du Cap-Blanc* (Marquay)

Durant ces années, A. Roussot a conduit l'étude du site, précisant les figures pariétales sculptées et gravées. Il a pu rectifier la description en partie fautive de A. Leroi-Gourhan (1965). Deux sculptures (tête de cheval et bison) sont conservées au musée d'Aquitaine de Bordeaux. D'intéressantes observations lui ont montré que la paroi était jadis mise en peinture, comme celle de Laussel et du Poisson. Un sondage, effectué à gauche de l'abri, lui a permis de récolter du matériel attribuable au Magdalénien supérieur. L'historique de la découverte du squelette exhumé au pied de la frise a été fourni par P. Bahn (2001).

- BAHN P. et ARCHAMBEAU J. 2001 : Comment la Dame du Cap-Blanc est arrivée à Chicago, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 128, p. 163-178, ill.
- ROUSSOT A. 1972-1973 : Contribution à l'étude de la frise pariétale du Cap Blanc, in : *Santander Symposium*, p. 87-113, ill.
- ROUSSOT A. 1981 : Observations sur le coloriage de sculptures paléolithiques, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 78, p. 200
- ROUSSOT A. 1984 : Abri du Cap Blanc, in : *L'Art des cavernes...*, p. 157-163, ill.

1964-1966 : La grotte Nancy* (à Sireuil, Les Eyzies-de-Tayac)

Les gravures de cette petite grotte ornée ont été découvertes en 1915 par H. Breuil et le fils de P. Paris. H. Breuil publie sa découverte la même année (un cheval à l'entrée et, au fond, un bison et un bouquetin). Mais en 1968, A. Roussot propose une véritable étude de la cavité, commencée en 1964, comportant notamment un nouveau cheval découvert par A. Chauffriasse. Ce travail est assorti d'une étude géologique, minéralogique et climatologique et d'une bonne topographie. Il marque le début des premières monographies modernes consacrées aux grottes de Dordogne, juste après celle de Gabillou (Gausson, 1964) et avant celle de Villars (Delluc, 1974).

- ROUSSOT A., ANDRIEUX C. et CHAUFFRIASSE A. 1966 : La grotte Nancy, commune de Sireuil (Dordogne), *L'Anthropologie*, 70, p. 45-62, ill.
- ROUSSOT A., ANDRIEUX C. et CHAUFFRIASSE A. 1968 : La grotte Nancy, commune de Sireuil (Dordogne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 95, p. 21-50, ill.
- ROUSSOT A. 1984 : Grotte Nancy, in : *L'Art des cavernes*, p. 148-150, ill.

1966 : La grotte de Gausсен (Saint-Vincent-de-Cosse)

La grotte a été visitée en décembre 1966 par B. Bitard, J.-P. Bitard et F. Theil qui ont signalé les premiers les gravures du plafond. Ce sont des signes arciformes, un signe réticulé, de nombreux traits droits ou courbes, et une figure anthropomorphe très stylisée, dont nous avons essayé de fournir un relevé exhaustif (Delluc, 1982). Ces vestiges (une quarantaine) correspondent à l'art schématique linéaire, plus fréquent dans la région méditerranéenne et dont la datation demeure conjecturale (de la protohistoire au X^e siècle ?).

- DELLUC B. et G. et GALINAT B. 1982 : Les gravures de la grotte de Gausсен, commune de Beynac-et-Cazenac, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 109, n° 3, p. 169-181, ill.

1967 : La grotte de Vielmouly II (Meyrals)

Les traits gravés de cette grotte de rive gauche de la Beune, proche de la grotte du Bison, ont été découverts par Chr. Archambeau en 1967. Ils sont tout d'abord demeurés non déchiffrés et classés parmi les « tracés peu explicites et attributions douteuses ou erronées » (Aujoulat *et al.*, 1984). Longtemps nous avons pensé que ces traits gravés, d'allure ancienne, méritaient une tentative de déchiffrement. En reprenant une fois encore leur étude, nous avons pu mettre en évidence en 1987 les vestiges d'au moins une silhouette animale, une petite image vulvaire et surtout deux figures féminines schématiques, tout à fait classiques de l'art magdalénien, diagnostic qu'ont bien voulu nous confirmer G. Bosinski et J.-P. Duhard : elles ont pris place dans la liste de ces F.F.S. en Dordogne (Delluc, 1987, 1994 et 1995).

- AUJOULAT N. et ROUSSOT A. 1984 : Grotte de Vielmouly II, in : *L'Art des cavernes*, p. 79
- DELLUC B. et G. 1987 : Quelques gravures paléolithiques de la petite Beune (grottes de Sous-Grand-Lac, de Vielmouly II et du Charretou). *Sarlat et le Périgord* (Actes du 39^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Sarlat 1986). Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, p.164-184, 16 fig.
- DELLUC B. et G. 1994 : Inventaire iconographique des figures féminines schématiques du Périgord. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 131-137, ill.
- DELLUC B. et G. 1995 : Les figures féminines schématiques du Périgord. *L'Anthropologie*, 99, n° 2/3, p. 236-257, ill.

à suivre...

B. et G. D. 5

5. Abri Pataud, Muséum national d'Histoire naturelle, F24620 Les Eyzies, (U.M.R. 6569 et GDR 1945 du C.N.R.S.) et Spéléo-Club de Périgueux.

Autour de quelques granges monastiques

par Louis GRILLON

Les actes des différentes manifestations qui ont eu lieu, en 1998, à l'occasion du neuvième centenaire de la fondation de Cîteaux ont souligné l'intérêt croissant des recherches sur les granges monastiques. A juste titre, car si l'histoire des abbayes de cet ordre religieux peut être connue plus aisément, celle de la plupart des petits établissements qui en dépendaient l'est beaucoup moins sans doute parce qu'ils ont disparu de bonne heure.

A la faculté des lettres et sciences humaines de Limoges, Mlle B. Barrière a dirigé les mémoires de Maîtrise de plusieurs de ses élèves vers une telle étude. C'est ainsi qu'I. Aubrée a révélé (1996) l'existence de deux granges perigordines de l'abbaye limousine du Beuil. Il s'agit de Mars sur la commune de Quinsac et de Piengaud sur celle de Saint-Paul-la-Roche. Personne n'avait jusqu'ici signalé leur présence.

Dans son travail sur Peyrouse (1998), C. Desport a rencontré, pour sa part, une grange de cette abbaye sur la commune de Saint-Pantaly-d'Ans. Il s'agit du lieudit actuellement Puyarmier. J'avais étudié jadis dans notre *Bulletin* un différend surgi entre Peyrouse et Dalon au sujet de leur grange respective, trop rapprochées l'une de l'autre selon les Statuts cisterciens. L'abbé général de Cîteaux avait arbitré le conflit en créant une dérogation à la règle. A l'époque, je n'avais su identifier la grange de Peyrouse, appelée Sala dans le texte. Je m'étais contenté de la situer en face de Brouchaud. Voici un point maintenant éclairci.

D. Delhoume, de son côté, dans son important recueil d'actes des vicomtes de Limoges au XIII^e siècle (1998) a édité un acte (n° 108) par lequel

Gui VII achetait aux moines de Peyrouse une maison leur appartenant dans la ville de Limoges.

Enfin, F. Archer-Baudry s'est penchée sur les possessions des Dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière de leur fondation à 1500 environ. Elle a pu montrer l'importance de leur patrimoine. Pour ne citer qu'un exemple, leur domaine de Chouveyroux sur Antonne comprenait environ deux cents hectares et la commune en contenait plusieurs autres quoique de moindre étendue. Les religieuses possédaient des tenances sur plus de vingt paroisses sans parler de maisons à Nontron et à Périgueux.

Il serait souhaitable qu'une telle recherche s'intensifiât et se précisât. Les monographies de nos communes mentionnent rarement ces petits établissements médiévaux : léproseries, prieurés, granges, maisons, etc. Ils font cependant partie de notre mémoire collective et méritent de ne pas tomber dans l'oubli. A partir de la forêt originelle, ce sont leurs habitants qui ont colonisé, essarté, cultivé, semé, *etc.*, modifiant ainsi, pour des siècles, la physionomie de nos campagnes.

Le souvenir de la plupart d'entre eux survit encore dans le nom de nos lieudits et de nos hameaux.

L.G.

Excursion du 22 juin 2002

par Jean-Pierre BETOIN

Plus de cent vingt de nos sociétaires ont suivi notre excursion du 22 juin 2002, à la découverte de certaines parties de la vallée de la Vézère, qui pour ignorées qu'elles soient, n'en sont pas moins les plus belles.

Le château de Chabans, dominant la vallée du Moustier qui a laissé son nom à une période du paléolithique moyen, est situé sur la côte de Jor autrefois réputée pour son vin. Sa propriétaire, Mme Watt, nous offrit le café dès notre descente de car pour nous remettre du long voyage déjà effectué, avant de nous exposer l'histoire du château ainsi que les restaurations qu'elle a menées depuis son acquisition en 1987, et pour lesquelles elle a reçu une médaille et un diplôme d'honneur des « Vieilles Maisons Françaises ». Il a été érigé au XVI^e siècle par Jean I de Calvimont sur l'emplacement d'un ouvrage plus ancien, ruiné en 1397. Le corps central de l'édifice avec sa belle tour octogonale est typiquement du XVI^e siècle. La tour latérale et les bâtiments annexes sont du XVII^e siècle. Les façades et les toitures de Chabans sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1972 et il est ouvert au public en été depuis juillet 2000. Il accueille un petit musée de la Résistance, rappelant que Chabans fut en 1944 le P.C. de la Résistance périgourdine et que le jeune Jacques Delmas en fit son nom de guerre, avant d'entamer une carrière politique sous le nom de Chaban-Delmas.



Alain Ribadeau Dumas évoquant l'histoire
de la forteresse de Montignac.

Puis vint le moment de visiter Saint-Léon-sur-Vézère et son église romane du XII^e siècle au beau clocher carré à deux étages d'arcatures et aux toits de lauzes, guidés par le Dr Alain Blondin. La croisée du transept est voûtée d'une coupole à pendentifs, tandis que l'abside et les absidioles communiquent entre elles par d'étroites ouvertures appelées « passages berrichons ». Il reste sur les murs quelques traces de peintures murales datables du XII^e siècle au début du XV^e siècle. Signalons également la superbe statue romane en bois de la Vierge. L'édifice religieux, qui faisait partie d'un prieuré conventuel bénédictin dépendant de l'abbaye de Sarlat, a été construit sur les restes d'une villa gallo-romaine des I^{er} et II^e siècles, dont il reste les vestiges d'un mur en gros appareil sur la façade du côté de la rivière. L'église et ses abords ont été fouillés en 1961-1962 par MM. Sarradet, Lauffray et Hamelin qui prouvèrent que le lieu de culte existait sans discontinuer depuis l'époque carolingienne. Elle est classée Monument historique depuis 1942.

A l'heure de se sustenter, « Chez Jeanine » à Sergeac, fut servi un repas comme on les souhaite lors d'une excursion : simple, frais et rapide. Au dessert notre président fit voter par acclamations l'adhésion de Mme Watt à notre compagnie, ce que nos collègues approuvèrent avec enthousiasme.

Le ménage Chassain nous attendaient au château de Belcayre, accroché à sa falaise sur la Vézère, un site occupé par l'homme depuis la nuit des temps comme en témoigne le « bouquetin de Belcayre », une gravure aurignacienne sur pierre datée entre -33000 et -25000, trouvée sur les lieux et déposée au Musée des Eyzies. Cité dès 1365, bombardé en 1592 et investi par le baron de Beynac, le logis a été très largement remanié au XIX^e siècle. Mme Chassain l'a acquis en 1968 après qu'il eut servi de ferme et de grange à tabac : elle a redonné vie à cette belle demeure.

Le touriste pressé ne peut se douter que la butte qui surmonte Montignac a abrité une importante forteresse des comtes du Périgord, dont il ne reste plus que les terrasses, les casemates voûtées et une tour carrée. Grâce à l'obligeance de Mme Villeneuve et sous la conduite de notre collègue Alain Ribadeau Dumas, nous avons pu parcourir les lieux aujourd'hui déserts du château de Montignac, attesté dès le X^e siècle, et qui fut tant de fois pris d'assaut, notamment à la fin du XIV^e siècle et durant les guerres de religions où aucun ouvrage défensif ne pouvait plus résister à l'artillerie.

Le Dr Alain Blondin nous mène à Sauveboeuf, sur la commune d'Aubas, notre avant dernière étape où nous attendait M. Douce, son propriétaire. L'ancien château fut rasé en 1633 sur ordre de Richelieu, qui voulait ainsi punir le marquis de Ferrières qui s'était battu en duel. La destruction épargna deux fontaines monumentales en pierre. Reconstitué en 1636 sous sa forme actuelle, Sauveboeuf se présente comme un logis agrémenté de deux ailes et de lucarnes sculptées. Le premier étage de l'aile gauche est une galerie



Sous les remparts de la forteresse de Montignac.

serlienne (du nom de Serlio, le célèbre architecte vénitien) à six baies, et qui ressemble à la galerie du rez-de-chaussée du château de Hautefort. Quant aux deux fontaines, l'une se trouve au château de Clairac (Tarn et Garonne), et l'autre s'est écroulée en 1931. Nous en avons des cartes postales anciennes et une description du marquis de Fayolle. Une tradition tenace veut d'abord qu'elles aient été l'œuvre de Jean Goujon, alors qu'on doit les attribuer à Nicolas Rambourg l'architecte d'Hautefort, et ensuite que la fontaine écroulée soit aux Etats-Unis, ce qui est inexact. L'œuvre de restauration de M. Douce lui a valu le prix de « Vieilles Maisons Françaises » en 2001.

Le Dr et Mme Blondin tinrent enfin à nous faire les honneurs de leur logis à Montignac, pour la restauration duquel ils ont reçu, eux aussi, le prix de « Vieilles Maisons Françaises », et à nous y offrir des rafraîchissements avant notre retour à Périgueux. Il sont en effet les heureux propriétaires d'une très belle et très vieille demeure qu'ils ont restaurée avec goût, et qui se trouvait au Moyen Age à peu de distance de l'ancien pont qui franchissait la Vézère en ce lieu.

Pour cette journée inoubliable, nous pouvons remercier le père Pommarède, Mme Jeannine Rousset, M. et Mme Alain Ribadeau Dumas, le Dr et Mme Alain Blondin, le colonel et Mme Bernard, Mme Watt, M. et Mme Chassain, Mme Villeneuve et M. et Mme Douce, de Sauveboeuf.

J.-P. B.

(photos Sébastien Pommier)

Dans son allocution, le président devait rappeler ceci :

Les prédicateurs d'autrefois étaient avertis qu'aucune aide spéciale ne leur serait accordée après quelques minutes d'homélie. Notre collègue Mme Chassain est aussi directive. Elle nous attend, de pied ferme, dans demi-heure devant Belcayre. Ainsi sont les impératifs de nos excursions presque aussi copieuses que le menu du restaurant du Peyrol. De toute manière, on n'arrivera jamais à rompre le charme et la beauté de la Vézère.

Ainsi ai-je juste le temps de remercier de votre part nos hôtes, en particulier Mme Watt pour son accueil à Chabans : ses explications, son sourire et l'exquise amabilité avec laquelle elle nous a permis de flâner dans le parc, d'entrer dans son château, et de visiter ses collections...

NOTES DE LECTURE

Pierre Moreau : *Clairvivre, une ville à la campagne*. Paris, éditions du Linteau, 2002, 199 pages, 23 €.

Cet ouvrage est le prolongement d'un mémoire de maîtrise sur la cité de Clairvivre bâtie pour accueillir et soigner les tuberculeux de la Première Guerre mondiale. Ces malades y vivaient en famille et pouvaient y exercer une activité professionnelle. Cette ville nouvelle s'inscrit dans un projet médico-social exemplaire. Pierre Forestier, jeune architecte-urbaniste, intègre dans son travail préparatoire cent soixante dix-sept pavillons, un hôtel sanatorium, un hôpital, un magasin, des bâtiments industriels et de service. Le 30 juillet 1933 cet extraordinaire complexe est inauguré. Ce concept tout à fait novateur en France au début du XX^e siècle préfigure déjà les grands ensembles des cités des années soixante. Des photographies, des plans et des esquisses agrémentent avec justesse le propos très fouillé de cette étude exemplaire sur l'histoire de l'architecture, de l'urbanisme et la pensée sociale de l'époque. Les bâtiments rachetés en 1980 par le conseil général accueillent aujourd'hui un centre d'aide par le travail. La conservation du patrimoine est belle et bien active pour ce lieu chargé d'histoire.

Patrick Lasserre et Pierre Vidal : *Diversión rupestre*. Santander (Espagne), éditions Creática, 2002, 130 pages, 24 €.

Cet album aux illustrations surprenantes nous entraîne dans un univers fantastique que les auteurs ont savamment mis en scène. En effet, à partir de photographies prises pour l'essentiel dans les grottes de Dordogne, c'est par une scénographie tout à fait particulière que Patrick Lasserre nous offre à découvrir par l'alchimie de la couleur, des courbes, des ombres un univers fascinant. Pierre Vidal quant à lui a su ordonnancer avec poésie ces visions nouvelles agrémentées sans bavardage de quelques mots où l'essentiel est suggéré. Voyage singulier au cœur de la terre, pour une découverte d'une grande originalité, qui prolonge le rêve un peu fou de deux grands spéléologues aux élucubrations sensibles hautes en couleur !

Elections du conseil d'administration

Appel à candidatures

Les élections, pour le renouvellement du conseil d'administration de notre compagnie, auront lieu à l'occasion de la prochaine assemblée générale le mercredi 8 janvier 2003 (5 février 2003 dans le cas où le quorum n'aurait pas été atteint).

Les membres de la Société, désireux de faire acte de candidature à l'un des dix-huit sièges d'administrateurs à pourvoir, sont invités à le faire savoir par lettre adressée, avant le 15 novembre 2002, à :

M. le président
Société historique et archéologique du Périgord
18, rue du Plantier
2400 Périgueux

VIENT DE PARAÎTRE

Jean-Jacques Gillot et Jacques Lagrange. *L'épuration en Dordogne selon Doublemètre*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002, 206 pages, broché, illust., prix libraire : 23 €.

Jean-Jacques Gillot, doctorant en histoire contemporaine, associé à Jacques Lagrange, historien apprécié sur le Périgord des XIX^e et XX^e siècles, viennent de publier un livre sur cette période encore trouble de l'Occupation, la Résistance et la Libération en Dordogne.

On sait que ce département compta parmi les plus engagés dans les différents épisodes de cette époque 1943-1944. Il faut se souvenir que ce pays s'illustra avec plus de mille miliciens, auxiliaires des nazis sévissant contre les patriotes. Il y avait d'un bord une population qui vivait avec le maréchalisme, le pétainisme et la collaboration, mais aussi, une large proportion de Périgordins, honteuse de la défaite de juin 40, qui subissait l'humiliation, les privations, la persécution. Ces derniers demeuraient dans l'attente d'une libération promise chaque soir par « ces voix venues de Londres ».

Dès lors, il devenait de plus en plus évident que l'hostilité grandissante entre ces deux familles conduirait prochainement, sinon à la guerre civile, tout au moins à une épuration populaire.

Après le retrait des troupes nazies du département, le 19 août 1944, les maquisards, AS, FTP et ORA, prirent le pouvoir. Tous les pouvoirs. Dès le 15 octobre 1943, le conseil central des Mouvements unis de la Résistance avait recommandé aux chefs des régions des maquis de « garantir en quelques heures les répressions révolutionnaires de la trahison ». Le 20 juin 1944, les FFI avaient constitué un service chargé de « rechercher les

collaborateurs [...] et de les arrêter ». Pour éviter le pire et contenir la foule grondante qui réclamait vengeance, un homme, l'inspecteur de police René Redouté, se vit confier cette tâche. A ses côtés, les FTP désignèrent le commandant « Claude » Pierre Vorms.

Or, dès le 23 août 1944, une redoutable machine se met en marche. Elle est commandée par un nommé « Doublemètre ». A la seule évocation de son nom, la Dordogne en tremble encore ! Pourquoi et comment ce « géant des Carpates » a-t-il pu s'emparer d'un tel pouvoir ? Qui lui donna les ordres ? Comment les autres résistants ont-ils baissé les bras face à tant d'audace ?

Les auteurs ont mené une laborieuse et fabuleuse enquête leur permettant de révéler le véritable visage de cet inquisiteur qui régna jusqu'au 10 novembre 1944. Aurait-il commis de sang froid autant d'exécutions sommaires qu'on lui en prête ? Était-il un agent double ou triple ?

Jean-Jacques Gillot et Jacques Lagrange nous retracent sa jeunesse, ses études parisiennes, ses fréquentations, son engagement discret en Résistance dès 1942. Ils ne quittent pas ses pas après son départ de la Dordogne et nous entraînent à sa suite dans l'armée française combattante en Allemagne, dont il revient avec le grade de capitaine et la croix de la Légion d'honneur. Puis à Paris où il devient un marchand d'art parmi les plus cotés de la capitale.

En fait, personne n'a connu le véritable Andrej Urbanovitch, « maître André Urban », dit « Doublemètre ». Mais aujourd'hui, tout le monde a le droit de savoir.

La rédaction

Jean-Pierre Bost et Georges Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.), Pétrucorres*, Pessac, éd. Ausonius, 2001, 304 p., illust. En vente au siège de notre Société, au prix de 53 €.

Les éditions de l'Institut Ausonius, de l'Université de Bordeaux III, ont récemment édité avec l'appui de notre compagnie le corpus des inscriptions antiques de la cité des *Petrucorii*. Si l'on met à part le *Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)*, dont l'objectif initial était de réaliser un récolement des textes, sans développement ni commentaire, aucune publication de la sorte n'a été effectuée depuis l'œuvre d'Émile

Espérandieu ¹, que notre société avait également co-publiée et dont les quelques exemplaires restant en vente au siège de notre Société font désormais figure de pièces de collection (oui, il en reste encore quelques-uns, et les amateurs doivent se précipiter !).

Cette entreprise ardue a été menée à bien par Jean-Pierre Bost, professeur à l'Université de Bordeaux, et par Georges Fabre, professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour. On ne peut que louer les auteurs d'avoir repris ce dossier passionnant. J.-P. Bost et G. Fabre, qui sont fréquemment venus à Périgueux pour toucher la matière du bout des doigts, sont d'excellents connaisseurs de l'épigraphie périgourdine, et ce travail de longue haleine, qui a nécessité plus de dix ans de recherches, a donc récemment abouti sous la forme d'un livre au langage clair, au vocabulaire volontairement accessible, et à l'homogénéité incontestable, qui offre la preuve d'une cohésion complète des auteurs entre eux ².

L'ouvrage se présente sous la forme d'un volume de couleur bordeaux à la jaquette engageante qui dissimule une couverture de simili-toile à la reliure solide. Suivant le principe désormais affirmé de publication de la série des *Inscriptions Latines d'Aquitaine* (Nitiobroges, Arvernes, Vellaves, Santons, Lactorates sont déjà parus), il se compose d'une part d'une notice comportant les points essentiels de l'histoire du Périgord antique et l'historiographie de l'épigraphie, et d'autre part d'un corpus épigraphique proprement dit. Ce dernier comprend tous les textes latins (et un texte grec) découverts jusqu'à nos jours ainsi qu'un index complet qui permet à chacun de trouver soit par ordre alphabétique, soit par centre d'intérêt, des informations essentielles sur la société et les institutions de Périgueux antique.

La notice historique, p. 15-40, contient bien des informations touchant à tous les domaines, souvent fruit de recherches personnelles des auteurs ³.

Il est très intéressant de trouver une mise au point définitive sur le statut de la ville de Périgueux : cité pérégrine stipendiaire lors de la constitution de la province d'Aquitaine (p. 20), Périgueux reçoit le droit latin entre 47 et 74 (p. 22) ⁴ ; l'application de cette mesure permet aux dirigeants

1. É. Espérandieu, *Musée de Périgueux. Inscriptions antiques*, Périgueux-Paris, 1893.

2. Cette dernière caractéristique n'est pas anodine, car elle fait cruellement défaut dans des publications pourtant récentes. Cf. par exemple les remarques faites dans la *REA* 92 (1990), p. 309-315 à propos de l'ouvrage *La tour de Vésone à Périgueux* (49^e supplément à *Gallia*, Paris, 1990).

3. A titre d'exemple, la si précieuse carte du réseau routier de l'Aquitaine antique présentée p. 18 est élaborée suivant les conclusions d'un article de J.-P. Bost intitulé « Les routes d'Aquitaine dans les itinéraires antiques », dans *Geographica historica*, éd. *Ausonius*, Bordeaux-Nice, 1998, p. 225-238.

4. Peut-être sous le règne de l'empereur Galba (8 juin 68-15 janvier 69), comme semblent en témoigner Tacite, *Histoires*, I, VIII (« Les Gaules restaient liées à Galba (...) par l'octroi récent de la citoyenneté romaine... ») et Plutarque, *Galba*, XVIII, 2, qui mentionnent l'un et l'autre privilège de liberté et exemptions fiscales.

de la cité de recevoir la citoyenneté romaine lorsque leur mandat arrive à terme, c'est-à-dire de pouvoir être juridiquement traités comme des Romains de pure souche. Au-delà d'un incontestable prestige personnel, cette distinction transmise à leurs descendants pouvait à terme permettre à ceux-ci de faire carrière au niveau provincial, si ce n'est dans l'administration impériale.

La notice se poursuit par une évocation de l'urbanisme et de la société de Vésone. J.-P. Bost et G. Fabre présentent à travers le premier de ces thèmes la synthèse d'un dossier bien connu et s'attachent surtout à décrire la parure monumentale de Vésone à travers les témoignages épigraphiques (p. 25-27). Le court paragraphe consacré au rempart antique est l'occasion de préciser la date de sa construction à la fin du III^e siècle (p. 27-28 et n. 50). Les auteurs s'intéressent cependant davantage à l'étude de la société de Vésone antique, comme en témoignent les douze pages consacrées à celle-ci (p. 29-40), et qui présentent les composantes du peuple de Périgueux aux premiers siècles de l'empire. Sont en premier lieu évoqués les citoyens romains, qui fournissent le plus important contingent d'individus. Cependant, à travers leurs gentilices et leurs surnoms, souvent forgés à partir d'anthroponymes bien connus dans le monde celtique, les Pétrucos se révèlent fréquemment d'origine gauloise sous un vernis romain. Les soldats et les petites gens (périgrins ou esclaves) font l'objet d'un chapitre particulier. Les croyances religieuses font également l'objet d'un chapitre bien fourni à travers le clergé et les dieux, associés ou non à l'image de l'empereur, démontrant que Périgueux se conforme en cela à l'exemple de la capitale de l'empire.

Plus rares dans une publication de ce style sont des éléments prenant en compte la culture des habitants du lieu considéré et les matériaux employés pour la réalisation des inscriptions. C'est pourtant ce que font J.-P. Bost et G. Fabre en mettant en relief les formes du latin parlé à Vésone, puis en réalisant une étude poussée sur le calcaire si particulier utilisé à Périgueux pour tailler les stèles funéraires qui, elles aussi, font l'objet d'une étude détaillée, notamment illustrée par un schéma de classification dû aux recherches de R. Monturet (p. 39).

La notice se conclut sur un aperçu de l'historiographie de l'épigraphie de Périgueux. J.-P. Bost et G. Fabre ne pouvaient laisser dans l'ombre les textes rapportés par P. Beamesnil, comédien itinérant et correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui a laissé des dessins représentant les inscriptions de Périgueux⁵. Réputé faussaire par les savants du XIX^e siècle, P. Beamesnil a laissé une œuvre qui mériterait à elle seule

5. Sur ce personnage, voir Ch.-E. Dartigue-Peyrou, « Du théâtre à l'archéologie », dans *Le Festin* 33 (hiver 2000), p. 17.

une étude poussée, car l'on ne sait exactement, au vu de la moisson d'informations rapportées, s'il s'est à Périgueux comporté comme un témoin ou comme un faussaire. Le doute subsiste jusqu'à une réhabilitation ou une condamnation définitive, car les auteurs, malgré un *a priori* favorable, ne sont pas allés jusqu'à adjoindre à leur corpus certains des textes réputés faux. Il faudra donc attendre encore pour voir clair dans les cahiers de P. Beaumesnil, dossier autour duquel beaucoup ont tourné sans oser entreprendre de front le travail colossal que représente une étude complète de ces manuscrits.



Epitaphé de Iulia Prisca. (P. Beaumesnil, mss 29, cliché ADD) (voir *I.L.A.* 66)

Aussitôt à la suite de la notice prend place une bibliographie (p. 45-55) qui intègre bien des ouvrages dont la spécialisation dépasse largement le cadre local ou régional, preuve s'il en fallait qu'à l'heure actuelle, l'histoire ancienne se conçoit globalement, sur de grands ensembles, et non au niveau strictement régional.

Le corpus épigraphique représente évidemment la partie la plus importante du volume, mais cette importance n'est que le reflet du travail fourni par les deux auteurs. Déjà difficile a été la reprise de l'inventaire des inscriptions, qui n'avait jamais été réellement mis à jour. De nombreux textes

n'étaient connus que par des mentions ou des études ponctuelles, assez souvent sommaires ; d'autres se trouvaient depuis leur découverte dans les réserves du musée du Périgord. Le bilan est éloquent : alors qu'É. Espérandieu avait comptabilisé 95 inscriptions lapidaires, J.-P. Bost et G. Fabre en réunissent 155. Jamais tous ces textes n'avaient été publiés dans un même recueil, et les auteurs effectuent entre autres la présentation d'un bon nombre d'inédits, dont le plus spectaculaire est le n° 3, où le nommé Eliomorus affiche sur un petit autel domestique sa dévotion à Jupiter.

De cette manne émergent plusieurs textes caractéristiques, qui méritent une mention particulière. Sous le n° 151 apparaît la borne milliaire consacrée à l'éphémère empereur Florien ⁶ ; les auteurs en font un commentaire fourni (p. 265-268) et choisissent à bon droit, sur la foi des parallèles rencontrés dans les Gaules, d'interpréter la formule finale en une simple mesure de distance, et non pas en abréviation du statut de la ville, mettant ainsi fin à un débat ouvert dès le XIX^e siècle.

Sous le n° 18 (p. 93-96) sont rangés les trois gros blocs provenant des caves de l'hôtel de Lestrade : les auteurs en inversent l'ordre admis par le *CIL* et proposent d'y lire une dédicace à la Bonne Fortune et la manifestation d'un bienfait. Mais à quel monument ce texte de quatre lignes, dont les lettres mesurent 18 cm de hauteur, pouvait-il appartenir ? Malgré quelques réserves, les auteurs penchent pour l'attribution de ce texte à l'entrée du complexe religieux de la Tour de Vésone. Tout aussi monumental, le texte n° 17 est rédigé sur une seule ligne en somptueuses lettres de 40 cm de hauteur ; selon les auteurs, il pouvait courir le long de l'architrave d'un monument, peut-être d'un portique, comme dans de nombreuses villes africaines ⁷. Cette hypothèse suggère l'existence à Périgueux d'édifices très importants dont il ne reste finalement que fort peu de traces.

Enfin, sous le n° 27 (p. 110-112) apparaît la superbe dédicace de l'amphithéâtre de Vésone ; l'étude de la disposition des mots et la prise en compte de l'habitude périgourdine de mentionner sa généalogie *in extenso* aboutissent à déterminer que Dumnom[otus] est l'ancêtre de la famille. Les auteurs n'ont de doutes que quant au nombre de générations mentionnées (trois ou quatre ? Selon nous, plutôt quatre). Ces notables s'étaient donc profondément et rapidement romanisés, puisqu'ils entreprirent dès le milieu

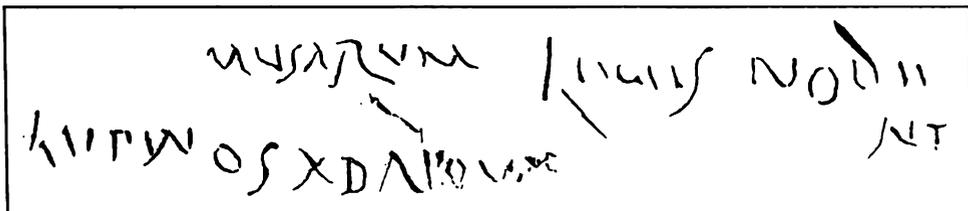
6. M. Annius Florianus a régné 88 jours entre l'été et l'automne 276. Cf. A. Chastagnol, « Sur la chronologie des années 275-285 », dans *Mélanges de numismatique, d'archéologie et d'histoires offerts à Jean Lafaurie*, Paris, 1980, p. 75-82 et D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1996, p. 252.

7. Pour illustrer notre propos, signalons que l'inscription monumentale développée sur trois des quatre côtés du portique du forum sévérien d'Uchi Maius (Afrique proconsulaire) mesurerait approximativement 71 m de longueur. Ses lettres, disposées sur une ligne, ne mesurent cependant « que » 18 cm de hauteur. Cf. A. Mastino, « L'iscrizione monumentale del foro severiano di Uchi Maius (*CIL* VIII 26258) », dans *Epigraphica* LVI (1994), p. 77-100.

du I^{er} siècle la construction d'un monument typiquement romain. C'est de la même logique que procède M. Pompeius Libo (ou Libon ?), notable bien intégré, qui accomplit une dédicace à un Apollon dont le surnom, Cobledulitavus, est sans ambages d'origine gauloise (n° 16, p. 91).

Cette attirance des Pétrucos pour l'intégration au milieu romain se manifeste donc sans qu'ils renient leurs origines. Le texte n° 14 (p. 83-85) mentionne ainsi un Ti. Claudius Comelidus, au surnom typiquement gaulois (le D barré se prononce ts-), fils d'un Ti. Claudius Vitalis, au surnom typiquement latin. Parallèlement, les institutions dérivées de la civilisation latine sont bien présentes, comme en témoignent plusieurs attestations du curateur des citoyens romains, que l'on pourrait assimiler de nos jours au président d'un cercle chic (n° 19, 49, 50). Enfin, après avoir envisagé l'origine des étrangers à Périgueux (les n° 51-52-53 mentionnent plusieurs Narbonnais), les auteurs abordent le monde des morts (n° 55 et suivants) et présentent notamment sous le n° 89 (p. 207-210) une stèle au décor complexe figurant un banquet funéraire.

La série des textes se conclut sur deux graffitis dont le premier évoque la présence d'un club de beaux esprits appliqués à faire des vers (n° 152, p. 268-269), qu'ont relayé dans l'antiquité tardive avec plus de succès les poètes et rhéteurs évoqués par E. Labroue⁸.



Vers humoristiques. (*Ceux qui*) transgresseront les règles des Muses donneront dix lupins. (voir I.L.A. 152 et É. Espérandieu, n° 97 et pl. XI n° 2)

Le second (n° 153, p. 269-270), à l'inverse, évoque le langage populaire, puisque l'on y découvre la silhouette d'un chien en train d'aboyer (VAVA se lit en effet Ouah-ouah !). Enfin, de toutes les inscriptions non originaires de Périgueux (n° 154-156, p. 270-277), la plus spectaculaire est certainement celle figurant sur le socle d'une petite statue d'Apollon récemment découverte à Saint-Amand-de-Coly, et qui témoigne, à la suite d'une vision, de la dévotion de Pompeius Reginus.

L'impression générale que l'on retire à la lecture de ce corpus est celle d'une avancée fulgurante par rapport au style des publications précédentes.

8. E. Labroue, « L'école de Périgueux au V^e siècle », dans *Congrès historique international de Rome*, Paris, 1903, p. 5-24.

Les références permanentes à la technique et au décor des sculptures accompagnant les monuments permet leur situation dans une ligne stylistique, l'étude des textes se fait sur la base de parallèles nombreux, et l'onomastique est traitée dans le cadre général des Gaules : plusieurs noms ont ainsi une lecture différente de leur lecture traditionnelle grâce à l'utilisation d'ouvrages récents qui ont ouvert la langue gauloise à la connaissance générale. L'ensemble de ces paramètres rend cet ouvrage indispensable à qui souhaite connaître la civilisation et les sociétés de Périgieux antique.

Les auteurs nous permettront-ils cependant de leur faire quelques remarques de peu d'importance, tant elles constituent des aspects accessoires de l'ouvrage ?

Il est par exemple dommage que les illustrations reposent sur des photographies prises alors que certaines pierres étaient encore dans un état négligé. Les textes sont certes parfaitement lisibles, mais les taches visibles sur les blocs laissent l'impression que ceux-ci sont couverts de mousse. Fort heureusement, toutes les pierres ne sont pas dans ce cas, car le lecteur pourrait à bon droit s'interroger sur les conditions de conservation des blocs. En regardant la carte générale (p. 16), le lecteur reste étonné de découvrir les Nitiobroges immédiatement au sud de Périgieux, tout comme de ne pas voir clairement le tracé de l'Auvézère, dont le nom est pourtant indiqué. Enfin, dans un souci de coller au plus près à la philosophie des *I.L.A.*, les auteurs n'ont pas abordé les textes mentionnant les Pétrucos hors de leur cité, et ont exclu les inscriptions tardives ou mérovingiennes ; dans ce dernier cas, même s'il est clair que l'épigraphie tardive tranche d'avec l'épigraphie « classique », on se prend à regretter cette décision, car les auteurs sont par ailleurs de bons connaisseurs de l'Aquitaine tardive. Le dossier reste ouvert pour le chercheur qui aura le courage d'aborder ces périodes incertaines où le sort de la civilisation antique a été pour le moins ballotté.

Il faut être juste, et ne faut voir dans ces défauts que des scories qui ne diminuent en rien les nombreuses qualités qui font de cet ouvrage l'exemple de l'*optimus liber*. Ce livre est fait pour durer, car il ne deviendra caduc que lorsque les édiles de Périgieux décideront le démontage des éléments qui restent du rempart antique, où de nombreux textes se trouvent vraisemblablement en réemploi. Il est paradoxalement à souhaiter que ces derniers ne soient jamais découverts. A l'heure où va s'ouvrir le musée gallo-romain de Vésone, cet ouvrage constitue donc un document essentiel qui n'est pas réservé à un public de scientifiques et trouvera aisément sa place dans la bibliothèque de chaque érudit.

François Michel

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIETE

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 13 novembre 2002 et 15 janvier 2003. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par la presse locale.

CONVOCATION DES MEMBRES A L'ASSEMBLEE GENERALE 2003

Elle aura lieu le 8 janvier 2003, avec report automatique, pour respect du quorum statutaire, le **5 février 2003**. Elle comportera comme d'habitude l'approbation du rapport moral et du rapport financier pour l'année 2002. En outre, elle comprendra :

- les élections pour le renouvellement triennal du conseil d'administration. Les membres de la Société désireux de faire acte de candidature sont invités à le faire savoir par lettre, avant le 15 novembre 2002, adressée à M. le Président de la Société historique et archéologique du Périgord, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux.

- l'approbation d'une augmentation de la cotisation et de l'abonnement, suivant le barème établi par le conseil d'administration en fonction du budget prévisionnel de notre compagnie :

Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>)	20 euros
Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>).....	40 euros
Cotisation et abonnement au bulletin	50 euros
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple	60 euros
Abonnement au bulletin seul (si vous ne souhaitez pas être membre)...	50 euros
Abonnement au bulletin pour les collectivités et associations	50 euros

COURRIER DES LECTEURS

- M. R. Larivière (L'Ostau dau Diable, 24120 Terrasson) a relevé dans le *Journal* de Delacroix une note concernant son passage en Périgord en 1855 : « Delacroix était venu visiter au château de Crozes, entre Brive et Souillac, sa sœur Henriette et son beau-frère Raymond Verninac de Saint-Maur ».

- M. Jean-Claude Monchot (Franchères, 24340 Léguaillac-de-Cercles) a trouvé dans le *Dictionnaire historique de la langue française* des indications concernant l'étymologie du mot *berlingot* qui précisent et/ou enrichissent la discussion qui eut lieu pendant les réunions mensuelles de juin et de juillet dernier : « BERLINGOT est probablement emprunté à l'italien *Berlingozzo*, macaron (XV^e siècle), à rattacher à l'italien *berlengo*, table où l'on prend les repas (1557)... L'italien *berlengo* est lui-même emprunté à l'ancien français *brelenc*, table sur laquelle on joue aux dés... Le mot est devenu au XIX^e siècle le nom d'un bonbon de forme tétraédrique... ». La rubrique se poursuit par des indications sur un autre sens, non explicité, du mot *Berlingot* : ce mot a désigné en argot le membre viril (1662), puis le clitoris, le sexe féminin et enfin le pucelage (1925) (le texte complet peut être consulté à la bibliothèque).

- Le père Pommarède (au siècle) indique qu'il a trouvé mention de la présence d'un buste de Léo Drouyn dans l'abside de la cathédrale Saint-André de Bordeaux (*Guide touristique de Bordeaux et de la Gironde*, Bordeaux, Féret, 1988, p. 114).

Nous pouvons ajouter qu'en réalité, ce buste a été érigé, sur la place, à l'est de Saint-André, « à l'ombre de l'abside de la cathédrale » (voir *Léo Drouyn en Dordogne*, édition de la S.H.A.P., 2001, p. 48).

- M^e Paul Dubuisson (48, rue Gambetta, 24310 Brantôme. Tél. 05.53.35.26.84 ou 05.53.54.81.76. Fax. 05.53.05.73.19) répond à la demande de M. Alain Roussot, qui cherche à identifier une épée de bronze trouvée dans un grenier du château de Noyon-sur-Creuse (Indre) (*B.S.H.A.P.*, 2001, p. 307). Le nom Letellier-Delafosse n'est pas connu à Brantôme. On ne connaît pas d'autre dolmen que celui de Pierre Levée (*cf* : les écrits de Georges Bussière, qui était de la famille de Puy-Marteau : la grand-mère maternelle de Mmes Duval et Grandouiller, propriétaires actuelles, s'appelait Bussière par son mari). C'est à la fin du XIX^e siècle que le pilier de maçonnerie qui soutient la pierre horizontale du dolmen a été édifié. On a des cartes postales, où figure Georges Bussière, avant et après la construction de cette béquille. A l'horizon de ces anciennes photos, on voit le château de Puy-Marteau. Pour continuer sa recherche, M^e Dubuisson pose quelques questions : Quelles sont les caractéristiques de cette épée ? Que sait-on des

événements qui l'ont portée dans l'Indre ? Connaît-on d'autres noms dans la généalogie des Letellier-Delafose ? Il reste à la disposition de M. Alain Roussot pour lui faire part de tout ce qu'il connaît sur ce sujet.

DEMANDE DES MEMBRES

- Mlle Pauline Devaux (Le Maine, 24210 Sainte-Orse, Tél. : 05.53.05.12.28) est intriguée par une gravure qui subsiste sur une pierre du mur de la cour du Maine (figure ci-dessous). Au début du XX^e siècle, cette maison appartenait à un certain René Bardon, entrepreneur en couverture-zinguerie, propriétaire d'un magasin situé rue des Chaînes à Périgueux et, un temps, chef des pompiers de Périgueux. Elle demande si cette gravure pourrait avoir un rapport avec l'appartenance de R. Bardon à la franc-maçonnerie : en haut, une rosace épaufrée (encore visible au milieu du XX^e siècle, selon les grands-parents de Mlle Devaux) ; en bas 118 119.

Il pourrait s'agir plus simplement de la date 1819, avec des fioritures.



- M. Jean-Pierre Delezenne (19, route nationale, 59360 Neuville) cherche des renseignements (XIX^e et début du XX^e siècles) : sur la famille de Beauroye (famille ayant possédé le château de Fleurac avant 1898, date de son achat par M. Benjamin Normant), en particulier sur les enfants de Frédéric et d'Emilie

de Royère (Henri, Léonie, Marie-Thérèse, Elisabeth, Marie-Antoinette, Laure) et sur Jean, fils d'Arthur et de Léonie de Montozon ; sur la famille du Rieu de Marsaguet (Vergt), en particulier sur Henri ; sur la famille de Mirandol (Condat-sur-Vézère), en particulier sur Camille et sur Louis Joseph Raimond, comte de Mirandol, député de la Dordogne en 1815 et 1830.

On lira une note sur la famille de Beauroye et le château de Fleurac dans : S. Delluc et Th. Rossy, « Deux dessins du château de Fleurac par le conventionnel Gabriel Bouquier », *Le Périgord révolutionnaire*, suppl. au tome CXVI du *B.S.H.A.P.*, 1989, p. 365.

- Mme Rose-May Cuer (B.P. 1814, 98845 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie) travaille sur ses ancêtres originaires du Périgord et émigrés en Nouvelle Calédonie au XIX^e siècle. Elle recherche des informations sur deux personnes, qui employaient une de ses ancêtres comme dame de compagnie : les comtesses de Perdoul (ou Saint-Pardoux), qu'elle surnommait tante Zoé et tante Phine.

- Mme Monique Rainaud (Puylauriol, 24330 Bassillac) cherche des informations sur la maison de style « mauresque » située au 13, rue Michelet à Périgueux.

AUTRE DEMANDE

- M. Marc Perret (55, rue de la Folle Avoine, 77380 Combs-la-Ville), cherche tous renseignements sur le château de Régagnac (commune de Montferrand-du-Périgord) ainsi que sur ses propriétaires, dont Antoine Vacquier (né en 1786).

- M. Philippe Chiquot (Parricaud, 24650 Chancelade), pour préparer une exposition sur Louis Mercier (1879-1963), peintre-émailleur d'art ayant résidé à Chancelade et archéologue ayant travaillé à Raymonden, recherche toutes informations et documents concernant cet artiste.

Rappelons que Louis Mercier a participé aux fouilles de Raymonden et de Rochereil au temps de Maurice Féaux (voir à ce sujet : *B.S.H.A.P.*, 1929, 1934 - 1939, 1942 et 1945 et le compte rendu de la réunion du 5 juin 2002 dans le présent fascicule).

CHANTIER DE LABORATOIRE

Le Centre de recherches de l'abri Pataud aux Eyzies recherche des stagiaires pour des travaux de tri de matériel, de lavage et de marquage. Tél./fax : 05.53.06.92.46 (Roland Nespoulet ou Laurent Chiotti).

OFFRES DE SERVICES

- Mme Corinne Séchet (35, rue de Tolbiac, appt 501, 75013 Paris), récemment nommée à la Bibliothèque Nationale, propose de devenir la correspondante des membres de notre compagnie désireux de faire des recherches à la BN.

- Mme Christiane Chevallier (Hespérides Longchamps, 30, rue David-Johnston, 33000 Bordeaux) se tient à la disposition de nos collègues pour effectuer des recherches aux archives de la Gironde.

Qu'elles trouvent ici nos remerciements.

VENTE

- A vendre une vingtaine d'années reliées du *B.S.H.A.P.* : 1876 à 1884 et 1893 à 1910. S'adresser à M. Guy Glénet (30, rue Fondaudège, 33000 Bordeaux).

INFORMATIONS

- On nous annonce la création d'une association : Les Amis de Marqueyssac (chez Mme Bouilhac, Saint-Pardoux-d'Ans, 24640 Saint-Pantaly-d'Ans : www.marqueyssac.org).

INFORMATIONS INTERNET

- Pour consulter la collection des crânes paléolithiques réunie par *Smithsonian Institution* : www.mnh.si.edu/anthro/humanorigins/index/htm puis taper : *catalog of specimen*

- Pour consulter la recension du patrimoine architectural de la France (c'est-à-dire tous les monuments historiques de France, avec une notice individuelle comprenant la localisation, la datation, la date d'inscription, les parties protégées et autres renseignements) : www.culture.fr/documentation/merimee/accueil.htm

CORRESPONDANCE « PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », écrire directement à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 16-18 rue du Plantier, 24000 Périgueux, ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com

Tenir compte d'un délai incompressible de deux mois minimum.

Thèmes de nos prochaines livraisons :

Nous envisageons, pour l'année 2003, une livraison dont le thème serait l'émigration périgordine (Canada, Amériques...).

Ne tardez pas à nous expédier vos articles !

Les textes (avec disquette si possible, et illustrations) sont à adresser à :

M. le directeur des publications
Société historique et archéologique du Périgord
18, rue du Plantier
24000 Périgueux

Nos collègues nous réclament fréquemment la réédition de la liste des membres, mise à jour (la dernière édition date de 1991).

Notre service des publications se propose de publier cette liste.

Les personnes qui ne souhaitent pas que leurs noms et adresses paraissent sur cette liste publique sont invitées à nous le faire savoir.

BRIGITTE ET GILLES DELLUC

Léo Drouyn en Dordogne

1845-1851

dessins, gravures, plans et textes



*Disponible en librairie ou au siège de la Société
53,35 € (+ 4,57 € de port)*

Edition de la Société historique et archéologique du Périgord
16/18, rue du Plantier 24000 – Périgueux
tél. et fax : 05.53.06.95.88

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2002

● Compte rendu de la séance du 15 mai 2002	315
du 5 juin 2002	321
du 3 juillet 2002	326

Thème : Procès et affaires

● Editorial	331
● A Ladouze au XIV ^e siècle : crime et châtement (Louis Grillon).....	333
● Notes sur un procès de l'Hôtel-Dieu (Louis Grillon)	337
● La pénitence d'un ecclésiastique au XVIII ^e siècle (Louis Grillon)	339
● Les tracasseries judiciaires du curé Guillaume Soulier (Jeannine Rousset) ..	345
● L'assemblée protestante au Désert des Baysses (Prignonrieux), nuit du 20 au 21 mars 1753 (René Costedoat).....	349
● Le procédé Gannal, ou l'histoire d'une curieuse affaire médico-légale en Périgord en 1847 (Stéphane Baunac).....	367
● Les Boissarie et la magistrature (Jacques Lagrange).....	375
● L'Hôpital général de Manufacture de Périgueux. 1 ^e partie (Louis Grillon)	385
● Le jardin de Mourcin et le musée de la Cité gallo-romaine de Périgueux (Guy Penaud)	423
● Sur Jean Popineau, préfet de l'État français en Dordogne 16 janvier 1943 - 7 juin 1944 (Jacques Lagrange)	431
● Dans notre iconothèque et les archives : Les découvertes d'art pariétal en Dordogne depuis un demi-siècle (1947-2000). 1 ^e partie (Brigitte et Gilles Delluc).....	439
● Autour de quelques granges monastiques (Louis Grillon)	459
● Excursion du 22 juin 2002 (Jean-Pierre Bétoin)	461
● Notes de lecture : Clairvivre, une ville à la campagne (P. Moreau) ; Diversions rupestres (P. Lasserre et P. Vidal)	465
● Vient de paraître : <i>L'épuration en Dordogne selon Doublemètre</i> , de J.-J. Gillot et J. Lagrange ; <i>Inscriptions latines d'Aquitaine : Pétrucos</i> , de J.-P. Bost et G. Fabre	467
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	475

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Janot, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux-Pradeau

Photo de couverture : Château de Belcayre, tour surplombant la Vézère
(photo S. Pommier)

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.